

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité –Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



# Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) 2001-2015

Rapport de Mise en  
Œuvre (RMO) de la  
quatrième année (2014)  
du Troisième Plan  
d'actions du CSLP  
(2011-2015)



## Table des Matières

<b>I</b>	<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....</b>	<b>14</b>
1.1.	<i>UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET INCLUSIF D'ÉLABORATION DU RAPPORT.....</i>	<b>15</b>
1.2.	<i>PRINCIPAUX ACQUIS DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP EN 2014.....</i>	<b>16</b>
1.3.	<i>AXES STRATÉGIQUES.....</i>	<b>19</b>
1.4.	<i>COÛT ET FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015.....</i>	<b>21</b>
<b>II</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>22</b>
<b>III</b>	<b>BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 4ÈME ANNÉE (2014) DU PLAN D' ACTIONS DU CSLP III (2011-2015)24</b>	
3.1.	<i>LA CROISSANCE ET LE CADRE MACROÉCONOMIQUE.....</i>	<b>24</b>
3.1.1.	<i>CADRE MACROÉCONOMIQUE STABILISE ET SAIN.....</i>	<b>24</b>
3.1.1.1.	<i>EVOLUTION DU PIB EN 2014.....</i>	<b>24</b>
3.1.1.2.	<i>INFLATION.....</i>	<b>32</b>
3.1.1.3.	<i>SECTEUR EXTÉRIEUR.....</i>	<b>32</b>
3.1.1.4.	<i>FONDEMENT DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE.....</i>	<b>33</b>
3.1.2.	<i>APPROFONDISSEMENT DES RÉFORMES STRUCTURELLES.....</i>	<b>34</b>
3.1.2.1.	<i>DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.....</i>	<b>34</b>
3.1.2.2.	<i>RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES.....</i>	<b>35</b>
3.1.2.3.	<i>MISE EN PLACE DES PROCÉDURES POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....</i>	<b>36</b>
3.1.2.4.	<i>AMÉLIORATION DE LA LIBÉRALISATION DES ACTIVITÉS DE COMMERCE.....</i>	<b>37</b>
3.1.3.	<i>DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE.....</i>	<b>37</b>
3.1.3.1.	<i>DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS TERRESTRES, PORTUAIRES ET AÉROPORTUAIRES</i>	<b>38</b>
3.1.3.2.	<i>RATIONALISATION DE LA PRODUCTION ET DE L'OFFRE DE L'ÉNERGIE.....</i>	<b>39</b>
3.1.3.3.	<i>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....</i>	<b>40</b>
3.1.4.	<i>L'EXPLOITATION OPTIMALE DES SOURCES DE LA CROISSANCE.....</i>	<b>40</b>
3.1.4.1.	<i>PÉTROLE ET GAZ.....</i>	<b>41</b>
3.1.4.2.	<i>MINES.....</i>	<b>41</b>
3.1.4.3.	<i>PÊCHES.....</i>	<b>41</b>
3.1.4.4.	<i>INDUSTRIE, TOURISME ET ARTISANAT.....</i>	<b>43</b>
3.1.4.5.	<i>AGRICULTURE.....</i>	<b>43</b>
3.1.4.6.	<i>ELEVAGE.....</i>	<b>47</b>
3.2.	<i>LES DOMAINES PRIORITAIRES DU CSLP.....</i>	<b>49</b>
3.2.1.	<i>EDUCATION ET FORMATION.....</i>	<b>49</b>

3.2.1.1.	<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL</i> .....	50
3.2.1.2.	<i>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i> .....	51
3.2.1.3.	<i>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</i> .....	52
3.2.1.4.	<i>ALPHABÉTISATION ET ENSEIGNEMENT ORIGINEL</i> .....	52
3.2.1.5.	<i>FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE</i> .....	53
3.2.2.	<i>SANTÉ ET NUTRITION</i> .....	54
3.2.3.	<i>HYDRAULIQUE</i> .....	58
3.2.3.1.	<i>ACCÈS À L'EAU POTABLE</i> .....	59
3.2.3.2.	<i>CONNAISSANCE ET VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU</i> .....	60
3.2.4.	<i>DÉVELOPPEMENT RURAL</i> .....	60
3.2.5.	<i>SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</i> .....	62
3.2.6.	<i>DÉVELOPPEMENT URBAIN</i> .....	63
3.2.6.1.	<i>LOGEMENT ET HABITAT</i> .....	64
3.2.6.2.	<i>BÂTIMENT ET URBANISME</i> .....	64
3.2.6.3.	<i>EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN</i> .....	65
3.2.7.	<i>VALORISATION ÉCONOMIQUE DU CAPITAL NATUREL</i> .....	65
3.3.	<i>LES DOMAINES TRANSVERSAUX DU CSLP</i> .....	67
3.3.1.	<i>GOVERNANCE TERRITORIALE ET LOCALE</i> .....	67
3.3.1.1.	<i>DÉCENTRALISATION ET DÉCONCENTRATION</i> .....	67
3.3.1.2.	<i>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i> .....	68
3.3.2.	<i>GOVERNANCE ENVIRONNEMENTALE</i> .....	68
3.3.3.	<i>EMPLOI</i> .....	69
3.3.4.	<i>MICRO-FINANCE ET MICRO-ENTREPRISE</i> .....	70
3.3.5.	<i>GENRE, ENFANCE ET POLITIQUE DE POPULATION</i> .....	70
3.3.5.1.	<i>POLITIQUE DE POPULATION</i> .....	71
3.3.5.2.	<i>ENFANCE</i> .....	71
3.3.6.	<i>PROTECTION SOCIALE</i> .....	72
3.3.6.1.	<i>ASSISTANCE ET GESTION DE L'INDIGENCE</i> .....	72
3.3.6.2.	<i>ASSURANCE</i> .....	73
3.3.6.3.	<i>SÉCURITÉ AU TRAVAIL</i> .....	74
3.3.7.	<i>CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS</i> .....	74
3.3.7.1.	<i>POLITIQUE DE PROMOTION DE LA CULTURE</i> .....	74
3.3.7.2.	<i>JEUNESSE ET SPORTS</i> .....	75
3.3.8.	<i>ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE</i> .....	75
3.4.	<i>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET DE LA GOUVERNANCE</i> .....	76
3.4.1.	<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE</i> .....	76

3.4.2.	<i>CONSOLIDATION DE L'UNITÉ NATIONALE.....</i>	<i>77</i>
3.4.3.	<i>JUSTICE ET POUVOIR JUDICIAIRE.....</i>	<i>78</i>
3.4.4.	<i>GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE.....</i>	<i>79</i>
3.4.4.1.	<i>GESTION EFFICIENTE ET TRANSPARENTE DES RESSOURCES PUBLIQUES.....</i>	<i>79</i>
3.4.4.2.	<i>INFORMATIONS STATISTIQUES.....</i>	<i>80</i>
3.4.5.	<i>CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE.....</i>	<i>80</i>
3.4.6.	<i>COMMUNICATION.....</i>	<i>80</i>
3.4.7.	<i>LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....</i>	<i>81</i>
3.5.	<i>APPROCHE PARTICIPATIVE.....</i>	<i>82</i>
3.6.	<i>SUIVI ET ÉVALUATION.....</i>	<i>86</i>
3.6.1.	<i>CAPACITÉS EN ANALYSES EN SUIVI ÉVALUATION.....</i>	<i>86</i>
3.6.2.	<i>OPÉRATIONNALISATION DES OUTILS DE REPORTING.....</i>	<i>86</i>
3.6.3.	<i>INDICATEURS.....</i>	<i>87</i>
3.6.4.	<i>APPROPRIATION DES OUTILS DE SUIVI-ÉVALUATION DU CSLP.....</i>	<i>87</i>
IV	<i>ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP EN 2014.....</i>	<i>89</i>
4.1.	<i>ATOUTS DE LA MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>89</i>
4.1.1.	<i>LA LARGE PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS.....</i>	<i>89</i>
4.1.2.	<i>L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DES POINTS FOCaux SECTORIELS.....</i>	<i>89</i>
4.1.3.	<i>LA BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS.....</i>	<i>89</i>
4.2.	<i>LES LIMITES DE LA MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>90</i>
4.2.1.	<i>L'ABSENCE D'ARTICULATION ENTRE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT MISES EN ŒUVRE AUX ÉCHELLES LOCALE ET NATIONALE.....</i>	<i>90</i>
4.2.2.	<i>L'ABSENCE DE RUBRIQUE RELATIVE AU MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION DANS LE FORMAT DU RAPPORT DE CTS.....</i>	<i>90</i>
4.2.3.	<i>LA MISE EN PLACE TARDIVE DU NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL DU CSLP.....</i>	<i>90</i>
4.2.4.	<i>DES DIFFICULTÉS D'ARRIMAGE DES ACTIVITÉS DU CSLP À LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE.....</i>	<i>90</i>
4.2.5.	<i>UNE OFFRE STATISTIQUE ENCORE LIMITÉE DANS CERTAINS DOMAINES.....</i>	<i>90</i>
4.2.6.	<i>NÉCESSITÉ D'UNE ANALYSE PLUS APPROFONDIE FONDÉE SUR DES OUTILS DE SIMULATION.....</i>	<i>91</i>
V	<i>FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DU CSLP AU COURS DE L'ANNÉE 2014.....</i>	<i>92</i>
5.1.	<i>VENTILATION DU FINANCEMENT INSCRIT PAR AXE DU CSLP.....</i>	<i>93</i>
5.2.	<i>VENTILATION DU FINANCEMENT INSCRIT PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....</i>	<i>94</i>
5.3.	<i>VENTILATION DU FINANCEMENT INSCRIT PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR AXE DU CSLP.....</i>	<i>94</i>
5.4.	<i>EXÉCUTION FINANCIÈRE AU COURS DE L'ANNÉE 2014 PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....</i>	<i>95</i>
5.5.	<i>EXÉCUTION FINANCIÈRE AU COURS DE L'ANNÉE 2014 PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR AXE DU CSLP.....</i>	<i>96</i>
VI	<i>PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015.....</i>	<i>98</i>
6.1.	<i>AXE I. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE.....</i>	<i>98</i>

6.1.1.	<i>CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE.....</i>	<b>98</b>
6.1.1.1.	<i>FONDEMENTS DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE.....</i>	<b>99</b>
6.1.1.2.	<i>APPROFONDISSEMENT DES RÉFORMES STRUCTURELLES.....</i>	<b>99</b>
6.1.1.3.	<i>RÉFORMES DES SYSTÈMES D'INCITATION.....</i>	<b>101</b>
6.1.1.4.	<i>AMÉLIORATION DE LA LIBÉRALISATION DES ACTIVITÉS DE COMMERCE.....</i>	<b>103</b>
6.1.2.	<i>DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE.....</i>	<b>103</b>
6.1.2.1.	<i>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS.....</i>	<b>103</b>
6.1.2.2.	<i>ELECTRICITÉ.....</i>	<b>105</b>
6.1.2.3.	<i>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS.....</i>	<b>106</b>
6.1.3.	<i>EXPLOITATION OPTIMALE DES SOURCES DE LA CROISSANCE.....</i>	<b>107</b>
6.1.3.1.	<i>PÊCHE.....</i>	<b>107</b>
6.1.3.2.	<i>PÉTROLE ET GAZ.....</i>	<b>108</b>
6.1.3.3.	<i>MINES.....</i>	<b>109</b>
6.1.3.4.	<i>INDUSTRIE.....</i>	<b>109</b>
6.1.3.5.	<i>ARTISANAT ET TOURISME.....</i>	<b>110</b>
6.1.3.6.	<i>AGRICULTURE ET ÉLEVAGE.....</i>	<b>110</b>
6.2.	<i>AXE II. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES.....</i>	<b>113</b>
7.2.1.	<i>DÉVELOPPEMENT RURAL.....</i>	<b>113</b>
7.2.2.	<i>SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....</i>	<b>113</b>
7.2.3.	<i>DÉVELOPPEMENT URBAIN.....</i>	<b>115</b>
7.2.3.1.	<i>URBANISME.....</i>	<b>115</b>
7.2.3.2.	<i>HABITAT.....</i>	<b>115</b>
7.2.3.3.	<i>BÂTIMENTS.....</i>	<b>116</b>
7.2.3.4.	<i>EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN.....</i>	<b>116</b>
7.2.4.	<i>MICRO FINANCE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.....</i>	<b>116</b>
7.2.5.	<i>VALORISATION ÉCONOMIQUE DU CAPITAL NATUREL.....</i>	<b>117</b>
7.2.6.	<i>PROTECTION SOCIALE.....</i>	<b>119</b>
6.3.	<i>AXE III. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE</i>	
	<b>123</b>	
7.3.1.	<i>ÉDUCATION.....</i>	<b>123</b>
7.3.2.	<i>SANTÉ ET NUTRITION.....</i>	<b>125</b>
7.3.3.	<i>EMPLOI.....</i>	<b>128</b>
7.3.4.	<i>EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL.....</i>	<b>128</b>
7.3.5.	<i>PROMOTION FÉMININE ET ÉQUITÉ DU GENRE.....</i>	<b>129</b>
7.3.6.	<i>ENFANCE.....</i>	<b>130</b>
7.3.7.	<i>POLITIQUE DE POPULATION.....</i>	<b>130</b>

7.3.8.	<i>CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS.....</i>	<b>130</b>
7.3.9.	<i>ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE.....</i>	<b>133</b>
6.4.	<i>AXE IV. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....</i>	<b>134</b>
7.4.1.	<i>GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE.....</i>	<b>134</b>
7.4.2.	<i>GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE.....</i>	<b>135</b>
7.4.3.	<i>GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LOCALE.....</i>	<b>136</b>
7.4.4.	<i>CONTRÔLE CITOYEN SUR L'ACTION PUBLIQUE.....</i>	<b>138</b>
7.4.5.	<i>GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE.....</i>	<b>139</b>
7.4.6.	<i>GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....</i>	<b>139</b>
6.5.	<i>AXE V. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION DU CSLP.....</i>	<b>141</b>
6.5.1.	<i>DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP III.....</i>	<b>141</b>
6.5.2.	<i>SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ET OUTILS DE « REPORTING ».....</i>	<b>142</b>
6.5.3.	<i>COORDINATION.....</i>	<b>142</b>
6.5.4.	<i>OPÉRATIONNALISATION DU CSLP.....</i>	<b>143</b>
VII	<b>. STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS DU CSLP AU COURS DE L'ANNÉE 2015.....</b>	<b>144</b>
7.1.	<i>VENTILATION DU FINANCEMENT DU CSLP EN 2015 PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....</i>	<b>144</b>
7.2.	<i>VENTILATION DU FINANCEMENT DU CSLP EN 2015 PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR AXE DU CSLP</i>	
	<b>145</b>	
	<b>ANNEXE 1. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2015.....</b>	<b>146</b>
	<b>ANNEXE 2.MATRICE DES INDICATEURS.....</b>	<b>171</b>
	<b>ANNEXE 3. SCHÉMA DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI DU CSLP.....</b>	<b>178</b>

**LISTE DES ENCADRES**

**ENCADRÉ 1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX DES ASSISES NATIONALES**

**ENCADRÉ 2. MÉTHODOLOGIE POURSUIVIE POUR LE CALCUL DES FINANCEMENTS DU CSLP EN 2014**

**ENCADRÉ 3. LA STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ**

**ENCADRÉ 4. PROGRAMME NATIONAL "TEKAVOUL" DES TRANSFERTS SOCIAUX**

**ENCADRÉ 5. MÉTHODOLOGIE POURSUIVIE POUR LE CALCUL DES FINANCEMENTS DU CSLP EN 2015**

**LISTE DES ACRONYMES**

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association de Développement Communautaire
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française pour le Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public et pour l'Emploi
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANAIR	Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Terrains
ANEPA	Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement
ANESP	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Économique
APROMI	Association des Professionnels de la Micro finance
ARE	Autorité de Régulation
ARTR	Autorité de Régulation et d'organisation des Transports Routiers
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AVP	Accidents de la Voie Publique
BAC	Baccalauréat
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BCR	Bureau de Contrôle Routier
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau Internationale du Travail
BNP	Banque Nationale de Paris
BT	Bureau du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAIE	Centrale d'Approvisionnement des Intrants d'Elevage
CAPEC	Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCCD	Comité de Concertation et le Comité des Donateurs
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté

CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la
CDLP	Comité de Concertation État - Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBNF	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CECEL	Caisse d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage
CECEL	Caisses d'Épargne et de Crédit d'Élevage
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Études Primaires
CEP	Champ-Ecole-Paysan
CFPE	Centre de Formation pour la Petite Enfance
CGA	Centre de Gestion Agréé
CHME	Centre Hospitalier Mère et Enfant
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CM	Chef de Ménage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNCCI	Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International
CNDH	Commissions Nationales des Droits de l'Homme
CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNO	Centre National d'Oncologie
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTIE	Conseil National de Transparence des Industries Extractives
CPB	Casier Pilote de Boghé
CPI	Commissariat à la Promotion de l'Investissement
CPISE	Centre de protection et d'intégration sociale des enfants
CPM	Conseil de Politique Monétaire
CRDES	Comités Régionaux de Développement Économique et Social
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnel et d'Alimentation Maternelle
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code de Statut Personnel
CSP	Code du Statut Personnel
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTR	Comité Technique Régional (CTR)
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTSDP	Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAPBI	Document Annuel de Programmation Budgétaire Initial
DGB	Direction Générale du Budget
DGELP	Direction Générale des Élections et Libertés Publiques
DGPESD	Direction Générale de la Politique Économique et des Stratégies de Développement
DGPSP	Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DGUSIP	Direction Générale Unique du Suivi des Investissements

DHR	Direction des Hydrocarbures Raffinés
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire
DRHA	Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement
EE	Empreinte Écologique
ENAM-GC	ENAM-GC
ENAMJ	École Nationale d'Administration, de la Magistrature et du Journalisme
ENEMP	École Nationale d'Enseignement Maritime et de Pêche
ENER	Établissement National de l'Entretien Routier
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
ENI	École Nationale des Instituteurs
ENS	École Normale Supérieure
EPBR	Établissement du Port de la Baie du Repos
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
EPS	Éducation Physique et Sportive
ESI	Indice de durabilité environnementale
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Formation Continue
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FIDEL	Facilité pour l'innovation au Développement Local
FIFA	Fédération Internationale de Football Amateur
FMI	Fonds Monétaire International
FNRC	Fonds National pour le Renforcement de la Société Civile
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRD	Fonds Régional de Développement
FSAP	Financial Sector Assainissement Program
FSER	Fonds de Sécurité et d'Entretien Routier (FSER)
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GC	Groupe Consultatif
GCM	Garde Côtes Mauritanienne (GCM)
GFEC	Groupement Féminin d'Épargne et de Crédit
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIP.SA	Gestion des Infrastructures Pétrolière (Société Anonyme)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMP	Groupe Moto Pompe
GSE	Groupe Socioéconomique
GSM	Global System for Mobile
GTT	Groupe Technique Thématique
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information – Éducation – Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMF	Institution de la Micro finance
IMFP	Institution de la Micro finance Publique
IPI	Indice de Production Industrielle
IRDM	Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale

ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISCAE	Institut Supérieur de la Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISDH	Indice Synthétique de Pauvreté Humaine
ISSET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISPS	International Ship and Port facility Security
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LEHDADE	Programme de Lutte contre la Pauvreté en Zone Frontalière du Sud Est
LFI	Loi des Finances Initiale
LMD	Licence – Master – Doctorat
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
LOAP	Loi d'orientation Agro-pastorale
LOLF	Loi Organique relative aux Lois des Finances
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MCM	Mining Corporation of Mauritania
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDGF	Millenium Development Goal Fund
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MEFPTICS	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication
MEP	Ministère de l'Énergie et du Pétrole
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICO	Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien
MICS	Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MS	Ministère de la Santé
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable

OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONMT	Office National de la Médecine du Travail
ONS	Office National de la Statistique
OPPE	l'Ordonnance portant Protection Pénale de l'Enfant
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PACSEP	Programme d'Appui au Commerce et au Secteur Privé
PAEPA	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural dans la
PANE	Plan d'Actions National Environnemental
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASK	Programme d'Aménagement du Sud Karakoro
PDAI/PRSA	Projet de Développement Intégré pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire
PDC	Programme de Développement au Niveau Communautaire
PDIAIM	programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM)
PDPAS	Programme de Développement de la Pêche Artisanale Sud
PDU	Programme de Développement Urbain
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIB	Programme d'Investissement Public PIB
PIP	Programme d'investissement Public
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDHD	Programme National de Déminage Humanitaire Pour le Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIDDLE	Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNISER	Programme national intégré du secteur de l'eau en milieu rural
PNP	Personnel Non Permanent
PNPo	Programme National de Populations
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPG2	Programme de Réhabilitation des Grands Périmètres
PPP	Processus de Planification Participatifs
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTD	Programme Pour un Travail Dément
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public

PRISM	Projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRISM I)
PRLP	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PROCAPEC	Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit
PSI	Programme Spécial d'Intervention
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Réseau Administratif de Commandement
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMDH	Rapports Mondiaux sur le Développement Humain
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SDAU	Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SIGE	Système d'Information Géographique de l'Éducation
SIGP	Système d'Information Géographique Pétrolier
SMCP	Société Mauritanienne pour la Commercialisation des Produits de Pêche
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier
SNA	Stratégie Nationale de l'Alphabétisation
SNAAT	Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNDSP	Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNLC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SNMF	Stratégie Nationale de la Micro finance
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNS	Stock National de Sécurité
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SOCOGIM	Société de Construction Général en Mauritanie
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
WSSI	Système Statistique d'Information
STCN	Standard of Training Certification and Watch Keeping
STP	Société de Transports Publics
TBA	Taux brut d'accès en première année du fondamental
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto Juvénile

TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
TVM	Télé Vision de Mauritanie
TZ	Tevragh Zeina
UM	Unité Monétaire Mauritanienne
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles, de Crédit et d'Épargne de Mauritanie
USD	Dollar des États-unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissances Régionales Équitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VEDAN	systèmes de protection des enfants (VEDAN)
VEDAN	Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
WILAYA	Région Administrative
ZF	Zone franche

## I RÉSUMÉ ANALYTIQUE

A l'issu d'un processus participatif et inclusif, la Mauritanie a adopté son premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015. Ce cadre a reçu l'adhésion de l'ensemble des partenaires au développement en 2001. Il est traduit par des plans d'actions pluriannuels dont le dernier (2011-2015) coïncide avec la dernière phase de l'horizon des OMD.

Il constitue le cadre de développement du pays à moyen et long termes. Il vise dans sa portée stratégique, comme impératif national, l'éradication de la pauvreté, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales dans l'objectif d'instaurer les conditions d'un développement durable.

Il est de ce fait le cadre d'orientation des politiques publiques et de leur mise en cohérence aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement au tour des objectifs de développement définis par les pouvoirs publics. Il est assorti d'indicateurs de suivi-évaluation (performance, processus, impact etc).

Le CSLP, fruit d'un large échange à l'échelle nationale a fait l'objet d'une concertation entre l'Administration, les élus, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Le CSLP, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reposait initialement sur quatre axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique ; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base et ; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

La mise en œuvre du CSLP 2001-2015 a été amorcée avec le premier plan d'actions quadriennal couvrant la période 2001-2004. Durant cette période, le système de suivi-évaluation (SE) du CSLP ne s'appuyait – en dehors des orientations générales énoncées dans ce plan d'actions - sur aucun document de référence fixant de manière précise le cadre des activités de ce SE (schéma de responsabilités, procédures d'échange d'information et de reporting, normes pour le SE, etc.). Pour l'essentiel, il s'était limité au processus de préparation du rapport annuel de mise en œuvre (RMO). Néanmoins, la mise en œuvre du premier plan d'actions a fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation participative, d'abord au sein des Groupes Techniques Thématiques (GTT), ensuite au niveau des différents comités de concertation (Etat– société civile– secteur privé, Etat – donateurs) et enfin, lors des travaux des assises nationales de concertation sur la mise en œuvre du CSLP. Ce processus a permis la production régulière de rapports annuels de suivi de la pauvreté et de mise en œuvre du plan d'actions.

La révision du premier plan d'actions a été faite sur la base d'une nouvelle méthodologie de formulation et de suivi-évaluation suivant une approche marquée par le même esprit de concertation et de participation. Elle s'est traduite par une actualisation des objectifs et des orientations stratégiques qui a permis d'élaborer le second plan d'actions quinquennal qui s'étendait sur la période 2006-2010. A la faveur de cette révision et en vue de corriger les insuffisances constatées, les quatre axes initiaux, considérés toujours comme pertinents, ont été reconduits et complétés par un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.

Avec l'arrivée à terme du deuxième plan d'actions du CSLP, la Mauritanie a adopté en mars 2011, pour un horizon de moyen terme (2015) son troisième plan d'actions, dont la mise en œuvre intervient dans un contexte où la réduction de la pauvreté a été affirmée comme objectif prioritaire du programme électoral du Président de la République qui a recueilli, en juillet 2009, l'adhésion de la majorité des mauritaniens.

C'est dans ce cadre que le dispositif de suivi de la mise en œuvre du CSLP s'est renforcé en 2011 par l'élaboration, la diffusion et l'exécution du schéma d'opérationnalisation du CSLP III qui prévoit l'élaboration d'un rapport annuel faisant ressortir le bilan, les principaux enseignements tirés au bout d'une année de mise en œuvre et l'actualisation des perspectives pour le reste de la période couverte.

Soucieux de garantir à ce troisième plan d'actions du CSLP et à ses programmes de mise en œuvre l'opérationnalisation requise, le Gouvernement a accordé une importance particulière au dispositif de suivi-évaluation, considéré comme peu performant au cours des deux premiers plans (2001-2004 puis 2006-2010).

Se fondant sur une approche privilégiant la responsabilisation des acteurs chargés de mettre en œuvre les différents projets et programmes contenus dans la matrice des actions prioritaires du CSLP 2011-2015 et dans une logique d'appropriation par les différents acteurs, le Gouvernement a engagé, dans le cadre *d'une approche participative*, tout au long des années 2011, 2012 et 2013, trois processus d'élaboration du rapport de mise en œuvre de la première, de la deuxième et de la troisième année d'exécution du CSLP III. La validation de ces trois rapports a eu lieu lors de l'organisation des assises nationales, respectivement à Kiffa les 22 et 23 Décembre 2012, à Atar les 28 et 29 Mai 2013 et à Aïoun les 31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2014. La tenue de ces assises à l'intérieur du pays, pour la quatrième fois consécutive, dénote de la ferme détermination des pouvoirs publics à faire de l'approche participative décentralisée une priorité.

Le Gouvernement a veillé à la mise en place pour ce troisième plan d'actions du CSLP, d'un système de reporting à périodicité annuelle régulière. Cette volonté des pouvoirs publics s'est consolidée en 2015 à travers l'élaboration du présent rapport de mise en œuvre de la quatrième année (2014) d'exécution du CSLP III.

### **1.1. Un processus participatif et inclusif d'élaboration du rapport**

Le processus d'élaboration du rapport de mise en œuvre du CSLP III pour la quatrième année a été initié lors de la réunion du Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté qui a regroupé les présidents des Comités techniques sectoriels (CTS). Les CTS sont des structures techniques du dispositif de suivi du CSLP, instituées aux termes du décret n° 103 / 2007 en date du 12 avril 2007 modifié par le décret n° 011-2015 en date du 20 Novembre 2014, portant réorganisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP, des instances d'aide à la décision placées auprès de chaque département ministériel et servant de « point focal » sectoriel pour le suivi programmatique de la lutte contre la pauvreté, notamment dans ses aspects liés à la mise à jour et au suivi-évaluation du CSLP ainsi qu'à l'atteinte des OMD.

L'élaboration du présent rapport de mise en œuvre du CSLP III pour l'année 2014 s'est faite selon une approche largement participative à laquelle tous les partenaires concernés ont été associés à l'échelle sectorielle. Le mécanisme de suivi et évaluation a été conçu de manière à : (i) garantir un meilleur suivi des programmes et projets permettant d'apporter les mesures correctives nécessaires ; (ii) assurer une meilleure appréciation de l'impact des projets ; (iii) apporter des preuves tangibles et transparentes des résultats obtenus ; (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des acteurs de développement ; et (v) accroître une plus grande mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du CSLP III.

Le rapport de mise en œuvre du CSLP pour l'année 2014, a été approuvé par le Comité Interministériel de lutte contre la Pauvreté le 30 Avril 2015 avant d'être soumis, pour validation, aux assises nationales qui se sont déroulées les 13 et 14 juin et qui ont regroupé les représentants des administrations, des élus, du secteur privé et de la société civile, des comités régionaux et locaux de développement et des représentants des PTF. Ces assises ont permis la formulation d'importantes recommandations dont la prise en compte permettra d'enrichir le rapport final de suivi de la mise en œuvre en 2014.

## **1.2. Principaux acquis de mise en œuvre du CSLP en 2014**

Les actions prioritaires menées au cours de la quatrième année de mise en œuvre du CSLP ont concerné : (i) la poursuite de la mise en œuvre des politiques économiques, financières et des réformes visant à maintenir la stabilité macro-économique et à améliorer la compétitivité de l'économie, (ii) l'approfondissement des politiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres à travers notamment des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du cadre de vie des populations par des opérations de restructuration des quartiers précaires; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

Au cours de l'année 2014, le bilan de la mise en œuvre du CSLP III, met en relief des évolutions positives, dans un contexte de croissance soutenue et stabilisée, malgré une conjoncture internationale peu favorable, qui se sont traduites par (i) un taux de croissance économique qui s'est établi à 6,4% et à 7.3% hors pétrole; (ii) une inflation contenue, avec une moyenne annuelle de 3,5% contre 4,1% en 2013 ; (iii) des réserves brutes officielles de changes qui se situaient à un niveau estimé à 639 millions de dollars US en 2014, soit l'équivalent de 4,9 mois d'importations ; (iv) l'initiation de l'instauration d'une budgétisation par programme ; (v) l'élaboration et la validation du Cadre Budgétaire à Moyen Terme CBMT 2015-2017 ; (vi) l'introduction des réformes relatives aux systèmes d'incitation à travers: la réforme des finances publiques et la mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie dans le cadre de la conduite d'une politique monétaire prudente ; (vii) l'adoption d'une stratégie de développement du secteur privé couvrant la période 2015-2025 ; (viii) la finalisation d'un plan d'actions national Doing Business pour l'année 2015 ;(ix) le démarrage de la mise en œuvre du plan de développement pluriannuel de la Zone Franche de Nouadhibou ;(x) la mise en place d'importantes infrastructures structurantes ( routes, ports, aéroports, centrales électriques et hybrides, connectivité nationale.....etc) et (xi) l'aménagement et la mise en valeur de milliers d'hectares et la réalisation et la mise en place de centres d'insémination artificielle.

Les politiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, dont l'objectif principal est d'orienter les stratégies nationales de développement vers la réduction de la pauvreté et des inégalités en créant un cadre favorable à une redistribution équitable

des fruits de la croissance, se sont intensifiées avec : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire; (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur rural; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du programme de développement urbain dans les quartiers périphériques de Nouakchott et à l'intérieur du pays; (iv) la progression du volume de crédit distribué par les IMF; (v) l'opérationnalisation de la stratégie nationale de protection sociale, dont la mise en œuvre permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risques ; et (vi) la poursuite du projet de protection de la ville de Nouakchott à travers l'implantation de milliers de plants et la mise en place des institutions de la Grande Muraille Verte en Mauritanie.

Des efforts importants ont été déployés au niveau du développement des ressources humaines et de l'expansion des services de base. C'est ainsi que dans le domaine de ***l'éducation et au niveau du fondamental***: (i) le TBS en 2013/2014 est estimé à 100,9% enregistrant ainsi une augmentation de 1,6 point par rapport à 2012/13, où ce taux était de 99,3%.; (ii), le ***taux de rétention*** du fondamental est à 76% en 2013/2014 contre 75% en 2012/13, soit un accroissement de 1.3%. Bien que cette évolution soit favorable, le rythme actuel ne permettra pas l'atteinte de l'objectif en 2015 qui est de 81%;(iii) le taux d'achèvement du fondamental est passé de 72,58% en 2013 à 70% en 2014, soit 8 points de retard par rapport à la cible fixée pour ce taux en 2015. Au niveau de la qualité de l'enseignement au fondamental, le taux de redoublement est passé de 3,3% en 2012/13 à 3,6% en 2013/14. Le ratio élèves /maitre a enregistré une augmentation de 39,29 en 2011, à 40,12 en 2012 avant de baisser pour se situer à 37 en 2013 et à 34 en 2014. Quant à la parité filles/garçons dans ce niveau d'enseignement, elle a été atteinte depuis quelques années.

Quant au ***secondaire***, (i) le TBS du premier cycle a connu une évolution favorable sur les trois premières années en suivant une tendance d'augmentation soutenue avant de connaître une baisse en 2013 et 2014 passant respectivement à 37,6 et 38%; (ii) quant au TBS du second cycle, il a enregistré une valeur de 21,5% en 2014, contre 20,90% en 2013. Le Rapport filles/garçons au secondaire en 2014 se situe à 0.97.

**Quant à l'enseignement supérieur**, l'effectif des étudiants a connu une augmentation en passant de 22748 étudiants en 2013 à 23214 en 2014. La proportion des étudiants dans les filières scientifiques et technologiques est passée de 25,05% en 2013 à 26% en 2014, dépassant de plus de 6 points la cible de 20% fixée pour cet indicateur.

Dans le domaine de **la santé**, les efforts entrepris par le Gouvernement au cours de l'année 2014, visant l'amélioration de l'état de santé de la population à travers l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé, ont permis (i) l'élaboration, en cours, d'une carte sanitaire; (ii) la mise en place de protocoles thérapeutiques pour les maladies prioritaires et de référentiels de qualité des structures de soins; et (iii) la conduite d'un audit technique de l'administration et des textes régissant le système de santé de district et sa gestion décentralisée sur la base de contrat de performance.

Par ailleurs, la situation des principaux indicateurs de santé reste tributaire des données des enquêtes quadriennales dont la dernière date de 2011 ( MICS) . La situation des indicateurs de mortalité se présente comme suit: (i) le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

est de 114 pour 1000 NV<sup>1</sup>; (ii) le taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) est de 626.

Par ailleurs, d'autres indicateurs renseignés annuellement par le SNIS se présentent comme suit: (i) le taux de contraception est de 14%; (ii) la part des accouchements assistés par un personnel qualifié est de 56% ; et (iii) la couverture sanitaire dans un rayon de 5 km est de 79%.

En matière d'accès à ***l'eau potable et à l'assainissement***, on retiendra pour le volet eau que plusieurs actions ont été réalisées en 2014 dont, notamment , les travaux d'AEP à partir de la nappe Dhar et le Projet Aftout Ech Charghi (alimentation du triangle de l'espoir à partir de Foum gleita), tous deux à un stade d'exécution avancé. Pour le volet assainissement, l'année 2014 a connu la mise en place d'une brigade mobile d'intervention d'urgence et la signature d'un accord pour le financement partiel de l'assainissement de la ville de Nouakchott.

Au cours de la quatrième année consécutive de mise en œuvre du CSLP III, les actions visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités ont enregistré des progrès dans tous les domaines de la gouvernance politique, démocratique, économique, territoriale et locale, et environnementale.

Convaincu que ***l'État de droit*** et la stabilité constituent le garant de la liberté et de la protection des individus, mais également un préalable au développement économique et social à long terme, le Gouvernement s'est engagé avec détermination à renforcer la ***gouvernance politique et démocratique***, à travers : (i) l'initiation d'un dialogue entre les partis de la majorité et ceux de l'opposition ; (ii) l'organisation d'élections présidentielles libres et transparentes ; et (iii) le renouvellement du Conseil de l'institution de l'opposition démocratique . ***La justice*** et le pouvoir judiciaire se sont renforcés à travers : (i) l'amélioration de l'accès au droit et à la justice par la mise à disposition de textes et la dotation de chaque juridiction d'équipements ; (ii) le renforcement de la justice des mineurs grâce à la mise en œuvre de l'Ordonnance portant Protection Pénale de l'Enfant (OPPE) et le renforcement des capacités des institutions judiciaires ; et (iii) la poursuite de l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la justice et celle des conditions de vie des détenus.

Les actions menées par le Gouvernement pour renforcer la ***gouvernance économique*** se sont traduites par: (i) la poursuite de la rationalisation des ressources et de la lutte contre la gabegie; (ii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique par l'augmentation de la part des investissements dans le budget national; (iii) le lancement de l'étude de l'évaluation globale du CSLP 2001-2015 ; (iv) la publication des résultats préliminaires du RGPH; (v) la conduite de l'EPCV ; (vi) l'élaboration des indices de suivi de la conjoncture économique ; et (vii) l'exécution du programme d'appui budgétaire à la mise en œuvre du CSLP III.

***La gouvernance territoriale et locale*** s'est renforcée par le démarrage du PNIDDLE qui a permis de créer une nouvelle dynamique auprès de 100 communes ciblées à travers le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et d'investissements prioritaires.

La ***gouvernance environnementale*** s'est améliorée grâce, entre autres, au : (i) lancement du processus du programme sectoriel environnement et développement durable du PANA ; (ii)

---

1

la conception d'un modèle informatisé (logiciel) du système de S&E sectoriel pour le suivi de la mise en œuvre du PANE 2 ; (iii) le démarrage de la troisième phase du projet Initiative – Pauvreté – Environnement (IPE).

En matière de suivi de la mise en œuvre du CSLP III, il convient de signaler la poursuite de la mise en application effective de son schéma d'opérationnalisation, qui a permis : (i) un suivi rapproché et infra-annuel de la mise en œuvre du CSLP au cours de l'année 2014 à travers la production de tableaux de bord sectoriels pour les quatre trimestres de l'année et d'une note de synthèse semestrielle; (ii) l'élaboration et la validation du rapport de mise en œuvre de la troisième année 2013 du CSLP III ; et (iii) la révision du décret N° 103 du 12 Avril 2007 portant organisation du dispositif de formulation, de mise en œuvre, de suivi-évaluation du CSLP.

Cette revue du CSLP en 2014 permet de tirer un certain nombre d'**enseignements** relatifs aux réussites mais aussi aux limites de la mise en œuvre du CSLP. Ces enseignements devront guider, à l'avenir, les décideurs, dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie de Développement du pays.

Au titre de la revue 2014, il a été noté des points positifs qui seront davantage renforcés pour améliorer significativement le processus de mise en œuvre du CSLP III. Il s'agit notamment de : (i) la large participation de tous les acteurs dans le cadre du dispositif mis en place, notamment à travers les CTS ; (ii) l'efficacité de l'action des points focaux sectoriels a indéniablement facilité la collecte d'informations et permis de respecter les délais impartis pour la réalisation des différentes étapes du processus; (iii) la bonne coordination des activités a permis le partage et l'appropriation de la démarche de collecte, de traitement et d'élaboration des rapports sectoriels.

Concernant les contraintes, il y a lieu de citer : (i) l'insuffisante articulation entre politiques de développement mises en œuvre aux échelles locale et nationale; (ii) la mise en place tardive du nouveau cadre Institutionnel du CSLP; (iii) des difficultés d'articulation et de mise en cohérence des activités du CSLP à la programmation budgétaire ; (iv) une production statistique encore limitée dans certains domaines ; et (v) le manque d'analyse fondée sur des outils de simulation.

### 1.3.Axes stratégiques

Le CSLP III est basé sur cinq axes stratégiques, qui se renforcent mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable, inclusive et réductrice de pauvreté.

**Le premier axe** a trait à l'accélération de *la croissance économique* qui est la base de toute réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et à la réduction de sa dépendance vis à vis des facteurs exogènes. Dans le cadre de la mise en œuvre, au cours des deux prochaines années, de programmes inscrits dans cet axe, les autorités entendent: (i) poursuivre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB hors pétrole de près de 5.5 % (5.8% hors pétrole) ; (ii) renforcer les réformes structurelles ; (ii) améliorer le climat des affaires; (iii) développer les infrastructures de soutien à la croissance ; et (iv) valoriser les sources de la croissance.

Cependant, la seule croissance du PIB ne saurait, à elle seule, suffire pour réduire la pauvreté. Dans la mesure où la croissance s'accompagne souvent d'un accroissement des inégalités, son efficacité dépend de la capacité d'instaurer des mécanismes de réduction de ces inégalités. D'où l'importance des résultats à obtenir au niveau des axes suivants :

**Le deuxième axe** vise à ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres à travers une valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres. Il s'agit, à travers une redistribution des fruits de la croissance, de promouvoir les secteurs qui profitent directement aux pauvres et les zones de leur concentration. A cet effet, l'action porte sur les domaines suivants : (i) la réalisation de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une politique nationale cohérente couvrant l'ensemble des dimensions de la problématique; (ii) le développement urbain ; (iii) la promotion de l'accès des pauvres à des services financiers adaptés et la promotion des MPE ; (iv) la valorisation de l'environnement comme bien économique pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté ; et (v) la protection sociale qui profitera aux populations les plus défavorisées.

**Le troisième axe** est orienté vers le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès aux services de base. Cet axe est celui qui, à long terme, aura l'effet le plus sensible sur la pauvreté, à travers son impact sur la productivité et sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Dans ce cadre, les efforts viseront : (i) la promotion du système d'éducation et de formation à travers des efforts visant à concrétiser l'engagement du Président de la République faisant de l'année 2015 " **année de l'éducation**" ainsi que la formulation du futur plan d'actions du PNDSE (2016-2020) ; (ii) le développement du système et des services de santé ainsi que l'amélioration du niveau nutritionnel des populations et la formulation du futur plan d'actions du PNDS (2016-2020) ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural; (v) la promotion de l'équité de genre, de la protection de l'enfance ainsi que la définition et la poursuite de la mise en œuvre d'une politique de population ; (vi) la promotion de la culture, de la jeunesse et des sports ; et (vii) l'amélioration de l'accès universel aux services de base.

**Le quatrième axe** met l'accent sur la promotion d'un développement institutionnel qui s'appuie sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de lutte contre la pauvreté. En s'inscrivant dans la logique de la consolidation des résultats enregistrés, les actions inscrites dans cet axe porteront sur les domaines suivants: (i) l'amélioration de la gouvernance politique et démocratique; (ii) le renforcement de la justice et du pouvoir judiciaire; (iii) la consolidation de la gouvernance territoriale et locale; (iv) le renforcement de la gouvernance économique à travers, notamment, l'élaboration de la stratégie de développement post 2015 , la mise en oeuvre du schéma directeur des finances publiques, la mise à disposition d'informations statistiques issues du RGPH4 , de l'EPCV et de l'enquête MICS et l'élaboration du CBMT 2016-2018 en articulation avec la stratégie de développement ; (v) le renforcement de la gouvernance environnementale ; (vi) l'ancrage des pratiques du contrôle citoyen sur l'action publique; (vii) le développement du secteur de la communication; (viii) le renforcement des capacités des acteurs publics pour une gouvernance administrative mieux renforcée; et (ix) la promotion de l'approche participative.

**Le cinquième axe** traduit l'attention spécifique accordée à la mise en œuvre effective et efficace du CSLP. L'accent sera mis sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination. A cet effet, les efforts s'articuleront notamment autour de :

(i) l'optimisation du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP; (ii) le renforcement de la coordination, de l'alignement et de l'harmonisation; et (iii) la poursuite de l'opérationnalisation du suivi-évaluation du CSLP III.

#### **1.4. Coût et financement du plan d'actions pour l'année 2015**

Le financement requis pour la mise en œuvre du plan d'actions du CSLP III, au cours de l'année 2015, se chiffre à **313,7** milliards d'ouguiyas (soit environ **1,045** milliards de dollars).

## II INTRODUCTION

Promulgué par la loi d'orientation n°050-2001 du 19 Juillet 2001 sur la lutte contre la pauvreté, le CSLP constitue la ligne directrice de la politique économique et sociale du pays. Ce cadre stratégique constitue le référentiel d'orientation des politiques publiques de développement et un mécanisme assurant la cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations en prenant en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue aussi un instrument approprié de mobilisation des ressources et le document de base pour les PTFs dans leurs appuis au pays.

Le CSLP repose sur cinq axes stratégiques : (i) l'accélération de la croissance économique, (ii) son ancrage dans la sphère des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services sociaux de base, (iv) la promotion d'un développement institutionnel et d'une bonne gouvernance ; et (v) le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation, de la coordination et de la coopération.

Depuis son adoption en 2001, trois phases se sont succédées: le plan d'actions quadriennal 2001-2004 (CSLP I), le plan d'actions quinquennal 2006-2010 (CSLP II) et le plan d'actions quinquennal 2011-2015 (CSLP III). A la faveur de ce dernier, trois rapports de suivi de la mise en œuvre, couvrant les années (2011, 2012 et 2013) ont été validés suite à de larges concertations . Le présent rapport, relatif à l'année 2014, est le quatrième de la série.

En engageant la préparation du ce quatrième rapport de mise en oeuvre de son troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015, la République Islamique de Mauritanie se lance dans une nouvelle dynamique de développement retracée par les orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, qui fait de (i) l'amélioration de la gouvernance et de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit; (ii) renforcement de la résilience et de la compétitivité économique pour une prospérité partagée; (iii) la promotion de la solidarité, des piliers essentiels de son programme pour le prochain quinquennat (2015-2019), au cours duquel, l'action gouvernementale, telle que mentionnée par la déclaration de politique générale consacrera une approche volontariste qui touchera l'ensemble des aspects institutionnel, économique et social de la vie de la Nation. en engageant une dynamique de développement global et harmonieux qui consolidera les efforts de construction d'un Etat fort, garantissant les droits fondamentaux de ses citoyens et assurant la prospérité de son peuple.

Les différents rapports de mise en oeuvre du CSLP permettent de disposer d'informations exhaustives et de référence sur l'ensemble de l'action gouvernementale, conformément à l'engagement ferme du Gouvernement de considérer le suivi comme axe prioritaire du CSLP.

Le CSLP montre que les objectifs des politiques publiques ont été axés sur la recherche d'une exploitation rationnelle des ressources qui permette de maximiser leurs retombées socio-économiques sur le pays. Des progrès dans la stabilisation du cadre macroéconomique et d'accélération du rythme de la croissance ont été réalisés.

Les indicateurs disponibles liés à la prévalence de la pauvreté, au classement au niveau de l'Indice de Développement Humain ainsi que l'atteinte des OMD donnent une idée des efforts à fournir par les pouvoirs publics afin de faire reculer durablement la pauvreté et de satisfaire

les attentes légitimes des mauritaniens à l'emploi, à un meilleur accès aux services essentiels (éducation, santé, logement, eau potable, électrification, assainissement) et à un cadre de vie préservé des menaces liées à la dégradation de l'écosystème.

Le présent rapport pour l'année 2014 porte sur : (i) le bilan de mise en œuvre du troisième plan d'actions du CSLP; (ii) l'analyse des principaux enseignements tirés de cette mise en œuvre; (iii) les perspectives pour l'année 2015; et (iv) en annexe, le dispositif institutionnel de suivi du CSLP, la matrice des programmes prioritaires, la batterie des indicateurs de suivi du CSLP III et le cadrage macroéconomique.

### **III BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA 4<sup>ème</sup> année (2014) DU PLAN D' ACTIONS DU CSLP III (2011-2015)**

La Mauritanie a adopté, en 2011, son troisième plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) couvrant la période 2011-2015. Trois rapports de suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions, couvrant ses trois premières années (2011, 2012 et 2013) ont fait l'objet d'une validation largement concertée. Le présent rapport établit le bilan de la quatrième année (2014) de mise en œuvre du CSLP. Ce bilan s'articule autour des thématiques: (i) croissance économique et cadre macroéconomique; (ii) domaines prioritaires du CSLP; (iii) domaines transversaux du CSLP; (iv) renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance; et (v) suivi - évaluation du CSLP.

#### **3.1. LA CROISSANCE ET LE CADRE MACROÉCONOMIQUE**

Les objectifs macroéconomiques visaient la réalisation d'une croissance régulière moyenne de 6.7% et la maîtrise de l'inflation à un niveau inférieur à 6% en moyenne sur la période 2014-2015. L'accélération de la croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique sont fondées sur (i) l'approfondissement des réformes structurelles à travers : le développement du secteur privé, les réformes des systèmes d'incitation, la mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie, et l'amélioration de la libéralisation des activités de commerce et l'instauration des conditions d'une concurrence saine; (ii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance par: la promotion et la diversification de l'offre énergétique et le développement des infrastructures de transport et le développement des TICs; et (iii) l'exploitation optimale des sources de la croissance à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles générées par les secteurs du pétrole et des mines, des pêches et de l'économie maritime, du développement industriel, du tourisme et de l'artisanat, de l'agriculture et de l'élevage.

##### **3.1.1. CADRE MACROÉCONOMIQUE STABILISE ET SAIN**

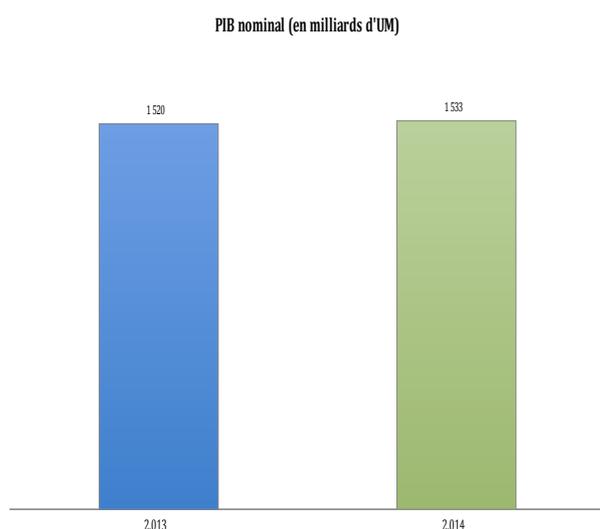
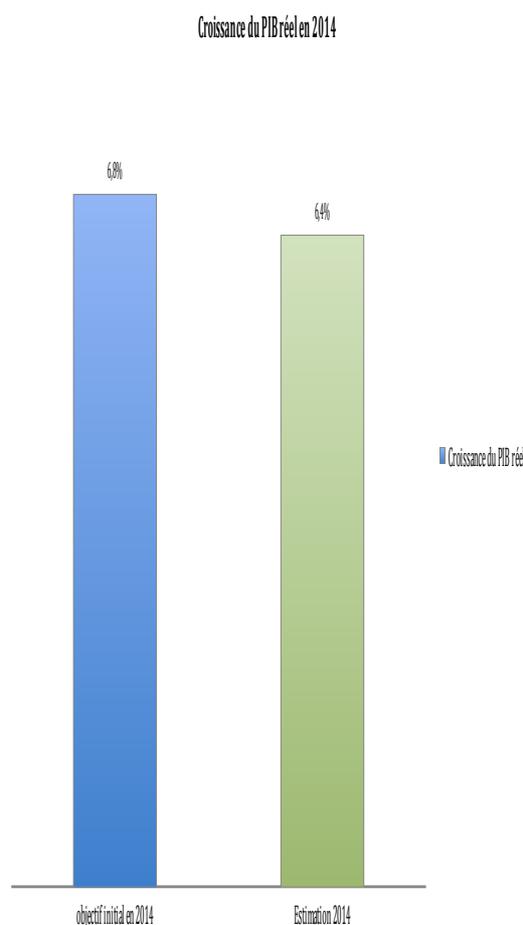
Au cours de l'année 2014, l'objectif prioritaire du Gouvernement consistait à instaurer un environnement économique favorable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation (i) de niveaux de croissance économique soutenue, dans un cadre macro-économique stable et; (ii) de stratégies sectorielles adaptées aux programmes prioritaires du Gouvernement.

Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB hors pétrole devait marquer un excédent de 1,3% en 2014. Toutefois, le déficit budgétaire global hors dons était projeté à près de 1,4% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période. Le déficit du compte courant devait s'établir à 18,8% du PIB en 2014. Par ailleurs, il était visé que les réserves brutes atteignent l'équivalent de 7,7 mois d'importations.

##### **3.1.1.1. EVOLUTION DU PIB EN 2014**

L'amélioration de l'environnement économique observée en 2013 s'est poursuivie en 2014, malgré les effets concomitants du déficit pluviométrique et d'une conjoncture internationale difficile qui aura compromis le dynamisme initialement attendu du secteur minier. L'évolution des indicateurs d'activités observées montre que **la croissance réelle du PIB** en 2014 est de 6,4% et 7.3% hors pétrole<sup>2</sup>.

Au regard des tendances conjoncturelles observées au cours de l'année 2014, cette croissance a été principalement portée par certains secteurs de l'activité économique hors pétrole : (i) le secteur agricole a connu une légère hausse malgré le déficit pluviométrique enregistré en 2014 ; (ii) le secteur de la pêche a connu une forte reprise de l'activité , grâce à de bonnes performances enregistrées sur les exportations; (iii) le dynamisme du secteur des constructions et travaux publics a été confirmé, notamment par la poursuite du programme d'infrastructures structurantes ; et (iv) le renforcement des services privés qui ont notamment bénéficié d'une bonne orientation du sous secteur des transports et des communications.

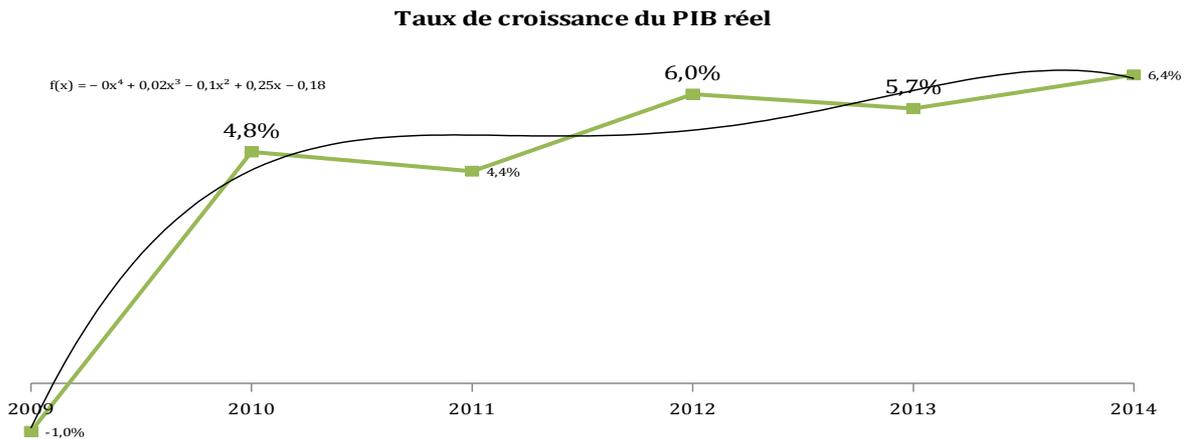


En termes nominaux, le PIB global a atteint 1534 milliards d'UM en 2014, soit une légère augmentation (près de 0,84%) par rapport à l'année précédente et ce malgré la forte baisse qu'a accusé le PIB nominal des industries extractives (-27,7%). Hors industries extractives, le PIB nominal a connu une augmentation de près de 10%.

L'évolution de la croissance du PIB réel de 2009 à 2014 est illustrée comme suit<sup>3</sup>:

<sup>2</sup>Cadrage de la revue révisée en décembre 2014

<sup>3</sup>Cadrage de la revue révisée en décembre 2014



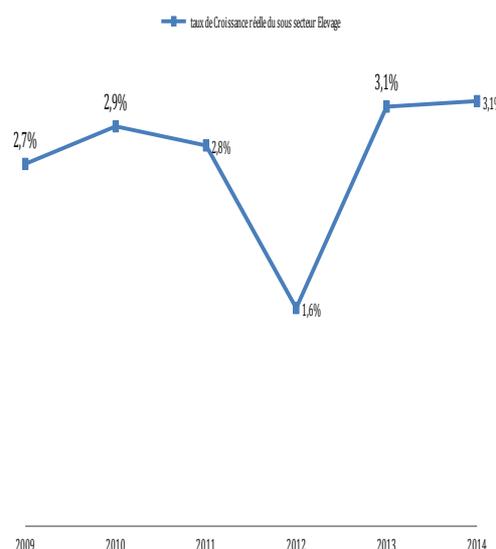
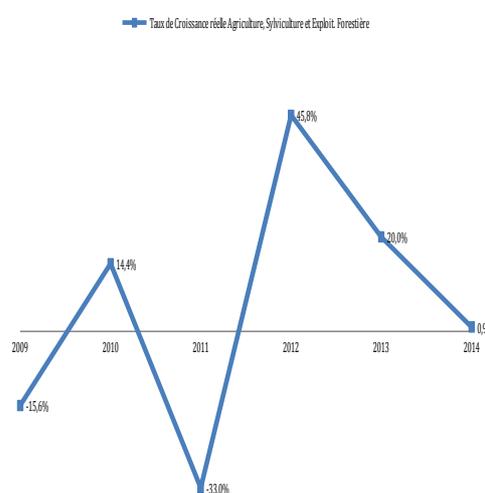
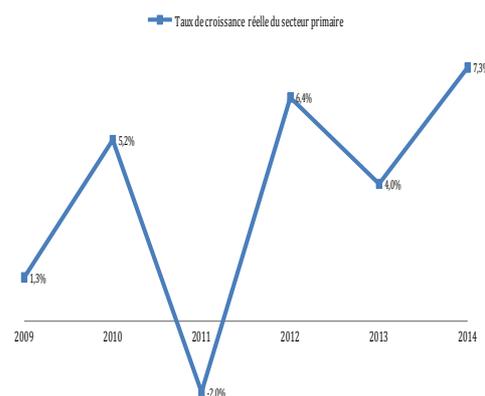
La tendance (trend) du rythme d'évolution de cette croissance a connu une fluctuation de 2009 à 2014. C'est ainsi qu'entre 2009 et 2011 (2.7% en moyenne annuelle), ce rythme a connu une décélération pour passer à une phase d'accélération au cours de la période 2012-2013 (avec une moyenne annuelle de 5.8%) avant de connaître un nouveau rythme d'accélération au cours de l'année 2014 (6.4%).

L'année 2014 a été caractérisée par une forte reprise du **secteur primaire** par rapport à l'année précédente. Les estimations en 2014 tablent sur une hausse de la croissance du secteur primaire de 7,3%. Le secteur contribuerait ainsi à la croissance globale à hauteur de +2,2 points contre une contribution de +1,2 points en 2013. En dépit des effets du déficit pluviométrique qui a affecté la production pluviale en 2014, cette situation a résulté d'une part de la forte reprise de l'agriculture irriguée et de la bonne tenue de l'élevage et, d'autre part des performances du sous secteur de la pêche qui a bénéficié de la bonne orientation des exportations.

Pour le sous secteur de l'**agriculture**, la production brute céréalière (traduite sur la base de la production calendaire<sup>4</sup>), a en effet connu une hausse de 2,5% par rapport à l'année précédente pour se situer à 344.585 tonnes. Cette performance est due à la bonne tenue de la production rizicole qui est passée de 207672 tonnes à 33642.8 tonnes en 2014, marquant ainsi un taux d'accroissement de 16,2%. Cette situation, qui a résulté des mesures prises par les autorités pour soutenir la campagne agricole, en irrigué (fourniture d'intrants, amélioration des aménagements, etc.), a largement compensé la baisse de près de 20% qu'aurait accusée la production de céréales traditionnelles (mil/sorgho, maïs/blé/orge).

Concernant le **sous secteur de l'élevage**, malgré la bonne situation pastorale enregistrée en 2013, il a enregistré une hausse de 3,1% en termes réels en 2014.

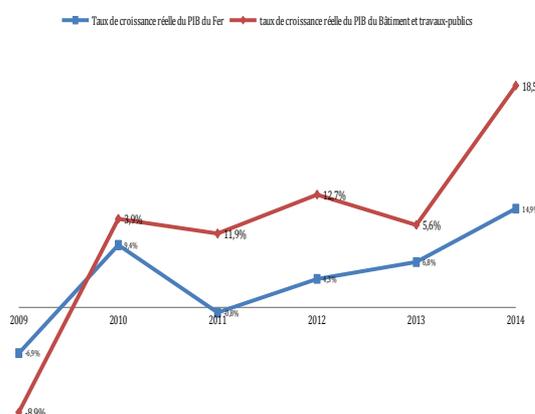
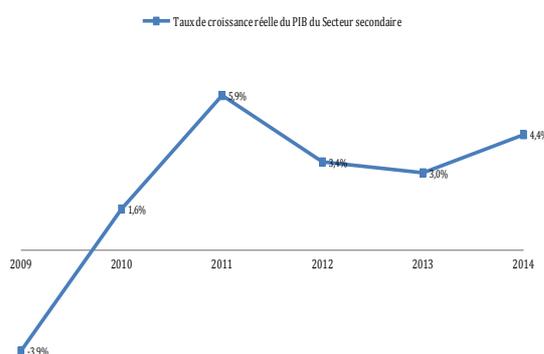
S'agissant du **sous secteur de la pêche**, les captures de la pêche industrielle ont quasiment triplé sur les huit premiers mois de 2014 pour s'établir à un niveau cumulé de 489.314 tonnes contre 156.652 tonnes sur la même période en 2013. Cette situation a résulté d'une part de la reprise des accords avec l'Union européenne et



<sup>4</sup>La production calendaire attribue à chaque année de campagne sa production correspondante, suivant le calendrier cultural.

d'autre part des effets de l'obligation de débarquement des captures. Au même moment, la valeur des exportations de la pêche s'est accrue de près de 42%, notamment en raison de la bonne orientation des captures et ce malgré la dépréciation des prix, notamment des céphalopodes sur le marché international.

Ainsi, la valeur ajoutée réelle du sous secteur de la pêche s'est accrue de 62,5%, enregistrant une forte reprise par rapport à l'année 2013 qui a été marquée par un fléchissement significatif de l'activité (-12,3%). En termes nominaux, la valeur ajoutée du sous secteur s'est accrue de 25,3% contre une baisse de près 20% en 2013.



Malgré les fléchissements observés sur les sous-secteurs de l'extraction de produits pétroliers (-19.6%), du cuivre et de l'or (-5.8%) et des activités manufacturières (-4.6%), **le secteur secondaire** a connu une hausse de près de 4.4%. Les baisses enregistrées par les sous-secteurs précités ont été compensées par les performances observées sur les sous-secteurs du BTP (+18,5%) et de la SNIM (+14,9%) qui, réunis, représentent près de 56% de l'ensemble du secteur secondaire.

Sous l'effet des secteurs du BTP et des mines, la contribution du secteur secondaire à la croissance globale du PIB s'est ainsi fortement améliorée, pour se situer à 1,2 point contre 0,8 point en 2013. Toutefois, en termes nominaux la valeur ajoutée du secteur a marqué une baisse de

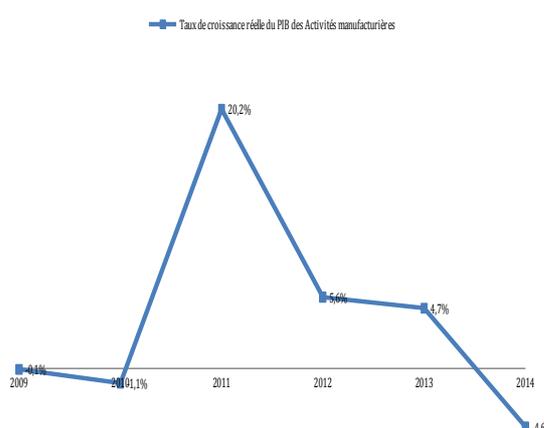
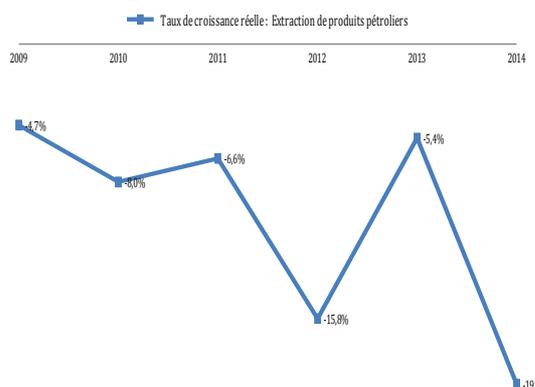
13,1% en raison de la chute des prix de la quasi-totalité des produits d'extractions sur le marché international.

La production de minerai de fer a atteint 13,306 millions de tonnes en 2014 contre 12,541 millions de tonnes en 2013, enregistrant ainsi un taux de croissance de 6,1%. Cette situation serait due à l'élargissement des terrassements induits par la maîtrise des coûts de productions liées à la baisse des charges d'exploitation de la SNIM. Les prix des importations d'hydrocarbures et des pièces détachées ont marqué respectivement des baisses de 7.5% et 0.8% en 2014.

Quant au volume d'exportation de minerai de fer, il a connu en 2014 une légère augmentation (+0.1%) par rapport à 2013 pour se situer à 13,054 millions de tonnes. Toutefois, en raison de la baisse de près de 29 % du prix(en dollars) du fer sur le marché international, la valeur ajoutée nominale de la SNIM a marqué une baisse de près de 34% en 2014, ce qui traduit que les performances réelles de la Société ont été annihilées par les fluctuations dépressives des prix du métal sur le marché international.

Concernant le secteur des métaux non ferreux, les données de la société MCM au titre de l'année 2014 ont porté la production du cuivre à 33,079 tonnes contre 37,970 tonnes en 2013, soit une baisse de 12,9%. De même, la production de l'or de la composante MCM aurait baissé de 15,9% en 2014 pour se situer à 48,948 onces contre 58,191 onces en 2013. La contreperformance de MCM au titre de l'année 2014 a été le fait de la baisse graduelle de la teneur du cuivre extrait, combinée avec le fléchissement des prix du métal au cours de l'année. Quant à la société TASIAST, sa production a porté sur 260,485 onces d'or en 2014 contre 247,818 onces en 2014, marquant ainsi une hausse de 5,1%.

Ainsi, malgré les performances productives de TESISAST, la valeur ajoutée du sous-secteur des minerais non ferreux (cuivre et or) a connu une baisse de 5,8% en termes réels et 17,5% en termes nominaux ; les prix du cuivre et de l'or ayant respectivement baissé de 6,4% et 10,3% en 2014. Quant au secteur pétrolier, sa tendance baissière au cours des dernières années s'est progressivement poursuivie. En 2014, la production annuelle devrait s'établir à 1,81 millions de barils, contre 2,25 millions de barils en 2013. Malgré une baisse des charges d'exploitation de 24,4%, la valeur ajoutée du sous-secteur a connu une baisse de 23,5% en termes nominaux et 19,6% en termes réels, du fait notamment des contreperformances productives et de la baisse des cours du pétrole (-7,5%) sur le marché international.

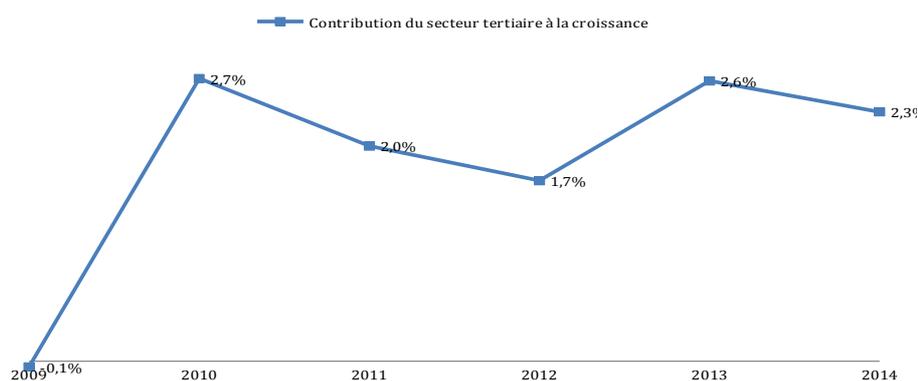
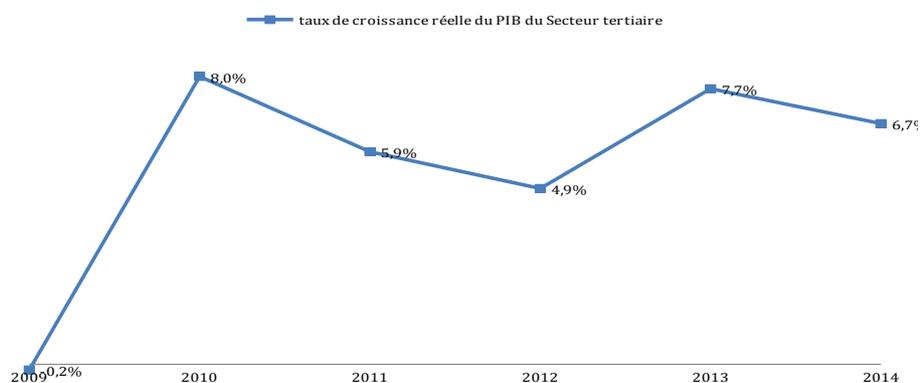


S'agissant des industries manufacturières, l'estimation de leur valeur ajoutée réelle est basée sur l'évolution de l'Indice de Production Industrielle (IPI) hors pétrole et industries extractives au troisième trimestre de 2014, extrapolé sur le reste de l'année. Sur cette base, le secteur a marqué une baisse de 4,6% par rapport à l'année précédente. Cette situation a résulté du fléchissement des activités manufacturières hors eau et électricité qui n'a pu être compensé par des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC et d'une augmentation de la production d'eau de la SNDE. En effet, l'indice d'eau et d'électricité a augmenté de 8% en 2014. En termes nominaux, la valeur ajoutée des industries manufacturières a connu un léger recul de 1,1%.

Concernant le BTP, les importations des matériaux de construction (qui sont un principal baromètre de mesure du secteur) réalisées au titre des 9 premiers mois de l'année 2014 et

extrapolées sur le reste de l'année se sont traduites par une hausse de la valeur de ces importations de 18,6%. Sur cette base, la valeur ajoutée réelle du BTP devrait croître de 18,5% (les prix de base s'étant relativement stabilisés). En termes nominaux, la valeur ajoutée du sous-secteur se serait accrue de près de 23%, performance attribuable à l'exécution des principaux projets d'infrastructures au titre de l'année 2014.

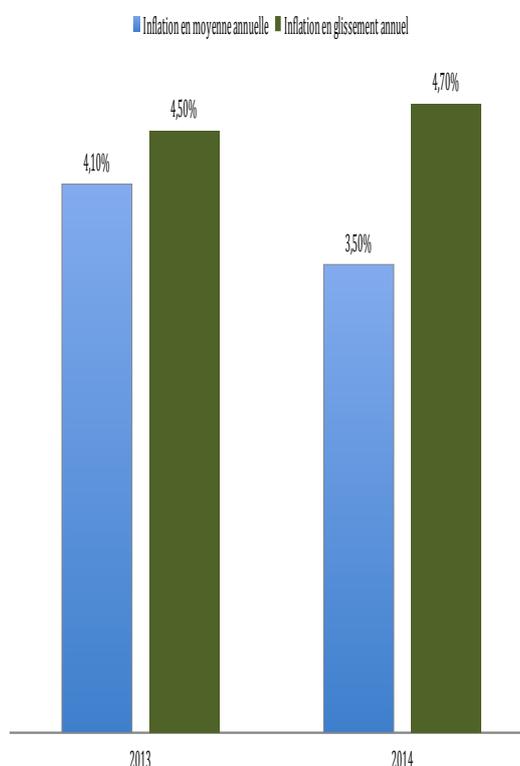
Constitué par les sous secteurs transports, communications, commerce, restaurants hôtels et autres services privés, le secteur tertiaire aurait connu en 2014 une évolution de sa valeur ajoutée réelle de 6,7% et nominale de 10,8%. Ce secteur constitue l'un des principaux piliers de l'économie. Sa contribution à la croissance globale a représenté 2,3 points en 2014.



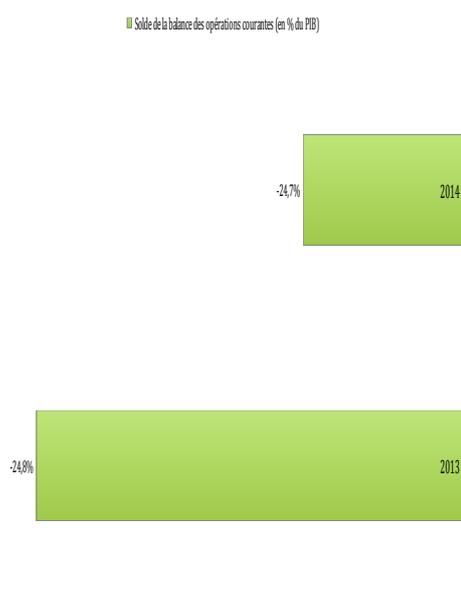
### 3.1.1.2. INFLATION

L'inflation est demeurée contenue en 2014, avec une moyenne annuelle de 3,5% contre 4,1% en 2013. Ce recul de l'inflation a résulté des effets combinés de la poursuite par les pouvoirs publics du programme d'atténuation de la hausse des prix de produits de première nécessité, du fléchissement des prix de certains produits importés, et de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente.

Toutefois, en glissement annuel, l'inflation s'est faiblement accélérée fin décembre 2014 pour se situer à 4,7% contre 4,5% à la même période en 2013, du fait de légères tendances inflationnistes observées au troisième trimestre, notamment sur certains produits alimentaires et sur le gaz butane.



### 3.1.1.3. SECTEUR EXTÉRIEUR

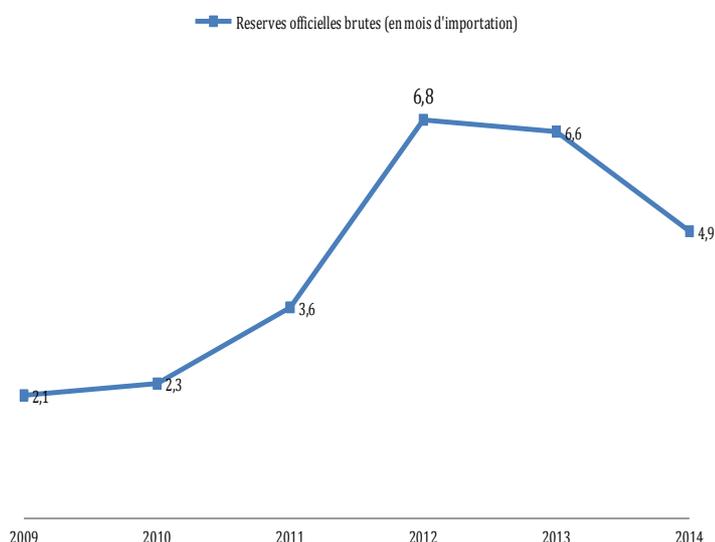


En ce qui concerne l'environnement extérieur, il ya lieu de noter que les exportations de biens auraient connu une baisse de 18,2%, résultant essentiellement de la mauvaise tenue des industries extractives, pour se situer à 2168 millions de dollars en 2014. Ce niveau n'a pu compenser les importations de biens, en dépit du fait qu'elles auraient marqué un recul de près de 14% pour se situer à 2625 millions de dollars US, situation essentiellement induite par la forte baisse qu'auraient accusées les importations de biens d'équipements (-36,2%). Ainsi, le compte courant de la balance des paiements accuse un déficit de près de 25% du PIB, soit quasiment le même niveau de déficit accusé en 2013.

Parallèlement le compte de capital et d'opération financière a connu une baisse de 43% (893

millions de dollars US contre 1570 millions de dollars US en 2013) essentiellement du fait de la contreperformance des investissements directs étrangers (IDE), notamment dans le domaine de l'exploration minière. Ainsi, la balance globale a affiché un déficit de l'ordre de 357 millions de dollars US en 2014.

En conséquence, les réserves brutes officielles de changes qui s'élevaient à environ 996 millions de dollars US en 2013 ont diminué pour se situer à un niveau estimé à 639 millions de dollars US en 2014, soit l'équivalent de 4,9 mois d'importations contre 6,6 mois en 2013.



#### 3.1.1.4. FONDEMENT DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Les réalisations budgétaires en 2014 ont permis aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, d'enregistrer un niveau de près de 402 Milliards d'UM soit un fléchissement de 15,9% par rapport à 2013. En dépit de l'augmentation des recettes fiscales de 5,9% pour passer à 285,3 milliards d'UM en 2014, la baisse des recettes de l'Etat a été principalement due au non versement de la compensation financière de l'UE se traduisant par une baisse des recettes non fiscales de 44%, passant ainsi de 209 milliards d'UM en 2013 à 117 milliards en 2014. En intégrant les recettes pétrolières et les dons, les recettes publiques ont également enregistré une baisse de 16% en 2014 pour se chiffrer à 428 Milliards d'UM, en dépit de l'augmentation des recettes pétrolières de 16,2%. Cette situation est redevable à la forte chute des dons de près de 81%.

S'agissant des dépenses publiques, elles se sont établies à près de 477 Milliards d'UM en 2014, soit un accroissement de 9,2 % par rapport à 2013. Ce niveau d'accroissement a essentiellement résulté d'une forte stimulation des dépenses publiques induites par la hausse des dépenses visant à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, les dépenses d'investissement sur financement intérieur, qui ont représenté près de 70% du budget d'investissement de l'état en 2014 dont une forte composante en dépenses sociales, ont augmenté de 8,4% en 2014. Dans le même temps, les transferts courants sont passés de 70 milliards à 74 milliards d'UM entre 2013 et 2014.

Cette forte impulsion des dépenses, combinée avec la baisse des recettes, s'est traduite par une aggravation du déficit budgétaire (hors dons et pétrole) qui a représenté -5% du PIB hors pétrole en 2014 contre un excédent de 2,8% du PIB en 2013.

### 3.1.2. APPROFONDISSEMENT DES RÉFORMES STRUCTURELLES

Les réformes structurelles visées, en 2014, dans le cadre de l'instauration d'un cadre macroéconomique stabilisé et sain étaient soutenues par d'importants efforts portant sur (i) *la promotion et le développement du secteur privé* par: la mise en place d'une stratégie de développement du secteur privé et la finalisation d'un plan d'actions national Doing Business; (ii) *l'introduction des réformes au niveau des systèmes d'incitation* à travers: la réforme des finances publiques et la mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie dans le cadre de la conduite d'une politique monétaire prudente; et (iii) *l'amélioration de la libéralisation des activités de commerce*.

#### 3.1.2.1. Développement du secteur privé

Au cours de l'année 2014, les principales réalisations dans le domaine de la promotion du secteur privé sont les suivantes : (i) l'adoption de la stratégie du Développement du Secteur Privé dont la mise en œuvre est définie sur la période 2015-2025; (ii) le Guichet Unique est opérationnel et permet d'effectuer les activités liées à la création d'entreprises sous un même toit et dans un délai maximum de 24 heures; (iii) un formulaire unique de création des entreprises a été adopté par le Gouvernement ; ce qui permet de limiter le nombre d'intervenants et donc limiter les possibilités de corruption; et (iv) les informations sur les crédits octroyés par les banques sont disponibles à la centrale des risques de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et ce, pour tous les montants supérieurs ou égaux à 3.000 UM.

Les initiatives visant la promotion du secteur privé se sont, également, renforcées par la création, par la Loi n°2013.001 du 02 janvier 2013, de la *zone franche de Nouadhibou*, dont les principales missions consistent en : (i) la création d'un hub économique attractif aux investissements et d'un cadre propice au développement du secteur privé; (ii) la modernisation et le développement du réseau des infrastructures; (iii) la création de l'emploi et la mise à niveau de la main d'œuvre locale; et (iv) la stimulation du développement économique et social.

C'est dans le cadre de l'accomplissement de ces missions, que s'inscrit le bilan de la zone franche: (i) le lotissement de la zone touristique; (ii) la requalification des infrastructures routières (Boulevards maritime et médian, contournement et corniche 40km); (iii) l'inventaire du foncier de l'Etat; (iv) la collecte et le traitement des ordures, le nettoyage des voies et places publiques; (v) la gestion hospitalière; (vi) la réalisation de la Mauritanie kite: Sports nautiques; (vii) la construction, en cours, de l'Hôtel Free Zone: (400 m<sup>2</sup>/ 40 chambres); (viii) la construction du chantier naval; (ix) l'extension du Port artisanal; et (x) la délivrance de 152 agréments par le guichet unique.

#### 3.1.2.2. Réforme des finances publiques

La réforme des finances publiques visant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, la mise en place d'une budgétisation efficace et crédible basée sur les politiques publiques s'est traduite en 2014 par: (i) la validation dans le cadre de l'instauration

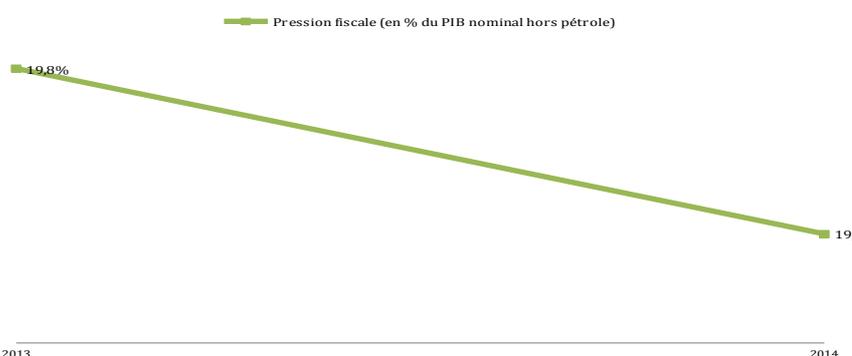
de la budgétisation par programme d'une note conceptuelle sur l'introduction du Budget-Programme et l'organisation d'une formation des formateurs sur la confection budgets-programmes; (ii) la budgétisation pluriannuelle avec l'élaboration d'un CBMT pour la période 2015-2017; (iii) la mise en place du cadre législatif et réglementaire à travers l'élaboration d'un projet de loi organique sur les finances; et (iv) le renforcement de l'exhaustivité et la transparence du budget de l'Etat à travers l'amélioration de la classification et du contenu du budget, le suivi et l'amélioration de la gestion des entreprises et établissements publics, la publication des informations budgétaires et communication sur l'amélioration de la qualité de la comptabilité, de l'information et des rapports financiers.

La mobilisation des recettes douanières devra être renforcée à travers (i) l'application des conclusions de l'étude, en phase finale, du projet de migration vers Sydonia Word; (ii) la mise à jour de l'application DAPBI ; (iii) le renforcement, en cours, de l'encadrement et du contrôle de toutes les procédures dérogatoires de dépenses; et (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale pour une meilleure prévisibilité de cette charge.

La gestion de la dette extérieure et la mobilisation des financements extérieurs se sont consolidées par: (i) l'analyse de la viabilité de la dette publique élaborée par le CNDP; et (ii) le suivi, en cours, de la performance de la gestion de la dette sur la base des critères (dimensions) de l'Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans les marchés publics la diffusion des bonnes pratiques de gestion permettra de lutter contre la corruption.

Le système comptable et le reporting financier sont, en cours d'amélioration par: (i) le suivi de l'exécution des crédits alloués aux structures en charge des services de base, (ii) la production des lois de règlement; (iii) l'équipement des bureaux des services déconcentrés du MF; et (iv) le recensement et l'encadrement des régies d'avance.

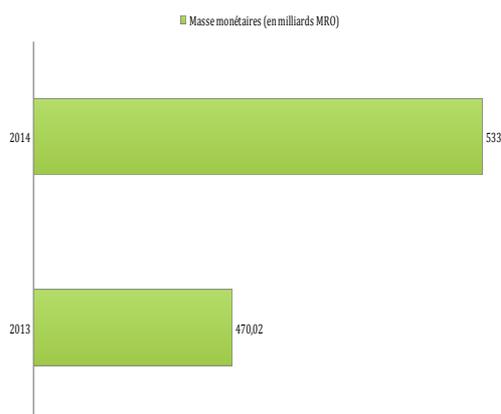
Les contrôles, la surveillance et la vérification sont en cours d'être renforcés par :(i) les contrôles permanents (l'inspection générale d'état,) améliorant la transparence de la commande publique; et (ii) la mise en place d'un audit interne et par l'instauration des normes et des manuels de procédures.



Ainsi, le taux de pression fiscale est passé de 19.8%<sup>5</sup> en 2013 à 19% en 2014.

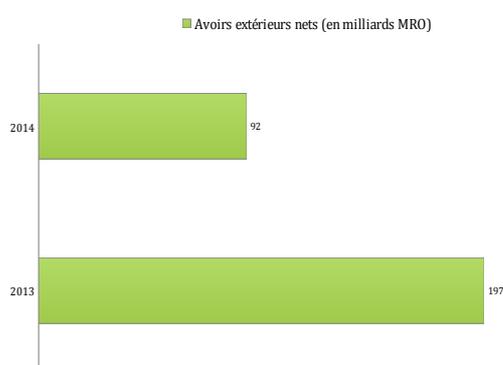
### 3.1.2.3. Mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie

<sup>5</sup>Calcul sur la base des données du cadrage; MAED; 2015



La politique monétaire est restée prudente en 2014, guidée par les objectifs de réduction de l'inflation. La masse monétaire, dont le niveau a atteint près de 533 milliards d'UM, a connu une croissance de 13,4% par rapport à l'année 2013, soit un rythme d'accroissement compatible avec l'activité économique interne (hors industries extractives) marquée par une hausse du PIB nominal d'environ 10%.

L'évolution de la masse monétaire s'explique essentiellement par l'accroissement du crédit intérieur de 29% qui a largement compensé le recul des avoirs extérieurs nets qui sont passés de 197 milliards d'UM en 2013 à 92 milliards en 2014, en raison de la baisse des recettes en devises tirées des industries extractives.



Pour développer une politique monétaire et de change efficace, l'action de la BCM a porté sur : (i) la réalisation de l'étude annuelle et trimestrielle des Banques; (ii) l'élaboration de textes d'application pour l'ordonnance 020-2007; (iii) l'élaboration d'une charte d'inspection; (iv) la publication de la Centrale de risque sur la base du NNI, après abaissement du seuil de déclaration; (v) le recrutement de 14 inspecteurs; (vi) la formation des nouveaux inspecteurs; (vii) la réception du rapport provisoire sur l'étude de la Finance Islamique; (viii) l'inspection des banques; (ix) l'achèvement des travaux de la mission FSAP; (x) l'acquisition du matériel de la ligne sécurisée; et (xi) le retrait d'agrément de 8 Institutions de Microfinance.

Par ailleurs, l'accès des populations aux services financiers de base s'est amélioré au cours de l'année 2014 à travers les actions suivantes : (i) le paysage bancaire s'est enrichi de nouvelles banques et d'une extension remarquable du réseau d'agences bancaires avec l'ouverture de 47 nouvelles agences, ce qui porte leur nombre à plus de 138. L'accroissement du nombre de banques et l'intensification de la concurrence qui en résulterait devraient favoriser l'amélioration de la qualité des services financiers et l'accès des populations à ces services. D'une manière générale, la concurrence entre les banques devrait engendrer une réduction des marges d'intermédiation et, partant, la baisse du coût du financement pour l'économie notamment pour les petites et moyennes entreprises.

La compétition accrue entre les banques, dans un contexte marqué par des taux des bons du trésor assez bas, a favorisé un accroissement rapide du crédit à la consommation. Face à cette situation et afin de juguler le surendettement des ménages, les autorités monétaires ont dû instaurer un plafond correspondant à 30 pour cent du salaire mensuel pour le remboursement des crédits à la consommation.

Une convention portant sur une ligne de crédit de 50 millions USD a été conclue en janvier 2014 avec le FADES pour le financement des petites et moyennes entreprises. Cette facilité, qui sera gérée par la BCM, permettra de mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises, via le système bancaire, des ressources stables à des coûts appropriés pour le financement de leurs activités. Un comité de gestion de cette ligne de crédit a été désigné à cet effet.

Dans ce cadre de mise en place des mécanismes de financement par des crédits de long terme, les opérations de la **Caisse des Dépôts et de Développement** (CDD) ont permis: (i) la mobilisation d'une ligne de crédit de 20 millions de dollars, entièrement dédiée au financement des PME, (ii) l'appui au système bancaire à travers des placements atteignant 3.5 milliards d'Ouguiya, (iii) le financement à hauteur de 3.36 milliards d'Ouguiya d'un programme de mécanisation agricole, (iv) le financement du programme de 600 logements à Zoueirat, à hauteur de 2.5 milliards et (v) la mise en place d'un programme de facilité de caisse destiné à accompagner les entreprises publiques dans leurs programmes de développement. En 2014, les facilités accordées dans le cadre de ce dernier programme ont atteint plus de 8 milliards (SMPCP : 2, ATTM : 2, SONIMEX : 4.8).

#### **3.1.2.4. Amélioration de la libéralisation des activités de commerce**

Dans ce domaine les réalisations ont porté sur: (i) l'organisation de l'*opération RAMADAN* à travers l'ouverture par le biais de la SONIMEX de centaines de points de vente des produits de première nécessité dans le pays pour garantir l'approvisionnement des populations en denrées essentielles et à un prix accessible; (ii) les *dispositions prises pour assurer la* disponibilité des produits sur tout le territoire national afin de maîtriser la hausse des prix liée à la conjoncture internationale; et (iii) la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au commerce et au secteur privé (PACSEP).

#### **3.1.3. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE**

Le secteur des transports joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs visés par les deux premiers axes du CSLP à travers le développement des infrastructures de soutien à la croissance et le désenclavement des zones de pauvreté. En effet, compte tenu de l'immensité du territoire et de l'adversité de ses reliefs, le développement des infrastructures de transport constitue un enjeu essentiel pour promouvoir les échanges, réduire les coûts de production, renforcer la compétitivité de l'économie nationale et toucher les zones rurales ou enclavées qui sont les zones de concentration des pauvres lesquelles contiennent, de surcroît, un important potentiel de production et de croissance .

Le développement de ces infrastructures permettrait également au pays de tirer plus d'avantages de sa position géographique favorable, en tant que trait d'union entre l'Afrique Subsaharienne et le Maghreb et de sa proximité avec d'autres marchés porteurs notamment le bassin méditerranéen, compensant ainsi l'étroitesse de son marché .

Le secteur des transports joue également un rôle important dans la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois directs et les revenus qu'il génère.

#### **3.1.3.1. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS TERRESTRES, PORTUAIRES ET AÉROPORTUAIRES**

Le CLSP 2011-2015 a fixé pour le secteur des transports les objectifs suivants : (i) améliorer l'organisation institutionnelle du secteur; (ii) moderniser et développer les infrastructures; (iii) renforcer les capacités du secteur ;et (iv) améliorer la sécurité des transports.

Pour atteindre ces objectifs, les actions et mesures principales ci dessous ont été envisagées :L'amélioration de l'organisation institutionnelle et du renforcement des capacités du secteur à travers: (i) l'appui à la réforme du sous-secteur du transport terrestre; (ii) la mise en place d'un fonds d'études MET; (iii) la réalisation des actions prévues dans le cadre du Programme d'Appui Institutionnel au Secteur des Transports (PAIST); et (iv) le renforcement des capacités du secteur transport.

**L'état d'avancement des actions programmées** dans le CSLP III à la fin de l'année 2014 se présente comme suit :

Pour ce qui est de la modernisation et le développement du réseau routier, les avancements enregistrés en 2014 sont: (i) Les DAO de la route Tidjikja-Kiffa-Kankoussa-Selibaby-Kayes sont disponibles pour les tronçons Tidjikja – ElGhoudya, ElGhoudya – Boumdeid, Kankoussa – Bouli et Bouli – Sélibaby et les travaux sont en cours d'exécution pour les tronçons Kiffa-Boumdeid (le chantier est en phase d'installation) et Kiffa-Kankoussa (47,7 % d'avancement des travaux ), (ii) la route Kseir-Torchane-Choum est à 25% des travaux (iii) la route Atar-Tidjikja est achevée pour le lot3 (73km) et exécutée à 47%, 4,5% et 42 % respectivement pour le lot 1 (100 km), le lot 2 (105km) et le lot 4 (94km) ; (iv) la route de Nema-Bassiknou-Fassala est en cours pour le tronçon Néma-Bangou (Travaux préparatoires et terrassement 75% Chaussée 29% ouvrages 78% signalisation 22%) et est en phase d'installation pour les autres; (v) la route du Triangle de l'Espoir est à 93,5 % d'exécution; (vi) la route Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye est achevée, (vii) les travaux de la voirie urbaine de Nouakchott sont en cours; (viii) la route Ouéfia-Keur Macène est achevée, (ix) la route Aouénatt Zbel-Djiguenni est en phase de sélection du bureau de contrôle des travaux, (x) Akjoujt-Benichab-route Nouadhibou- Nouakchott est en phase de DAO(xi) la route Lexeiba-Mounguel est achevée, (xii) l'étude de la route Tintane-Ain Farba Twil est terminée; (xiii) la construction de l'échangeur Carrefour Madrid est en phase de choix de consultant pour l'étude; (xiv) la réalisation de voiries urbaines de Nouadhibou (10,5km) est achevée; et (xii) la construction de la route Néma-Amourj-frontière du Mali est à 57% des travaux au niveau du lot 1 (Amat Leekarich – Amourj) et en phase d'évaluation pour le lot 2 (Amourj – Adel Bagrou).

Toujours dans ce cadre d'extension de réseaux, les actions suivantes ont été réalisées : (i) plusieurs études ont été réalisées (construction du Pont de Kankoussa, construction de la route Tamchekett – Route de l'Espoir, construction de la route Sélibaby – Ould Yenge, construction de la route Néma – Oualata) ou sont en cours de réalisation (Etude construction du pont de Rosso, construction de la route Atar – Chinguitty – Ouadane) ; et (ii) des travaux ont également été réalisés (construction de la route F'Dérick-Touajil, Voirie de Chami, Construction de la route Tiguent-Mederdra) ou sont en cours d'exécution. Cette dernière catégorie comprend : le Construction de la route Kaédi-Maghama (en phase de démarrage), le pont de Kamour (en phase de démarrage), la route Mederdra – R'Kiz (11%), Construction de la bretelle du nouvel aéroport et d'échangeur sur la Route Nationale RN4 (4% hors installation), la route Touajil choum (30%), Construction de la bretelle de M'mamghar (16% d'exécution financière).

Les travaux de pavage des trottoirs et parkings de l'axe carrefour aéroport Nktt – rond point FNT sont terminés et ceux du pavage des trottoirs et parkings de la route EL EMEL (du

carrefour Madrid à Tenweich) ont démarré. Une gare routière a été réalisée à Riad (PK12) et une autre aménagée sur la route de la Résistance.

En matière de réhabilitation des routes, (i) les études sont terminées et les DAO sont disponibles pour les axes Boutilimit- Aleg, Kaédi-Boghé, Néma-Tintane et (ii) les travaux sont à 81% pour tronçon Kiffa-Tintane, à 80% pour le lot 2 de la route Nouakchott-Rosso et en phase de démarrage pour le lot 1 de cette route.

Quant à la modernisation des infrastructures aéroportuaires : (i) les travaux de réhabilitation et d'extension de l'aéroport de Sélibaby sont achevés, (ii) la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott est achevée à 79%, (iii) le matériel de sécurité aéroportuaire pour le nouvel aéroport international de Nouakchott est acquis à 70% et (iv) l'équipement des stations météo est fourni à 70%.

Pour ce qui est de la modernisation des infrastructures portuaires : (i) les travaux d'extension du Port Autonome de Nouakchott (PANPA) sont terminés ; (ii) l'étude d'un terminal à conteneurs à Nouakchott est disponible ( phase APS),; et (iii) les travaux de construction du Port de Tanit sont en cours (8% pour le lot 1 et 3% pour le lot 2).

Concernant l'amélioration de l'organisation institutionnelle du secteur, (i) le fonds d'étude a été exécuté à 39% et le devis programme n°1 de croisière du Projet PAIST est en cours d'exécution ;(ii) l'étude pour la construction et l'équipement de bureaux pour la DGTT est réalisée ; (iii) l'étude technique du centre d'examen pour les permis de conduire est achevée; et (iv) l'exécution du programme de formation de l'ANAC est achevée à 75%.

### **3.1.3.2. RATIONALISATION DE LA PRODUCTION ET DE L'OFFRE DE L'ÉNERGIE**

Dans le domaine de l'électricité, la stratégie adoptée vise la généralisation de l'accès des populations à ce service de base et la fourniture d'une électricité sécurisée et à moindre coût à même de favoriser le développement économique du pays.

L'objectif principal visé par le CLSP III, pour le secteur de l'énergie, est d'améliorer et de diversifier l'offre d'électricité afin de pouvoir satisfaire les besoins des ménages et des entreprises. Pour atteindre cet objectif, les actions et mesures principales entreprises en 2014 sont les suivantes :

En matière d'offre de production (i) la construction d'une centrale électrique duale fuel lourd/gaz à Nouakchott de 120 MW (Début des tests en décembre 2014), dont la capacité de sera étendue à 180 MW; (ii) la réalisation de la centrale PV de Nouakchott de 15 MW; (iii) l'exécution du projet d'une centrale PV de 30 MW à Nouakchott (Passation de marchés recrutement du Bureau d'études); (iv) la réalisation du projet d'un parc éolien de 30MW à Nouakchott (en cours); (v) l'exécution du programme d'électrification d'urgence à Nouakchott; (vi) la construction d'une centrale hybride à Kiffa 1,3 MW solaire et 4,8 MW thermique (en cours); (vii) la réalisation de l'étude, en cours, du projet des centrales hybrides; (viii) l'exécution de l'étude du projet de développement des systèmes électriques de la zone Est / Dhar (Néma / Adel Bagrou); (ix) la réalisation, en cours, du projet de l'énergie hydroélectrique de Gouina OMVS, et (x) le démarrage de l'étude de faisabilité d'un parc éolien de 100 MW à Boulénouar.

Pour les systèmes de transport et de distribution de l'électricité: (i) la construction de la ligne HTA 225 kV point à point Nouakchott–Tobène (Sénégal) – Lot Mauritanie (Passation

de marchés en cours); (ii) la construction de la ligne HTA 225 kV Nouakchott-Nouadhibou (Evaluation des entreprises pré qualifiées en cours); (iii) la réalisation de l'étude de faisabilité de lignes de 90 et de 33 KV et des postes associés dans la vallée du fleuve; (iv) l'interconnexion, en cours, Rosso-Boghé par une ligne 33 kV ; (v) la mise en place, en cours, d'un Centre National de Conduite à Nouakchott ; et (vi) la réalisation de l'étude de faisabilité de l'interconnexion avec l'OMVS.

### 3.1.3.3. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Dans ce domaine, les réalisations ont porté, au cours de l'année 2014, notamment sur : (i) le lancement de l'opération de construction du réseau national en fibre optique prévu dans le cadre du projet WARCIP-MAURITANIE; (ii) l'avancement, en collaboration avec l'ARE, dans le processus de renouvellement des licences des opérateurs télécoms (rédaction et remise des cahiers de charges, achèvement de la concertation nationale sur le renouvellement des licences); (iii) l'assistance à l'ARE pour assurer la mise en place des outils de régulation et de partage des infrastructures de base et des réseaux à travers la validation des rapports intermédiaires des études; (iv) l'adoption des projets de loi sur les données personnelles, sur les transactions électroniques et sur la cryptologie; (v) le développement du portail des centres de formation professionnelle à travers le développement d'un premier site (intranet et internet); et (vi) le redéveloppement des sites web de l'Administration dans un nouveau design moderne par le développement d'une nouvelle maquette pour le site du MEFPTIC.

### 3.1.4. L'EXPLOITATION OPTIMALE DES SOURCES DE LA CROISSANCE

Pour atteindre les objectifs d'une croissance économique accélérée en 2014, les efforts des autorités publiques se conjuguèrent pour mettre en œuvre des politiques sectorielles en alignement avec les priorités du Gouvernement, qui permettent une exploitation et une gestion optimale des ressources naturelles et des potentialités du pays. Ces politiques concernent essentiellement les secteurs productifs suivants: le pétrole, les mines, la pêche, le tourisme et l'artisanat, l'industrie, l'agriculture et l'élevage.

#### 3.1.4.1. Pétrole et gaz

Dans ce domaine, les objectifs visés par les pouvoirs publics au cours de l'année 2014 continuent d'être opérationnalisés à travers des actions qui relèvent des sous domaines des hydrocarbures bruts et des hydrocarbures raffinés.

Au niveau des **hydrocarbures bruts**, et dans le but d'améliorer l'environnement des affaires, les actions prioritaires mises en œuvre concernent: (i) la mise en exploitation de la base de données pétrolières (Base des données en place, chargement des données et hébergement à l'étranger en cours); (ii) la promotion continue de la transparence dans le secteur pétrolier et l'amélioration de la position de la Mauritanie au sein de l'ITIE; (iii) la mise en place, en cours, d'un système de gestion de la base de données environnementales ; (iv) la mise à jour du cadastre pétrolier pour le maintenir fiable et automatisé en tant que support d'aide à la décision en matière d'attribution de permis d'exploration ; et (v) la promotion continue des blocs pétroliers libres.

Pour ce qui est des **hydrocarbures raffinés**, et dans l'objectif de renforcer les capacités du ministère et des sociétés sous tutelles, les principales mesures suivantes ont été entreprises: (i) l'achèvement quasi-total de la réforme du cadre légal; (ii) l'élaboration et l'exécution d'un

Master Plan pour le transport des hydrocarbures; et (iii) la mise à niveau du laboratoire de la SOMIR.

Par ailleurs, le contrôle et le suivi de l'activité sont améliorés à travers l'exécution des actions prioritaires suivantes: (i) l'exécution du plan d'action pour l'instruction, le contrôle et l'inspection des installations pétrolières; (ii) le suivi des approvisionnements dans chaque localité; et (iii) le renforcement continu des outils organisationnels de contrôle.

#### **3.1.4.2. Mines**

La promotion du secteur et du suivi de l'activité, s'est effectuée à travers: (i) l'organisation de la 3ème édition de Mauritanides 2014; (ii) le renforcement des capacités techniques de l'OMRG ; (iii) l'attribution davantage de titres miniers et de carrières ; et (iv) les prélèvements et les analyses des échantillons.

#### **3.1.4.3. Pêches**

Le secteur de la pêche est appelé à jouer un rôle important dans l'atteinte, entre autres, des objectifs visés dans les deux premiers axes à travers sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB), au budget de l'état et à la Balance des Paiements (BP). En effet, les côtes mauritaniennes, réputées être parmi les plus poissonneuses du monde, permettent aux filières de pêche industrielles, côtières et artisales d'exploiter en moyenne 800.000 tonnes annuellement principalement destinés vers l'exportation.

La pêche joue également un rôle important dans l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres par les activités génératrices de revenu qu'elle leur offre, notamment dans le secteur de la pêche artisanale. Elle contribue dans la création d'emplois directs et indirects et dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs globaux dans le domaine de la pêche sont : (i) une gestion optimale et une rente durable ; et (ii) une intégration accrue du secteur à l'économie afin d'optimiser les gains socioéconomiques pouvant être tirés de toutes ses filières.

Ces objectifs sont déclinés à travers des objectifs spécifiques redéfinis en 2103 visant à poursuivre les efforts, au cours de la période 2014-2015, pour (i) assurer une meilleure gestion de la capacité des pêches et accroître les retombées socio économiques du secteur; (ii) promouvoir la pêche artisanale et côtière; (iii) lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire; (iv) contribuer à la création des emplois; (v) diversifier les pêcheries émergentes; (vi) mobiliser les ressources pour le financement de la pêche artisanale et côtière; (vii) développer tous les domaines liés à la marine marchande; (viii) protéger l'environnement marin; et (ix) renforcer la gouvernance, le cadre juridique et institutionnel du secteur.

L'état d'avancement des actions programmées dans le CSLP III à la fin de l'année 2014 se présente comme suit :

Pour la gestion de la capacité de pêche, le contrôle des captures et l'accroissement les retombées socio économiques du secteur, les efforts ont porté sur : (i) l'achèvement de l'extension du Port de pêche de Nouadhibou; (ii) la poursuite de l'extension du port de pêche artisanale de Nouadhibou (travaux en cours exécutés à 60%); (iii) des projets pour la construction de 4 débarcadères dans la zone sud de Nouakchott ( Etudes finalisées en cours

pour le pôle du Pk 144 qui sert de projet pilote); (iv) la création d'un pôle halieutique et d'un port en eau profonde à Nouadhibou (projets prévus dans la ZF dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de la ZFNDB); (v) l'adoption de la loi régissant le corps des gardes côtes; et (vi) la poursuite du programme de renforcement de la surveillance côtière.

En matière de promotion de la pêche artisanale et côtière, l'année 2014 était marquée par la construction de bateaux côtiers afin de contribuer à garantir la sécurité en mer et l'emploi de jeunes diplômés chômeurs (usine construite et 10 bateaux sur les 100 prévus sont déjà en mer).

La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'est poursuivie en 2014 à travers le programme d'amélioration de l'accès de la population mauritanienne à la consommation de poissons par l'extension, en cours, du réseau de distribution de la SNDP à toutes les Wilayas.

Le renforcement de la contribution du secteur aux efforts des pouvoirs publics visant la création des emplois (43 000 emplois en 2014 contre 36 000 en 2008).

Quant à la diversification des pêcheries émergentes, les efforts visant à promouvoir l'aquaculture pour permettre à notre pays de profiter pleinement de son potentiel halieutique se sont concrétisés par la signature du mémorandum du projet ROBIAN pour l'aquaculture et la transformation pélagique et financement d'un projet pilote de mariculture dans la baie de l'étoile dans le cadre d'un PPP.

Le développement de la marine marchande s'est fait en 2014 par la délimitation géo-référencée du domaine public maritime ainsi que la clarification des occupations sur l'ensemble du domaine public maritime (faite au niveau de Nouadhibou et au marché de poisson de Nouakchott).

Pour renforcer la protection de l'environnement marin, l'année 2014 a connu les réalisations suivantes: (i) la mise en œuvre, du programme de conservation de la biodiversité maritime et côtière; et (ii) l'achèvement de l'exécution du projet d'enlèvement des épaves dans la baie de Nouadhibou.

Pour ce qui est du renforcement de la bonne gouvernance et du cadre juridique et institutionnel du secteur, les efforts entrepris en 2014 ont permis principalement à: (i) La révision de certains plans d'aménagement et du Plan de gestion de la pêche artisanale et côtière, le lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie pour le développement du secteur des pêches; ; (ii) la préparation, en cours, du programme régional de la pêche en Afrique de l'ouest PRAO sur financement de la banque mondiale; (iii); l'accréditation des laboratoires de l'ONISPA aux normes ISO 17025 et lancement du processus pour l'accréditation de ces laboratoires aux normes ISO 17020; (iv) l'intégration du CASAMPAC et de l'ENEMP à la création de l'académie marine.

#### **3.1.4.4. Industrie, tourisme et artisanat**

Les *programmes industriels* se sont développés au cours de l'année 2014 à travers la réalisation des programmes suivants: (i) la poursuite de l'exécution du projet de mise en place d'un laboratoire de métrologie; (ii) la poursuite de l'exécution du projet de mise en oeuvre de la stratégie industrielle; et (iii) la mise en œuvre du programme qualité d'Afrique

de l'Ouest (formation des cadres de l'administration, paiement de l'adhésion à l'ISO, création d'un centre de documentation sur les normes, accompagnement de quatre laboratoires à l'accréditation et à la certification).

La promotion de l'**artisanat** était recherchée en 2014 à travers les réalisations suivantes: (i) la participation à la foire de Paris sur l'artisanat traditionnel; et (ii) l'organisation de plusieurs expositions au musée national.

En matière de promotion du **tourisme**, l'année 2014 a connu la participation à plusieurs manifestations pour faire découvrir les multiples facettes de notre pays: (fitur de Madrid, Bit Milan ; Itb Berlin ; Salon de la Randonnée Paris; Arabian Travel Market Dubaï ; Foire de Paris ; Top Resa Paris).

### 3.1.4.5. Agriculture

Le département de l'Agriculture a poursuivi au cours de l'année 2014 plusieurs activités importantes : (i) d'amélioration de la production et de la productivité que se soit au niveau de la riziculture, du pluvial ou de la diversification ; (ii) de protection des cultures ; (iii) de la promotion du Partenariat Public-Privé ; et (iv) d'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Les principales réalisations dans tous ces domaines sont:

**Pour augmenter la production et la productivité**, le département est intervenu au niveau de la riziculture, des cultures pluviales et des cultures de diversification agricole.

Au niveau de la riziculture, il s'agissait : (i) de la consolidation de l'environnement favorable à l'agriculture irriguée ; (ii) de l'accroissement des superficies par l'aménagement et/ou la réhabilitation des périmètres hydro-agricoles ; et (iii) de la maîtrise de l'eau pour l'irrigation des périmètres agricoles.

Dans le cadre de la consolidation de l'environnement favorable à l'agriculture irriguée, les réalisations ont porté sur : (i) le transfert du matériel de moisson et de labour de la SNAAT<sup>6</sup> au profit des agriculteurs organisés en GIE à des prix concurrentiels ;(ii) la poursuite de l'approvisionnement des marchés en intrants agricoles à des prix subventionnés à hauteur de 45% de leurs prix de revient avec la gratuité des engrais pour les coopératives villageoises ; (iii) la mise en œuvre d'une réforme foncière pour l'irrigué<sup>7</sup> ; (iv) l'amorce d'un processus de mise en place d'une assurance agricole ;(v) le lancement d'un programme de consolidation et de mise aux normes de la filière semencière; et (vi) la construction, en cours, d'un centre de démonstration des techniques agricoles.

Dans le cadre de l'accroissement des superficies par l'aménagement/réhabilitation des périmètres hydro-agricoles, les réalisations effectives ont concerné : (i) la réhabilitation de 755 ha (250 ha à Foug Gleita, 250 ha à Bir El Barka, 120 ha à Wompou et 135 ha à Gouraye). Les travaux se poursuivent sur 897 ha dans les périmètres de Foug Gleita, Wompou et Gouraye et le lancement des travaux d'aménagement de 3 260 ha en irrigué (Nkik 250 ha, Tenyeder 400 ha au Trarza) et 2 620 ha au CPB du Brakna ; (ii) la réhabilitation du Casier Pilote de Boghé (CPB) dans le cadre du PGIRE2<sup>8</sup>; (iii) la réalisation de l'étude pour la réhabilitation du périmètre de Maghama 3 ;(iv) la réalisation d'études pédologiques à Lemsaidi, N'Kik, Ten Yeder et Aéré M'Bare ; (v) la remise des rapports

---

<sup>6</sup> Il s'agit de : 65 moissonneuses batteuses et 130 tracteurs et le matériel acquis par la CDD 50 moissonneuses batteuses et 50 tracteurs.

<sup>7</sup> Le titre foncier mère est réalisé pour la zone du Trarza et son élargissement est programmé pour couvrir les zones du haut fleuve.

<sup>8</sup> L'appel d'offre pour les travaux de Boghé a été lancé après approbation par le bailleur de fond.

provisoires des études des stations de pompage de ghabou et djaguili ;(vi) le lancement des consultations pour les prestations de l'aménagement de la cuvette orientale du lac de R'Kiz, de l'étude du Projet d'amélioration de la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'irrigué dans le Gorgol et le Guidimakha , de l'étude de Contrôle des travaux de réhabilitation de 779 ha du périmètre irrigué et des endiguements du Casier Pilote de Boghé, de l'étude de Contrôle des travaux de réhabilitation de PIV au Trarza 330ha, et les travaux de Faucardage/curage des marigots Sokam (17 km) et Bourguiba (3 km) , ainsi que des études et contrôle des travaux pour la consolidation du pont-vanne de Kaédi, la sécurisation des berges du fleuve Sénégal le long de la digue PPG, l'évacuation des crues du Gorgol et la mise en place d'un système intégré de drainage PPG1/PPG2 vers un émissaire naturel.

Dans le cadre de la maîtrise de l'eau pour l'irrigation des périmètres agricoles, les efforts déployés en 2014 ont permis : (i) la réalisation de plus de 38 km d'ouverture du chenal d'Aftout Essahli<sup>9</sup> dont les travaux sont réalisés par la SNAAT et le BTP et l'exécution des travaux de remblai compacté au niveau du tronçon SNAAT sur une longueur de 1,5 Km ; (ii) le curage des axes hydrauliques sur 4 Km et le faucardage de 3,2 ha au niveau de Bourgeiba , Oum Lekhwe et M'Bleil ; (iii) la réalisation de plusieurs ouvertures de chenaux pour l'alimentation en eau d'irrigation et la réalisation d'une digue de protection contre le débordement dans la zone de Meyssoukh ;(iv) la réalisation des travaux complémentaires sur les chenaux d'alimentation des périmètres de Beguemoune et Baylane ; (v) l'ouverture de chenaux à Oum lekhwe, Tékane et autour de Sokame : 12.5km ;(vi) le faucardage à Beguemoune, Leeweija et Garak:08 ha ;(vii) la réalisation de 745 mètres linéaires de protection des berges à N'batt et Aglobitt ;et (viii) le démarrage de l'étude d'exécution du Chenal de Mbleil.

L'ensemble de ces actions dans le domaine de la riziculture ont donné les résultats suivants : (i) l'emblavure de 40 901 ha dont 24 807 ha en hivernage et 16 094 ha en Contre Saison Chaude (CSC), ce qui a permis d'obtenir le meilleur résultat depuis le début de la culture du riz en Mauritanie ; (ii) la production en paddy est estimée à 202 547 tonnes dont 120 292 tonnes en hivernage et à 82 255 tonnes en CSC. La production totale en riz blanc est estimée à environ 107 105 tonnes ; cette production a permis d'assurer un taux de couverture des besoins de 69% de cette denrée.

**Au niveau des cultures pluviales**, les réalisations ont concerné : (i) la consolidation de l'environnement favorable pour une meilleure conduite de la campagne agricole en pluviale ; (ii) l'accroissement des superficies par le confortement /réhabilitation des ouvrages de retenue d'eau ; et (iii) la réhabilitation des terres cultivables en pluvial.

Dans le domaine de la conduite de la campagne agricole, les agriculteurs ont été appuyés par la fourniture et la distribution de 400 tonnes de semences traditionnelles.

En matière d'accroissement des superficies par le confortement /réhabilitation des ouvrages de retenue d'eau et dans le cadre du programme de construction/réhabilitation de grands, moyens et petit barrages, la mise en oeuvre du plan d'action du département s'est traduite par: (i) la finalisation des APDs pour la construction de 4 grands barrages<sup>10</sup> ;(ii) la

---

<sup>9</sup> Ce chenal est d'une longueur de 55 km, il permettra l'irrigation de plus de 16000 ha dans la zone de l'Aftout Sahli à Keur Macène, l'achèvement des travaux est prévu en 2015.

<sup>10</sup>El Ghargua en Assaba, Morfiyalla et Tachott Maydella au Guidimagha et Barguetanni au Hodh El Gharbi

réhabilitation de 9 petits et moyens barrages<sup>11</sup> ; (iii) les travaux sont en cours sur deux barrages (Reyougue et Tenyesser) et en cours de lancement pour 3 barrages (Iguevane au Tagant, Mekanett en Assaba et Levde au Hodh El Gharbi) ; et (iv) le confortement de 450 digues et diguettes dans les wilayas du Hodh El Gharbi, du Hodh El Charghi, de l'Assaba, du Brakna, du Guidimagha et du Tagant.

En matière des études d'aménagement des terres cultivables en pluvial, il s'agissait de (i) la réalisation de 60 % de la mise en place d'un site agricole modèle ; (ii) la clôture des dossiers APD et DAO de 4 des 5 grands barrages<sup>12</sup>; et (iii) la réalisation de l'étude de la zone humide Venje au Hodh Chargui ( Bassiknou).

Les Résultats de la campagne 2013-2014 en pluvial portent sur l'emblavure de 218 242 ha en céréales traditionnelles pour une production brute estimée à 107 941 tonnes. Le taux de couverture des besoins de consommation en céréales traditionnelles est estimé à 45%.

**Pour ce qui est des cultures de diversification agricole**, les efforts ont porté sur : (i) la promotion de la culture du blé ; et (ii) la promotion des cultures maraîchères.

Dans le domaine de la promotion de la Culture du Blé, les actions réalisées sont les suivantes: (i) la poursuite de la réalisation du programme d'introduction de la culture de Blé en irrigué et son encouragement en pluvial par l'approvisionnement des agriculteurs en semences, engrais et herbicides subventionnés à hauteur de 60% de leurs prix d'acquisition en irrigué et la réalisation d'un test variétal de semences de blé qui a permis de fixer 5 variétés à haut rendement avec l'obtention des résultats encourageants ; (ii) la mise en valeur de 1600 ha en irrigué avec des rendements moyens de 3 tonnes/ha et 2600 ha en pluvial avec des rendements de 2 tonnes/ha soit une production totale d'environ 10 000 tonnes.

Dans le domaine de la promotion des cultures maraîchères, les réalisations ont porté sur : (i) l'appui aux coopératives par encadrement au profit des maraîchers ; (ii) l'appui avec des intrants et matériels horticoles<sup>13</sup> ; (iii) la facilitation de l'accès aux équipements d'exhaure et d'irrigation<sup>14</sup> ; (iv) la réhabilitation des périmètres maraichers féminins au Brakna ouest ; (v) la réalisation de travaux d'aménagement au niveau du périmètre de Kankossa ; (vi) l'équipement du périmètre du PK 17 dont les travaux sont en cours d'achèvement; et (vii) l'appui à la commercialisation, conservation et transport des produits maraichers par l'acquisition de deux véhicules au profit des producteurs organisés en Assaba, la mise en place trois de conteneurs de conservation d'une capacité de 30 tonnes à Kiffa et la mise en

---

11 Tertouguel, Nouamleine, Djoingui, Aouinet Arr, Lekhteitt, Gaett Teidouma, Levtah, et El Ghouni dont trois ont cédé au cours de l'hivernage 2014 : Tertouguel, Levtah et Aouinet Arr.

12 Il s'agit des Barguetani au Hodh Elgharbi, Tachout Meidalla et Morsiale au Guidimakha, El ghargue en Assaba et Tagoutalla au Gorgol.

13 Acquisition et distribution sur les coopératives de 1 000 Kg de semences maraîchères, 200 000 ml de grillage et 16 000 unités de matériels horticoles. Fourniture et installation des matériels de protection contre la divagation des animaux : 1500 ml de grillage pour la clôture de trois sites. Distribution de : 37 T Semence de Pomme de terre, 637 Kg autres spéculations du maraichage, 302 litres d'Insecticides, 41 T engrais et 3000 unités petit matériel horticole.

14 Marché d'acquisition de 86 pompes solaires en cours d'exécution. Réalisation de 40 puits, un forage et 153 bassins. Appui des AGPO au niveau de 16 sites dans 3 wilayas, avec creusage de puits et fourniture kits solaires ou de pompage. Equipement de 34 puits par 34 kits d'exhaure solaire et 10 motopompes avec fonçage de 2 puits et approfondissement de 2 autres. Mise en place en cours de 1 station de pompage solaire à Kankossa. Acquisition et installation de 10 kits de goutte à goutte. Marché en cours d'exécution d'acquisition et d'installation de 111 systèmes kits californiens. Distribution et installation de 14 Pompes Solaires avec accessoires (7 Tamouritt Naaj, 2 Mahmouda et 5 à Vedra. Fourniture et installation d'un réseau d'irrigation goutte à goutte sur 4 ha à M'Pourié. L'équipement en cours de 20 forages d'irrigation et l'élaboration de dossiers d'APD pour la réalisation des études d'implantation de 50 forages dans les zones oasiennes. Mise en place d'un réseau d'irrigation sur un hectare pour la Palmeraie à Egjert. Construction d'un bassin de 10 m<sup>3</sup> à Tawaz, Touezeguet, Terwen et Teyarett et lancement d'un programme d'installation de 50 pompes Solaires à chinguity. Acquisition et distribution de 52 GMP au Brakna Ouest. Acquisition, livraison et installation de 1500ml de flexible 200mm. Mise en place d'un réseau d'irrigation sur un hectare pour la palméraie de Tenadi et construction d'un bassin de 10 m<sup>3</sup> à Aghlembit, Ederroum, Tidjikja et Nimlane.

place, en cours, de 2 hangars d'entreposage des produits maraichers à kiffa et Taghada El Wassaa.

Dans le cadre de la **protection des cultures**, les efforts ont concerné : (i) la sécurisation des cultures en irrigué contre les ennemis de cultures ; et (ii) la lutte contre les ennemis des cultures, contre la divagation des animaux et contre l'ensablement dans les zones pluviales.

En matière de sécurisation des cultures en irrigué contre les ennemis de cultures, l'année 2014 s'est caractérisée par la mise en œuvre des actions suivantes: (i) la réalisation d'une lutte contre les oiseaux granivores par le traitement de 7822,48 ha avec la mobilisation de 7 à 19 équipes pour la lutte chimique contre les oiseaux granivores et l'utilisation de 23367,5 litres de pesticide dans les wilayas du Trarza, Brakna et Tagant; et (ii) le renforcement des capacités de lutte (par la mise à disposition des équipes du matériel de lutte<sup>15</sup>).

Pour ce qui est de la lutte contre les ennemis des cultures dans les zones pluviales, il était question, en 2014, de l'exécution de : (i) la distribution gratuite au profit des agriculteurs des zones infestées de 220 tonnes de pesticides contre les sauteriaux et 102 tonnes de pesticides contre la sésamie ; (ii) le renforcement des capacités du laboratoire d'Atar pour la lutte contre les maladies des palmiers dattiers ; (iii) la lutte préventive contre les criquets pèlerins par la surveillance et les interventions rapides par le déploiement de quatre équipes et la fourniture d'un appui logistique ; (iii) la réalisation de travaux d'aménagement du magasin de stockage du pesticide au niveau du complexe de Riyadh à Nouakchott sur une superficie de 1000 m<sup>2</sup> et une capacité d'un million de litres [amélioration de la gestion des stocks obsolètes et renforcement des mesures de sauvegardes environnementales] ; (iv) le renforcement de la mobilité des équipes par la réparation de 15 véhicules ; (v) la protection des cultures pluviales contre la divagation des animaux par des clôtures en grillage/barbelé : la sécurisation d'une superficie de 11100 ha dont 3600 ha sont achevées dans les wilayas du Brakna, de l'Adrar, de l'Inchiri et du Tiris Zemmour et la protection de 7500 ha est en cours d'exécution au niveau du Hodh Charghi, le Hodh El Gharbi, l'Assaba, le Gorgol et le Tagant. Les marchés sont en cours pour 173 km de grillage qui seront installés sur 28 sites dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Brakna et de l'Adrar ; et (vi) la protection des cultures oasiennes contre divagation et l'avancée des dunes<sup>16</sup>.

Le cumul des résultats de la campagne 2013-2014 (irrigué et pluvial) comparé aux besoins nationaux de consommation montre que le taux de couverture des besoins de consommation se situe cette année à 34%. L'emblavure de 259 143 ha dont 40 901 ha en irrigué et 218 242 ha en pluvial. La production brute en céréales est estimée à 310 488 tonnes dont 202 547 tonnes en irrigué et 107 941 tonnes en pluvial pour une production nette totale au cours de cette campagne estimée à 208 558 tonnes de céréales.

Dans le cadre du **partenariat public-privé**, les actions suivantes ont été réalisées en 2014: (i) la poursuite des activités de mise en place du complexe agro-industriel de production de sucre: l'aménagement de 600 ha est en cours pour la poursuite de la multiplication des

---

<sup>15</sup>Distribution de 21000 litres de pesticides, 400 détonateurs sonores, 3000 ml de filet de capture des oiseaux et 4 pulvérisateurs à monter sur véhicule.

<sup>16</sup>Mise en place de 82440 mètres linéaires de clôtures en grillage autour des zones de production, stabilisation de 24 hectares et introduction de 24000 mètres linéaires de haies vives.

boutures semences. L'objectif visé est de démarrer la production de sucre blanc raffiné en 2016 ; (ii) la signature d'une convention de partenariat de développement agricole avec le groupe RAJIHI pour la mise en valeur de 104 000 ha ; (iii) la signature d'une convention d'établissement avec les Grands Domaines de Mauritanie (GDM) à Thiambène dont l'objectif est de passer de 1 000 tonnes de banane produit actuellement à 8 000 tonnes pour l'approvisionnement du marché national à l'horizon 2017/2018 ; (iv) la signature d'un contrat de bail emphytéotique au profit de la Société AGRICONCEPT/ RIM relatif à une superficie de 660 ha à Keur-Macène pour le développement de la production maraîchère.

A part la baisse constatée au niveau de la production des céréales traditionnelles qui est consécutive au déficit pluviométrique, tous les objectifs fixés pour 2014 en matière d'études, d'aménagements, de mise en valeur, de diversification agricole, de réalisation d'ouvrages, de protection des cultures, de formation d'encadrement et d'appui aux organisations socioprofessionnelles ont été atteints et même dépassés pour certains volets (rizicultures, maraichages ...)

#### 3.1.4.6. Elevage

Le département de l'**Elevage** avait prévu de réaliser en 2014 les actions prioritaires suivantes: (i) vacciner le cheptel; (ii) organiser une campagne d'insémination artificielle; (iii) mettre à disposition des médicaments, matériels et autres produits pour assistance aux éleveurs, en particulier pour les interventions en cas de foyers; (iv) construction des parcs de vaccination; (v) construction d'un centre d'élevage des dromadaires; (vi) construction des fermes d'insémination; (vii) réhabilitation de l'aire d'abattage d'El Mina; (viii) préparation de la mise en place d'un complexe laitier à Néma; (ix) la construire un centre technique de l'élevage; (x) la construction d'un complexe avicole ; (xi) la construction d'une usine de lait à Boghé ; et (xii) la supervision de la transhumance transfrontalière du cheptel.

Au cours de l'année 2014, le secteur de l'Elevage s'est développé à travers la réalisation d'un ensemble d'activités qui ont contribué à l'atteinte des objectifs que ce secteur s'est assigné:

Dans le domaine de la **santé animale**, l'année 2014 a été marquée par : (i) l'amélioration de la couverture vaccinale du cheptel contre les principales maladies parla réalisation des campagnes de vaccination des bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) avec 1 451 200 têtes vaccinées, la Peste des Petits Ruminants (PPR) avec 530 000 têtes vaccinées et la Pasteurellose des bovins et camelins avec 289 000 têtes vaccinées; (ii) la construction/réhabilitation/transfert de 153 parcs de vaccination; (iii) l'amélioration du système national de l'épidémiosurveillancepar : la surveillance active de la FVR à travers 17 troupeaux sentinelles couvrant l'ensemble du pays, le contrôle et maitrise du foyer de la PPCB au Gorgol: mesures sanitaires d'urgence et vaccination massive dans la zone et les Moughataas frontalières; (iv) le contrôle et l'inspection sanitaires à travers: le renforcement des capacités des équipes d'inspection des viandes au niveau de Nouakchott (5 vétérinaires inspecteurs), l'équipement de toutes les inspections des Moughataas par le matériel d'inspection; et (v) le contrôle, la surveillance et le diagnostic des maladies prioritaires et parasitaires par : la surveillance de la PPCB (un foyer a été identifié à Kaédi), la surveillance de la FVR ((510 sérums collectés et testés), la surveillance de la Peste des Petits Ruminants (7 suspicions et sur 368 prélèvements testés 171 sont positifs), le contrôle de la rage (7 suspicions dont 4 positifs), les maladies parasitaires : un certain nombre tiques(6) vecteurs de maladie ont été identifiés, l'inspection sanitaire et santé publique ( des enquêtes sur la

qualité des microbiologique du lait cru dans les élevages périurbain de Nouakchott ont été effectuées).

Dans le domaine des **productions animales**, l'année 2014 a connu les principales réalisations suivantes : (i) **l'amélioration génétique à travers: l'insémination artificielle** : 1840 vaches dont 1590 au niveau des fermes (Idini700, Mahmouda500 et Kankossa150, Gounguel 240 ) et 250 têtes au niveau des wilayas (le taux de gestation est évalué à 35 % et le nombre de produits à 640 veaux), la construction de trois fermes d'insémination :Gounguel, Mâle etMaghama, la finalisation de la construction du Centre de Développement des Dromadaires (travaux complémentaires et équipements en cours), la construction en cours d'un Centre de démonstration des techniques d'Elevage; (ii) **l'amélioration des infrastructures d'élevage (viandes rouges et lait) par: la construction** d'un nouvel abattoir à Nouadhibou, l'achèvement des travaux d'extension de l'abattoir de Tenweich et de l'aire d'abattage d'El Mina, la finalisation travaux Génie Civil de l'usine de lait de Néma , le démarrage construction de trois centres de collecte et lancement du processus de mise en place d'une nouvelle usine à Aleg, la construction d'une mini laiterie à Kankossa; (iii) **le développement de la filière avicole moyennant: la construction/réhabilitation** de 12 unités avicoles semi-intensives et l'appui pour la réalisation de 320 unités avicoles traditionnelles, le lancement des procédures pour la construction et la réhabilitation de 32 unités avicoles semi-intensives, 12 unités avicoles traditionnelles, le **complexe avicole à Nouakchott en partenariat avec un privé par la** construction d'un couvoir (capacité de 200 000 poussins /semaine), et le démarrage construction d'une unité d'aliment bétail et de volaille(capacité 120000 T/an), de 4 unités de reproduction (capacité 25000 sujets chacune), de 4 unités de poulet de chair(capacité de 200000 sujets/an), d'un abattoir poulet, de 4 unités pondeuses (capacité 30 millions d'œufs au démarrage) et d'un centre de formation sur les techniques d'élevage avicole; (iv) **l'assistance du cheptel pendant la période de soudure à travers: le traitement et assistance** aux éleveurs les plus démunis , l'approvisionnement et régulation du marché d'aliment bétail , la facilitation de la Transhumance du cheptel vers les pays frontaliers (Mali et Sénégal), la préparation du plan d'assistance au cheptel 2014-2015 comprenant les volets aliments bétail, santé animale et hydraulique pastorale.

### 3.2. LES DOMAINES PRIORITAIRES DU CSLP

Les objectifs de réduction de la pauvreté, retenus dans le cadre du troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015, sont à atteindre à travers la mise en œuvre d'une panoplie de programmes d'investissements publics, orientés vers les domaines prioritaires suivants: l'éducation, la santé et la nutrition, l'hydraulique et l'assainissement, le développement rural, le développement urbain, la sécurité alimentaire et l'environnement en tant que capital économique à valoriser.

#### 3.2.1. Education et formation

L'objectif assigné au secteur de l'éducation, dans le CSLP III, était de produire un capital humain à même de favoriser le développement économique et social du pays. La réalisation de cet objectif devait se faire à travers la mise en œuvre d'une stratégie articulée autour de : (i) l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'offre éducative; (ii) le développement d'un accès élargi à la base du système et régulé à ses niveaux supérieurs ; et (iii) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur.

La mise en œuvre du CSLP III, pour la quatrième année consécutive, a été marquée par la poursuite d'efforts en matière de construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires et de formation, de recrutement et de formation du personnel enseignant.

**Dans l'objectif d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, la programmation du département, au cours de l'année 2014, a porté sur :** (i) La formation linguistique de près de 1600 enseignants en classe et celle des élèves-maîtres des deux ENIS; (ii) la certification des acquis linguistiques des élèves-maîtres sortants; (iii) l'impression et la distribution de 322 000 cahiers de l'élève (4AF et 5AF); (iv) l'acquisition de fonds documentaires et documentation didactique; (v) l'équipement de deux salles de sport pour les filles au collège de fille d'Atar et au lycée de Boghé ; (vi) Le déparasitage de tous les élèves du fondamental public et privé et la distribution de 2285 tonnes de denrées alimentaires; (vii) la remise de prix aux filles lauréates et la distribution de kits aux filles des collèges; (viii) La conception d'un Programme de Zone d'Education Prioritaire; (ix) la formation linguistique de 1745 enseignants et de 25 inspecteurs du fondamental; (x) la formation linguistique scientifique de 479 professeurs et de 45 inspecteurs du secondaire; (xi) la formation académique de 200 professeurs du secondaire ; (xii) l'acquisition d'outils de gestion des cantines scolaires (Fiches de suivi, registres journaliers).

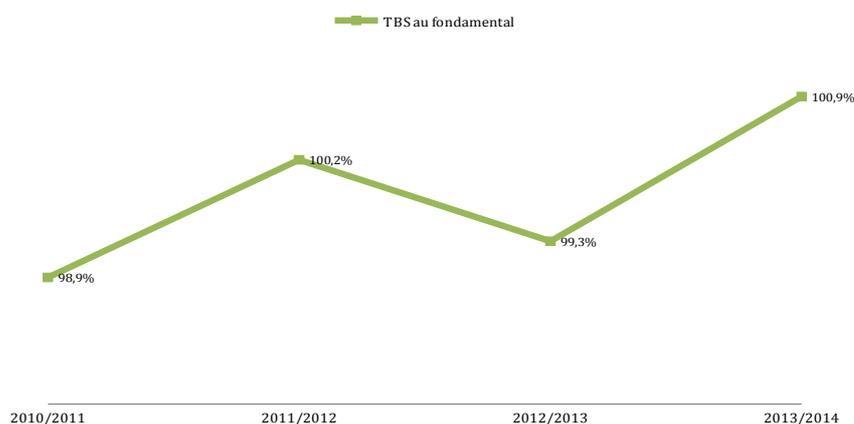
**Afin de développer un accès élargi à la base du système et régulé à ses niveaux supérieurs, les actions programmées au cours de l'année 2014, consistaient en :** (i) la construction de 35 écoles complètes dans divers capitales des Moughataas; (ii) la construction de 115 classes pour les élèves du fondamental ainsi que de 80 autres spécifiques aux besoins de l'éducation primaire non formelle; (iii) la construction de 8 collèges dont 3 réceptionnés (bab elvath rkiz, niabina brakna et de rindaw gorgol), 4 viennent d'être lancés kiffa (Assaba), Boumbri (keur-macène), cheikh elhacen 'rkiz) et mabrouk mederdra); (iv) la construction de 13 collèges de proximité : 3 au Hodh Chergui 4 au Gorgol et au Brakna 3 au Guidimakha 3 au Tagant et en Adrar ; (v) la construction de 35 écoles complètes dans divers capitales des Mouaghataas; (vi) la construction de 115 classes pour les élèves du fondamental ainsi que de 80 autres spécifiques aux besoins de l'éducation primaire non formelle; (vii) l'octroi de cours de soutien ayant profité à 70000 élèves de 6 Année Fondamentale (dont 30000 filles) et à 59273 élèves de 1 AS et 4 AS (dont 27 918 filles) du 1er cycle secondaire.

**Dans l'objectif d'améliorer la gestion et la gouvernance du secteur, il était prévu, au cours de 2014, d'entreprendre les principales actions suivantes:** (i) la réalisation de l'enquête statistique scolaire annuelle; (ii) mises en place des COGES ( Comité de Gestion des établissements scolaires ), 45 projets d'écoles identifiés et constitués et 180 membres de COGES formés et dotés de fonds d'AGR ; (iii) la poursuite du développement d'un système automatisé de suivi des activités de la DPEF et du Plan d'action du PNDSE; (iv) l'acquisition de plates-formes logicielles pour le SIG dans le cadre de la détermination d'une carte scolaire opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement, et formation du personnel sur lesdites plates-formes ; (v) l'acquisition de 4 serveurs au profit des DREN; (vi) la réalisation de diverses missions de diagnostics, d'encadrement, d'inspections et d'évaluations sur le terrain réalisées pour le fondamental et le secondaire ; et (vii) le lancement de la préparation du RESEN.

Les efforts visant l'amélioration de l'offre des services de l'enseignement fondamental étaient consolidés, dans le cadre des programmes de l'Agence Nationale TADAMOUN en 2014, par (i) la construction et l'équipement achevés de 8 écoles complètes; (ii) la

construction et l'équipement achevés de 50 salles de classe complétant 17 écoles existantes; (iii) la construction, en phase de finalisation, de 12 écoles fondamentales; (iv) la construction, en phase de finalisation, de 23 salles de classes complétant 7 écoles existantes; et (v) la construction, en phase de finalisation, de 2 cantines scolaires.

### 3.2.1.1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



En 2013/14, *le taux brut de scolarisation* est de 100,9% contre 99,3% en 2012/2013, soit un accroissement de 1.6% qui s'explique par l'amélioration de l'offre scolaire et de l'intensification des actions de contrôle et de suivi.

En 2013/2014, le *taux de rétention* du fondamental est à 76% contre 75% en 2012/13, soit un accroissement de 1.3%. Bien que cette évolution soit favorable, néanmoins, le rythme actuel ne permettra pas l'atteinte de l'objectif en 2015 qui est de 81%. Les efforts à entreprendre en 2015, déclarée par les autorités publiques "année de l'éducation" pourraient accélérer la marche vers l'atteinte de cette cible.

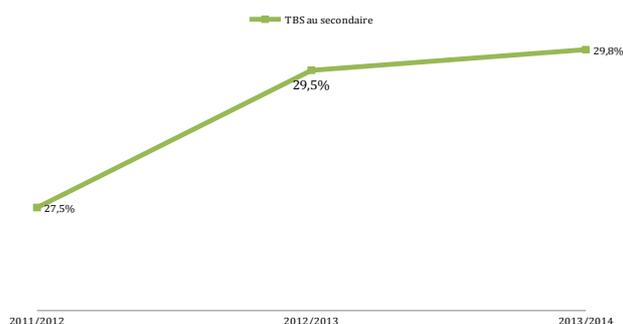
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation, les efforts de mise en œuvre du plan d'action ont permis d'obtenir les principales réalisations suivantes: (i) la formation linguistique de près de 1600 enseignants en classe et celle des élèves-maîtres des deux ENIS; (ii) la certification des acquis linguistiques des élèves-maîtres sortants; (iii) l'impression et la distribution de 322 000 cahiers de l'élève (4AF et 5AF); (iv) l'acquisition de fonds documentaires et documentation didactique.

L'année 2014 a, par ailleurs, connu la réalisation en cours de : (i) l'édition et l'impression de 800 000 manuels du fondamental; (ii) l'acquisition de tables-bancs; et (iii) la construction de 50 salles de classes dans le cadre du programme VAINCRE.

L'action du département au cours de l'année 2014 a permis: (i) la construction de 35 écoles complètes dans diverses capitales des Mouaghataas; (ii) la construction de 115 classes pour les élèves du fondamental ainsi que de 80 autres spécifiques aux besoins de l'éducation primaire non formelle; et (iii) l'octroi de cours de soutien ayant profité à 70000 élèves (dont 30000 filles).

### 3.2.1.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le **TBS du secondaire** est passé de 29.5% en 2012/13 à 29.8% en 2013/2014. L'analyse en termes de genre montre que le TBS des filles est toujours en dessous de celui des garçons avec une tendance à la réduction de l'écart sur la période. Le Rapport filles/garçons au secondaire en 2014 se situe à 0.97.



Les principales actions réalisées au cours de l'année 2014 sont : (i) la construction de 13 collèges de proximité : 3 au Hodh Chergui 4 au Gorgol et au Brakna 3 au Guidimakha 3 au Tagant et en Adrar ; (ii) la remise de prix aux filles lauréates et la distribution de kits aux filles des collèges; (iii) la formation linguistique de 1745 enseignants et de 25 inspecteurs du fondamental; (iv) la formation linguistique scientifique de 479 professeurs et de 45 inspecteurs du secondaire; (v) la formation académique de 200 professeurs du secondaire; (vi) la construction de 8 collèges dont 3 réceptionnés (bab elvath rkiz, niabina brakna et de rindaw au gorgol), 4 viennent d'être lancés kiffa (assaba), boumbri (keur-macène), cheikh elhacen (rkiz) et mabrouk (mederdra); (vii) l'octroi de cours de soutien ayant profité à 59273 élèves de la 1<sup>ère</sup> année du secondaire et de la 4<sup>ème</sup> année du secondaire (dont 27 918 filles) du 1<sup>er</sup> cycle secondaire.

### 3.2.1.3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En matière d'enseignement supérieur, les réalisations en 2014 ont porté sur : (i) la poursuite des travaux de construction de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et de la Résidence des Garçons; (ii) l'acquisition de livres scientifiques et de fournitures de laboratoires pour la Faculté de Médecine; (iii) la structuration des espaces de production de la recherche et la définition des axes prioritaires de la recherche scientifique ; et (iv) l'élargissement du taux de couverture de la bourse nationale.

Dans le cadre de la bonne gouvernance et de pilotage les actions suivantes ont été menées : (i) l'élaboration du plan triennal (2015-17) de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; (ii) la création d'une base de données de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique; (iii) l'adoption des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enseignement Supérieur par un décret; et (iv) l'élaboration de Tableaux de Bord pour le suivi et la gestion du Secteur et de ses institutions.

Le nombre d'étudiants dans l'ensemble du système de l'enseignement supérieur est de

**20714** en 2013/2014<sup>17</sup>. Le nombre des étudiants dans les filières scientifiques et technologiques a atteint 4 392 apprenants en 2014, soit 21% du nombre total des étudiants de l'enseignement supérieur.

#### **3.2.1.4. ALPHABÉTISATION ET ENSEIGNEMENT ORIGINEL**

Les efforts des pouvoirs publics portaient, au cours de l'année 2014, sur : (i) l'organisation du HAJ ; (ii) l'animation des activités accompagnant le Ramadan ; (iii) la poursuite des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes ; (iv) l'orientation islamique, le prêche et la sensibilisation ; (v) et l'appui à l'enseignement originel.

Les programmes **d'alphabétisation et d'éducation des adultes** se sont poursuivis avec l'exécution du Programme de lutte contre l'analphabétisation et l'enseignement des adultes II, avec un ciblage des zones défavorisées et une campagne spécifique destinée à promouvoir un changement positif des mentalités à l'égard de ce phénomène.

En matière **d'enseignement originel**, l'action de promotion, d'appui et d'institutionnalisation de cet enseignement s'est poursuivie à travers : (i) l'organisation d'un nombre grandissant de concours nationaux et une participation plus régulière aux compétitions internationales de récitation du Saint Coran; (ii) un recensement exhaustif des mosquées et mahadhras; (iii) un recensement similaire pour les Awghafs, Zawayas, Instituts, associations et autres organisations à vocation islamique ; (iv) l'appui au Centre de Formation des Mahadhras, qui constitue un acteur de premier plan dans le recyclage et l'épanouissement des jeunes issus de l'enseignement traditionnel et leur qualification pour l'accès au marché de l'emploi; (v) la réhabilitation et la construction des mosquées avec, en l'occurrence, la construction de trois nouvelles unités à l'intérieur du pays encore sous équipé et la construction de 25 mosquées et mahadhras, dans le cadre du programme de l'Agence Nationale TADAMOUN visant les populations les plus défavorisées.

#### **3.2.1.5. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE**

En matière de formation technique et professionnelle, les objectifs du CSLP III étaient : (i) d'opérer des réformes profondes centrées, au niveau institutionnel, sur l'unification du pilotage ; (ii) d'améliorer la gouvernance du système ; et (iii) de dynamiser les instances de concertation Etat-Patronat (Conseil National de la FTP). Relativement à la formation technique et professionnelle, le département a programmé les actions suivantes : (i) l'amélioration de la gouvernance du Système de Formation Technique et Professionnelle ; (ii) l'accélération de la mise à niveau des infrastructures et leurs équipements ; (iii) le développement des ressources humaines du système de la FTP ; et (iv) la diversification des filières et la généralisation de la rénovation et de l'implantation des programmes. Dans le cadre de ce sous domaine, l'année 2014 a connu les principales réalisations suivantes : (i) l'élaboration des TDR pour l'actualisation de la stratégie de la FTP en coordination avec l'étude sur le marché de l'emploi; (ii) le démarrage de l'actualisation de la loi d'orientation

---

<sup>17</sup>Les chiffres indiqués sont pour l'ensemble des étudiants du système de l'enseignement supérieur, quelque soit le ministère de tutelle des institutions.

de la FTP et l'élaboration de ses textes d'application (Assistance technique en cours); (iii) la validation de la méthodologie et des outils visant à mettre en place un système de gestion pédagogique, administrative et financière de la FTP; (iv) l'attribution, réception et installation du matériel d'acquisition des équipements des établissements (LFPI de NKTT, LFTPC de NKTT, ENVA de Kaédi, LFTPP de Nema, CFPP de NKTT et CFPP d'Aleg); (v) la validation du rapport diagnostic et du plan de formation de l'étude sur les ressources humaines et le lancement du processus de sa mise en œuvre (vi) l'amélioration, en cours de préparation, de la rétention du corps des professeurs au sein du dispositif de formation par l'adoption de mesures incitatives au profit du personnel.

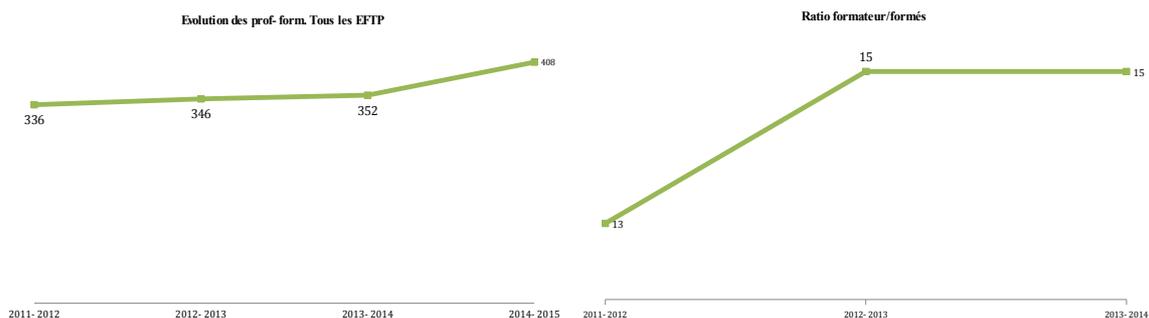
### Évolution des nombres de formés de 2011 au 2015 :

Année	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
<b>Evolution des formés tous les EFTP</b>	4 237	5 334	5 285	5 701
Pourcentage des Filles	<b>32%</b>	<b>32,1%</b>	<b>32,2%</b>	<b>32,4%</b>



Année	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Evolution des prof. Form. Tous les EFTP</b>	336	346	352	408
Pourcentage des Filles	32%	32,1%	32,2%	32,4%

### Évolution des nombres de professeurs/formateurs de 2011 au 2015 :



### 3.2.2. Santé et nutrition

Les principaux objectifs fixés, au titre de l'année de référence, se rapportaient à : (i) 70% des FOSA au niveau de chaque district sont en mesure d'offrir le PMA avec la qualité requise, (ii) 100% des mesures/réformes du PNDS (programmés 2012-2014) visant la normalisation du secteur seront mis en œuvre; et (iii) 100% des structures centralisées et décentralisées du Ministère de Santé seront en mesure de réaliser les principales fonctions du S&E pour améliorer leur rendement.

Dans le souci de faciliter l'évaluation des actions accomplies et en assurer une meilleure lisibilité, le bilan des réalisations est structuré par rapport aux objectifs que le secteur s'était fixé.

Au niveau **des infrastructures**, les actions accomplies concernent : (i) la réhabilitation du CS de Chinguetti et de quelques services du CHN, dont le service des urgences; (ii) la construction de l'Ecole de Santé Publique de Sélibabi, du service de pédiatrie de l'Hôpital Mère et Enfant, de 13 centres de santé, de 21 postes de santé et le lancement des travaux d'un Hôpital Départemental à Boghé; (iii) le lancement des travaux de construction de deux hôpitaux à Kiffa et Néma d'une capacité de 150 lits pour chacun d'eux; (iv) le réaménagement des locaux devant abriter les services d'Hémodialyse au niveau des Hôpitaux de Rosso, Zouerate, Kaédi, Aleg, Tidjikdja, Akjoujt et Atar; (v) la construction de la maternité de l'hôpital d'Aleg, la réhabilitation du labo du CS d'Aleg, l'extension de la DRAS du Brakna, la construction du PS de Chegar (Aleg), la réhabilitation du PS Elmenhar (Magta Lahjar), l'extension de la maternité du CS Bababé et la réhabilitation du CS de Maghama (Gorgol).

Les efforts visant le renforcement de l'offre des services de santé étaient consolidés, dans le cadre des programmes de l'Agence Nationale TADAMOUM en 2014, par (i) la construction de 10 postes de santé ; et (ii) la finalisation en cours de 10 autres postes de santé.

En termes d'**équipements**, les réalisations ont porté sur : (i) l'équipement des centres de santé de Bourat, Bouhdida (Brakna), Tenzah (Kaédi), Douerare (Hodh El Gharbi), Boumdeid (Assaba) et Nbeika, Achram (Tagant); (ii) l'équipement des postes de santé d'Aoudja (Kankoussa), Belghourban (R'kiz), Aghlembit (Tidjikja) ; (iii) l'acquisition des équipements pour le centre de santé de Chinguetti; (iv) l'acquisition des équipements pour le centre de mise en quarantaine du PK14 à Nkkt; (v) l'acquisition des équipements du nouveau Centre Hospitalier de Rosso, du Centre Hospitalier Mère et Enfant, d'un nouveau service de dialyse à Sélibabi, de 8 centres de santé et des 10 postes de santé, des équipements complets de blocs opératoires, de laboratoires et d'échographie pour les Hôpitaux d'Aioun,

de Kaédi, d'Atar et de Sélibabi ainsi que des équipements complets de laboratoire et d'échographie pour 22 centres de santé, des équipements de Maternité pour 162 postes de santé et de 50 échographes mobiles; (vi) le renforcement des capacités des centres de dialyse de 4 structures hospitalières (Centre Hospitalier National de Nouakchott, Centres hospitaliers de Sélibabi, d'Aïoun, et Kiffa) avec l'acquisition de 26 générateurs de 2 salles de traitement et des lits de dialyse ; (vii) la généralisation des centres de dialyse à tous les hôpitaux au niveau des chefs lieu de régions; (viii) le renforcement des plateaux techniques des CSM de : Teyaret, Ksar, Terhil, Sebka, NDB et NEMA; (ix) le redéploiement du matériel de CDF au niveau opérationnel et central (Chambres froides); et (x) la création et équipement de 3 CRENI au Brakna.

Les efforts visant à doter les structures sanitaires des équipements appropriés, étaient consolidés, dans le cadre des programmes de l'Agence Nationale TADAMOUN en 2014, par (i) la dotation des 10 postes de santé construits en équipements complets.

En matière de **logistique**, les réalisations ont porté sur: (i) l'acquisition de 47 ambulances dont ( 10 don SNIM et 1 don de Medicus Mundu), et 16 véhicules TT pour la supervision régionale, d'une unité mobile de collecte de sang et d'un camion pour le transport des vaccins; et (ii) l'acquisition d'un camion frigorifique pour le transport des médicaments et consommables au profit de la CAMEC .

Pour ce qui est du **renforcement des capacités des prestataires**, les actions enregistrées portaient sur : (i) l'appui à l'extension du forfait obstétrical dans 08 Moughataa et la formation de 120 personnel en SONUB; (ii) l'appui à la formation des prestataires pour la prise en charge du nouveau-né; (iii) la formation en Techniques d'Echographie au profit de 25 Prestataires; (iv) la formation de 213 prestataires en SONUB et de 78 SFE en AMIU et Ventouse; (v) la formation de 25 prestataires dont 4 médecins chef en Techniques d'Echographie obstétrique; (vi) la formation des points focaux des moughataas (54) au niveau national sur la gestion du PEV en deux ateliers à Nouakchott et Kiffa; (vii) l'organisation de deux passages de campagnes de lutte contre la poliomyélite; (viii) la réalisation d'une campagne préventive de lutte contre la méningite ciblant 32 Moughataa; (ix) l'organisation d'une campagne de suivi contre la rougeole; (x) l'introduction du rotarix dans la vaccination de routine; (xi) la formation en PCIME au profit de 60 prestataires de Nouakchott; (xii) la formation des ONGs sur la lutte contre le Tabagisme; (xiii) la formation d'un groupe parlementaire sur la CCLAT; (xiv) la formation d'une équipe du Ministère des finances sur la taxation du tabac.

Dans le souci d'améliorer la disponibilité des ressources humaines, l'année 2014 a connu le recrutement de 840 personnels de santé toutes catégories confondues.

Concernant la mise à disposition des produits pharmaceutiques, les réalisations consistaient en l'acquisition, en quantités suffisantes, des produits pharmaceutiques (antipaludéens, antituberculeux, ARV, vaccins), des réactifs et des consommables de qualité et leur mise à disposition aux structures sanitaires nationales et l'acquisition de 345000 MILDA et de 500 000 TDRs pour le paludisme.

A cela se sont ajoutées des réalisations portant sur l'approvisionnement du marché national en médicaments, la tarification et l'enregistrement et la lutte contre les faux médicaments.

En matière **d'approvisionnement du marché national**, l'action a porté sur : (i) le suivi des importations de médicaments ; et (ii) l'appui aux douanes du port et de l'aéroport pour le suivi du monopole concédé à la CAMEC (antibiotiques, psychotropes et insulines).

En matière de **tarification et d'enregistrement**, les réalisations sont les suivantes : (i) la réalisation de l'étude de dossiers par les commissions de médicament (près de 200 dossiers ont été traités); (ii) l'élaboration des textes réglementaires de la loi pharmaceutique; et (iii) la mise à jour de la Nomenclature Nationale de médicaments.

Pour ce qui est de la **lutte contre les faux médicaments**, malgré l'absence de moyens, la surveillance du marché contre les faux médicaments continue (Campagnes de lutte contre les médicaments de la rue).

En matière de **mise en œuvre des réformes**, un ambitieux programme de réformes institutionnelles est engagé, pratiquement dans tous les domaines relatifs à l'organisation et à l'activité du secteur : (i) la réalisation de l'audit institutionnel et organisationnel du Ministère de la santé; (ii) l'élaboration et la validation des normes en infrastructures, équipements et personnels des structures publiques de santé; (iii) l'élaboration du DRAFT du Plan d'action de lutte contre le Diabète; (iv) l'élaboration d'une carte sanitaire géoréférencée; (v) l'élaboration du DRAFT du Plan d'action de lutte contre le Cancer; (vi) la finalisation du Protocole de l'Enquête Step-Wise; (vii) l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les facteurs de risques des MNTs dans les écoles de NKTT; (viii) la validation des plans stratégiques de lutte contre la tuberculose et le paludisme ; (ix) l'élaboration des notes conceptuelles du paludisme et de la tuberculose en vue de les soumettre au fonds mondial pour financement ; (x) la revue du réseau laboratoire (angle V ) ; (xi) la poursuite de l'apport GDF en antituberculeux à travers un accord tripartite (MS/OMS/GDF); et (xii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de riposte contre la maladie à virus Ebola.

Concernant la mise en place d'un cadre unique de suivi évaluation ,les réalisations concernaient : (i) le renforcement des capacités du SNIS aux échelons, central, régional et périphérique, en vue d'accompagner la mise en ligne de la base Maurisis ; (ii) la conception d'un référentiel des supervisions intégrées; (iii) l'élaboration d'un référentiel du SNIS; (iv) l'élaboration des CNS pour les exercices 2011, 2012, et 2013 ainsi que la RDPS, au titre de l'année 2013; (v) la réalisation d'une étude d'intégration des données des hôpitaux et du secteur privé au SNIS; (vi) la réalisation d'enquêtes sur la situation nutritionnelles des enfants de 0 à 5 ans; (vii) la réalisation d'enquêtes sur la couverture vaccinale; (viii) la conduite d'une enquête séro-comportementale dans les groupes à risque VIH; et (ix) la réalisation d'une base de données des ressources humaines sanitaires.

## **Evolution des indicateurs**

En dépit des efforts entrepris en 2014, la plupart des cibles du PNDS visées n'ont pas été atteintes à la fin de cette année.

Malgré ce constat, des améliorations ont été enregistrées au niveau de trois indicateurs :

La couverture sanitaire dans un rayon de 5km a évolué de 5 points entre 2013 et 2014 pour se situer à 79%. Cette couverture est inégalement répartie entre les régions et au niveau des moughataas dans chaque région. Elle varie de 51% au Tagant à plus de 99% à NKTT.

La couverture vaccinale en Pentavalent 3 a évolué, en passant de 79 à 81%, marquant ainsi le score le plus satisfaisant parmi les indicateurs suivis.

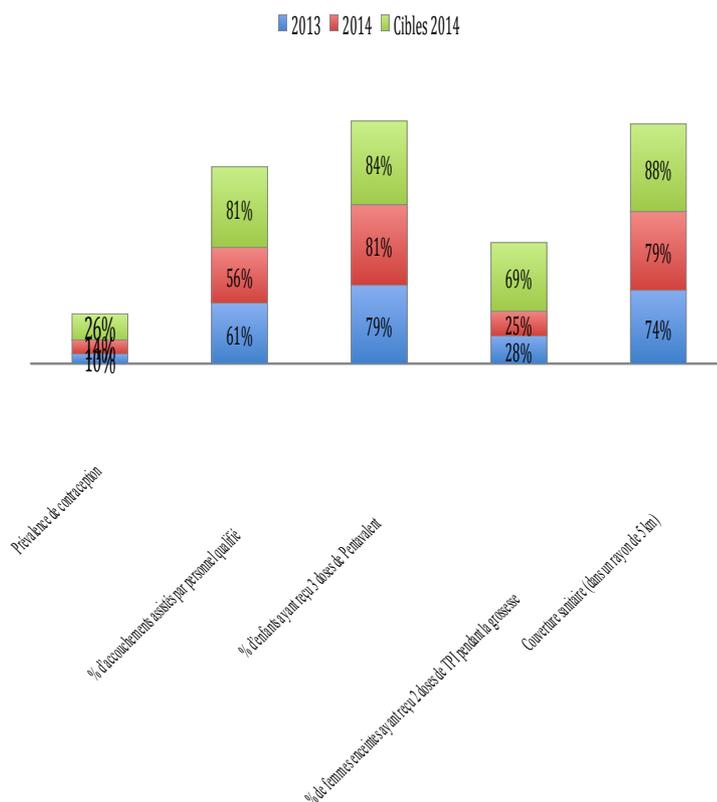
La Prévalence de la contraception (nouvelles et anciennes utilisatrices) a enregistré 4 points d'augmentation entre 2013 et 2014.

Cette augmentation reste très en deçà par rapport à la cible fixée par le PNDS.

Quant à la santé infantile, les données de 2014 montrent une offre acceptable par rapport à la prise en charge de la MAS et de la diarrhée chez les enfants de moins de 5ans : respectivement de 73% et 67% dans les structures de santé fonctionnelles.

Les données collectées en 2014 relatives à l'offre des services de prise en charge des maladies montrent que la moitié seulement des structures offre le TPI à cause de la rupture des médicaments.

En matière de **nutrition**, les actions mises en œuvre concernent : (i) la distribution d'alimentation complémentaire au profit de 9600 enfants fréquentant 233 jardins d'enfants dans 7 wilayas et l'organisation de missions de suivi sur toutes les 233 structures



préscolaires bénéficiaires ; (ii) la prise en charge nutritionnelle, sanitaire, psychosociale, éducative et professionnelle par le CPISE (centre de protection et d'insertion sociale des enfants) de 457 enfants en situation difficile dont 31 enfants sans soutien familial et qui ont été insérés (famille de Kavala) ; (iii) 22548 femmes ont été sensibilisées (santé de la reproduction, allaitement maternel, prévention du paludisme) ; (iv) 18 000 enfants de moins de 5 ans ont été suivis et dépistés dans les Centres de Nutrition Communautaire : a) déparasitage de 12 348 enfants, b) 1854 enfants malnutris ont été référés dans les structures de prises en charge (CRENAM, CRENAS) et c) Suivi dans les Centres de Nutrition Communautaire de 18432 enfants de moins de 5 ans et référence des enfants malnutris dans les structures de prises en charge (CRENAM, CRENAS) ; (v) prise en charge nutritionnelle, sanitaire, psychosociale, éducative et professionnelle de 397 enfants et insertion sociale de 246 enfants en situation difficile; et (vi) la prise en charge nutritionnelle, par le CSA, de 846 enfants malnutris dans 24 centres d'alimentation Communautaire (CACs) à Nouakchott.

### 3.2.3. Hydraulique

Le plan d'actions du CSLP III avait retenu pour le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement un objectif global portant sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous, de façon durable.

Cet objectif global était décliné, au titre de l'année 2014, à travers les principaux objectifs spécifiques consistant à faire avancer les travaux relatifs à : (i) la réalisation du projet de l'Aftout Ech Charghi ; (ii) le projet d'Appui en Eau Potable et en Assainissement en milieu Rural- PAPEA ; (iii) et d'entreprendre le démarrage effectif des travaux des projets de la nappe du Dhar de Néma et du Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu rural (PNISER).

#### 3.2.3.1. Accès à l'eau potable

Au niveau du projet de la nappe du Dhar de Néma, l'Ingénieur Conseil a été recruté, les études relatives aux AEP concernées ont été achevées, les DAO lancés, les entreprises sélectionnées et les travaux, effectivement démarrés et se trouvent dans un état d'exécution avancé.

Pour le projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement dans la Zone Sud, 42 forages et 75 latrines communautaires ont été réalisés, tandis que les 54 réseaux d'AEP sont largement engagés : les travaux sont à un taux d'exécution de 85% pour 22 réseaux et 40% pour un second lot de 8, tous les autres ayant effectivement démarré.

Considéré comme l'une des actions phares du secteur, le Projet Aftout Ech Charghi, subdivisé en 5 lots distincts, est à un stade d'exécution avancé, pour les lots 1 et 4, les DAO finalisés étant en instance de lancement imminent, pour les lots 2,3 et 5.

Dans ce même cadre, l'année 2014 a connu les réalisations suivantes: (i) le lancement du projet Dhar qui va permettre à terme d'assurer l'approvisionnement en eau des villes de l'Est du pays à partir de la nappe Dhar à travers: la réalisation de 24 forages d'exploitation, répartis sur deux champs captants (Boughla et Derwich), la signature du marché relatif aux travaux de l'axe Nord (fin septembre 2014, le taux global d'exécution physique de ce marché est estimé à 10%), la signature du marché relatif aux travaux de l'axe Sud ( le taux global d'exécution physique de ce marché est estimé à 10%), la finalisation, en cours, des dossiers d'appel d'offre pour la composante relative aux stations de pompage et réservoirs;

(ii) l'achèvement des travaux d'exécution et réception du lot 2 et avancement dans les lots 1 et 3 (le taux de réalisation physique des travaux est de 85%) du programme de renforcement des AEP des villes de l'intérieur ; (iii) le lancement, en cours, des études relatives à l'alimentation de l'axe Sangrave - Magtaa Lahjar à partir du champ de Bouhchicha et à la réalisation d'une unité de traitement d'eau du fleuve à Boghé pour la reprise de l'alimentation de l'axe Boghé, Aleg, Cheggar, Magtaa Lahjar et Sangrave; (iv) l'avancement dans l'exécution du projet AEP Gouraye-Sélibaby et des villages situés le long de l'axe à partir du Fleuve Sénégal avec un taux d'avancement estimé à 45% ; (v) la poursuite de la mise en oeuvre du projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PAEPA) en milieu rural dans les wilayas du Hodh Chargui, de l'Assaba et du Gorgol à travers: la réalisation de 40 forages d'exploitation, l'exécution, en cours, de 54 systèmes d'AEP; (vi) l'exécution, en cours, des contrats d'études dans le cadre du Projet National Intégré dans le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER); (vii) le recrutement la maîtrise d'œuvre déléguée dans le cadre du projet des 05 wilayas (les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) aussi appelé Projet d'accès aux OMDs; (viii) la poursuite de l'exécution du Projet AEP et de Développement des Oasis dans les zones rurales - composante AEP / APAUS (Projet FADES phase 2) à travers: la réalisation de forages dans 18 localités au niveau des deux Hodhs, et la réalisation de forages dans 16 localités au niveau des wilayas de l'Inchiri, de l'Adrar et du Trarza; (ix) l'achèvement des travaux de réalisation de 15 systèmes d'AEP (dont 10 Aoun Moubacher et 5 GRET); (x) la remise du rapport de la première phase de l'étude du projet Etude AEP Guerrou et Kiffa à partir du barrage de Fom Gleïta; (xi) la réalisation, en cours, des études du projet Etude AEP du Nord; (xii) l'avancement des travaux du lot 1 portant sur la station de pompage d'eau brute, de l'unité de traitement, du stockage et de transport (taux d'exécution 70%) et du lot 4 qui concerne essentiellement la pose de conduites (taux d'exécution 90%); et (xiii) l'exécution, en cours, des travaux pour les lots 1 et 4 de la phase I du projet d'approvisionnement en eau potable de la région Aftout Charghi.

Les efforts visant l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'eau potable, étaient consolidés, par (i) la réalisation et l'équipement de 7 forages; (ii) l'exécution en cours d'un programme de 34 forages; (iii) la réalisation achevée de 6 Adduction d'Eau Potable; et (iv) la réalisation d'un château d'eau dans le cadre des programmes de l'Agence Nationale TADAMOUN en 2014; et (iv) la réalisation des travaux d'extension de réseaux d'AEP, de construction de superstructures et d'acquisition de matériel d'exhaure pour l'alimentation en eau potable de 20 localités au Brakna Ouest dans le cadre des programmes du département de l'Agriculture visant à améliorer les conditions de vie et de production.

### **3.2.3.2. Connaissance et valorisation des ressources en eau**

Concernant ce sous domaine, les réalisations ont porté sur: (i) l'étude hydrogéologique et géophysique : Réalisation de 135 implantations hydrogéologiques et géophysiques; (ii) les travaux de forages : Réalisation des 105 forages d'exploitation pour la mobilisation de ressources en eau supplémentaires; (iii) la poursuite de l'utilisation des techniques isotopiques pour la datation des eaux souterraines du bassin de Taoudenni; et (iv) la poursuite du suivi piézométrique des différents champs captants.

### **3.2.4. Développement rural**

Les orientations stratégiques du secteur du développement rural à l'horizon 2014, visent à rendre la croissance plus inclusive et favorable à réduire les inégalités, en (i) promouvant des solutions durables au développement de la sécurité alimentaire ; (ii) favorisant l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur les marchés national, régional et international et une meilleure intégration de l'élevage à l'économie.

Pour améliorer les revenus et les conditions de vie des populations, et en matière de renforcement des capacités de financement et de gestion, les actions suivantes ont été entreprises: (i) le renforcement des capacités de 185 producteurs insérés et 80 coopératives pour aider à la mise en valeur de 1800 ha dans la plaine de Mpourié ; (ii) l'appui des activités génératrices des revenus protectrices de l'environnement (AGR environnementales) en Assaba (Atelier de teinture Kouya-Sadra et 20 échelles de pollinisation à El Awja) et en Adrara (10 kits d'éclairage solaire à Azougui, 6 congélateurs solaires à Loudey, 3 congélateurs solaires à Toungade) et au Hodh El Gharbi (dépôt de gaz de butane à Radhi, dépôt de gaz à Lénouar) ; (iii) la continuation des activités de production et d'entretien des plants fruitiers dans le cadre de la reconstitution et de l'introduction des espèces fruitières à la station expérimentale de Rindiao à Kaédi (3000 plants répartis en 15 espèces fruitières dont 9 retenues) ; (iv) la promotion des cultures fourragères, par la consolidation des activités de cultures fourragères entamées en 2013 avec 6 coopératives et l'introduction de cette pratique dans 8 nouveaux sites ; et (v) la promotion de la culture de la pomme de terre et de l'oignon dans la station de Kankossa au niveau de réseaux de coopératives.

Dans le cadre du désenclavement des zones de production, il était question de : (i) l'ouverture et le rechargement d'une piste de 1km pour le désenclavement de Keur Madiké ; (ii) le rechargement de plusieurs points sur l'axe goueir awlig ; (iii) le désenclavement du périmètre de Dakhlett Tékané par la mise en place de buses (passages busées) : 6 buses de 400mm ;(iv) la réalisation des travaux ayant permis l'évacuation des eaux stagnantes à Toungad en Adrar ; (v) le rechargement de plusieurs points sur l'axe Sekame ;et (vi) l'achèvement des travaux de construction du pont de Synthiane et de rechargement de 36 km au Brakna Ouest.

En matière du renforcement des infrastructures utiles pour l'amélioration des conditions de vie et de production, l'action du département de l'Agriculture a permis : (i) la construction en cours de 2 hangars à Beguemoune et Baylane; et (ii) la réhabilitation de la vanne murale du PPG1 et la confection de cuves pour les périmètres irrigués.

Dans le cadre de la recherche agricole, les actions mises en œuvre sont les suivantes: (i) le suivi des opérations culturales, récolte et conservation, dans le cadre de la production de semences de prébase du Riz ; (ii) l'introduction de nouvelles variétés améliorées de riz dans la Station Sylla Kaédi ; (iii) la continuité du suivi en milieu paysan des résultats de dix variétés choisies l'année dernière (dernier essai du comportement de 17 variétés prometteuses et suivi du comportement de 120 variétés dont 100 en 2<sup>ème</sup> répétition. Récolte et analyse des résultats ; (iv) reconduction de test de caractérisation de 64 variétés tolérantes au froid; (v) dernier essai de comportement de 17 variétés prometteuses ; (vi) suivi des producteurs bénéficiaires du Programme de production de semences de riz de qualité (catégorie R1) en collaboration avec Africa rice ; (vii) essais de comportement et d'adaptation des variétés du Blé à haut rendement, en collaboration entre le CNRADA, la DRFV et l'ICARDA ; (viii) conditionnement de semences de pré-base de riz au siège du CNRADA (Kaédi) ; (ix) production des nouvelles variétés améliorées de riz à la station de

Rosso (100 variétés de riz et de 35 autres variétés) à Rosso, 4 t de riz paddy issus des variétés à cycle moyen.

Dans le cadre de l'accès des producteurs au foncier : (i) levée topographique de 60 périmètres dont 35 coopératives ; (ii) délimitation de 5 grands périmètres (M'Pourié, R'kiz, Beguemoune, Dakhlet Tékane et Nkik) ; (iii) bornage de 120 périmètres privés et coopératives ; (iv) réalisation d'un titre foncier mère au Trarza ; (v) organisation de 2 campagnes de sensibilisation au Trarza ; (vi) organisation d'un atelier pour les autorités administratives ; (vii) réalisation de 45 titres fonciers individuels ; (viii) contribution au règlement de 40 titres fonciers ; et (ix) traitement des dossiers de 120 coopératives candidates à l'accès au crédit au niveau de la CDD.

En matière du renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, les actions suivantes étaient entreprises en 2014 : (i) la réalisation d'une Revue Institutionnelle du Secteur Agricole et Pastoral (RISAP); (ii) la réalisation des arrêtés de comptes des MICO pour l'exercice 2012 ; (iii) l'assistance technique pour la mise en place et le renforcement des capacités de la faitière des MICO ; (iv) la réalisation de diagnostics et d'études, afin de s'assurer d'un bon ciblage dans la filière maraichère ; (v) la réalisation des enquêtes pour le suivi des campagnes agricoles ; (vi) la réalisation d'une enquête SYGRI dans les zones oasiennes ; (vii) la réalisation de 3 études par 3 consultants nationaux sur les impacts, socioéconomiques des activités du PDDO, des investissements FIC et FEM sur les productions oasiennes et du microcrédit sur les populations ; et (viii) la poursuite des activités du contrôle phytosanitaire au niveau des points d'entrées du pays<sup>18</sup>.

En matière de renforcement des capacités des services techniques et des producteurs, les efforts entrepris par le département ont permis : (i) la formation de 20 techniciens sur les techniques d'application des pesticides et les bonnes pratiques de terrain à Akjoujt<sup>19</sup> ; (ii) la formation de 17 cadres et techniciens sur l'utilisation d'*eLocust 3*<sup>20</sup> dans les opérations de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin<sup>21</sup> ; (iii) la formation de 84 animateurs agricoles sur les techniques maraichères et phœnicicoles dans les oasis ; et (iv) la formation en cours à l'ENFVA d'une promotion de 15 élèves en production végétale ( fin formation juin 2015).

Contribuant à développer le milieu rural, les efforts de l'Agence Nationale TADAMOUN ont permis en 2014: (i) l'acquisition et la livraison pour les rapatriés du Sénégal de 1382 vaches laitières suitées; (ii) la distribution de 750 charrues à traction animale ; (iii) la construction de 6 barrages; (iv) l'aménagement achevé de 5 périmètres agricoles; (v) la construction de 270 diguettes; (vi) le lancement des études pour la construction de 22 barrages; (vii) l'aménagement de 5 périmètres agricoles d'une superficie totale de 267 hectares au profit des sites des rapatriés de Mbotto, Thinguelèl, Ngourdiane, Sénékouna et N'diorol au Brakna; et (viii) le financement d'environ 100 périmètres maraichers au profit des coopératives féminines dans différentes zones.

### 3.2.5. Sécurité alimentaire

---

18 Tonnage inspecté à l'arrivée : 15786,8 T, délivrance de certificats, phytosanitaires : 89 et nombre de procès-verbaux : 1099

19 Cette formation rentre dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du CNLA.

20 Application informatique de transmission de données acridiennes, en temps réel, à partir du terrain.

21 Application informatique de transmission de données.

Les objectifs visés par l'intervention du CSA sont repris dans son plan triennal, il s'agit de : (i) réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes ; (ii) renforcer les capacités de stockage et d'intervention du CSA ; (iii) assister efficacement les populations vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année ; (iv) mettre en place un mécanisme opérationnel pour la gestion des situations d'urgence ; (v) assurer la disponibilité d'une information fiable sur la situation de l'insécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national ; (vi) renforcer les outils méthodologiques de suivi de l'insécurité alimentaire ; et (vii) consolider les moyens humains et matériels de l'institution

Le rapport de mise en œuvre n'a pas mentionné la coordination préétablie entre les Départements de l'Agriculture, de l'Élevage et du CSA. Cette coordination se résume essentiellement par les échanges périodiques entre les structures en charge des statistiques et du suivi évaluation des Départements et l'Observatoire pour la Sécurité Alimentaire du CSA.

Pour atteindre ces objectifs, le CSA travaille avec les structures de l'Agriculture, de l'Élevage, dans un cadre harmonisé pour la sécurité alimentaire, permettant, en fonction des données statistiques collectées, de définir le degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des différentes zones sur tout le territoire national et d'élaborer le bilan céréalier annuel.

Dans le cadre de sa mission de suivi de la situation alimentaire du pays, d'assistance aux populations en insécurité alimentaire et d'aide aux collectivités pour la mise en œuvre de microprojets, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a entrepris les activités suivantes au cours de l'année 2014 : (i) un suivi régulier de la situation alimentaire du pays ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre, à l'intérieur du pays, des volets boutiques et vente d'aliment de bétail du Programme EMEL ; (iii) l'organisation des opérations d'aide d'urgence en faveur des populations démunies pendant la période de soudure (Distribution gratuites de vivres « DGR », réapprovisionnement des Stocks Alimentaires villageois de sécurité « SAVS », transfert monétaire « cash transfert » ...) ; (iv) l'organisation des secours d'urgence aux populations victimes de sinistres (incendie du wharf, inondations de M'Bout, rapatriés du Centre Afrique...) ; (v) l'exécution de programme de Nutrition en faveur des enfants en bas âges et des femmes allaitantes en milieux défavorisés ; et (vi) la mise en œuvre de programmes de microprojets au profit des collectivités les plus vulnérables.

C'est ainsi que l'activité du CSA s'est concentrée, au cours du premier semestre de 2014, sur la mise en œuvre des actions suivantes: (i) la poursuite du fonctionnement de 1.124 boutiques EMEL à l'intérieur du pays avec la vente de plus de 134000 tonnes à prix subventionné; (ii) l'exécution, d'une opération de secours au profit des sinistrés de l'incendie wharf et des rapatriés de Centrafrique par la distribution de 157 kits de secours (tentes, nattes, matelas, rations alimentaires); (iii) l'exécution, d'une opération d'accueil des rapatriés de Centrafrique à travers l'accueil, l'hébergement et la restauration de 239 personnes rapatriées du Centre Afrique; (iv) l'appui alimentaire, aux familles indigentes de Nouakchott par la distribution de 36 tonnes de vivres au cours du 1er trimestre; (v) l'ouverture de 50 CACs dans les wilayas du Hodh Echargui, de l'Assaba et du Tagant en partenariat avec la coopération italienne; (vi) la réalisation d'une mission conjointe de suivi de la situation agropastorale pour identifier les zones déficitaires; (vii) le démarrage des travaux d'exécution du programme PLIACEM avec la Coopération italienne 3ème et dernière phase à travers la réalisation de 80 microprojets dans les trois wilayas de l'Assaba, du Tagant et du Hodh Echargui.

En outre, l'action du CSA a porté sur: (i) la vente de 31000 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs pendant la période de soudure ; (ii) la poursuite de la deuxième opération de vente d'aliment de bétail au profit des éleveurs suite au déficit pluviométrique pour une quantité programmée de 30000 tonnes de Rakel et 15000 tonnes de blé ; (iii) la distribution de 13000 tonnes de vivres au profit de 800000 personnes ; (iv) la finalisation de l'opération Iftar Saaim avec la distribution de 66 tonnes de dattes et de lait pour 18000 familles dans les capitales régionales ; (v) l'apport d'une réponse favorable aux sinistrés tels que : l'incendie du Warf, inondations de M'Bout, de Selibaby et autres pour plus de 1580 familles sinistrées, avec une quantité de 121 tonnes de vivres et un lot important de matériel de secours (505 tentes, 944 nattes, 834 couvertures, 140 bâches, 400 moustiquaires et 591 matelas) ; (vi) la poursuite de la réalisation de microprojet de développement communautaire (petit barrage, digues, PM, clôtures zones agricoles, Adduction d'eau potable, AGR...) ; et (vii) la réalisation de plus de 180 microprojets (petit barrage, digues, PM, clôtures zones agricoles, adduction d'eau potable, AGR...).

### **3.2.6. Développement urbain**

La programmation en matière de développement urbain pour l'année 2014, s'est reposée sur actions visant l'atteinte des objectifs fixés dans les sous-domaines du logement et de l'habitat, du bâtiment et de l'urbanisme et de l'eau et l'assainissement en milieu urbain.

#### **3.2.6.1. Logement et Habitat**

En matière d'habitat, l'action du département s'est reposée sur: (i) la poursuite de l'opération de restructuration des quartiers précaires de NKTT; (ii) l'élaboration d'une Stratégie de développement des Matériaux locaux; et (iii) la réalisation de 600 logements à Zoueirat.

La mise en oeuvre du plan d'actions en matière de logement et d'habitat, au cours de l'année 2014, s'est traduite par : (i) l'élaboration d'une Stratégie de développement des matériaux locaux en cours de validation; (ii) la réalisation des APD de 1000 logements dans le cadre du Programme Habitat social subventionné (Twiza) ; (iii) le recensement de 2600 ménages dans le cadre de l'opération de réinstallation des populations du Kebba du Warf ;(iv) l'achèvement du programme d'habitat au profit de 157 ménages sinistrés du WARF ; (v) la réalisation, en cours, de 600 logements à Zoueratt (300 Etat-300 SNIM);(vi) l'achèvement de l'opération de commercialisation de 50 logements et de 5000 lots à Chami et la commercialisation 258 lots à usage commercial à Nouakchott; (vii) l'élaboration et la signature d'une convention cadre d'un partenariat (PP) MHUAT-TEKMA pour la construction de 1000 logements avec la technologie (ABS); (viii) l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des chefs-lieux des moughataas de Kiffa, Aioun, Nema, Selibaby et Timbedra; (ix) la poursuite de la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott et l'opération d'épure du quartier précaire d'Arafat; (x) la viabilisation et le bornage des lots pour commercialisation à usage commercial à Rosso; (xi) le lotissement dans le cadre de l'extension et de la modernisation des villes de Boulenoir, Boutilimitt, Aleg et Agunodert ; et (xii) la réception provisoire des travaux d'apprêtement de la réserve des professeurs de l'université.

L'accès à un habitat décent, était renforcé par la construction, en cours, de 1159 logements sociaux au profit des ménages vulnérables à Nouadhibou dans le cadre du programme d'habitat de l'Agence Nationale TADAMOUN.

### 3.2.6.2. Bâtiment et urbanisme

En matière d'habitat et d'urbanisme l'action du département s'est focalisée sur: (i) la poursuite de l'opération de restructuration des quartiers précaires de NKTT; (ii) la construction de Pôles Administratifs au profit des services centraux; (iii) la construction de Bâtiments Administratifs au profit des services déconcentrés; (iv) la construction de palais de justice, de tribunaux régionaux et départementaux; (v) la construction de 6 palais de justice dans les wilayas et 32 tribunaux pour les moughataas; (vi) la construction des locaux pour les services centraux et déconcentrés de la Sûreté Nationale; (vii) l'exécution du programme d'infrastructures régionales de la police nationale; (viii) la mise en oeuvre du programme de construction de bâtiments administratifs à usage de bureaux; (ix) la réhabilitation de tous les palais de justice; (x) la réhabilitation de Commissariats et CSMO au profit de la Sûreté Nationale; et (xi) la collecte et l'enfouissement des ordures ménagères.

L'exécution du plan d'actions en matière de bâtiment et d'urbanisme, au cours de l'année 2014, s'est concrétisée par : (i) la préparation, en cours de la base de données urbaines; (ii) la poursuite de l'opération de propreté de la ville de NKTT; (iii) le lancement des travaux de construction de l'ambassade à Addis-Ababa, la réhabilitation des locaux de la chancellerie à Paris, des locaux de la chancellerie à Washington, des locaux de la représentation aux Nations Unies à New York ainsi que l'achèvement des travaux de construction de l'ambassade à Madrid; (iv) la poursuite du programme de réhabilitation/construction des bâtiments et équipements socioéconomiques (mosquées, santé, éducation, justice, sports, culture, ...); (v) la poursuite des travaux (70% d'avancement) de 34 bâtiments et équipements publics; (vi) le démarrage des travaux de construction d'un stade à Nouadhibou; et (vii) le suivi des travaux au niveau de la zone des anciens « blocs rouges » (Immeuble BCM, Immeuble SNIM, Immeuble DAMANE, Immeubles opérateurs privés).

### 3.2.6.3. Eau et assainissement en milieu urbain

*Dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement*, le plan d'action du CSLP III avait retenu pour le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement un objectif global portant sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous, de façon durable. Cet objectif global était décliné, au titre de l'année 2014, à travers les principaux objectifs spécifiques consistant à faire avancer les travaux relatifs à : (i) l'extension du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott ; (ii) le projet de renforcement de la SNDE pour les AEP de 8 localités ; (iii) de lancer une étude pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale pour le Développement du secteur de l'Eau et de l'Assainissement à l'horizon 2030.

En termes de réalisation d'infrastructures d'eau potable en milieu urbain, l'année 2014 a connu d'importantes réalisations à travers la poursuite d'exécution des projets et programmes suivants : (i) l'achèvement des travaux de pose des canalisations et d'essai pour les deux premiers lots relatifs au réseau de transfert (lot 1) et aux anciens réseaux de la Capitale et du Ksar (lot 2), l'exécution, en cours, de 6 autres lots et le lancement de la phase de passation de marchés pour le 9<sup>ème</sup> lot dans le cadre du projet du réseau de distribution de Nouakchott; (ii) le lancement, en cours, des études relatives à la pose d'une 3<sup>ème</sup> conduite entre Boulanouar et Nouadhibou et à l'implantation à Nouadhibou d'une unité de dessalement d'eau de mer dans le cadre du projet de renforcement de la production d'eau à Nouadhibou.

### 3.2.7. Valorisation économique du capital naturel

Les objectifs recherchés à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable consistent à: (i) fournir au pauvre l'essentiel de ses besoins à partir de son environnement naturel ; (ii) réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ; et (iii) développer des mécanismes de financement durables pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable.

La mise en œuvre de la programmation annuelle du département, au cours de l'année 2014, s'est traduite par les réalisations suivantes au niveau opérationnel, réglementaire, du renforcement des capacités, de la lutte contre la pollution et de la sensibilisation:

Au niveau opérationnel, les actions ont porté sur: (i) la production de 750 000 plants toutes espèces confondues ; (ii) le regarni au niveau des 194 ha déjà réalisés; (iii) la plantation de certaines avenues de Nouakchott<sup>22</sup> et l'aménagement des parcelles vertes points ronds, espaces ; (iv) la création d'un arboretum et d'une pépinière forestière au PK 17; (v) le reboisement de 155 ha à Chami ; (vi) le colmatage de quatre brèches au niveau du littoral de Nouakchott<sup>23</sup> ; (vii) le suivi régulier des sebkhas et marais salés au niveau du littoral ; (viii) le dénombrement des oiseaux d'eau et le suivi de la biodiversité au niveau des zones humides ; (ix) l'élaboration du rapport national sur la mise en œuvre de la CNULCD ; (x) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse ; (xi) la production du rapport national sur le développement durable ; (xii) l'analyse du cadre juridique relatif à la gestion des produits chimiques industriels en Mauritanie<sup>24</sup>; (xiii) l'élaboration d'un guide et des directives de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques ; (xiv) le lancement d'une expertise relative à la remontée de la nappe phréatique et les risques d'inondation de la ville de Nouakchott; (xv) l'élaboration d'un Atlas sur les paysages et la nature en Mauritanie ; (xv) la signature de l'Accord de siège et transfert à Nouakchott de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte ; et (xvi) le démarrage des activités du PARSACC au niveau de 103 sites répartis sur 08 Wilayas touchant trois composantes<sup>25</sup>.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, les actions ont porté sur : (i) la promotion et la vulgarisation de l'utilisation de substituts aux sacs plastiques en utilisant les matériaux locaux; (ii) l'organisation des journées régionales de sensibilisation sur le décret 157-2012 portant interdiction des emballages plastiques souples au niveau des 12 wilayas; l'organisation des journées de collecte ciblée des déchets d'emballage plastiques souples; (iii) la mise en place des points de collecte urbains (éco guichets) de collecte d'emballage recyclable; (iv) la vulgarisation des meilleures Pratiques pour la Prévention de la Pollution; (v) la réalisation de l'inventaire des produits chimiques utilisés en Mauritanie, la collecte et la sécurisation des produits chimiques obsolètes; (vi) l'appui des activités artisanales polluantes (teinturerie et tannerie) pour améliorer leur condition de travail et de manipulation des produits chimiques; et (vii) la mise en place de la plateforme de concertation pour l'organisation de la filière de collecte des batteries usagées.

---

22 Axe Akjoujt 4kml, axe Kennedy vers la Grande Boulangerie 2kml, axe BMD-carrefour Sabah 4kml, axe Charles de gaule 5kml, axe Bana Blanc carrefour Ould Mah 3kml

23 Comprises entre le marché des poissons et l'hôtel Ahmedi , ainsi que leur fixation mécanique et biologique et le recrutement de 22 gardiens et de 5 superviseurs au niveau du littoral de Nouakchott.

24 Pour le renforcement du cadre juridique de la Convention de Rotterdam.

25 Il s'agit du renforcement des capacités, de la lutte contre la dégradation des terres et l'ensablement (production de 200 000 plants, 400 ha reboisés, 100 ha de sols restaurés, 300 ha de mise en défense) et des activités génératrices de revenus.

Sur le plan du renforcement des capacités il s'agit de : (i) la finalisation et la validation de l'étude sur les besoins en équipements et en ressources humaines pour la mise en place du laboratoire de suivi de la qualité de l'environnement en Mauritanie; (ii) la mise en place d'une plateforme nationale de 5 antennes sectorielles opérationnelles de collecte et de diffusion des informations sur la gestion des risques et de réduction des catastrophes ; (iii) l'élaboration du rapport national sur l'évaluation de la mise en œuvre du cadre d'actions de Hyogo; (iv) la mise en place d'un plan POLMAR; la formation continue du personnel du Département à l'ENVFA et de 31 diplômés chômeurs au lycée de Boghé; (v) la formation des techniciens forestiers en Lutte contre la Désertification, la fixation des dunes et la gestion forestière ; (vi) la redynamisation du fonctionnement de la Brigade mobile de la DPN ; (vii) la réalisation et l'opérationnalisation de la base de données environnementales et l'audit de perfectionnement des séries de données thématiques ; (viii) l'appui de l'opérationnalisation du Comité Technique Environnement et Développement Durable (CTEDD) comme instance intersectorielle réglementaire du suivi du PANE 2 ; et (ix) l'élaboration d'une base de données permanente des projets actifs sous le mandat du MEDD pour l'année 2013 à 2016.

### **3.3. LES DOMAINES TRANSVERSAUX DU CSLP**

Le CSLP III a consacré, entre autres domaines transversaux : (i) la gouvernance territoriale et locale ; (ii) la gouvernance environnementale; (iii) l'emploi; (iv) le genre; et ;(v) la protection sociale.

#### **3.3.1. Gouvernance territoriale et locale**

Dans ce domaine, le CSLP III visait à mettre en place une décentralisation qui devra incarner la complémentarité et la cohésion interrégionale, l'harmonie et l'équilibre au niveau de la répartition des compétences et des moyens entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions, et une large déconcentration dans le cadre d'une gouvernance territoriale et locale efficiente.

##### **3.3.1.1. Décentralisation et déconcentration**

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale, l'amélioration du cadre institutionnel et le renforcement des capacités du département ont été recherchés à travers des travaux de sécurisation des locaux du ministère (vidéo surveillance, automatisation des accès, portique de détections des métaux, etc.) et l'élaboration du plan de formation du personnel du MIDEDEC.

Le démarrage du PNIDDLE a permis de créer une nouvelle dynamique auprès de 100 communes ciblées à travers le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et d'investissements prioritaires.

Les actions prioritaires réalisées sont les suivantes : (i) la finalisation de la réorganisation de l'administration territoriale, l'amélioration du cadre institutionnel et le renforcement des capacités du département; (ii) l'appui au pilotage de la décentralisation par l'élaboration de la stratégie nationale de la décentralisation. Le suivi et l'évaluation des performances des communes et la mise en œuvre de la formation des acteurs de la décentralisation a permis la formation de 579 acteurs (221 élus, 233 agents communaux et 82 membres de la société

civile), de diffuser des guides à destination des élus et du personnel communal. ; ces guides sont relatifs au budget, à la fiscalité communale et aux comptes administratifs; (iii) l'étude d'un système informatisé de collecte de données sur les communes; (iv) l'élaboration de 67 modules de formation; (v) l'élaboration de 14 référentiels de métiers communaux; (vi) l'élaboration de 14 référentiels des compétences du personnel et des élus des communes; (vii) la mise en place d'une base de données cartographique informatisée sur les communes; (viii) la mobilisation des financements extérieurs et renforcement de la coopération décentralisée avec la France et l'Allemagne; (ix) le renforcement des capacités des communes par la Construction d'hôtels de ville et équipement de communes en kits solaires, matériels informatique et mobiliers de bureaux; (x) l'appui à la réforme du financement des Collectivités territoriales (Financement de projets communaux, test de circuit de Trésor pour le financement des collectivités Territoriales) et mise en place d'une base de données sur les finances communales.

Les formations dans tous les domaines et spécialités ainsi que les voyages d'études se poursuivent. Elles concernent différentes catégories du personnel. Plusieurs équipements sont acquis. Le siège de la Direction Générale du GGSR est réalisé et équipé. Plusieurs constructions sont en cours de finalisation. L'informatisation de la gestion du GGSR à tous les niveaux et dans tous les domaines est réalisée et appliquée. La mise en place du Centre Opérationnel de veille d'Alerte et de Conduite des Crises (COVACC) et du Centre de Coordination Opérationnelle (CCO) de Nouakchott est en cours. Le recrutement de 15 élèves officiers, de 50 élèves sous officiers et de 200 agents de la sécurité des routes est effectif.

Le Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) poursuit ses actions. Dans ce cadre, aucun accident de mines n'a été enregistré dans le 4ème trimestre 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Dans la même année, le programme a livré un récépissé de reconnaissance à 54 ONG .

### **3.3.1.2. Aménagement du territoire**

L'action en matière d'aménagement du territoire a abouti aux principales réalisations suivantes: : (i) l'actualisation des monographies régionales des 9 wilayas et l'identification et la mise en place, en cours, de pôles de compétitivité territoriale; (ii) l'installation des commissions régionales et départementales de toponymie dans toutes les wilayas; (iii) l'opérationnalisation, en cours, des structures de l'ONAT; (iv) le lancement de l'opération de regroupement des localités de Dar Elavia (7 localités); (v) l'achèvement de l'opération de lotissement du regroupement des localités de Boulehrath (27 localités), l'attribution du marché pour le regroupement d'Adel Bagrou et de Voum Legleyta; la formulation des regroupements de Bokol et de Tenaha; (vi) continuation de la préparation du diagnostic territorial SIG, actualisation et élaboration des PDC de six communes dans les Wilayas du Brakna et du Trarza ; (v) le lancement du DAO pour la géodésie, le nivellement et la cartographie urbaine ; (vi) poursuite de l'opérationnalisation des structures de l'ONAT ; et (vii) la réalisation, en cours, de la mise en place d'un dispositif d'assistance technique aux communes dans les wilayas du Guidimagha, de l'Assaba et du Gorgol.

### **3.3.2. Gouvernance environnementale**

Le renforcement de la gouvernance environnementale, en 2014, s'est fait à travers : (i) l'adoption d'une loi autorisant la ratification du protocole de Nagoya relatif à la convention

sur la biodiversité sur les ressources génétiques ; (ii) ratification de l'amendement de Beijing du protocole de Montréal relatif à la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ; (iii) la préparation du projet de loi sur la gestion rationnelle et écologiquement saine des déchets dangereux; (iv) l'élaboration d'un projet de loi de protection des villes côtières contre les risques d'immersion marine; (v) l'élaboration de deux décrets d'application de la loi sur la pollution marine; (vi) l'élaboration d'un Projet de texte sur les procédures de prise en charge des frais de conduite de l'EIE ; (vii) l'élaboration d'un Projet de décret fixant la procédure d'inspection environnementale; (viii) l'élaboration d'un projet de texte relatif aux normes environnementales nationales ; (ix) la finalisation et l'adoption de la stratégie nationale sur les aires protégées terrestres ; (x) l'adoption d'une stratégie nationale pour les zones humides ; (xi) l'élaboration d'une Stratégie Nationale et un plan d'Action de la Biodiversité; (xii) l'adoption d'une Stratégie et du plan d'Action de l'Agence Nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ; (xiii) la réactualisation de la stratégie nationale de biodiversité et élaboration du 5ème rapport national sur la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ; (ix) la finalisation des documents stratégiques habilitants à la CCNUCC en particulier la mise à jour de la Troisième Communication Nationale sur le CC ; et (x) l'adoption au niveau technique d'une stratégie nationale des aires protégées marines et côtières.

### 3.3.3. Emploi

Au niveau de l'**emploi**, les défis importants qui restent à relever sont : (i) la création d'opportunités d'emplois, notamment pour les jeunes diplômés; (ii) l'adéquation du système de formation avec les besoins de l'économie; et (iii) la promotion de l'auto emploi.

Le plan d'actions de l'année 2014 s'est focalisé sur: (i) le lancement du processus d'actualisation et d'adoption de la stratégie nationale de promotion de l'emploi, et son plan opérationnel de mise en œuvre ; (ii) la création d'un Haut Conseil National de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle (CNEFTP) dont la mission est d'orienter les politiques d'emploi et de la formation professionnelle ; (iii) la coordination avec les différents départements pour l'intégration de la dimension emploi dans les stratégies et les plans d'actions sectoriels et en assurer le suivi en mettant l'accent sur les secteurs porteurs d'emploi (BTP, élevage, agriculture, pêche, mine, tourisme, etc.) ; (iv) la mise en place d'un système d'information national permettant d'initier, de suivre et d'évaluer les politiques emploi/formation et leur mise en œuvre, (v) le lancement d'un programme de stages de longue durée (2 ans) ciblant 10.000 jeunes primo demandeurs d'emploi avec un mécanisme d'incitation pour les entreprises ; (vi) la réalisation d'études du marché de l'emploi et de la formation au niveau national ; (vii) le lancement d'un programme de création de 1000 MPE ; et (viii) la création d'un noyau de technopole en partenariat avec l'USTM, l'UNPM et la CCIAM pour accompagner la création d'entreprise et exploiter l'offshoring. La mise en œuvre de ce plan d'actions opérationnel s'est traduite par les réalisations suivantes: (i) la finalisation des TDRs en vue d'actualiser et d'adopter la stratégie nationale de promotion de l'emploi, en particulier celui des jeunes, et son plan opérationnel de mise en œuvre; (ii) la présentation du premier draft de la proposition d'Instituer le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle (CNEFTP) dont la mission est d'orienter les politiques d'emploi et de la formation professionnelle et de veiller à leur mise en œuvre; (iii) l'élaboration des TDRs pour lancer la mise en place d'un système d'information national

permettant d'initier, de suivre et d'évaluer les politiques emploi/formation et leur mise en œuvre; (iv) la finalisation du projet de convention fixant un cadre de partenariat entre le Ministère en charge de l'emploi et le patronat; (v) la création d'un réseau national de points focaux de l'emploi au niveau des Ministères et des wilayas; (vi) la préparation de la note de cadrage pour lancer un programme de stages de longue durée (2 ans) ciblant 10.000 jeunes primo demandeurs d'emploi avec un mécanisme d'incitation pour les entreprises; et (vii) l'élaboration des TDR pour lancer une étude du marché de l'emploi et de la formation au niveau national.

### **3.3.4. Micro-finance et Micro-entreprise**

Les efforts visant l'assainissement du secteur afin de garantir sa viabilité se sont poursuivis en 2014. Dans ce cadre, il a été procédé, après vérification sur place, au retrait d'agrément de 8 institutions de Microfinance au cours de l'année 2014. Cependant, le secteur a connu la rentrée d'un nouveau réseau dénommé l'Union Nationale des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien « UNMICO ». Ce réseau qui compte 30 IMF couvre une grande partie du territoire national (l'Adrar, le Tagant, l'Assaba et les deux Hodh) et opère particulièrement dans les zones rurales ce qui permettra aux populations rurales l'accès aux services financiers.

A fin 2014, les Institutions de Microfinance agréées ou enregistrées en plus du réseau des CAPEC, L'UNCECEL et de L'UNMICO sont au nombre de 24 dont plus de la moitié sont implantées à Nouakchott.

Il y a lieu de préciser ici que l'UNCACEM a été rattaché à la Caisse des Dépôts et de Développement.

Au terme de l'année 2014, les institutions de Microfinance affichent un encours de crédit net de 1,4 milliards d'ouguiyas, soit une baisse de 90,6% au cours de l'année 2014 par rapport au 31/12/2013. Cette remarquable diminution est due essentiellement au rattachement de l'UNCACEM à la CDD. Les CAPEC en détiennent 43,5 % tandis que la part des autres institutions représente 56,5%.

Les dépôts ont enregistré une baisse annuelle de 7,8%, pour s'établir à 5,8 milliards d'ouguiyas à fin décembre 2014. Cette diminution s'explique essentiellement par la sortie des données comptables de l'UNCACEM pour la raison citée plus haut.

Il y a lieu de préciser que les caisses d'épargne et de crédit détiennent plus de 91% de ces dépôts, alors que les autres institutions ont 8,9%. A ces actions s'ajoute l'approbation du plan comptable de la micro finance.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) a accordé, au cours de l'année 2014, (i) une enveloppe de 1.8 milliards de crédits au profit d'exploitants agricoles au titre des campagnes de 2014 ainsi qu'une enveloppe de 4.6 milliards dans le cadre du « Fonds de soutien à l'emploi » destiné au financement des TPE et des activités génératrices de revenu durables.

En matière de création de micro et de petites entreprises, l'Agence Nationale TADAMOUN a entamé en 2014 la mise en œuvre du projet de lutte contre la pauvreté par la modernisation des moyens de transport qui a permis la distribution de 79 tricycles en collaboration avec la communauté urbaine et les autorités administratives de Nouakchott au profit de 79 groupements d'intérêt économique.

En matière d'activités génératrices de revenus, les appuis apportés par l'Agence Nationale TADAMOUN ont permis (i) la distribution de 88 moulins à grains dans différentes localités ; (ii) la mise en place de boutiques communautaires; et (iii) le financement de microprojets de valorisation de la pierre taillée à Tidjikdja, Aioun et à Tintane.

### **3.3.5. Genre, enfance et politique de population**

#### **3.3.5.1. Politique de population**

En matière de politique de population, les objectifs visés en 2014 étaient ceux retenus dans le CSLP III à savoir : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités en matière de genre.

Dans les domaines de la promotion féminine, du Genre et de la famille, les efforts se sont focalisés, au cours de l'exécution de la programmation du département, sur la promotion du statut de la femme, l'institutionnalisation de l'approche genre et la sauvegarde de la famille, à travers : d'importants progrès qui ont été réalisés en matière de promotion du statut des femmes notamment : (i) l'organisation d'un atelier de formation des femmes maires et adjointes aux maires nouvellement élues dans les wilayas du Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi et de l'Assaba, du 24 au 26 novembre 2014 ; (ii) le recyclage et renforcement des capacités de 100 femmes relais communautaires des coopératives féminines déjà formées, pour poursuivre la vulgarisation sur l'utilisation des services santé de la reproduction, y compris la planification familiale, les fistules obstétricales, l'allaitement maternelle, etc. dans trois wilayas : Guidimagha, Gorgol, NKTT ; (iii) la présentation et discussion à Genève devant le Comité de suivi de la convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes, du rapport de la Mauritanie sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; (iv) la formation professionnelle au Centre de Formation pour la Promotion Féminine (CFPF) de 281 femmes et filles issues de la déperdition scolaire dans les domaines de coiffure, restauration, couture, bureautique, maintenance informatique; (v) l'ouverture d'une structure à Tintane dénommée « Dar El Mar'a pour la promotion féminine; et (vii) l'organisation de sensibilisation des femmes (enceintes, allaitantes, grand-mère, jeunes femmes) sur les pratiques familiales essentielles.

Par ailleurs, la mise en place au niveau national et régional de plusieurs mécanismes visant l'institutionnalisation du genre notamment : (i) le traitement et la résolution de 1329 litiges familiaux ; (ii) la célébration de la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, 25 novembre 2014 ; (iii) la célébration de la fête internationale de la femme 08 Mars ; (iv) la célébration de la journée tolérance zéro 6 février (MGF); (v) l'organisation d'un atelier bilan de l'action des ONG partenaires du programme de lutte contre les MGF, (vi) la distribution des prix à 118 filles lauréates ; (vii) le financement de 98 microprojets au profit de femmes chef de ménages Nouakchott et à Nouadhibou ; (viii) l'élaboration du guide de l'éducation familiale; (xi) la vulgarisation du code du statut personnel (CSP) ; (xii) la mise en place d'une base de données coopératives féminines; (xiii) ré actualisation de la base de données litiges familiaux et base de données sur le genre; (xiv) la réalisation du rapport beiging +20; la réalisation du profil genre Mauritanie; et (xv) la

réalisation d'un recueil des principaux indicateurs utilisés par le MASEF.

### **3.3.5.2. Enfance**

L'action en faveur de l'enfance a porté en 2014 sur : (i) l'éducation et la garde du jeune enfant; et (ii) la protection des enfants.

En matière d'éducation et de garde du jeune enfant, les réalisations ont concerné (i) l'équipement de 8 jardins d'enfants publics à Nouakchott et 40 jardins d'enfants dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Tagant et du Guidimagha (400 tables et 800 bancs) ; (ii) la construction et équipement de 5 nouvelles structures publiques du préscolaire en préparation de l'ouverture de l'année préscolaire 2014/2015; (iii) la formation continue de 360 monitrices sur le nouveau guide de monitrice et les outils pédagogiques ; et (iv) la formation initiale de 78 monitrices de jardins d'enfants au Centre de Formation pour la Petite Enfance; (v) réhabilitation des anciennes écoles des enfants sourds et aveugles, qui ont été érigées en EPA : enseignement spécialisé de 370 élèves au Centre de formation et de promotion sociale des Enfants en situation d'handicapés.

Pour ce qui est de la protection des enfants, les droits de l'enfant sont de plus en plus perçus par les différentes parties prenantes par la consolidation et le renforcement du mouvement national de promotion des droits de l'enfant à travers : (i) la mise en place de nouvelle Table Régionale de Protection (TRP) au niveau de l'Adrar et des Systèmes de Protection Communale (SPC) d'Atar et de Bassiknou et du mouvement régional de promotion des droits de l'enfant du Hodh El Gharby : en 2014, sur 16913 enfant pris en charge par les 9 tables régionales de protection et les 30 systèmes de protection communale : 2373 ont été enregistrés à l'état civil, 8202 insérés à l'école, 1494 enfants victimes ont bénéficié de soins médicaux, 2263 ont bénéficié d'appui psychosocial, 2191 ont participé à des activités socioculturelles et 391 ont bénéficié d'un suivi judiciaire; (ii) la célébration des journées de l'enfant (maghrébine le 17 février, africaine le 16 juin et internationale le 20 novembre) et organisation des activités de plaidoyer ; (iii) le lancement de la campagne africaine de lutte contre le mariage des enfants à partir de la ville d'Aleg, capitale du Brakna à l'occasion de la commémoration du 25ième anniversaire de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ; (iv) l'organisation d'une campagne de vulgarisation des Droits de l'Enfant dans les cinq Moughataas du Brakna; (v) l'ouverture d'une nouvelle antenne du Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants (CPISE) à Tarhil (Riyad dans la wilaya de Nouakchott Sud), (vi) la distribution de quantités des vêtements pour plus de 768 enfants à l'occasion des fêtes religieuses (Id Adha, Id Elfitr et Id ElMewloud) ; (vii) la distribution et suivi de 57 projets d'AGR au profit des familles ayant pris en charge des enfants en situation difficile ;(viii) l'élaboration, validation et transmission du 3ème, 4ème et 5ème rapport périodique combinés de la mise en œuvre de la CDE; et (ix) l'élaboration du rapport initial sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien être de l'Enfant.

### **3.3.6. Protection sociale**

En matière de protection sociale, l'objectif retenu dans le troisième plan d'action du CSLP est d'œuvrer à l'amélioration du niveau de vie des personnes démunies et de promouvoir les personnes handicapées.

#### **3.3.6.1. Assistance et gestion de l'indigence**

Pour venir en assistance aux indigents et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, adoptée en 2013, les actions suivantes ont été réalisées en 2014 : (i) Au niveau de la protection sociale, quelques réalisations significatives ont été effectuées à savoir : (i) prise en charge de 217 malades démunis évacués à l'étranger, qui ont bénéficié d'une provision de 200.000 UM chacun ; (ii) prise en charge de 680 malades indigents régulièrement dialysés dans les centres d'hémodialyse (dont 182 nouveaux) ; (iii) Prise en charge de tous les malades indigents au niveau des hôpitaux nationaux (iv) 663 malades dialysés dont 562 ont bénéficié d'une assistance sociale de 40000 UM chacun et 101 malades ont reçu 20 000UM chacun; (v) 201 malades chroniques démunis dont 120 malades d'oncologie ont bénéficié d'une assistance de 100.000 Ouguiya chacun et 81 autres malades chroniques ont bénéficié d'une assistance entre 30 000 et 50 000 UM (vi) Mise en œuvre du projet d'appui à 55 enfants polyhandicapés, (vii) recrutement de 100 personnes handicapées diplômées chômeurs ; (viii) organisation d'une cérémonie d'inauguration du nouveau Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap anciennes écoles des enfants sourds et aveugles transformée en Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap ; (ix) appui pour un montant de 70 Millions d'ouguiyas de subvention aux associations intervenant dans le domaine du handicap : activités d'éducation, cash transfert au profit de 55 enfants polyhandicapés, assistance sociale directe au profit de 61 personnes handicapées et 17 AGR ; (x) distribution de 1200 aides techniques (fauteuils roulants, béquilles) pour l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées, (xi) célébration des journées nationale (29 juin) et internationale (3 décembre) et l'organisation d'un atelier de réflexion sur la situation des enfants handicapés.

Par ailleurs, l'année 2014 a connu la préparation de la mise en place du programme national des transferts monétaires de l'Agence Nationale TADAMOUN qui opérationnalisera la stratégie nationale de protection sociale.

### **3.3.6.2. Assurance**

Les efforts des pouvoirs publics visant la protection sociale, se sont renforcés par les programmes de la CNAM, qui en 2014, ont permis des interventions dans les sous domaines: (i) d'évolution de la couverture assurance maladie; (ii) d'évolution des dépenses de santé; (iii) de pathologies évacuables; et (iv) d'organisation

Pour ce qui est de l'évolution de la couverture assurance maladie, au 31 Décembre 2014, la couverture assurance maladie a augmenté de 45,53%. En effet la population des assurés de la CNAM s'élève au 31/12/2014 à 356.873 affiliés dont 101.964 cotisants au régime d'assurance maladie dont 254.909 ayants droit. Cette évolution considérable de la couverture assurance maladie s'explique par l'extension du périmètre de la CNAM en 2010 et 2012 qui couvre désormais les employés des établissements publics, des sociétés à capitaux publics, des personnes morales de droit public, des sociétés privées, des retraités issus de ces groupes ainsi que leurs ayant droits.

Au 31 décembre 2014, l'évolution des dépenses de santé s'est marquée par des dépenses de santé sur le territoire national qui ont atteint 9.338.682.568,67 UM, dépassant largement celles liées aux évacuations à l'étranger (7.000.113.694,37 UM). Mieux, cet accroissement relatif des dépenses liées aux évacuations cache par ailleurs une performance nette, si l'on s'en tient à l'extension du périmètre de couverture (accroissement de 45,53%). Il ressort

ainsi, que l'accroissement des dépenses de santé au niveau national avant et après 2009 est de 3,58, celui des dépenses de santé liée aux évacuations est de 1,27 ; ce qui amène à dire que l'accroissement du financement de la santé au niveau national représente pour la période 2,82 fois plus que l'accroissement des dépenses de santé liées aux évacuations sanitaires à l'étranger.

Concernant les pathologies évacuables, l'évolution du volume des évacuations liées aux pathologies évacuables confirme les tendances évoquées ci-dessus concernant les dépenses de santé.

En effet, le nombre des évacuations en oncologie a baissé de 55,56%. Pour la cardiologie la diminution est de 41,67% alors que pour l'ORL et l'Orthopédie la diminution est, respectivement de 53,97% et de 14,29%.

Cette baisse significative du nombre des évacués par pathologie évacuable a été rendue possible par un retour d'investissement favorisé par la politique menée par la CNAM dans le cadre des contrats programme conclus avec certains centres de référence mis en place par les pouvoirs publics, notamment le CNO et le CNC.

L'on remarque à titre illustratif que l'oncologie, pathologie la plus onéreuse occupait la première place en terme d'évacuation avant 2009 et qu'après cette année la tendance a été inversée. L'oncologie vient aujourd'hui en termes de nombre d'évacués après la cardiologie.

En termes d'organisation, la CNAM vient de construire une agence au niveau de la Moughtaa de Tayerett afin de renforcer la proximité des services générés par le régime d'assurance maladie aux populations. L'on note également le lancement du marché relatif à la construction du siège social de la CNAM. Ce marché est actuellement en cours d'adjudication.

### **3.3.6.3. Sécurité au travail**

En matière de sécurité au travail, les réalisations ont porté sur: (i) l'élargissement de la couverture territoriale des inspections du travail par l'ouverture de nouvelles inspections ; (ii) l'adoption d'un décret relatif à la détermination des organisations syndicales les plus représentatives et institutionnalisant le dialogue social; (iii) l'équipement de la direction générale du travail et de l'ensemble des inspections régionales du travail en matériel bureautique et informatique ; (iv) l'adoption d'un décret relatif aux conditions d'emploi de la main d'œuvre portuaire; (v) la poursuite de la Construction du siège de l'ONMT ; (vi) le lancement de la procédure d'informatisation globale de la CNSS; et (vii) le traitement du dossier des travailleurs non permanents de la SNIM à travers le recrutement définitif de 380 travailleurs, l'indemnisation de 312 travailleurs dans le cadre du programme "Inspection Générale de l'Administration Territoriale".

### **3.3.7. Culture, jeunesse et Sports**

La stratégie en matière de culture, de jeunesse et des sports se concentrait, au cours de l'année 2014, sur les objectifs suivants : (i) moderniser et développer les secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports ; (ii) renforcer les capacités du secteur ; et (iii) valoriser et promouvoir les activités de la culture, de la jeunesse et des sports.

#### **3.3.7.1. Politique de promotion de la culture**

Dans le sous domaine de la culture, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2014: (i) l'organisation de la quatrième édition du festival de villes anciennes à Oualata; (ii) l'organisation d'un atelier d'évaluation des festivals des villes anciennes; (iii) la préparation du cinquième festival des villes anciennes à Chinguetti; (iv) l'appui aux initiatives et festivals pour plus de 30 Associations Culturelles (El medeh, les dates, le Festival d'Ain farbah ...); (v) la commémoration de la journée mondiale du Théâtre, de la poésie, de la langue arabe, de la langue française, en collaboration avec la francophonie ; (vi) l'organisation du Festival de la diversité culturelle; (vii) l'organisation d'une journée porte ouverte sur le folklore et la poésie; (viii) l'organisation d'un colloque international sur la propriété intellectuelle et littéraire; (ix) l'organisation de la journée mondiale du livre et de l'auteur ; (x) la préparation pour la création d'un centralculturel à Dakar; (xi) la préparation de la création d'une cellule de communication; (xii) la participation aux Salons Internationaux du livre à Casablanca et à Abu Dhabi; (xiii) la participation au festival arabo-indien en Algérie; (xiv) la participation à l'exposition sur l'histoire du Maroc au musée du Louvre ; (xv) la ratification de la convention relative à la diversité des formes d'expression culturelle; et (xvi) la commémoration de la journée mondiale de la langue arabe.

### **3.3.7.2. Jeunesse et sports**

Dans les sous domaines de la jeunesse et des sports, les efforts des autorités publiques, en 2014, ont permis les réalisations suivantes: (i) la réception de la maison des jeunes de Kaédi ; (ii) la préparation de dossiers de coopération en matière de Jeunesse et des Sports ; (iii) la participation et l'organisation de matchs Sports de masse et de haute compétition (Tunisie, Ile Maurice.....) ; (iv) l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival de la diversité culturelle à Nouakchott ; et (v) l'appui aux festivals (Théâtre scolaire,.....).

### **3.3.8. Accès universel aux services de base**

Le Gouvernement continuait à considérer l'accès universel aux services de base comme l'une des plus grandes priorités de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015. Dans ce cadre, il a poursuivi la mise en œuvre d'une politique progressive de généralisation des services essentiels au développement économique et au bien-être social, notamment les services d'eau, d'électricité, de télécommunications & TIC.

Dans ce cadre, l'année 2014 a connu la poursuite de l'exécution du fonds de promotion de l'accès universel aux services de base, ce qui a permis:

Dans le domaine de l'accès à l'eau : (i) l'acquisition d'équipements d'exhaure ONSER; (ii) l'équipement d'exhaure Solaires pour forages; (iii) la construction de châteaux d'eau en béton armé; (iv) la réalisation d'AEP; (v) la réalisation des forages; (vi) la réalisation de puits; et (vii) l'exécution de la phase 2 du PDSHR.

En matière d'électricité, les réalisations ont concerné: (i) l'interconnexion KAMOUR-El Ghayre (PELEC2/FE2/UE); (ii) l'interconnexion Axe Bouhidide-Aleg (PELEC2/FE2/UE); (iii) l'interconnexion Douerrare-Tintane; (iv) l'interconnexion Djéol-Kaédi/Poste 15KV; (v) l'interconnexion Bareina-Rebinet Ehl Cheikh el Hassen; et (vi) l'interconnexion Boeyr Torrès-Mederdra.

Dans le domaine de la promotion de l'énergie solaire, il était question de : (i) l'électrification de Ndiago; (ii) l'électrification de Birette; (iii) l'électrification de Termesse, Chami et

Mamghar; (iv) l'électrification de Bousteilla et Tendaghmadeck; et (v) la typha-Bio charbon (FE2/UE).

Pour ce qui est de l'accès aux services des télécommunications, l'action a porté sur: (i) l'exécution du projet d'accès communautaire aux TICs (Cyber cités-centre pour handicapés); et (ii) la mise en oeuvre du projet de Raccordement des Antennes des Opérateurs au réseau électrique d'APAUS.

### **3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET DE LA GOUVERNANCE**

S'inscrivant dans une acception élargie de la gouvernance, le CSLP III considérait que la réussite des programmes et projets inscrits dans son plan d'actions dépendra d'une parfaite adhésion aux principes et pratiques : (i) de la gouvernance politique et démocratique, (ii) de la gouvernance économique; (iii) de la gouvernance territoriale et locale; (iv) de la gouvernance administrative et du renforcement des capacités des acteurs; et (v) du contrôle citoyen de l'action publique.

#### **3.4.1. Gouvernance politique et démocratique**

Au cours de l'année 2014, et conformément aux engagements de bonne gouvernance, des pas importants ont été franchis, notamment sur le plan du renforcement de la justice, la consolidation de la démocratie, la promotion des Droits de l'Homme, le renforcement des capacités des acteurs, la consolidation de l'unité nationale et la lutte contre l'insécurité et les migrations clandestines.

Dans le domaine de consolidation de la *gouvernance démocratique*, les réalisations ont concerné: (i) la conduite d'un dialogue entre le pouvoir et les partis de l'opposition; (ii) l'organisation des élections présidentielles ; et (iii) la mise en place du conseil de l'institution de l'opposition démocratique.

En matière des *Droits de l'homme et de consolidation de l'unité nationale* , l'année 2014 était marquée par les principales réalisations suivantes: (i) la participation à la 25ème Session du Conseil des Droits de l'Homme (Genève); (ii) la participation au séminaire sur l'Examen Périodique Universel qui s'est tenu à Chisinau en Moldavie; (iii) l'organisation d'un atelier de formation des OSC en planification et gestion (50 OSC au Hodh-Charghui); (iv) la finalisation en cours du Rapport de la RIM sur la mise en oeuvre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; (v) la validation du Plan d'Actions National sur la mise en oeuvre des recommandations du Programme et Plan d'Actions de Durban ; (vi) la participation à la 27ème session du Conseil des Droits de l'Homme ; (vii) l'élaboration du Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des recommandations prioritaires du Comité des Nations Unies aux Droits de l'Homme ; (viii) la publication en cours dans le Journal Officiel des Conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme ; (ix) la célébration de la journée internationale des Droits de l'Homme ; (x) le lancement en cours de l'élaboration des Rapports relatifs à la convention internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille et la convention internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Raciale; et (xi) le lancement du programme de financement des AGR au Tagant.

En outre, plusieurs autres activités ont été menées dans ce cadre. Il s'agit de : (i) la ratification par la Mauritanie de deux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à savoir, la Convention Internationale pour la Protection des Droits des Personnes contre les disparitions forcées et le Protocole Facultatif à la Convention contre la Torture ; (ii) le lancement du Plan d'Actions National pour la mise en oeuvre des recommandations de la Feuille de Route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage, le 21 Avril 2014 ; (iii) la validation du Plan National d'Actions contre la Discrimination Raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, les 19 et 20 Août 2014 ; (iv) le lancement du Processus de mise en place du Mécanisme National de Prévention de la Torture ; (v) Atelier de sensibilisation au profit des Leaders de la Société Civile et des M2dias sur la Loi incriminant l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes le 11 février 2015 ; (vi) Atelier de lancement des consultations nationales en préparation du second Examen Périodique Universel de la Mauritanie, le 17 février 2015 ; (vii) Atelier de formation du Comité technique interministériel sur les mécanismes de Protection des Droits de l'Homme organisé par le Centre de Genève, du 23 au 27 février 2015 ; (viii) Session de formation organisée par le Centre de Genève au profit des cadres du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire sur les mécanismes de Protection des Droits de l'Homme, du 23 au 27 février 2015.

Toujours en 2014 et en plus de ces actions programmées citées ci haut, le CDHAH a représenté le Gouvernement aux conférences internationales, arabes et africaines relatives aux droits de l'homme, de même le Département a élaboré un «Livre Blanc des Droits de l'Homme en Mauritanie» qui traite des importantes réalisations accomplies ces dernières années en la matière dans notre pays. Cet ouvrage de référence est en cours de lecture finale, avant d'être édité et distribué à grande échelle.

Au niveau des **libertés publiques**, les réalisations ont porté sur : (i) le classement de la Mauritanie comme leader en matière de liberté d'expression dans le monde arabe; et (ii) la reconnaissance de 54 ONG nationales en 2014.

### 3.4.2. Consolidation de l'unité nationale

L'unité nationale bâtie sur une coexistence pacifique entre les communautés du pays à travers l'histoire s'est trouvée renforcée par le partage des mauritaniens d'un grand nombre de système de valeurs notamment ceux édictés par notre sainte religion l'Islam.

Les actions entreprises par les pouvoirs publics pour renforcer l'unité nationale visent la cohésion sociale, la prévention des conflits, la citoyenneté, la répartition équitable des richesses mais aussi la réparation des préjudices subis par certaines franges de la population.

Il s'agissait au titre de l'année 2014 de : (i) l'adoption d'une feuille de route dont l'objet est l'éradication des séquelles de l'esclavage, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental qui l'opérationnalise ; (ii) la création d'une juridiction spécialisée dans la répression des pratiques de l'esclavage ; (iii) la révision de la Loi de 2007 réprimant l'esclavage ; (iv) les réalisations de l'agence TADAMOUN dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'habitat social et la mise en place d'un programme d'appui aux activités génératrices de revenus, doublées par celles menées par l'Etat au niveau des infrastructures de base visant à soustraire les couches sociales les plus vulnérables de la sphère inéluctable de la pauvreté; (v) l'exécution du programme national de

démontage humanitaire pour le développement qui a abouti à la poursuite des actions de déminage et de destruction des mines dans la région de Nouadhibou doublée de campagnes de sensibilisation permanentes autour de ce fléau; (vi) les indemnités des victimes du passif humanitaire qui n'ont pas bénéficié de ces réparations; (vii) le règlement de la question de 5000 ouvriers employés par le tâcheronnat à Nouadhibou et Zoueirat par l'intégration de la majorité d'entre eux à la SNIM, la mise en formation professionnelle de certains et l'indemnité des autres; (viii) l'adoption des mesures pour régler la situation des employés non permanents de l'Etat (environ 10 000); (ix) la poursuite de la réintégration et de l'indemnité de certains fonctionnaires victimes des événements de 1989; et (x) le lancement, par l'Agence Nationale TADAMOUN, de l'exécution du projet pilote des moyens de subsistance durables des rapatriés et des communautés d'accueil du fleuve Sénégal.

### **3.4.3. Justice et pouvoir judiciaire**

Pour l'année 2014, la programmation du CSLP III avait retenu pour le secteur de la justice, les objectifs prioritaires suivants: (i) l'amélioration de la perception de la justice; (ii) l'amélioration de l'efficacité de la justice et sa performance; et (iii) le renforcement de l'Etat de droit.

En matière d'amélioration de la perception de la justice, le déploiement des magistrats, des greffiers ainsi que des auxiliaires de justice (huissiers, avocats, notaires, traducteurs et interprètes, experts judiciaires, etc.) se fait, dans les limites des possibilités, suivant les besoins exprimés. D'importantes infrastructures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Elles renferment des palais de justice, des tribunaux, des prisons civiles.

La réhabilitation et l'équipement des structures judiciaires et pénitentiaires se poursuivent. Pour une meilleure efficacité de la justice des activités ont été entreprises, Il s'agit notamment de la révision de la loi sur l'organisation judiciaire tout comme l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation. Ainsi, a pu avoir lieu la formation des acteurs judiciaires en matière procédurale (pénale, civile et administrative), mais aussi en droit commercial, droit des assurances, droit des sociétés, droit des obligations, droit international, droit administratif et droit du travail ainsi qu'en matière pénale, d'entraide pénale internationale, du droit des mineurs.

La formation linguistique du personnel judiciaire (cours de français) se poursuit ainsi que l'effort de dotation des juridictions en équipement informatique et bureautique.

Dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit, la réforme du cadre législatif est engagée. Plusieurs mesures incitatives et répressives ont été adoptées pour lutter contre la corruption et stimuler les mécanismes d'inspection et de contrôle. La mise en œuvre d'OPPE (Ordonnance pour la protection pénale des Enfants) est effective. Une formation régionale d'échanges avec les magistrats des Pôles spécialisés de la sous-région a été organisée.

Des formations au profit des acteurs de la chaîne pénale (magistrats du siège et du Parquet et OPJ) en matière de procédure ont été réalisées. Plusieurs thèmes utiles pour améliorer les compétences des acteurs judiciaires ont été présentés. Pour la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi, il a été mis en œuvre un important programme de promotion.

La loi n° 2007.048 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes a été révisée.

### **3.4.4. Gouvernance économique**

La gouvernance économique devait être garantie par une meilleure maîtrise de la planification et la programmation, le développement de l'appareil statistique et des systèmes d'information. Ces mesures seront soutenues par une rationalisation des choix budgétaires et une gestion efficiente et transparente des ressources publiques et la lutte contre toutes les formes de corruption et de gabegie.

#### **3.4.4.1. Gestion efficiente et transparente des ressources publiques**

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées en 2014 : (i) l'exécution du projet d'appui à la mise en oeuvre et au suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption; (ii) La production régulière du rapport annuel retraçant les recettes issues des industries extractives ; il s'agit du rapport ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) qui est élaboré annuellement par un expert international indépendant; (iii) la rationalisation des dépenses publiques à travers l'augmentation significative du Budget d'Investissement et la maîtrise des dépenses liées au fonctionnement; (iv) la réalisation d'audit des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et d'entreprises à capitaux publics; (v) le développement d'un système d'information intégré pour la direction générale des impôts en vue d'améliorer significativement la gestion des contribuables, de l'assiette fiscale, de la liquidation et du recouvrement en renforçant la fiabilité des informations ainsi que le contrôle fiscal; (vi) la transparence et la systématisation de l'ordonnancement avec célérité des demandes de paiement indirect (DPD) et des demandes de retrait de fonds (DRF) de l'ensemble des partenaires au développement; (vii) la ratification de la lettre d'accord relatif à l'utilisation des procédures nationales pour les appels d'offres nationaux financés par le Groupe de la Banque; (viii) le renforcement de la transparence dans l'octroi de titres pétroliers à travers l'adaptation du système d'appel à concurrence; (ix) l'élimination des pratiques d'enfutaiges clandestins et de ventes illicites des produits pétroliers; une note de service qui définit les modalités pratiques pour la mise en œuvre de cette mesure a été signée en 2014; (x) la révision bimensuelle de la structure des prix des produits pétroliers qui permet d'éliminer les pratiques non transparentes dans la vente des produits pétroliers au niveau de toute la chaîne des valeurs des produits depuis l'importation jusqu'au consommateur; (xi) la poursuite du processus d'intégration du secteur des pêches à l'ITIE; (xii) l'adoption du décret en Conseil des Ministres du 11 septembre 2014 portant sur la création du Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption; et (xiii) la concertation interministérielle en cours sur le projet de loi d'orientation de la lutte contre la corruption.

Dans ce domaine de la **planification et de la programmation des ressources**, les actions suivantes ont été réalisées en 2014 : (i) la mise à jour du PIP ; (ii) l'estimation de la croissance de l'année 2014 et des prévisions de 2015 ; (iii) la tenue de l'atelier de validation de la matrice de comptabilité sociale ; (iv) l'élaboration du PRLP de Ttir Zemmour; (v) l'avancement dans l'exécution du projet d'implantation d'un logiciel de suivi et de

coordination de l'Aide Publique au Développement (DAD) qui permet une visibilité accrue du cycle des projets et programmes à travers la mise en place d'un outil de dialogue et un accès facile du public aux données sur l'APD ; et (vi) l'élaboration et la validation du CBMT 2015-2017.

### **3.4.4.2. Informations statistiques**

En matière d'informations statistiques, l'année 2014 a connu l'exécution des programmes prioritaires suivants: (i) l'appui aux activités spécialisées de l'ONS; (ii) le recensement général de la population et de l'habitat; (iii) l'enquête sur les conditions de vie des ménages; et (iv) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (HPC).

### **3.4.5. Contrôle citoyen de l'action publique**

Le Gouvernement mauritanien a défini comme priorité le renforcement, et la promotion d'une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité en matière de gouvernance. Les efforts importants au niveau des médias et des organisations non gouvernementales en vue de favoriser un réel contrôle citoyen à tous les échelons de la vie publique devaient être poursuivis.

Dans ce cadre, les efforts entrepris en 2014, ont permis: (i) l'adoption, en cours, d'une nouvelle loi sur la SC; (ii) la mise en place, en cours, d'un corps national des volontaires de la SC en cours; (iii) la réalisation d'une cartographie et d'un répertoire de la société civile; et (iv) la revue et la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la SC; la mise en place de cadres de concertation (autorités, SC, PTF), le lancement d'un programme de renforcement des capacités des OSC.

### **3.4.6. Communication**

En matière de communication, les principales réalisations en 2014 portent sur: (i) l'approfondissement des réformes déjà engagées ; (ii) le lancement des termes de référence de la stratégie de communication pour le Développement en partenariat avec l'UNICEF; (iii) l'élaboration d'une stratégie de développement des médias ; (iv) l'extension d'un Studio à la TVM; (v) la réalisation d'une étude pour le passage au numérique ; (vi) la restructuration de l'AMI en cours avec l'ouverture de 5 bureaux régionaux; (vii) l'élaboration d'un projet de maison de la presse; (viii) le lancement des travaux de la Commission Nationale de Coordination des Programmes de Communication pour le Développement ; (ix) la réalisation du projet d'appui aux Médias pour un processus électoral apaisé; (x) la construction d'un centre de formation et d'échanges à Radio-Mauritanie; (xi) l'inauguration de la Chaîne Mahadra en février 2014; (xii) une plus grande ouverture des médias publics vers plus de pluralisme; et (xiii) l'adoption en conseil des Ministres de la communication relative à la restructuration du fonds d'aide publique à la presse privée.

Sur ce plan de la sensibilisation et de l'information, le MEDD a mené les actions ci-dessous: (i) l'appui à la mise en œuvre des éléments prioritaires de la stratégie de communication du MEDD ; (ii) l'élaboration et l'édition d'un bulletin trimestriel d'information ; (iii) le lancement et la mise en œuvre de la Composante mauritanienne du Programme REPSAHEL

avec l'OSS<sup>26</sup>; (iv) la production et la diffusion des supports de communication sur le comportement en relation avec les déchets ; (v) la validation et la diffusion des études environnementale, sanitaire et socio-économique dans le cadre du Projet "SAICM"; (vi) l'organisation des festivités de la semaine nationale de l'arbre dans toutes les Wilayas du pays ; et (vii) la diffusion des guides de la procédure d'EIE en milieu industriel et urbain. Les efforts en matière de communication sur les actions visant la promotion des droits humains étaient consolidés en 2014 à travers: (i) l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie de Communication en matière des droits de l'Homme ; (ii) l'élaboration et l'exécution d'un programme annuel de sensibilisation sur les Droits de l'Homme et des thèmes spécifiques y afférents ; (iii) la mise en place d'un réseau de journalistes spécialisés dans le domaine des Droits de l'Homme et de programmes médiatiques sur ce thème ; (iv) l'exécution et mise en œuvre de la stratégie de communication dans le domaine de l'Action Humanitaire ; (v) l'élaboration et l'exécution d'un programme annuel de sensibilisation sur l'Action Humanitaire et des thèmes spécifiques y afférents ;(vi) la mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication et des mécanismes de soutien pour la gestion des situations d'urgence ; (vii) la collaboration avec les médias et les groupes spécialisés en vue d'organiser des campagnes de sensibilisation et des événements promotionnels axés sur la protection de la population en cas de catastrophes ;(viii) l'intégration des médias dans le système d'alerte précoce afin que les questions humanitaires bénéficient d'une bonne couverture ; et (ix) la traduction des conclusions des rapports techniques sur les questions liées aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire.

### 3.4.7. La gouvernance administrative

En matière de gouvernance administrative et de renforcement des capacités des acteurs, les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) valoriser les ressources humaines, leurs compétences et leurs aptitudes dans l'attribution des responsabilités ; (iii) améliorer la qualité du service public et de la relation avec les usagers ; et (iv) développer les technologies de l'information et de la communication.

Dans ce contexte, les principales réalisations sont: (i) la conception d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat ; (ii) la conception et mise en ligne d'un site Web moderne pour le MFPTMA; (iii) la poursuite des travaux pour la simplification des procédures administratives au niveau de certains services publics de l'Etat ; (iv) le développement de la deuxième version du portail des services publics : <http://www.servicepublic.gov.mr>; et (v) le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration et du développement des Tics avec le Département des Tics....

En matière de renforcement des capacités du CDHAH, les réalisations ont porté sur (i) la conception, la mise en place et l'hébergement d'un site web pour le CDHAH ; (ii) l'acquisition de nouveaux équipements et de matériel informatique<sup>27</sup>; (iii) la création d'un système d'archivage et de sauvegarde des données ;(iv) la révision du Statut du Personnel du CDHAH ; (v) l'élaboration et la mise en place d'un système de contrôle de gestion ; et (vi) l'initiation du Personnel d'appui à l'informatique, le recyclage des comptables, des secrétaires et des agents et le perfectionnement du personnel cadre.

---

<sup>26</sup>Atelier de lancement et conduite des études de lignes de bases de l'information environnementale.

<sup>27</sup>Il s'agit d'un Serveur d'application, d'un Serveur de communication, d'un logiciel de gestion du personnel ainsi que d'un logiciel gestion de ressources matérielles.

### 3.5. APPROCHE PARTICIPATIVE

Le processus d'élaboration du rapport de suivi de la quatrième année de mise en œuvre du CSLP III a été lancé lors de la première réunion du CTLP qui a regroupé tous les présidents des Comités techniques sectoriels (CTS). Ces CTS qui sont des structures techniques du dispositif de suivi du CSLP, instituées aux termes du décret n° 011-2015 portant réorganisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP, des instances d'aide à la décision placés auprès de chaque département ministériel et servant de « point focal » sectoriel pour le suivi programmatique de la lutte contre la pauvreté, notamment dans ses aspects liés à la mise à jour et au suivi-évaluation du CSLP ainsi qu'à l'atteinte des OMD.

Au bout d'une série de réunions, les CTS ont discuté, finalisé et validé un rapport englobant : (i) le bilan des secteurs pour l'année 2014; (ii) les principales forces, faiblesses, opportunités et risques ; et (iii) la révision éventuelle des objectifs sectoriels pour la période 2014-2015.

Les rapports des CTS ont été consolidés suivant les axes stratégiques du CSLP, par la Direction du S&E du CSLP qui assure le secrétariat du CTLP et ont été transmis au CTLP .

Après une série de réunions, le CTLP, a finalisé et validé un rapport englobant : (i) le bilan par thématique pour l'année 2014; (ii) les principales forces, faiblesses, opportunités et risques; et (iii) la révision éventuelle des objectifs thématiques pour la période 2014-2015 avec une mise en exergue des transversalités.

Le Comité technique de lutte contre la pauvreté (CTLP) qui, examinant le rapport, a veillé à l'amélioration de son contenu et la qualité de l'analyse qu'il propose pour les soumettre à nouveau aux autres cadres de concertation à savoir le Comité de concertation sur la lutte contre la pauvreté (CCLP) et le Comité des donateurs (CD).

Les résultats des travaux de ces comités de concertation étaient portés au Comité interministériel de lutte contre la pauvreté (CILP) qui s'est réuni le 30 Avril 2015 sous la Présidence de Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre. Le CILP a validé ce document qui a été soumis aux assises nationales de concertation pour sa validation finale.

Des concertations très élargies dans le cadre *des assises nationales*, se sont déroulées le.....2015, à .....et ont regroupé les représentants des administrations, des élus, du secteur privé et de la société civile, des comités régionaux et locaux de développement et des représentants des PTF. Elles ont permis la formulation d'importantes recommandations dont la prise en compte permettra d'enrichir le présent rapport.

## ENCADRÉ 1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX DES ASSISES NATIONALES

Les principales **recommandations** formulées par les participants aux Assises Nationales de concertation organisées à Selibabi les 13 et 14 Juin 2015 sont présentées dans ce qui suit par axes et domaines du CSLP III:

### ***Croissance et compétitivité :***

Les remarques et les recommandations suivantes ont été formulées : (i) impliquer davantage les acteurs de la société civile dans l'élaboration de la loi organique relative aux lois des Finances ; (ii) assurer la cohérence entre les différents outils de programmation pluriannuels et annuels (PIP, CDMT/CBMT, loi des finances) ; (iii) mettre à niveau les entreprises privées et du cadre de concertation Etat-Secteur Privé ; (iv) diversifier les sources de croissance économique et améliorer son caractère inclusif ; (v) poursuivre les réformes structurelles pour relever les défis du chômage, la pauvreté et les inégalités ; (vi) diversifier la production agricole et porter une attention particulière aux cultures traditionnelles ; (vii) impliquer davantage les bénéficiaires dans la gestion des fonds régionaux de développement ; et (viii) trouver une clef de répartition équitable du budget d'investissement entre les Wilayas.

**Pour ce qui est de l'agriculture:** (i) développer l'Arboriculture ; (ii) améliorer le rendement par la mise à disposition des semences de qualité et la distribution des engrais en quantité suffisante ; (iii) sécuriser la production agricole par l'amélioration de la Lutte contre les ennemis de cultures et la protection contre la divagation des animaux ; (iv) renforcer les ouvrages de maîtrise d'eau et rendre disponible l'eau pour le maraichage ; (v) permettre aux petits cultivateurs d'accéder au crédit ; (vi) privilégier la lutte mécanique contre les oiseaux granivores au détriment de la lutte chimique nocive pour la santé et l'environnement; (vii) encourager la culture de maraichage dans les wilayas du Nord (à travers des techniques de désalinisation de l'eau) ; (viii) encadrer et former les paysans et vulgariser les thèmes et techniques de restauration, de préservation des sols et de fertilisation ; et (ix) redynamiser les centres de recherche, en particulier le CNARADA.

**Au niveau de l'élevage :** (i) accélérer l'opération du recensement du cheptel pour bâtir des bonnes politiques du secteur de l'élevage ; (ii) appliquer le code pastoral notamment dans ses clauses relatives à la gestion des parcours et les espaces vitaux des villages et aménager les aires pastorales ; (iii) multiplier des fermes d'insémination artificielle et mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'espèce inséminée ; (iv) adapter les modes d'élevage aux changements climatiques ; (v) contrôler la qualité des produits d'origine animale ; (vi) systématiser et généraliser la couverture vaccinale du cheptel ; (vii) encourager et développer la culture fourragère ; et (viii) négocier les accords régionaux sur la transhumance pour les rendre plus avantageux.

### ***Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres***

***Dans le domaine de la Sécurité alimentaire, les principales recommandations sont les suivantes:***

(i) améliorer la gestion des Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité (SAVS) et étendre la distribution du poisson au niveau départemental ; (ii) créer un cadre juridique pour collecter des ressources issues de la Zakat en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire des pauvres ; et (iii) développer la pêche continentale.

***itat, les participants ont formulé les recommandations suivantes:*** (i) adopter des stratégies de développement urbain pour lutter contre l'expansion anarchiques des villes et lever le moratoire sur la distribution des terrains en milieu urbain ; (ii) adopter une stratégie de l'habitat; et (iii)

***Dans le sous domaine de la valorisation du capital vert productif, il est recommandé de :*** (i) réduire l'utilisation du charbon de bois en encourageant des solutions alternatives (énergies renouvelables, gaz, etc), impliquer les populations dans la gestion de leur terroir et les sensibiliser sur la déforestation et les changements climatiques ; (ii) réglementer la mise en place des mises en défens et le ramassage de la paille ; (iii) célébrer la journée de l'Arbre à travers l'obligation de planter des arbres par la population ; et (iv) capitaliser les projets pilotes sur l'environnement et généraliser la plate-forme multifonctionnelle.

***Développement des ressources humaines et accès aux services de base***

***Au niveau de l'Education et de la formation, les principales recommandations concernent:*** (i) les associations de soutien scolaires en faveur des enfants doivent être institutionnalisées et encouragées pour aider les enfants les plus nécessiteux ; (ii) les réalisations communales et privées en matière d'infrastructures scolaires doivent être répertoriées et prises en compte ; (iii) la mise en application des recommandations des Etats Généraux de l'Education ; (iv) la mise en place d'un conseil d'orientation de l'éducation nationale ; et (v) l'unification de l'uniforme scolaire et sa généralisation à tous les enfants.

***Pour la santé et la nutrition, les recommandations formulées par les participants sont les suivantes:*** (i) compléter certaines réalisations notamment la réhabilitation de dépôts régionaux (CAMEC) et la couverture assurance maladie ; (ii) actualiser la carte sanitaire géo-référenciée ; (iii) programmer pour 2015 l'élaboration du Plan de développement des structures sanitaires ; et (iv) redynamiser la stratégie de la santé mentale.

***Pour l'hydraulique et l'assainissement, il est recommandé de :*** (i) redynamiser le Conseil National de l'Eau ; (ii) élaborer les documents normatifs pour les 2 sous-secteurs eau et assainissement ; et (iii) mettre en œuvre le plan de développement de l'ONSER.

***En matière d'emploi, les participants ont recommandé de (i) élaborer la stratégie nationale de promotion de l'emploi et accélérer la mise en œuvre de son plan d'action.***

***Amélioration de la Gouvernance et Renforcement des Capacités***

Les principales recommandations sont les suivantes: (i) publier et diffuser le Livre Blanc sur la Décentralisation; (ii) inclure désormais les activités et perspectives des institutions constitutionnelles (Parlement, Conseil Economique et Social, etc) et redynamiser les institutions du Médiateur de la République et du Conseil Economique et Social; (iii) renforcer le rôle des services déconcentrés et des communes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement local et accélérer le processus d'adoption du Code des Collectivités Locales; (iv) renforcer et redynamiser les Inspections Internes des Départements afin de leur permettre de jouer leur rôle d'inspection et de contrôle administratif des activités et de l'atteinte des objectifs fixés; (v) accorder plus d'importance aux questions sécuritaires, à la prise en charge des séquelles de l'esclavage et à la protection civile; (vi) renforcer l'accessibilité des citoyens aux Institutions judiciaires; (vii) poursuivre et accélérer la mise en œuvre de la modernisation de l'Administration; (viii) prendre en compte des Programmes de développement locaux dans le choix des projets ; (ix) étendre la couverture médiatique et radiophonique; et (x) accélérer le processus d'adoption du

***Renforcement du pilotage, du Suivi, de l'Évaluation et de la Coordination.***

Par rapport à cet axe , les participants proposent les recommandations suivantes : (i) renforcer les capacités de la société civile en matière de suivi et évaluation et lui accorder une place plus importante dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de S&E; (ii) mettre en place des systèmes d'informations dynamiques dotés de moyens humains qualifiés au niveau des structures chargées de suivi et évaluation; (iii) améliorer la communication sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement; (iv) tenir compte, dans la mesure du possible, des résultats des dernières enquêtes nationales publiés en 2015; (v) favoriser l'établissement de conventions / partenariats entre les institutions de Recherche et les institutions de Développement (départements sectoriels et PTFs); (vi) intégrer systématiquement une matrice de mesure des réalisations des recommandations formulées lors de chaque assise portant sur la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement; (vii) mettre en place des mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLPs) ; et (viii) renforcer l'outil statistique afin de satisfaire tous les besoins en suivi et évaluation du CSLP et des PRLP.

### **3.6. SUIVI ET ÉVALUATION**

L'élaboration du présent rapport de mise en œuvre du CSLP III pour l'année 2014 s'est faite selon une approche largement participative. Le mécanisme de suivi et évaluation a été conçu de manière à : (i) assurer un meilleur suivi des programmes et projets permettant d'apporter les mesures correctives nécessaires ; (ii) assurer une meilleure appréciation de l'impact des projets ; (iii) apporter des preuves tangibles et transparentes des résultats obtenus; (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des acteurs au développement ; et (v) accroître une meilleure mobilisation nécessaire pour le financement de la mise en œuvre du CSLP III.

Le processus d'élaboration du rapport de mise en œuvre du CSLP pour l'année 2014, a constitué un temps fort du dispositif de suivi du plan d'action du CSLP III avec la participation active des partenaires techniques et financiers de la Mauritanie et la société civile.

Les concertations élargies dans le cadre des assises nationales, se sont déroulées à Sélibabi les 13 et 14 Juin 2015 et ont regroupé les représentants des administrations, des élus, du secteur privé et de la société civile, des comités régionaux et locaux de développement et des représentants des PTF. Ces assises ont permis la formulation d'importantes recommandations dont la prise en compte permettra d'enrichir le rapport final de suivi de la mise en œuvre 2014.

L'analyse diagnostique de la concertation et de la participation des acteurs au processus d'élaboration du RMO 2014 fait ressortir les principaux éléments suivants : (i) la société civile est très impliquée dans le dispositif de suivi du CSLP en termes de représentativité et de participation active aux débats au sein des CTS; et (ii) les acteurs locaux devraient être sensibilisés davantage au processus du CSLP afin qu'ils puissent être amenés à jouer un rôle de premier plan dans le dispositif de suivi.

#### **3.6.1. Capacités en analyses en suivi évaluation**

Les capacités d'analyse en suivi évaluation sont insuffisantes ce qui affecte la fonctionnalité des membres des CTS. Les CTS n'ont pas été nécessairement formés à la problématique et à l'instrumentation du suivi. Il manque une démarche pour systématiser le suivi au sein des CTS et standardiser les méthodes de travail. Par ailleurs, il n'y a pas d'uniformisation du contenu des rapports produits ce qui rend plus difficile leur synthèse à l'échelon supérieur.

L'analyse des capacités des intervenants dans le dispositif de suivi évaluation du CSLP montre: (i) une faible coordination entre les CTS et l'ONS; (ii) que les capacités en matière de suivi au sein des groupes sectoriels sont faibles ; et (iii) qu'il n'existe pas encore de standards sur les méthodes de travail et sur les contenus de leurs rapports.

#### **3.6.2. Opérationnalisation des outils de reporting**

Pour ce qui est du reporting, des notes de synthèse semestrielles de suivi de la quatrième année de mise en œuvre du CSLP ont été élaborées par la DSE-CSLP pour l'année 2014. Ces notes constituent une consolidation des tableaux de bord sectoriels pour les quatre semestres de l'année 2014, rappellent la programmation annuelle de chaque département et présentent les principales performances réalisées au cours de l'année.

Aussi, les tableaux de bord de suivi sectoriel ont été élaborés par la quasi totalité des départements et pour les quatre trimestres de l'année 2014. Il est important de signaler que les tableaux de bord de suivi produits par les CTS sont de qualités inégales. Si certains d'entre eux font référence aux indicateurs de suivi, d'autres restent descriptifs, peu analytiques, sans mention des indicateurs qu'ils sont sensés suivre.

### **3.6.3. Indicateurs**

Le système d'indicateurs de suivi du CSLP montre certains progrès (alignement d'indicateurs sur les OMD, effort d'identification d'indicateurs des moyens et des résultats, régularité de renseignement de certains indicateurs). Cependant, l'analyse des questions relatives aux indicateurs du suivi du CSLP fait ressortir les principaux éléments suivants : (i) les indicateurs de pauvreté ne sont pas encore disponibles (les résultats de l'EPCV ne sont pas encore connus); (ii) les indicateurs macroéconomiques sont produits régulièrement; (iii) les indicateurs de moyens et de réalisations retenus dans la matrice du tableau de suivi des indicateurs nécessitent quelques ajustements et il est nécessaire de renseigner de manière exhaustive les valeurs initiales de 11 indicateurs non renseignés ; (iv) dix huit indicateurs de résultats ne sont pas renseignés pour l'année 2014; et (v) une documentation approfondie des indicateurs (classement par type, définition, périodicité, source d'information, mode de calcul, etc.) continue à faire défaut alors que des travaux ont été déjà réalisés (fiches signalétiques des indicateurs du suivi du CSLP élaborées en 2012) et qu'il serait aisé de capitaliser ces derniers pour assurer une documentation exhaustive des indicateurs. Faute également d'une documentation sur les indicateurs de suivi, le lien n'est pas établi avec les besoins (type d'enquêtes à réaliser, périodicité souhaitée, etc.).

Dans tous les secteurs, la production des indicateurs à partir de données d'enquêtes représente un coût élevé et nécessite un appui de l'ONS qui est responsable de la qualité et la régularité de la collecte, du traitement et de l'analyse des données. Ce qui explique les retards enregistrés au niveau de la réalisation, l'exploitation et la production des données des enquêtes statistiques périodiques.

### **3.6.4. Appropriation des outils de suivi-évaluation du CSLP**

Tout comme la Direction chargée du Suivi du CSLP, les directions chargées du suivi des différents ministères sont confrontées à une insuffisance des moyens humains (à la fois en termes de nombre et de capacités), matériels et financiers. Au niveau déconcentré, ces structures souffrent particulièrement du manque des ressources humaines spécialisées. Leurs capacités en suivi-évaluation s'en trouve d'autant plus réduite que : (i) la plupart des départements manquent de culture statistique et ne sont en mesure ni de produire les informations exigées dans les délais requis ni de les mettre à jour avec régularité. Certes, certains ministères comme le Ministère de l'Education Nationale ou celui de la Santé disposent de services statistiques bien structurés, mais il s'agit là de cas d'exceptions; (ii) les services de suivi sont peu développés au sein des ministères et les ressources humaines dédiées à cette fonction sont généralement en nombre insuffisant et peu formées aux méthodes de suivi; et (iii) les outils pour le suivi évaluation des projets sont inexistantes ou, s'ils existent, ne sont pas mis en pratique.

C'est dans ce contexte que le MAED a mis en place un projet de renforcement des capacités du suivi de la mise en œuvre du CSLP III. Ce projet vise à : (i) appuyer le mécanisme de

suivi du CSLP III et des politiques sectorielles d'éducation et de santé; (ii) appuyer l'opérationnalisation du schéma-directeur des réformes des finances publiques; et (iii) renforcer le système national et sectoriel de production des statistiques (notamment pour la santé, l'éducation et les finances publiques).

## **IV ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP EN 2014**

Cette revue 2014 permet de tirer un certain nombre d'enseignements relatifs aux réussites mais aussi aux limites de la mise en œuvre. Ces enseignements devront guider, à l'avenir, les décideurs, dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie de Développement du pays.

### **4.1. Atouts de la mise en œuvre**

Au titre de la revue 2014, il a été noté des points positifs qui seront davantage renforcés pour améliorer significativement le processus de mise en œuvre du CSLP III. Il s'agit notamment de :

#### **4.1.1. La large participation de tous les acteurs**

Le dispositif mis en place, notamment à travers les CTS, a permis à tous les acteurs de participer aux différentes étapes du processus. La revue a été une occasion, pour chacune des parties prenantes de discuter, d'échanger, et de faire des recommandations en faveur d'une bonne mise en œuvre du CSLP.

#### **4.1.2. L'efficacité de l'action des points focaux sectoriels**

L'action des points focaux sectoriels a indéniablement facilité la collecte d'informations et permis de respecter les délais impartis pour la réalisation des différentes étapes du processus de production du RMO 2014.

#### **4.1.3. La bonne coordination des activités**

La Coordination des activités de production du rapport a été assurée par le Secrétariat et le groupe de travail mis en place par la Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement en étroite collaboration avec les points focaux et les CTS. Cette dynamique a permis le partage et l'appropriation de la démarche de collecte, de traitement et d'élaboration des rapports sectoriels. Des échanges fréquents avec les points focaux des ministères, les différentes parties prenantes, à travers les CTS, ont permis de garantir une bonne coordination de toutes les activités du processus de production du RMO 2014.

## **4.2. LES LIMITES DE LA MISE EN OEUVRE**

### **4.2.1. L'absence d'articulation entre politiques de développement mises en œuvre aux échelles locale et nationale**

Même si les actions de lutte contre la pauvreté à l'échelle locale sont du champ d'action des PRLPs, il existe une réelle lacune dans le format actuel de restitution des actions sectorielles : c'est le lien et le niveau de coordination entre les politiques de développement mises en œuvre à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Cette coordination entre le local et le national gagnerait à être reflétée dans le rapport de mise en œuvre. Ceci aura aussi le mérite de renseigner sur l'efficacité des systèmes d'informations mis en place dans chaque secteur entre les structures centrales et les structures décentralisées et déconcentrées, d'une part, et sur la cohérence entre les politiques nationales et les politiques locales, d'autre part.

### **4.2.2. L'absence de rubrique relative au mécanisme de suivi-évaluation dans le format du rapport de CTS**

Il est important de faire ressortir les points forts et les points faibles de la mise en œuvre des actions prioritaires du CSLP au niveau de chaque secteur, notamment par rapport aux mécanismes de suivi et évaluation. La synthèse permettrait d'améliorer grandement le suivi et l'évaluation du CSLP.

### **4.2.3. La mise en place tardive du nouveau cadre Institutionnel du CSLP**

Le nouveau cadre institutionnel du CSLP, régi par le décret n° 2015-011 du 20 novembre 2014, propose une nouvelle organisation du dispositif de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP, articulée autour d'instances politique, technique et de concertation. Ces nouveaux organes sont de nature à améliorer l'efficacité des différents mécanismes du CSLP. Toutefois, leur mise en place tardive n'aura pas d'influence positive sur le dispositif actuel de mise en œuvre et de suivi et évaluation pour cette année 2014.

### **4.2.4. Des difficultés d'arrimage des activités du CSLP à la programmation budgétaire**

Il a été constaté que certaines activités identifiées dans les plans d'actions prioritaires du CSLP III n'étaient pas toujours celles inscrites dans les plans d'activités sectoriels des différents ministères. De même, qu'il existe un décalage important entre les actions prioritaires retenues dans le CSLP III et la formulation des projets inscrits au PIP.

### **4.2.5. Une offre statistique encore limitée dans certains domaines**

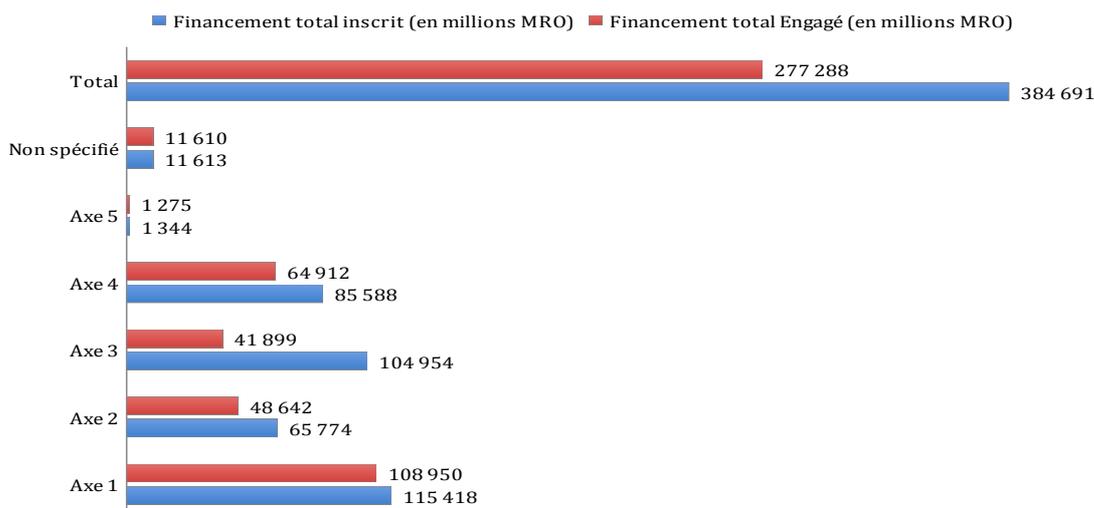
Les informations fournies dans certains secteurs restent parcellaires et ne permettent pas de renseigner correctement les indicateurs ciblés. Il s'agit des secteurs qui sortent des champs d'action des enquêtes socio-économiques classiques (ex. Assainissement, Eau, Environnement...). Des efforts devraient être faits dans ce sens pour permettre un suivi de l'évolution des indicateurs dans ces différents secteurs.

### **4.2.6. Nécessité d'une analyse plus approfondie fondée sur des outils de simulation**

La direction de suivi du CSLP, organe opérationnel, doit pouvoir disposer d'outils performants pour l'analyse de la pauvreté, notamment en termes de simulation de l'impact des différentes évolutions des indicateurs et des réformes politiques réalisées dans chaque secteur, sur la pauvreté (étendue, profondeur, sévérité).

## V .FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS DU CSLP AU COURS DE L' ANNÉE 2014

Le financement inscrit pour la mise en œuvre du plan d'actions du CSLP III, au cours de l'année 2014, se chiffre à **384,691** millions d'ouguiyas (soit **1,282** millions de dollars). Au cours de cette année les décaissements approuvés ont atteint **277,288** millions d'ouguiyas (soit **924** millions de dollars).



### ENCADRÉ 2. MÉTHODOLOGIE POURSUIVIE POUR LE CALCUL DES FINANCEMENTS DU CSLP EN 2014

Seuls les financements destinés à l'investissement sont pris en compte.

Deux sources d'informations sont utilisées : (i) le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de 2014 dont la source est le Ministère des Finances (Direction Générale du Budget), (ii) le Développement Aid Database (DAD) mis en ligne pour les utilisateurs publics.

Etant donné la terminologie différente utilisée par les deux sources d'informations, un rapprochement du langage était nécessaire pour pouvoir consolider de manière cohérente les données extraites de chacune des deux bases de données. Ainsi, "Inscription" utilisée par le BCI est considérée comme l'équivalent de "Engagement" adopté par le DAD et "Engagement" utilisé par le BCI est rapproché au concept "demande de décaissement" préconisé par le DAD.

Pour le BCI et pour pouvoir effectuer un filtrage selon les axes du CSLP, un alignement de la nomenclature des projets et programmes avec le CSLP était effectué et tous les financements inscrits dans le BCI proviennent de sources internes de financement.

Pour ce qui est du DAD, deux critères de filtrage sont considérés: (i) l'année 2014; et (ii) les axes du CSLP; et tous les financements engagés dans le cadre du DAD proviennent de sources externes de financement.

## 5.1. Ventilation du financement inscrit par axe du CSLP

**30%** des financements inscrits (soit 115 418 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 385 millions de dollars) sont alloués à soutenir les secteurs qui s'inscrivent dans l'axe 1 du CSLP "accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique".

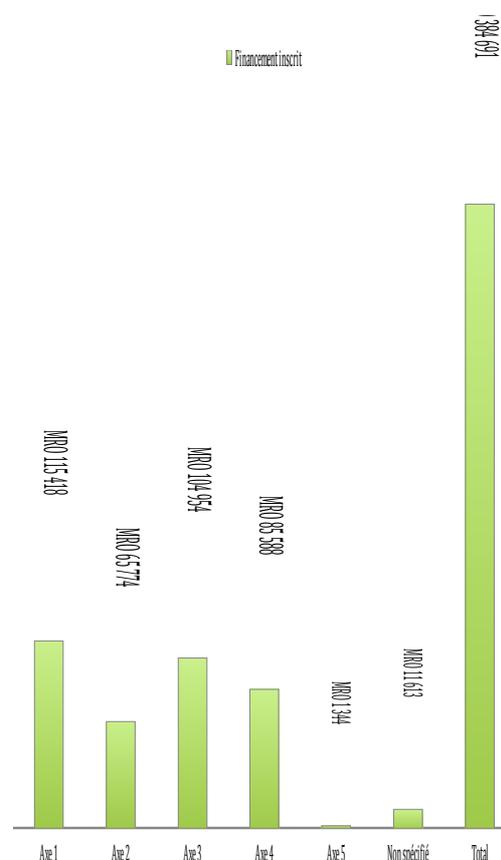
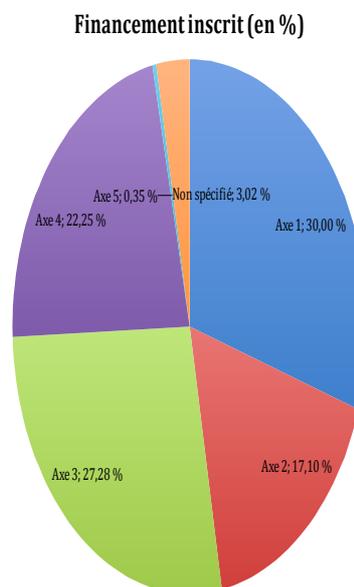
**17.1%** des financements inscrits (soit 65 774 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 219 millions de dollars) sont consacrés à la mise en œuvre de l'axe 2 du CSLP "ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres" afin de permettre aux populations de profiter des fruits d'une croissance inclusive réduisant les inégalités

**27.3%** du financement inscrit pour l'année 2014 (soit 104 954 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 350 millions de dollars), devait permettre de mettre en œuvre les projets et programmes inscrits dans l'axe 3 du CSLP "développement des ressources humaines et accès aux services de base".

**22.2%** du financement (soit 85 588 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 285 millions de dollars) sont affectés à l'exécution des programmes et projets inscrits dans l'axe 4 du CSLP "amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités".

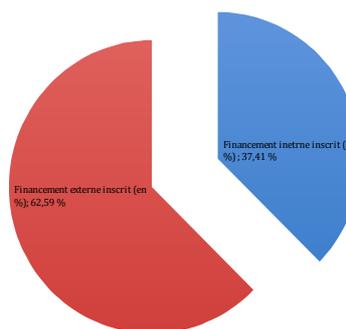
**0.3%** (soit 1 344 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 4 millions de dollars) sont orientés pour renforcer le suivi et l'évaluation, la coordination et la coopération et le développement de données statistiques fiables dans le cadre de l'axe 5 du CSLP.

**3.0%** (soit 11 613 millions d'ouguiyas ou l'équivalent de 39 millions de dollars) correspondent à des programmes non spécifiés.



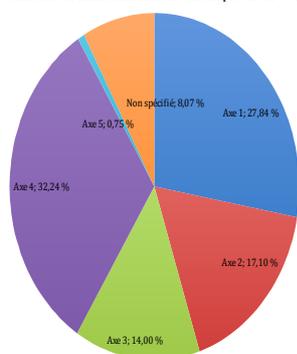
## 5.2. Ventilation du financement inscrit par source de financement

37% du financement global du CSLP en 2014 (soit **143 902** millions d'ouguiyas ou **479,67** millions de dollars) sont inscrits sur des sources internes alors que 63% (soit **240 788** millions d'ouguiyas ou **803** millions de dollars) proviennent de sources externes de financement.

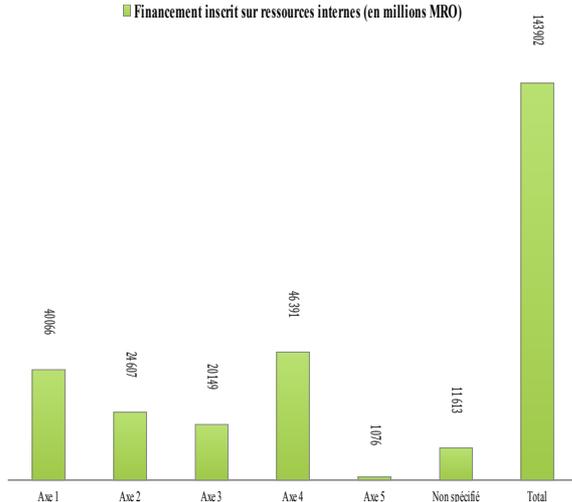


### 5.3. Ventilation du financement inscrit par source de financement et par axe du CSLP

Ventilation du financement interne inscrit par axe du CSLP

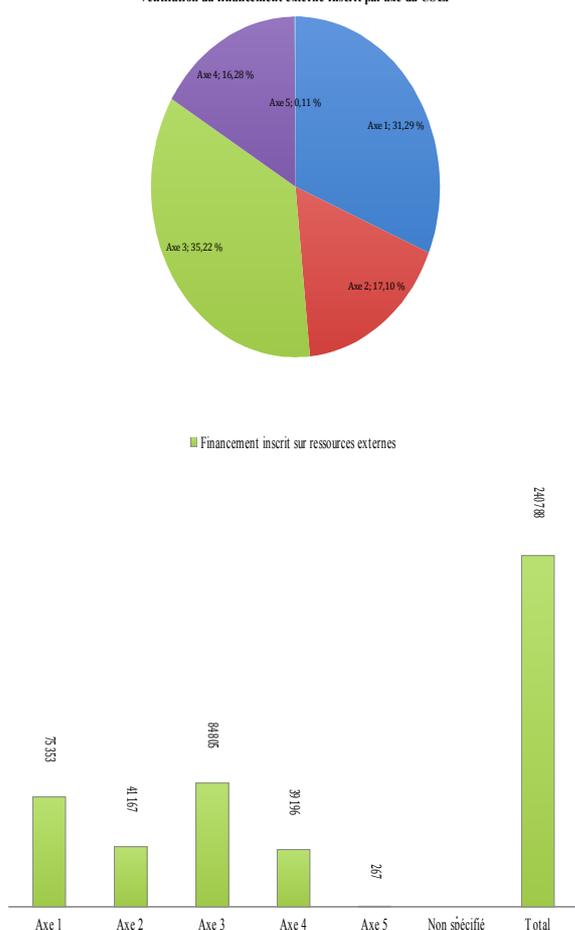


Financement inscrit sur ressources internes (en millions MRO)



- L'axe 1 du CSLP devait bénéficier de 28% des financements internes et 32% des financements externes;
- A l'axe 2 étaient alloués 17% des financements internes et des financements externes;
- A la mise en oeuvre des programmes et projets inscrits dans l'axe 3 du CSLP, étaient orientés 14% des financements internes et 35% des financements externes;

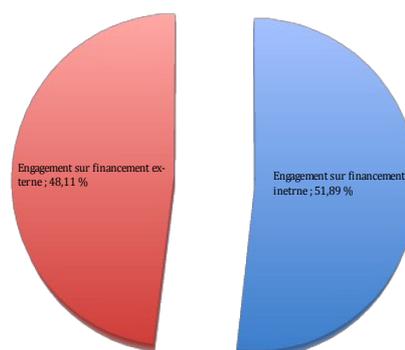
Ventilation du financement externe inscrit par axe du CSLP



- L'axe 4 du CSLP devait profiter de 32% des financements internes et 16% des financements externes;
- A l'axe 5 du CSLP étaient destinés environ 1% des financements internes et 0,1% des financements externes;
- 8% des financements internes étaient alloués à la mise en œuvre de projets et programmes non spécifiés par le BCI.

#### 5.4. Exécution financière au cours de l'année 2014 par source de financement

52% du financement global du CSLP en 2014 (soit **143 889** millions d'ouguiyas ou **479,63** millions de dollars) sont engagés sur des sources internes alors que 48% (soit **133 399** millions d'ouguiyas ou **445** millions de dollars) sont engagés des sources externes de financement.



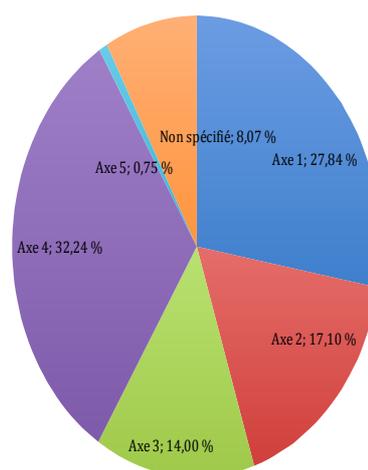


## 5.5. Exécution financière au cours de l'année 2014 par source de financement et par axe du CSLP

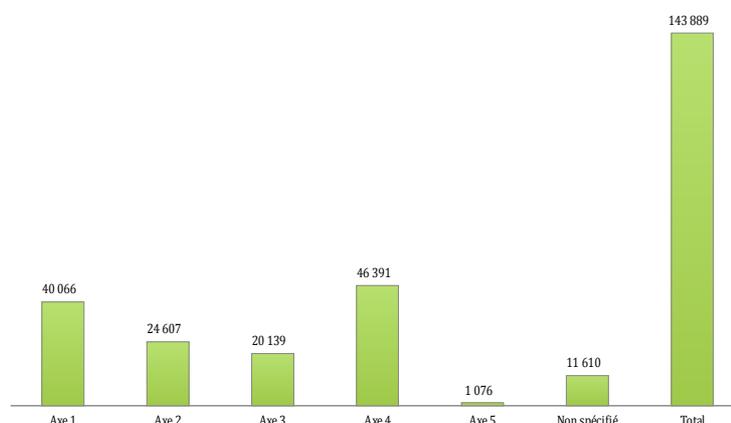
28% des financements (soit 40 066 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 134 millions de dollars) engagés sur des sources internes, et 52% (soit 68 884 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 230 millions de dollars) engagés sur des sources externes ont servi pour mettre en œuvre les programmes et projets inscrits dans le cadre de l'axe 1 du CSLP "accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique".

17% des financements (soit 24 607 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 82 millions de dollars), engagés sur des sources internes et 18% (soit 24 035 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 80 millions de dollars), engagés sur des sources externes, ont été utilisés pour la mise en œuvre de l'axe 2 du CSLP "ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres";

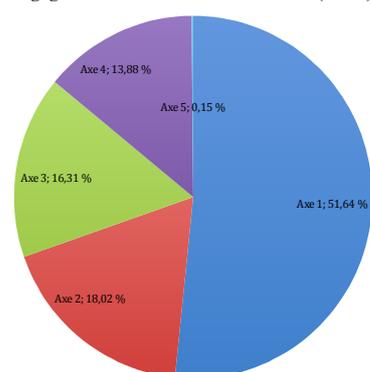
Engagement sur financement interne (en %)



Engagement sur financement interne (en millions MRO)

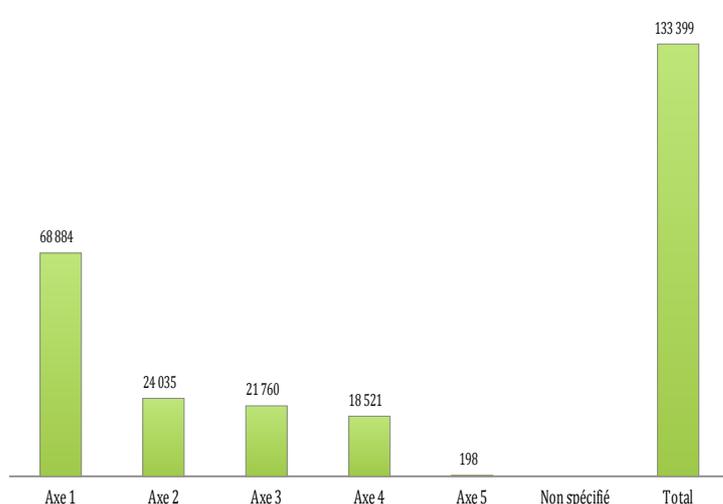


Engagement sur financement externe (en %)



**14%** des financements ( soit 20 139 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 67 millions de dollars), engagés sur des sources internes et **16%**( soit 21 760 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 73 millions de dollars), engagés sur des sources externes, ont permis la mise en oeuvre de l'axe 3 du CSLP;

Engagement sur financement externe (en millions MRO)



**32%** des financements ( soit 46 391 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 155 millions de dollars), engagés sur des sources internes et **14%** (soit 18521 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 62 millions de dollars), engagés sur des sources externes, ont été consacrés à l'exécution des programmes et projets relevant de l'axe 4 du CSLP "amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités";

**1%** environ des financements ( soit 1 076 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 4 millions de dollars), engagés sur des sources internes et **0.1%** (soit 198 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 1 millions de dollars), engagés sur des sources externes, ont été utilisés pour l'exécution de l'axe 5 du CSLP "amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités";

**8%** des financements ( soit 11 610 millions d'ouguiyas ce qui est équivalent à 39 millions de dollars), engagés sur des sources internes ont été utilisés pour l'exécution de programmes et projets non spécifiés.

## VI PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

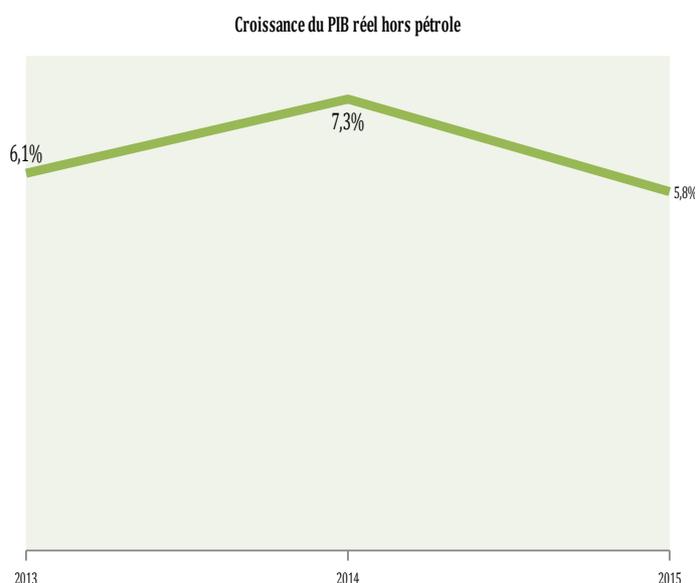
Le plan d'actions du CSLP en 2015 sera engagé sous le signe de la continuité par rapport aux orientations qui avaient été retenues dans le troisième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2011-2015. Ces orientations se déclinent en cinq axes qui se soutiennent mutuellement en faveur de la création des conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à savoir: (i) l'accélération de la croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base; (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités; et (v) le renforcement du suivi - évaluation, de la coordination et de la coopération.

### 6.1.AXE I. Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macroéconomique

Les orientations retenues fixent comme objectifs prioritaires la création des conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers : (i) un cadre macroéconomique stabilisé et sain; (ii) l'approfondissement des réformes structurelles et des systèmes d'incitation; (iii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance; et (iv) l'exploitation optimale des sources de la croissance.

#### 6.1.1. CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE

En raison d'un environnement international incertain et de ses implications sur la détérioration probable des termes de l'échange des produits extractifs de la Mauritanie, la croissance économique réelle est prévue à 5,5% en 2015 (y.c pétrole) et à 5,8% (hors pétrole), marquant ainsi une décélération de près d'un point de croissance par rapport à l'année 2014. Toutefois, cette croissance économique serait de 6,6% hors industries extractives. Elle serait principalement déterminée par la bonne orientation du secteur primaire (+4%), du dynamisme du BTP (+8,6%) et des services privés (+8,7%), ainsi que la reprise attendue des industries manufacturières (+6,3%).



Les activités extractives connaîtraient une baisse de 2,7% eu égard à la baisse attendue de la valeur ajoutée des secteurs de la SNIM (-3,1%) et du pétrole (-7,3%), tendances lourdes qui ne pourraient pas être compensées par la légère reprise attendue le secteur des minerais non ferreux (cuivre et or) qui devraient s'accroître de 1,3%.

Sur le plan des finances publiques, la loi de finances 2015 prévoit de contenir le déficit global (y compris dons), à 1,1% du PIB hors pétrole.

Malgré une augmentation attendue des recettes fiscales de 9,1% pour passer à 311 milliards d'UM en 2015, les recettes totales hors dons et pétrole ne devraient augmenter que de 4,7%, eu égard au comportement baissier qu'accuserait les recettes non fiscales, consécutif à la baisse attendue des dividendes des entreprises publiques, en particulier celles issues de la SNIM (-4,7%).

Toutefois, sans compromettre la protection des dépenses sociales, le manque à gagner des recettes devrait être compensé en grande partie par des ajustements à la baisse des dépenses d'investissement sur financement intérieur et des charges courantes, notamment les subventions et transferts (-2,6%), les intérêts sur la dette intérieure (-4,8%) et les comptes spéciaux (-11,8%). Aussi, les dépenses sur biens devraient évoluer faiblement en 2015.

### 6.1.1.1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

*En matière de transactions extérieures*, le déficit des opérations courantes devrait toutefois s'améliorer pour se situer à près de 7% du PIB en 2015 contre 24,7% en 2014. Cette amélioration attendue du déficit courant serait consécutive à la baisse des importations de la valeur des importations de près de 32%, notamment liée au repli de la facture d'importations des produits pétroliers et des biens d'équipements liés à l'expansion des capacités extractives et des projets d'infrastructures. Le profil des importations a donc eu des effets compensatoires sur le fléchissement des prix des minerais sur le marché international qui s'est traduit par une baisse de la valeur des exportations de près de 14%.

En conséquence, les réserves officielles s'amélioreraient pour se situer à 686 millions de dollars US en 2015 contre 639 millions de dollars US en 2014, soit l'équivalent d'environ 5 mois d'importations prévus à fin 2015.

### 6.1.1.2. APPROFONDISSEMENT DES RÉFORMES STRUCTURELLES

L'exécution des réformes et l'adoption de mesures d'accompagnement des PME/PMI et de réformes relatives au régime fiscal pour appuyer l'activité du secteur privé, demeurent les principales préoccupations des pouvoirs publics au cours de l'année 2015.

Pour surmonter le déficit dont la Mauritanie fait face en matière de création d'emploi et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement entend engager des réformes structurelles en vue de rendre la croissance plus inclusive et mieux répartie. A cet égard, *le développement du secteur privé* constituera le principal levier qui sous-tendra ces réformes. Les principales actions envisagées dans ce cadre concerneront : (i) la mise en œuvre de la stratégie du Développement du Secteur Privé 2015-2025; (ii) la concertation Etat secteur Privé; (iii) l'automatisation du formulaire unique, et la poursuite de la facilitation et accélération des procédures dans le cadre du guichet unique par l'informatisation du registre du commerce et la réduction des procédures douanières de 8 à 5 procédures au maximum; (iv) la vulgarisation du Code des Investissements; (v) l'actualisation et la vulgarisation du Guide des Investissements en Mauritanie; (vi) l'élaboration et la vulgarisation du Guide de procédures de création des entreprises ; (vii) la négociation des accords de Promotion et de

Protection des Investissements ; (viii) la promotion de la Mauritanie comme destination d'investissement (Forums, rencontres, etc...); (ix) l'adoption d'une feuille de route des réformes Doing Business au titre de l'année 2015; (x) l'adoption du Code révisé de Commerce et de celui des Obligations et des Contrats, afin de tenir compte des meilleures pratiques internationales en matière de droit des affaires; (xi) la réduction du nombre de paiement des impôts et taxes (DGI, CNSS, CNAM) ; (xii) la création d'une commission de suivi des entreprises qui doit faciliter les procédures de liquidation des entreprises ; (xiii) l'opérationnalisation du Centre International de Médiation et d'Arbitrage déjà créés au niveau de la Chambre de Commerce; (xiv) la préparation d'un Code des droits réels qui regroupe l'ensemble de droits de propriété; (xv) l'allègement des procédures de raccordement à l'électricité Moyenne Tension; et (xvi) la réduction des délais de création d'une entreprise qui passeront de 48 heures à 24 heures d'ici fin 2015 et du coût de création d'une entreprise qui passera de 135000 UM à 35000 UM en 2015.

### ENCADRÉ 3. LA STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

1. L'adoption de la Stratégie de développement du secteur privé aura des incidences sur les ressources et les dépenses publiques à travers les différentes mesures qu'elle se propose de mettre en œuvre. En effet, cette stratégie, qui implique davantage le secteur privé dans le processus du développement (création des richesses, absorption du chômage, développement industriel,...) vise à : i) améliorer la valeur ajoutée et intégrer les filières des activités agricoles, de la pêche et de l'agroalimentaire pour mieux valoriser les ressources du pays, et ce, en créant des filières intégrées depuis la production agricole jusqu'à la transformation industrielle des produits, ii) développer le procurement local auprès des industries minières et pétrolières, par l'amélioration des capacités et la mise à niveau du tissu de sous-traitants de ces industries extractives, iii) s'engager dans un processus d'intégration des entreprises du secteur informel dans l'économie formelle, iv) investir davantage dans des secteurs porteurs comme le BTP, la Santé et le Tourisme, et améliorer leurs performances.

La stratégie de développement du secteur privé en Mauritanie, se décline en **Cinq (5) axes** principaux, composés chacun d'une ou plusieurs composantes et sous composantes.

**Axe 1 : Industries agroalimentaires et autres industries et services** qui se décline en deux composantes (i) le développement, intégration et modernisation des industries agroalimentaires : elle comporte le développement de l'Industrie laitière, de l'industrie de la viande rouge, de la filière dattes, de l'industrie de transformation des produits de la mer, ainsi qu'un programme de mise à niveau et de l'innovation ; (ii) la création d'entreprises et développement d'activités.

**Axe 2 : Agriculture** qui s'articule autour de deux composantes : (i) l'organisation des agriculteurs et éleveurs; (ii) les périmètres irrigués

**Axe 3: Services de santé, de tourisme, de formation professionnelle et BTP** qui s'appuie sur quatre composantes: (i) les cliniques privées; (ii) le développement de zones touristiques; (iii) la formation professionnelle; et (iv) les BTP.

**Axe 4 : Climat des affaires dont l'opérationnalisation s'effectuera à travers les deux composantes: (i) l'amélioration du Climat des affaires** qui concerne l'amélioration du code des Investissements, la création d'une APIE, les réformes du cadre des affaires (finance, fiscalité, etc.) et enfin un programme d'appui aux organisations professionnelles, sera opérationnalisé à travers la seule composante; et (ii) le cadre de concertation Public-Privé.

**Axe 5 : Dispositif pour la mise en œuvre de la stratégie** dont la déclinaison est la seule composante: création du dispositif de mise en œuvre de la stratégie.

**Le financement** requis pour la mise en œuvre de la SDSP correspond à une enveloppe globale estimée à **66 Millions de US\$** sur une période de 5 ans reste, malgré tout, modéré par comparaison avec les retombées et impacts de la mise en œuvre de la stratégie.

Dans cette même perspective, l'action de la *zone franche de Nouadhibou* sera guidée par les orientations stratégiques suivantes: (i) attirer l'investissement et encourager le développement du secteur privé dans la Zone Franche de Nouadhibou; (ii) développer les infrastructures dans la région de Nouadhibou; (iii) promouvoir le développement de Nouadhibou pour en faire un pôle de compétitivité et un hub régional de classe internationale; (iv) créer de nouveaux emplois et améliorer les compétences professionnelles des travailleurs mauritaniens; et (v) impulser le développement économique et social de la Mauritanie dans son ensemble.

### 6.1.1.3. RÉFORMES DES SYSTÈMES D'INCITATION

La mise en place d'une budgétisation efficace et crédible basée sur les politiques publiques se fera au cours de 2015 par : (i) la poursuite de l'instauration d'une budgétisation par programme à travers: la formation continue des formateurs sur la gestion axées sur les résultats et la confection des budgets- programmes, l'élaboration d'un protocole d'expérimentation de la budgétisation par programme et ses modalités d'évaluation découlant de la stratégie de déploiement des budgets-programmes; (ii) la budgétisation pluriannuelle à travers: l'amélioration du processus d'élaboration du CBMT et des CDMTs sectoriels conformément au calendrier budgétaire nouvellement adopté, l'assistance des départements ministériels qui en ont besoin pour la préparation des CDMT sectoriels; et (iii) la poursuite de la mise en place du cadre législatif et réglementaire par le lancement du processus d'adoption de la LOLF, la révision du règlement général de la comptabilité publique optique budget-programme et en accord avec les options retenues pour la LOLF, la révision des textes organisant le contrôle financier.

Le renforcement de l'exhaustivité et de la transparence du budget de l'Etat se poursuivra à travers: (i) l'amélioration de la classification et du contenu du budget par l'amélioration du contenu des documents budgétaires; (ii) la décentralisation et les finances locales par l'élargissement de la base de données des finances locales aux communes rurales et l'accompagnement des services déconcentrés; (iii) le suivi et l'amélioration de la gestion des entreprises et établissements publics à travers la poursuite des audits des EPIC et des entreprises à capitaux publics (EP), le recensement des participations de l'Etat dans les organismes publics et internationaux, la mise en place d'un système d'information pour le suivi du portefeuille financier de l'Etat, la mise en place d'une application de suivi et de gestion des données relatives aux établissements publics et aux entreprises publiques, l'élaboration des contrats de performance pour les entreprises publiques et des manuels de procédures administratives et comptables, l'élaboration d'un manuel de procédure pour les commissaires aux comptes des entreprises publiques; et (iv) la poursuite de la publication des informations budgétaires et la communication à travers: l'animation du site web du Ministère des Finances, la diffusion des projets de loi de finances, la publication des principales données sur l'exécution des lois de finances et la publication des attributions des marchés

Le renforcement de la mobilisation des ressources et la prévisibilité budgétaires seront recherchés à travers: (i) la mobilisation des recettes fiscales par la fiscalisation graduelle des petites entreprises du secteur informel, (ii) la formation des ressources humaines (le personnel des recettes) afin d'améliorer la gestion des restes à recouvrer, (iii) la simplification des démarches administratives fiscales, le passage à l'IS (assistance du FMI), le renforcement des campagnes de recouvrement, l'impression, l'édition et la traduction des documents (CGI DFA), la mise en place d'un seuil transparent permettant de distinguer les petites entreprises des micro-entreprises, la mise en place et l'animation d'un service d'accueil

des contribuables, l'activation du site web et son animation; (iv) la mobilisation des recettes douanières à travers l'accomplissement des tâches de migration à la version World dans tous les bureaux, la mise en place d'une base de données sur la valeur en douane, le renforcement de la capacité interne de contrôle de la valeur en douane selon les règles de l'OMC, le regroupement, le traitement et l'analyse des informations relatives aux régimes économiques et privilèges et leur utilisation aux fins des contrôles, la constitution d'une compilation des textes réglementaires composant la législation douanière, le développement des procédures de dédouanement pour optimiser l'utilisation du système SYDONIA world, la sécurisation et l'extension du réseau d'interconnexion des bureaux de douane à un serveur central, l'autorisation de la saisie à distance des manifestes et des déclarations et la conduite d'une étude pour la création de procédures de receveur de douane; (v) la mobilisation des recettes domaniales et des recettes de l'enregistrement et du timbre à travers: la confection des titres fonciers mère, l'élaboration d'un nouveau barème ou grille des valeurs foncières référentielles servant de base pour les droits de perception, la mise des archives foncières dans des conditions de sécurité et de conditionnement admissibles, avec l'aide d'outils informatiques, la constitution d'un fond cartographique comprenant tous les plans des lotissements de Nouakchott, l'élaboration et la mise en place d'un système d'information foncière dans un premier temps, pour les villes de Nouakchott et Nouadhibou, la mise en place d'un système de contrôle et de vérification pour la taxe sur les assurances, la construction d'une base de données pour le droit d'enregistrement, la formation du personnel de la direction des domaines ; (vi) la consolidation du plan de trésorerie, la fiabilisation de la production régulière du plan de trésorerie de l'Etat et la mise en place de l'interface DGTCP/BCM; (vii) la régulation budgétaire et la gestion des engagements à travers l'affinement des méthodes actuelles de régulation dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les départements utilisateurs, la conception d'un canevas de DAPBI dans un environnement budget-programme (accordant plus de marge de répartition et redéploiement de crédits), le renforcement de l'encadrement et du contrôle de toutes les procédures dérogatoires de dépenses et la mise en adéquation de la masse salariale avec le recensement effectif des employés.

La mise en place des procédures pour un meilleur financement de l'économie sous l'effet d'une politique monétaire prudente. Quant à la politique monétaire, elle devrait rester prudente en 2015. L'inflation devrait être maintenue en deçà de 5%, grâce notamment aux effets conjugués des mesures prises par les pouvoirs publics visant à atténuer la hausse des prix de produits de première nécessité et de la poursuite de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. La masse monétaire devrait augmenter de 13,4%, rythme compatible à l'évolution du PIB nominal hors industries extractives (11,1%).

Les opérations de la **Caisse des Dépôts et de Développement (CDD)**, au cours de l'année 2015, seront marquées au niveau de la Caisse des Dépôts et de développement (CDD) par la consolidation des importants acquis déjà obtenus depuis sa création en mars 2011, d'une part, et par la réalisation d'activités ayant un grand impact sur les conditions de vie des populations et sur l'amélioration de l'économie nationale, d'autre part. Dans ce cadre, les perspectives seront axées, entre autres, sur : (i) la poursuite du financement des projets présentés par les PME pour le développement de l'économie nationale. Ces financements seront pris en charge, d'une part, sur le reliquat de la ligne de crédit contractée avec le FADES pour environ 1.2 milliards d'UM et d'autre part, sur la ligne de crédit accordée à la Caisse par le Fonds Kowetien pour le Développement Economique Arabe qui s'élève à plus de 6 milliards d'UM; (iii) la poursuite du financement de logements à travers l'accompagnement du projet d'habitat social de Nouadhibou, d'une part, et le projet de 600

logements à Zoueirat en partenariat avec la SNIM, d'autre part; (iv) la poursuite du financement du secteur rural pour une contribution plus efficace à un développement durable de l'agriculture et de l'élevage. Ceci se fera à travers, d'une part, le financement des campagnes agricoles par la prise en charge de 70% des besoins de trésorerie des exploitations agricoles (intrants, travaux culturaux...) et, d'autre part, le financement de la mécanisation agricole; (v) l'appui au développement de l'élevage et plus particulièrement de la filière laitière à travers la construction d'une usine de lait à Boghé pour la transformation du lait produit par les éleveurs dans différentes zones de production laitière dans les wilaya du Brakna du Gorgol et du Trarza. Cette infrastructure d'une capacité de 15.000 litres/jourexensible à 30.000 litres/jours permettra d'augmenter l'offre en lait produit et transformé localement en substitution au lait importé par le pays; (vi) l'appui au développement de la filière phœnicicole à travers la mise en place, en partenariat avec le Programme de développement durable des oasis d'une unité de conditionnement de dattes et de légumes à Atar. Cette infrastructure industrielle, d'une capacité de stockage de 500 tonnes et d'une capacité de traitement de 1.500 tonnes de produits par an, permettra d'augmenter, d'une part, l'offre en dattes et légumes de qualité sur le marché national et, d'autre part, d'augmenter la valeur ajoutée réalisée au niveau des producteurs oasiens.

#### **6.1.1.4. AMÉLIORATION DE LA LIBÉRALISATION DES ACTIVITÉS DE COMMERCE**

Dans ce domaine, les pouvoirs publics poursuivront la mise en place des instruments adaptés pour une bonne régulation du marché. Il s'agira, au cours de l'année 2015 de mettre en œuvre les actions prioritaires suivantes: (i) la réorganisation du secteur du commerce, en vue de le rendre plus professionnel et mieux structuré; (ii) la mise en place d'une véritable politique de concurrence; et (iii) la mise en place d'une plateforme de commerce électronique.

#### **6.1.2. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN À LA CROISSANCE**

L'année 2015 fait partie du CSLP III et son plan d'actions poursuit principalement les mêmes objectifs, à savoir : (i) l'amélioration de l'organisation institutionnelle du secteur, (ii) la modernisation et le développement des infrastructures, (iii) le renforcement des capacités du secteur et (iv) le renforcement de la sécurité des transports.

Les actions programmées pour 2015 visent à atteindre les objectifs précités. Elles sont en grande partie constituées d'actions entamées durant la période 2011-2014 ou préparées durant cette période. Elles sont présentées en détail dans l'annexe 1.

##### **6.1.2.1. INFRASTRUCTURES de transports**

Dans le sous-secteur *des transports terrestres* et en matière de construction des routes, il est prévu au cours de l'année 2015 :

**L'amélioration de l'organisation institutionnelle du secteur à travers;** (i) la mise en place d'un fonds d'études MET; (ii) la poursuite du Programme d'Appui Institutionnel dans le Secteur des Transports (PAIST); (iii) le renforcement des capacités du secteur des transports à travers: la construction et l'équipement de bureaux pour la DGTT, l'informatisation de la DGTT, la mise en place du Fonds de sécurité et d'entretien routier, la

signature d'un contrat programme entre l'Etat et la STP, la construction de centres d'examen de permis et la formation des ressources humaines de l'ANAC.

**La modernisation et le développement des infrastructures se feront en 2015** à travers la réalisation des actions prioritaires suivantes: (i) la construction de la route Tidjikdja-Kiffa-Frontière Mali (Lot3 / 108km) Kiffa - Boumdeid; (ii) la construction de la route Tidjikdja-Kiffa-Frontière Mali (Lot4 / 83km) Kiffa-Kankoussa ; (iii) la construction de la route Kseir-Torchane-Choum; (iv) la construction de la route Touajil – Choum (50km); (v) la construction de la route Atar-Tidjikdja lot 1 (100km); (vi) la construction de la route Atar-Tidjikdja lot 2 (105km); (vii) la construction de la route Atar – Tidjikdja lot3 (73 km); (viii) la construction de la route Atar – Tidjikdja lot4 (94 km); (ix) la construction de la Route Néma-Bassiknou-Fassala (Lot 1) Néma – Bangou (63 km); (x) la construction de la Route Néma-Bassiknou-Fassala (Lot 2) Bangou – Bassiknou (137 km); (xi) la construction de la Route Néma-Bassiknou-Fassala (Lot 3) Bassiknou – Fassala (64 km); (xii) le désenclavement de la route de l'Aftout Chergui lot 1 et 2 (171 km); (xiii) la construction de la route Kaédi-Maghama (Lot 1 /60 km) Kaédi – Kondel; (xiv) la construction de la route Kaédi-Maghama (Lot II /60 Km)Kondel – Maghama ; (xv) la construction de la route Aouènatt Zbel-Djiguenni; (xvi) la réalisation des travaux de la voirie urbaine de Nouakchott (23 km); (xvii) la réalisation de la route Tintane-Ain Farba -Twil; (xviii) la construction de la route Néma-Amourj-Frontière Mali (lot 1 / 74km)/ Amat Leekarich – Amourj (47 km); (xix) la construction de la route Néma-Amourj-Frontière Mali (lot 2 / 75km)Amourj – Adel Bagrou ; (xx) la construction du Pont de Kamour ; (xxiv) la construction du Pont de Kankossa ; (xxi) la construction de la route Mederdra – R'Kiz (54km); (xxii) la construction de la bretelle de M'mamghar (56 km); et (xxiii) la construction de la bretelle du nouvel aéroport et d'échangeur sur la Route Nationale.

La préservation du réseau routier se poursuivra à travers les travaux d'entretien routier et le contrôle de ces travaux.

Les travaux de pavage des trottoirs et parkings de la route EL EMEL (du carrefour Madrid à Tenweich) vont se poursuivre.

La réalisation des 4 gares routières est prévue dans les capitales régionales suivantes : Néma, Rosso, Zouérat et Nouadhibou.

En outre, les efforts du département en 2015 porteront sur: (i) la réalisation de l'étude de construction de l'échangeur du Carrefour de Madrid; (ii) la réalisation du pavage en pierre taillée des voiries urbaines; (iii) la réalisation de l'étude de construction du pont de Rosso; et (iv) le désenclavement de la route Sawata-Boulahrath (89km).

**La Réhabilitation des routes** se concrétisera en 2015 par l'exécution des actions prioritaires suivantes : (i) la réhabilitation de la route Akjoujt-Atar (100km); (ii) la réhabilitation de la route Aioun-Gogui (50km); (iii) la réhabilitation de la route Boutilimit-Aleg; (iv) la réhabilitation du tronçon Kiffa-Tintane de la route de l'Espoir; (v) le renforcement de la route Nouakchott-Rosso Lot 1 (145km); et (vi) le renforcement de la route Nouakchott-Rosso Lot 2 (47km).

**Le domaine aérien** sera renforcé en 2015 à travers la mise en œuvre des actions suivantes: (i) l'acquisition de matériels de sûreté aéroportuaire; (ii) la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott; et (iii) l'équipement des stations de météo.

**Le domaine portuaire** sera renforcé au cours de l'année 2015 par : (i) la construction du Port de Tanit (3lots); et (ii) l'acquisition de deux conteneurs pour le PANPA.

### **6.1.2.2. ELECTRICITÉ**

Dans le domaine de l'électricité, les mêmes objectifs ont été poursuivis, à savoir : (i) doter le département d'une vision claire sur le développement du secteur, en général, et des EnR en particulier : l'élaboration d'une stratégie de promotion des Energies Renouvelables, l'élaboration d'un programme de plateformes multifonctionnelles, et l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle (LPS); (ii) développer les capacités de production et améliorer le mix énergétique national par la construction de plateformes multifonctionnelles (PTF), la construction de centrales hybrides thermiques/EnR, la production d'Electricité à partir du Gaz; (iii) favoriser l'accès universel à l'électricité et améliorer les prestations de service aux clients à travers: le développement des réseaux BT, le développement des réseaux MT, l'exécution du Programme prioritaire d'évacuation et distribution d'énergie et la mise en place d'un Centre National de Conduite (CNC); et (iv) mettre en place un système de transport moderne par: la construction de la ligne 225 kV Nouakchott – frontière Sénégal, la construction de la ligne 225 kV Nouakchott – Nouadhibou et la réalisation de l'étude de faisabilité de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma.

Ces objectifs seront atteints à travers l'exécution, en 2015, des actions prioritaires suivantes: (i) la construction d'une centrale hybride à Kiffa d'une capacité de 1,3 MW Solaire et 4,8 MW thermique; (ii) la construction d'une centrale électrique duale fuel lourd/gaz à Nouakchott de 120 MW; (iii) la réalisation de la centrale PV Nouakchott de 30 MW; (iv) l'exécution du projet d'un parc éolien de 30 MW à Nouakchott; (v) l'électrification de la vallée : Interconnexion Rosso-Boghé; (vi) la réalisation du projet des centrales électriques des villes de l'intérieur; (vii) l'exécution du programme électrique d'urgence à Nouakchott; (viii) la construction de la ligne HTA 225 kV Nouakchott-Nouadhibou et des postes associés; (ix) l'extension de la capacité de la centrale duale de 120 à 180 MW; (x) la construction de la ligne 225 kV point à point Nouakchott-Tobène (Sénégal) – Lot Mauritanie; (xi) la réalisation de la Centrale Hybride Littoral éolienne/thermique (Bellewakh,Lemside,Mheijratte et Tiwilit; (xii) la réalisation de lignes de 90 et de 33 kV et des postes associés dans la vallée du fleuve; (xiii) mise en place d'un Centre National de Conduite (CNC) et (xiv) Etude de faisabilité de la ligne 225 kV Nouakchott - Néma; (xv) l'exécution du projet de développement des systèmes électriques de la zone Est / Dhar (Néma / Adel Bagrou); (xvi) la réalisation du projet de l'énergie hydroélectrique de Gouina; (xvii) l'extensions des réseaux de la ville de Nouakchott PEREN ; (xviii) l' hybridation des centres Jewnabe, Belgherbane, Rkiz; (xix) la construction des Centrales hybrides (PV) de Termessa, Birette, Ndiago, Boustailla, Atar, Aleg, Aftout Chergui; (xx) l' hybridation (PV) 6 localités (ADER); (xxi) la construction ligne 33 kV Djewnabe-Echrem; (xxii) la construction ligne 33 kV Aleg-Bouhdida; (xxiii) la construction ligne 33 kV Tintane-Douerare; (xxiv) Construction ligne 33 kV Ghayre-Kamour; (xxv) la réalisation de 100 Plateformes multi fonctionnelles (PV); (xxvi) la construction de la centrale hybride (éolienne) Boulanouar 100MW; (xxvii) l'Electrification Rurale Décentralisée Interrégionale (ERUDI)

### **6.1.2.3. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

Le développement des technologies de l'information et des communications sera recherché en 2015 à travers l'atteinte des objectifs suivants: (i) développer les réseaux de données haut débit et réduire les coûts de communication; (ii) développer les capacités d'hébergement et de production du contenu internet national; (iii) moderniser le Datacenter et mettre à jour la plateforme informatique de l'Administration; (iv) assurer la protection des systèmes d'information et des sites internet de l'Administration; (v) assurer la maintenance du réseau Intranet de l'Administration; (vi) optimiser l'usage de la bande passante internationale; (vii) développer la couverture et la qualité des réseaux de télécommunication par la révision des cahiers des charges et le renouvellement des licences des opérateurs télécoms conjointement avec l'ARE; (viii) disposer d'une vision à moyen terme pour le développement du haut débit ; (ix) développer le réseau Intranet de l'Administration à Nouakchott et y intégrer la mobilité (3G) pour améliorer l'efficacité de l'Administration; (x) assurer la migration vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) en partenariat avec le MRPSC; (xi) renforcer les compétences des équipes informatiques de l'Administration; (xii) établir les bases juridiques et réglementaires du secteur des TIC et du secteur postal; (xiii) disposer d'une stratégie et des moyens de lutte contre la cybercriminalité ; (xiv) développer les services publics en ligne; (xv) introduction des logiciels open source dans l'Administration; (xvi) favoriser l'usage des transactions électroniques et du e-commerce ; (xvii) favoriser le développement des entreprises innovantes dans le domaine des TIC; (xviii) améliorer les services de l'éducation par l'introduction des TIC; (xix) améliorer les services de santé par l'introduction des TIC; et (xx) développer et moderniser les services de la MAURIPOST.

L'atteinte de ces objectifs sera visée à travers la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes: (i) la poursuite de l'exécution du Projet de Connectivité Nationale (WARCIP-Mauritanie) par la construction des tronçons du réseau national en fibre optique : Nouakchott-Atar-Choum,Rosso-Boghe-Kaedi-Selibabi-Kiffa,Aioun-Nema et Boucle locale à Nouakchott, la construction d'une salle blanche Datacenter au voisinage du nouveau Campus de Nouakchott et l'acquisition et mise en exploitation des équipements d'un premier point d'échange Internet (IXP); (ii) le développement de l'Administration électronique à travers: le renouvellement des équipements de protections électriques et de froid du Datacenter et renforcement de ses capacités, le renouvellement des licences de protection des postes de travail, des serveurs et du système anti-intrusion, la maintenance préventive et curative du réseau intranet du Gouvernement et la modernisation des sites web des départements ministériels et développement de 5 services publiques en ligne; (iii) le développement des infrastructures TIC nationales par la mise en œuvre du processus de renouvellement des licences télécoms et la mise en conformité avec la loi 025 sur les communications électroniques, l'élaboration d'un Plan stratégique pour le développement du haut débit en Mauritanie; (iv) l'extension du réseau Intranet et la mise en place du réseau 3G; (v) la poursuite de l'exécution du projet de Passage au Numérique à travers l'élaboration de la stratégie nationale du passage au Numérique; (vi) la formation et le renforcement de compétences du personnel technique; (vii) la révision du cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC et du secteur postal et adoption des décrets d'application de la loi sur les communications électroniques; (viii) l'élaboration d'une stratégie nationale de cyber-sécurité et la mise en place d'un centre de veille internet pour lutter contre la cybercriminalité et le contenu indésirable; (ix) le développement de l'économie numérique par l'élaboration des documents pour la mise en place des autorités de certification et d'enregistrement et un opérateur de certification, la mise en place, dans le cadre d'un PPP et en partenariat avec l'Université des Sciences, de Technologies et de Médecine, d'un noyau de parc IT (pépinière d'entreprises innovantes à Nouakchott); (x) l'élaboration et la mise en œuvre d'un

programme e-Education national; (xi) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme e-Santé national; et (xii) la modernisation de la MAURIPOST.

### **6.1.3. EXPLOITATION OPTIMALE DES SOURCES DE LA CROISSANCE**

Pour accélérer la croissance économique, l'alignement des politiques sectorielles avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté reste nécessaire ; ce qui permettra une exploitation rationnelle des ressources naturelles et des potentialités du pays. Ces politiques concerneront essentiellement les secteurs productifs de l'économie, à savoir: la pêche, le pétrole et le gaz, les mines, l'industrie, l'artisanat et le tourisme, l'agriculture et l'élevage.

#### **6.1.3.1. Pêche**

Le département vient d'adopter une stratégie de développement du secteur à l'horizon 2019 qui s'articule autour de deux objectifs stratégiques globaux: (i) la préservation de la ressources et du milieu marin et (ii) l'intégration accrue du secteur à l'économie nationale.

Les objectifs stratégiques ci-dessus sont déclinés, pour la période 2015-2019, à travers les objectifs spécifiques suivants: (i) préserver l'intégrité de l'environnement marin et côtier, (ii) évaluer l'Etat et la dynamique des stocks exploitables, (iii) renforcer la capacité de la recherche, (iv) aménager les pêcheries, (v) gérer l'allocation et l'accès à la ressource, (vi) renforcer la surveillance des pêches, (vii), développer les Infrastructures et les Industries de valorisation, (viii) contribuer à la sécurité alimentaire, (ix) développer la formation technique et professionnelle, (x) renforcer le contrôle sanitaire et la qualité des produits, (xi) développer la pêche continentale et l'aquaculture, (xii) accroître la production de la pêche continentale et de l'aquaculture, (xiii) renforcer la sécurité et la sûreté maritimes, (xiv) améliorer la gouvernance du littoral et du domaine public maritime, (xv) renforcer la protection de l'environnement marin, (xvi) développer le transport maritime et fluvial, (xvii) améliorer la gestion des gens de mer, (xviii) adapter le cadre juridique, (xix) promouvoir les concertations avec la profession, les autres acteurs et partenaires, (xx) promouvoir la transparence, (xxi) renforcer le cadre institutionnel et organisationnel et (xii) développer la coopération en matière de gestion. Pour l'année 2015, les actions prioritaires programmées figurent dans l'annexe 3 ci dessous.

Ces objectifs se déclinent en actions programmées pour 2015 qui sont présentées par objectif comme suit:

Assurer une meilleure gestion de la capacité des pêches, et accroître les retombées socio économiques du secteur se fera en 2015 à travers: (i) la construction d'un débarcadère au PK 144; (ii) la construction d'un débarcadère au PK 28; (iii) la construction d'un débarcadère au PK 93; (iv) l'appui aux gardes côtes; (v) l'exécution du programme de surveillance (Phase IV); (vi) l'adduction d'eau potable au PK 144 et PK 28; (vii) la poursuite de l'exécution du projet ROBIAN pour l'aquaculture et transformation pélagique; et (viii) l'adoption des plans d'aménagement des pêcheries.

La promotion de la pêche artisanale et côtière s'effectuera en 2015 par : (i) la poursuite de la construction des 90 bateaux restants; (ii) le développement d'un système de communication pour la pêche artisanale et côtière (PAC); (iii) l'exécution du programme régional de la pêche en Afrique de l'ouest PRAO; (iv) la recherche de financement pour la réalisation de quatre pôles intégrés de développement de la pêche artisanale et côtière; (v) la réorganisation

du mareyage de poisson conformément au décret adopté; (vi) la mise en place du pôle de développement du port de pêche artisanale à Tanit conformément au schéma directeur en cours de finalisation.

L'atteinte de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire sera recherchée à travers: (i) la poursuite de l'amélioration de l'accès de la population mauritanienne à la consommation de poissons comme renforcement de la sécurité alimentaire.

Mobiliser les ressources financières pour le financement de la pêche artisanale et côtière; (i) la mise en place des mécanismes de financement adaptés; (ii) le financement des débarcadères sur le fleuve.

Développer la marine marchande à travers (i) la mise en place d'un centre de sécurité des navires; (ii) l'application du code de la marine marchande ratifié et publié au journal officiel; (iii) la création et la formation d'un corps d'inspecteurs; (iv) la poursuite de la délimitation géo-référencée du domaine public maritime ainsi que la clarification des occupations sur l'ensemble du domaine public maritime.

Renforcer la protection de l'environnement marin; (i) la réactualisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions; (ii) la mise à disposition de centres antipollution près des zones sensibles et leur équipement de kits de lutte; (iii) la poursuite de l'exécution du programme de conservation de la biodiversité maritime et côtière.

Renforcer la bonne gouvernance et le cadre juridique et institutionnel; (i) l'assistance conseil au secteur de la pêche; (ii) l'appui à l'académie; (iii) l'appui à l'ONISPA par l'achèvement du processus pour l'ISO 17020; (iv) la création et l'équipement de brigades régionales; et (v) la poursuite du suivi et de l'évaluation de l'intégration du secteur des pêches à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

### **6.1.3.2. Pétrole et gaz**

Au niveau des *hydrocarbures bruts*, et dans le but d'améliorer l'environnement des affaires, les actions prioritaires à mettre en oeuvre au cours de l'année 2015 concernent: (i) l'appel à concurrence relatif à l'attribution de blocs pétroliers ayant un potentiel avéré; (ii) la promotion des blocs marginaux, (iii) le développement et l'exploitation du champ de Banda, (iv) l'assainissement des segments du transport et de la distribution des produits pétroliers liquides et gazeux; (iii) la révision du cadre légal et réglementaire; et (iv) le développement et de mise aux normes des infrastructures de réception et de stockage des produits pétroliers liquides et gazeux.

Pour l'appel à concurrence relatif à l'attribution de blocs pétroliers ayant un potentiel avéré: (i) Mise à niveau de la Base des données, (ii) Communication en conseil des Ministres, (iii) Recrutement d'un consultant, (iv) Elaboration des TDRs pour le cabinet Conseil et (v) Sélection opérateur dans le cadre d'un PPP dans le segment stockage hydrocarbures raffinés, Pour la promotion des blocs marginaux : (i) Promotion des accords portant sur la Sismique multi clients et (ii) Signature de nouveaux CEPs par entente directe.

Pour le Développement et l'Exploitation du champ de Banda : Examiner les alternatives possibles suite au retrait de la société TULLOW.

En ce qui concerne l'assainissement des segments du transport et de la distribution des produits pétroliers liquides et gazeux: (i) Organisation des campagnes de lutte contre l'enfûtage clandestin du gaz butane, (ii) Démantèlement des points de vente illicites des produits pétroliers liquides, (iii) Mise en place des mesures pour l'élimination des bouteilles banalisées, (iv) Inventaires des stations-service, (v) Sensibilisation sur les aspects sécurité et (vi) Revue institutionnelle de la SOMAGAZ.

Pour ce qui est de la révision du cadre légal et réglementaire : (i) Mise en place de la loi portant sur le secteur Aval des Hydrocarbures, (ii) Mise en place des décrets d'application des deux ordonnances (3 décrets) et (iii) Mise en place des arrêtés d'application (47 arrêtés) En matière de développement et de mise aux normes des infrastructures de réception et de stockage des produits pétroliers liquides et gazeux : (i) Réalisation d'un nouveau quai pétrolier à Nouakchott pouvant recevoir des tankers de moyenne taille (35000 TM), (ii) Réhabilitation du quai pétrolier de Nouadhibou, (iii) Réhabilitation du dépôt de Nouadhibou et Extension du dépôt de Nouakchott, (iv) Etude de faisabilité de réalisation de nouveaux dépôts à l'intérieur ; (v) Etude de faisabilité d'une raffinerie et (vi) Etude d'un plan directeur d'implantation des dépôts de gaz butane à l'intérieur du pays.

#### **6.1.3.3. Mines**

Dans le domaine *minier*, les efforts porteront en 2015 sur les actions prioritaires suivantes: (i) l'élaboration de cartes géologiques au 1/100000 par les levés géologiques couvrant les zones métallogéniques favorables; (ii) la géochimie tactique des zones métallogéniques favorables à travers le prélèvement et l'analyse d'échantillons ciblant les formations favorables; (iii) la promotion du potentiel géologique mauritanien en vue d'intéresser le maximum d'opérateurs à la Mauritanie par la confection de prospectus, de Cds, et autres documents de promotion, location de stands et participation de cinq personnes du département aux différents fora; (iv) l'amélioration et l'adaptation du cadre légal au contexte de l'évolution de l'industrie minière à travers la révision et consolidation des dites lois tout en restant compétitif; et (v) le renforcement des capacités du personnel par la formation du personnel du secteur minier.

#### **6.1.3.4. Industrie**

Le *développement industriel* joue un rôle capital dans le développement économique et social en raison de sa contribution appréciable à la croissance économique, à la création de valeur ajoutée et donc de richesse, d'emplois et de revenus durables. Aussi, il est important de renforcer les structures productives du pays pour créer des emplois et des revenus durables et réduire efficacement la pauvreté.

Dans ce cadre, l'année 2015 connaîtra la mise en œuvre des programmes prioritaires suivants: (i) le projet de développement durable dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontalières en Afrique de l'Ouest, (ii) la mise en place d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation; et (iii) la mise en œuvre du dispositif de normalisation et de promotion de la qualité en matière d'infrastructure institutionnelle (création d'un Organisme National de Normalisation) et de contrôle (création et renforcement des laboratoires d'analyses et d'essai de contrôle de qualité ou de métrologie).

#### **6.1.3.5. Artisanat et tourisme**

Pour réaliser ses objectifs en matière de promotion de **l'artisanat**, les efforts des pouvoirs publics au cours de l'année 2015 porteront sur: (i) l'organisation et encouragement des festivals, des colloques et des expositions d'objets artisanaux traditionnels; (ii) l'élaboration et validation d'une stratégie nationale de développement de l'artisanat ; (iii) la révision de la loi portant code de l'artisanat ; (iv) l'élaboration d'une étude pour la mise en place d'un système de protection sociale adapté au profit des artisans (sécurité sociale, assurance maladie, pension retraite, etc.); et (v) la construction et l'équipement des maisons régionales de l'Artisanat dans quelques wilayas.

Pour assurer, dans les meilleures conditions, une redynamisation du secteur du **tourisme**, les pouvoirs publics comptent exécuter les programmes prioritaires suivants : (i) la réalisation de l'étude de construction d'une école d'hôtellerie et de tourisme; (ii) la réalisation d'une vaste campagne de communication sur toute la période de la saison touristique auprès du principal marché émetteur (la France), tout en soutenant la stratégie de diversification des marchés en ciblant, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne; (iii) la participation aux salons et expositions : FITUR DE MADRID ; BIT MILAN ; ITB BERLIN ; SALON DE LA RANDONNEE Paris; ARABIAN TRAVEL MARKET Dubaï ; TOP RESA Paris; BT EXPO, Bruxelles.

#### **6.1.3.6. Agriculture et élevage**

Dans le domaine de **l'agriculture** irriguée : (i) Aménagement et réhabilitation des périmètres agricoles et maîtrise d'eau d'irrigation par l'augmentation des superficies cultivables et la maîtrise d'eau pour l'irrigation des périmètres agricoles ; (ii) Poursuite du renforcement de la création d'un environnement favorable pour les campagnes agricoles en irrigué par le désenclavement des zones de production, l'approvisionnement en Intrants agricoles, la sécurisation des cultures en irrigué contre les ennemis de cultures, la commercialisation des productions et la poursuite de l'encadrement et la vulgarisation des agriculteurs ; (iii) Développement de la filière semencière ; (iv) Instauration un système d'assurance agricole ; (v) Renforcement et redynamisation des établissements ; (vi) Construction des infrastructures de conditionnement et de stockage des produits agricoles. Cela permettra d'emblaver 45000 ha pour un rendement moyen de 4,6 tonnes à l'hectare et une production brute de 207000 tonnes.

Dans le domaine des cultures pluviales : (i) l'augmentation des ouvrages de maîtrise d'eau par le confortement /réhabilitation des ouvrages de retenue d'eau ; (ii) la création d'un environnement favorable à l'agriculture pluviale par la mécanisation agricole, le développement des zones humides, la protection des cultures, la fourniture des intrants agricoles, la lutte contre les ennemis des cultures et l'encadrement et vulgarisation. Cela permettra d'emblaver et d'encadrer 225000 ha pour un rendement de 0,6 tonne à l'hectare et une production brute de 135000 tonnes.

Dans le domaine de la diversification agricole : (i) Développement de la culture du blé ; (ii) Promotion des cultures maraîchères ; et (iii) Encadrement des acteurs et vulgarisation agricole.

En matière de filière phoenicicole : (i) Construction et réhabilitation des ouvrages de maîtrise de l'eau ; (ii) Mise en place des infrastructures d'eau d'irrigation et potable ; (iii)

Protection des palmiers et lutte contre les ennemis ; Amélioration de la qualité de plants ; et (iv) Conditionnement et valorisation de la production de dattes.

Dans le domaine de l'aménagement rural : le renforcement de la maîtrise des eaux, la facilitation de l'accès aux zones de production et la réorganisation foncière et domaniale.

Les principaux objectifs du Gouvernement en matière de développement de **l'élevage** se résument à: (i) accroître la croissance du secteur de manière durable et redistributive ; et (ii) réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale ; (ii) de valoriser les marchés porteurs, tout en permettant aux éleveurs d'y accéder durablement ; (iii) de développer et améliorer les qualités sanitaire et commerciale des produits d'élevage ; (iv) de pérenniser les systèmes d'élevage aptes à valoriser un milieu difficile; (v) de faire sortir durablement de la pauvreté les ménages les plus vulnérables pratiquant l'élevage ; et (vi) de réduire les effets néfastes de la sécheresse, en particulier au niveau des ménages les plus vulnérables du secteur de l'élevage. Ces objectifs résument et complètent ceux poursuivis à travers les stratégies nationales de développement du secteur rural (SNDR) et de sécurité alimentaire (SNSA).

Les objectifs spécifiques consistent à (i) améliorer l'état sanitaire du cheptel; (ii) renforcer les services vétérinaires; (iii) valoriser les productions animales. Les filières de transformation des produits de l'élevage bénéficieront d'une attention particulière.

Les actions prioritaires retenues pour atteindre ces objectifs sont les suivantes: (i) l'exécution du projet de renforcement des services de l'élevage; (ii) la valorisation de la production laitière (2 usines de traitement); (iii) la mise en oeuvre du projet de construction d'une usine de lait à Nema et de 3 centres de collecte; (iv) l'implantation d'un centre d'élevage des dromadaires; (v) l'exécution de la composante élevage du PDRI; (vi) la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration génétique et la mise à disposition un fonds annuel de roulement pour l'acquisition de vaccins et d'aliments de bétail; (vii) la construction de 3 fermes d'insémination artificielle (Gounguel, maghama et Maal); (viii) la poursuite des travaux de construction du centre d'élevage des dromadaires; (ix) l'extension et l'équipement de l'abattoir de Tenouech à NKTT; (x) la poursuite des travaux d'extension de l'aire d'abattage d'EL Mina; et (xi) la mise en place d'une ligne de crédit d'élevage.

Dans le domaine de **l'appui aux filières animales**, l'action portera sur : (i) la mise en place de trois (3) fermes d'insémination artificielle pour bovins et pilotage des fermes (Hodh Echargui, Tagant, Trarza) ; (ii) la construction de trois (3) bergeries d'insémination artificielle pour petits ruminants (Adrar, Inchiri et Tiris Zemmour) ; (iii) la promotion de cultures fourragères en irrigué ; (iv) l'implantation de réserves pastorales communautaires ; (v) la restauration des parcours ; (vi) l'implantation de points d'eau pastoraux ; (vii) l'aménagement de pistes de transhumance ; (viii) la construction de mini-abattoirs régionaux ; (ix) l'équipements d'exploitation des abattoirs de Tenweich et El mina ; (x) la construction de marchés à bétail (Tintane, Kendelek et Kiffa) ; (xi) l'acquisition matériel et d'aliments bétail pour les fermes d'insémination ; (xii) la formation des inséminateurs et des éleveurs, organisation des éleveurs au niveau des centres de collecte de lait de l'usine de Néma ( Renforcement dispositif régional) ; (xiii) la construction du centre d'amélioration du

dromadaire: formation de l'équipe technique du Centre et sensibilisation ; (xiii) l'acquisition d'unités de traite mobiles ; et (xiv) la construction et équipement de mini-laiteries.

En matière de **santé animale**, les actions programmées sont les suivantes : (i) la conduite de la campagne de vaccination, PPCB des bovins, peste des petits ruminants et pasteurellose des bovins et camelins ; (ii) la construction de parcs de vaccination ; (iii) l'acquisition de matériels de vaccination ; (iv) la construction de chambre froide pour vaccins ; (v) l'acquisition de vaccins PPR ; (vi) l'acquisition matériels de froid ; (vii) l'installation de troupeaux sentinelles ; et (viii) Mise en place de postes d'inspection frontaliers.

Dans le domaine de la **recherche Zootechnique et Vétérinaire** : (i) l'extension et la réhabilitation du CNERV ; (ii) la construction de station de recherche zootechnique ; (iii) la construction et l'équipement laboratoire de contrôle et de certification des denrées alimentaires d'origine animale.

## 6.2. AXE II. Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres

En dépit d'une forte croissance économique au cours des dernières années et des perspectives optimistes, la réduction de la pauvreté, phénomène potentiellement rural, sera d'autant plus efficace si elle est ancrée dans la sphère des pauvres.

### 7.2.1. Développement rural

Les orientations stratégiques du secteur du développement rural à l'horizon 2015, visent à rendre la croissance plus inclusive et favorable à réduire les inégalités, en : (i) promouvant des solutions durables au développement de la sécurité alimentaire et; (ii) favorisant l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur les marchés national, régional et international. A cet effet, l'action intersectorielle visera, au cours de l'année 2015, comme objectif principal de: (i) développer l'agriculture pluviale, eu égard à son rôle dans la réduction de la pauvreté en milieu rural. En matière de recherche, formation et vulgarisation, 2015 connaîtra la mise en oeuvre des actions prioritaires suivantes: (i) l'exécution de la composante "recherche-formation et vulgarisation" du PDRI; (ii) l'appui au système d'informations agricoles; (iii) l'exécution du Projet d'amélioration de la résilience des populations les plus vulnérables dans la commune d'Aleg; (iv) le renforcement des capacités des systèmes nationaux de recherche-formation-vulgarisation; (v) l'exécution du projet de recensement général de l'agriculture.

Dans le cadre institutionnel et organisationnel, les actions prioritaires à entreprendre sont (i) la mise en oeuvre de la composante " appui institutionnel: gestion et coordination" du PDRI l'élaboration des plans directeurs; (ii) la réalisation de l'étude organisationnelle et fonctionnelle de la SNAAT; (iii) le renforcement du dispositif de mise en oeuvre de coordination et de suivi-évaluation de la SDSR - horizon 2025; (iv) l'appui au développement du système d'information agropastorale; et (v) l'élaboration du plan national du développement agricole. Dans ce cadre, l'Agence Nationale TADAMOUN, entreprendra en 2015 les actions suivantes: (i) l'acquisition de 1500 charrues à traction animale au profit des agriculteurs dans des localités-cibles **dans** les wilayas les pauvres; (ii) la construction de 12 barrages dans 12 localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimakha et Adrar); (iii) la réalisation de 500 digues et diguettes dans des localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimakha, Trarza et Adrar); (iv) la fourniture de 46 tonnes de semences dans des localités à identifier dans les 9 wilayas les plus pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimakha, Trarza et Adrar); (v) l'aménagement de 500 Ha dans des localités-cibles dans les wilayas du pays (Nouakchott non inclus); et (vi) la fourniture de **197 Km** de matériels de protection des cultures au profit des agriculteurs dans des localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres .

### 7.2.2. Sécurité alimentaire

Pour 2015, le renforcement de la sécurité alimentaire se fera à travers l'atteinte des objectifs suivants : (i) réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes ; (ii) Renforcer les capacités de stockage et d'intervention du CSA ; (iii) assister efficacement les populations

vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année ; (iv) mettre en place un mécanisme opérationnel pour la gestion des situations d'urgence ; (v) assurer la disponibilité d'une information fiable sur la situation de l'insécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national ; (vi) Renforcer les outils méthodologiques de suivi de l'insécurité alimentaire ; et (vii) consolider les moyens humains et matériels de l'institution.

Les objectifs fixés pour 2015 sont éclatés en programmes suit : en matière de la réduction de la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes : (i) l'intervention prolongée de Secours et de Redressement par le VCT /CCT en vue de la création et de la réhabilitation d'actifs productifs ; (ii) la promotion, en milieu urbain, les jardins hydroponiques et les activités génératrices de revenus à travers le transfert monétaire et le microcrédit ; (iii) l'exécution du programme d'amélioration de la production agricole dans le Centre –Est ; (iv) la mise en oeuvre du Programme Prioritaire Microprojets de Sécurité Alimentaire, PPMPSA ;et (v) la réalisation du programme de vivres pour le Progrès ; (vi) Souscription annuelle à la mutuelle panafricaine d'assurance contre la sécheresse.

En matière du renforcement des capacités de stockage et d'intervention du CSA, il s'agira de : (i) la réhabilitation des 55 infrastructures régionales de stockage ; (ii) la construction d'une unité de stockage de 30.000 Tonnes à Nouakchott ; (iii) la constitution et entretien du stock national de sécurité ; (iv) le renforcement du mécanisme d'entretien des stocks pour plus d'efficacité ; (v) le recrutement de nouveaux magasiniers qualifiés ; (vi) Réhabilitation et équipement de l'atelier mécanique ; (vii) la mise en place d'une réserve de carburant ; (viii) l'acquisition d'un lot de pièces de rechange pour les camions et mise en place d'un système de suivi satellitaire du parc ; et (ix) l'acquisition d'un parc automobile tout terrain.

En matière d'assistance des populations vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année, les interventions porteront sur : (i) l'aide alimentaire d'urgence (Distributions gratuites de vivres en période de soudure aux populations vulnérables) ; (ii) la poursuite de vente à prix social des produits alimentaires dans les boutiques EMEL; (iii) la réorganisation et le suivi régulier des SAVS pour leur pérennisation ; (iv) l'achat du surplus céréalier local ; et (v) la réalisation de l'opération Ramadan (vente à prix social).

Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme opérationnel pour la gestion des situations d'urgence : l'action se focalisera sur (i) la réflexion pour la redynamisation du Fonds National d'Action Humanitaire ; (ii) la mise en place d'un stock national de matériel de secours d'urgence ; (iii) la réalisation d'une étude sur la capitalisation des expériences du transfert monétaire ; et (iv) l'opérationnalisation des structures de suivi des situations d'urgence.

Pour ce qui est de la mise à disposition d'une information fiable sur la situation de l'insécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national, l'intervention du CSA portera sur : (i) la mise en place d'un système de collecte et de remontée régulière d'informations sur la sécurité alimentaire ; (ii) la réalisation de deux enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages, deux enquêtes d'identification des communes rurales à risque d'insécurité alimentaire; (iii) le suivi des informations sur les prix des produits alimentaires de base ; et (iv) le suivi de la campagne agricole dans le cadre du Groupe Technique Spécialisé chargé du Suivi de la Campagne Agricole.

En matière de renforcement des outils méthodologiques de suivi de l'insécurité alimentaire : il sera question de réaliser les actions suivantes: (i) l'étude et l'enquête sur la vulnérabilité

structurelle (réalisation d'une enquête monographique) ; (ii) la conception et la mise en place des outils de suivi de la vulnérabilité urbaine ; (iii) le suivi des flux transfrontaliers de produits alimentaires ; et (iv) la conception et mise en place des outils méthodologiques de suivi de l'impact des interventions de sécurité alimentaire.

Concernant la consolidation des moyens humains et matériels de l'institution, l'année 2015 connaîtra : (i) la mise en œuvre d'un plan novateur de formation du personnel du CSA ; (ii) la mise en place d'un SIG et d'une cartographie des réalisations du CSA ; et (iii) la construction d'un siège pour le CSA.

### **7.2.3. Développement urbain**

Les objectifs globaux en matière d'urbanisme consistent à : (i) valider la stratégie des bâtiments ;(ii) promouvoir le secteur des BTP ;(iii) doter l'Administration de bâtiments modernes et viables ; (iv) entretenir les bâtiments publics ; et (v) satisfaire la demande publique en équipements.

Dans le sous domaine d'habitat et de la promotion immobilière, les objectifs visés sont: (i) adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale d'habitat ; (ii) développer les capacités de promotion immobilière des structures publiques ; (iii) augmenter l'offre en logement ; (iv) renforcer les Parcelles viabilisées ; et (v) promouvoir l'habitat dans les quartiers pauvres.

#### **7.2.3.1. Urbanisme**

Dans le domaine de l'urbanisme, l'action des pouvoirs publics se focalisera sur : (i) l'opération des exécutions et apurement de la restructuration d'Arafat ; (ii) la clôture des programmes d'extension et modernisation des villes de Boulenoir et de Bebnichab ; (iii) le lancement des projets d'extension et de modernisation des villes de Boutilimit et Aleg ; (iv) la poursuite et achèvement du programme de restructuration et élaboration des plans de recollement de Nouakchott ; (v) l'étude sur la restructuration des quartiers précaires et évaluation ex-post des expériences ; (vi) l'actualisation du SDAU de Nouakchott et des autres capitales régionales ; (vii) l'élaboration des Plans de restructuration et d'extension des capitales régionales ; (viii) l'élaboration des Plans de restructuration et d'extension des capitales 43 Moughataas ; (ix) l'élaboration du règlement général de l'urbanisme et des textes d'application du code de l'urbanisme ; (x) mise en place d'un observatoire urbain ; (xi) l'inventaire et vectorisation des plans de lotissement des villes ; et (xii) le calage et le géo-référencement des plans de lotissement : assemblage des plans des Moughattaas de Nouakchott.

#### **7.2.3.2. Habitat**

Dans le domaine de l'habitat et de la promotion immobilière, l'année 2015 connaîtra la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (i) l'organisation du Salon International de l'Habitat de Nouakchott ; (ii) l'inventaire du domaine public ; (iii) la campagne de sensibilisation sur les normes urbaines ; (iv) l'adoption de la révision de l'étude relative à la loi 2005 de la promotion immobilière ; (v) l'élaboration d'un projet de loi sur la copropriété en Mauritanie ; (vi) la finalisation du transfert de Twize au MHUAT et le lancement de la réalisation de 500 modules habitat social subventionné ; (vii) le lancement de la réalisation d'un programme de 100 logements économiques destinés aux fonctionnaires; (viii) l'élaboration d'une stratégie d'exploitation des matériaux locaux, de structuration et d'encadrement de la main d'œuvre ouvrière impliquée (agrégats, argile, pierre,...) ; et (ix)

l'élaboration et lancement d'un programme pilote d'habitat rural avec utilisation de matériaux locaux.

A ces efforts s'ajouteront deux programmes à mettre en œuvre par l'Agence Nationale TADAMOUN: (i) l'achèvement de la construction de **1 159** logements d'habitats sociaux à Nouadhibou; et (ii) la construction de **1000** habitats sociaux en milieu rural (selon des approches novatrices).

#### **7.2.3.3. Bâtiments**

Dans le domaine du bâtiment, le plan d'action de l'année 2015 porte sur la construction: (i) de la grande Mosquée de 15000 fidèles à Nouakchott, de 15 autres mosquées ; (ii) équipements des regroupements de Boulahrath, de Foug Gleita, de Adel Bagrou et de Tenaha ; (iii) de 12 Salles de Classe à l'Université des Sciences Islamiques d'Aioun et 04 instituts Islamiques ; (iv) des palais de justice d'Aioun, de Sélibaby, d'Akjoujt, de Tijikja, de Zoueratt ; (v) de la prison Civile de N'Beika (Tagant) ; (vi) de 8 écoles fondamentales, de 2 collèges à Rosso et 5 lycées à Nouakchott ; (vii) de 11 stades dans les capitales régionales ; (viii) de 11 maisons des jeunes dont 2 à Nouakchott ; (ix) de 9 centres de santé type A et 1 de type B et 20 postes de santé, de l'école de santé de Sélibaby et la réhabilitation du CHN ; (x) d'un complexe olympique à Nouadhibou ; (xi) de la moughâta'a et la résidence du Hakem de Tichitt ; (xii) du marché de la Capitale et de Sebka ; (xiii) de l'ambassade d'Addis-Abeba, du centre Culturel de Banjul, de l'ambassade de Dakar, de l'ambassade de Washington, de la mission Permanente de New York ; (xiv) du siège du MCRP ; et (xv) de l'école des Métiers du Génie Civil d'Aleg.

#### **7.2.3.4. Eau et assainissement en milieu urbain**

*En matière d'accès à l'eau et à l'assainissement*, les efforts seront orientés vers la mise en œuvre des projets prioritaires suivants (i) la réalisation du système d'assainissement de la ville de Nouakchott ; (ii) la construction de réseaux d'assainissement pour les grandes villes du Pays; (iii) l'aménagement d'infrastructures d'assainissement collectif; et (iv) l'amélioration de l'accès à l'assainissement familial.

#### **7.2.4. Micro finance et petites et moyennes entreprises**

Dans ce domaine, l'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs à des services financiers viables et pérennes, en vue de la réduction de la pauvreté.

Le plan d'actions, *dans le domaine de la micro finance*, pour l'année 2015, consistera en (i) l'adoption de la Stratégie Nationale de la Microfinance; (ii) la mobilisation des ressources de mise en œuvre et de vulgarisation de la stratégie; (iii) la mise en place d'un projet d'appui au secteur de la microfinance; (iv) la mise en place de mécanismes de financement des Institutions de la microfinance; (v) le renforcement des capacités des acteurs de la microfinance; (vi) la mise en place du plan comptable spécifique à la micro finance ; (vii) l'assainissement de la PROCAPEC et l'informatisation de son réseau; (viii) l'organisation de campagnes intenses de recouvrement des crédits avec l'appui des Autorités locales (Actualiser la lettre d'appui du Ministère de l'Intérieur); (ix) la révision de la politique de crédit des CAPEC; (x) la promotion de la microfinance islamique et Chercher des produits islamiques autres que la Mourabaha pour diversifier les services; (xi) l'intensification de l'inspection et du contrôle des CAPEC; (xii) l'élargissement du champ de couverture géographique des CAPEC; (xiii) l'amélioration de la diversification de l'offre de service non financier des IMF (Institution

de MicroFinance); (xiii) la conduite de campagnes de sensibilisation sur l'épargne et le micro crédit; (xiv) l'adoption de la stratégie nationale de la Micro et Petite Entreprise; (xv) la mobilisation des ressources de mise en œuvre et de vulgarisation de la stratégie; (xvi) la mobilisation des financements pour la mise en place du programme national de promotion de l'insertion professionnelle des jeunes; (xvii) la mise en place d'un site Web, de guides et de services d'appui conseil au profit des futurs promoteurs; (xviii) la poursuite de la mise en œuvre du projet de lutte contre la pauvreté par la modernisation des moyens de transport par l'Agence Nationale TADAMOUN qui permettra la distribution de 2400 tricycles en collaboration avec la communauté urbaine et les autorités administratives de Nouakchott au profit des groupements d'intérêt économique constitués par des propriétaires de charretiers et de jeunes chômeurs; et (xix) la mise en place de fonds de roulement pour: des activités de fabrication de la pierre taillée; des activités de traitement du gravier; des activités de fabrication de vente du gaz butane; la mise à disposition de moulins à grain; la mise à disposition de décortiqueuse de riz; des activités de cultures maraîchères; la mise à disposition de bacs glaciers.

Par ailleurs, la CDD mettra en œuvre la poursuite de la mise en œuvre du mandat de gestion relatif au Fond de Soutien à l'emploi (FSE) à travers, notamment, la couverture de l'ensemble du territoire national. En effet, la Caisse est actuellement présente dans toutes les wilayas du pays, hormis le Tiris Zemmour, où elle envisage ouvrir une agence en 2015. Ce mandat de gestion porte sur des composantes relatives aux activités génératrices de revenus durables (AGRD), à l'insertion des diplômés chômeurs (DC) et à l'appui à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME). L'enveloppe prévue au cours de ces deux prochaines années est estimée à environ 5 milliards d'UM.

### **7.2.5. Valorisation économique du capital naturel**

Les objectifs à poursuivre au cours de l'année 2015 sont : (i) restaurer les équilibres écologiques du couvert végétal arboré et herbacé et conservation des ressources ligneuses, non ligneuses et agricoles ; (ii) renforcer les capacités de la recherche en matière de lutte contre la désertification ; (iii) renforcer la conservation de la biodiversité et veiller à la biosécurité et prendre en charge les risques biotechnologiques ; (iv) conserver des ressources fauniques ; (v) développer les aires protégées et des zones humides ou Renforcement du réseau des AP et des ZH ; (vi) améliorer les connaissances sur la diversité biologique du pays et contribuer à l'utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ; (vii) mettre en œuvre l'évaluation environnementale et sociale des projets ; (viii) contrôler la conformité environnementale des projets de développement ; (ix) assurer la veille et établir la normalisation autour du littoral ; (x) Lier l'information et l'intervention environnementales ; (xi) renforcer les capacités d'adaptation des secteurs vulnérables aux changements climatiques ;(xii) assurer la coordination et la synergie entre risques climatiques et veille météorologique ; (xiii) réussir l'introduction de l'aménagement du territoire dans le contexte des risques littoraux ;et (xiv) assurer la gestion des risques de pollution et d'intervention post catastrophe.

En outre, les concertations nationales sur l'agenda post 2015, ont identifié le développement durable et l'utilisation des énergies renouvelables comme l'un des défis majeurs auxquels le pays est confronté à court, moyen et long terme. La protection de l'environnement, la résilience des communautés face aux chocs climatiques et la valorisation des potentialités agropastorales et écologiques constituent des priorités de l'agenda post 2015 pour la Mauritanie.

Dans le domaine du contrôle environnemental, les activités suivantes sont prévues : (i) le suivi du fonctionnement du système de monitoring ; (ii) la validation par l'ensemble des parties prenantes du Plan d'engagement de l'Industrie ; (iii) l'organisation des ateliers de réflexion et de négociation sur la gestion intégrée de la ZEE ; (iv) l'élaboration des outils de promotion et communication du Programme BGP ; (v) la diffusion des guides de la procédure d'EIE en milieu industriel et urbain ; (vi) l'organisation d'un atelier multisectoriel sur les Systèmes de normalisation environnementale.

Concernant le secteur des aires protégées et le littoral, les actions de préservation et de restauration des ressources de la biodiversité seront concentrées sur : (i) la capacitation opérationnelle du personnel de surveillance ; (ii) la mise en œuvre des conventions de partenariat multisectoriel avec les populations locales ; (iii) la réalisation de deux campagnes annuelles de nettoyage des zones sensibles et de fréquentation du PNBA et du PND ; (iv) la mise en œuvre d'un vaste programme d'infrastructures, d'équipements et d'électrification solaire/éolienne ; (v) la relance de l'activité touristique ; (vi) le suivi de la qualité de l'eau de mer et du fleuve ; (vii) le suivi des oiseaux ; (viii) la mise en œuvre des conventions de partenariat scientifique IMROP-PNBA, ONM-PNBA, DSPCM-PNBA ; (ix) la construction de 6 unités de traitement des poissons au profit des femmes formatrices ; (x) la réhabilitation des ouvrages du PND ; (xi) le curage des axes et la lutte contre les adventices (Typha, ...); (xii) la mobilisation de partenariats techniques et financiers; (xiii) la consolidation de la connaissance des ressources floristique et faunique et leur protection ; (xiv) la fourniture de services de base (eau potable, santé, énergie renouvelable....) aux populations autochtones et leur formation ; (xv) la valorisation des produits éco systémiques à travers une gestion participative ; et (xvi) la réalisation d'activités de reboisement.

Les activités au niveau de la ceinture verte concerneront : (i) l'installation de barrières de protection du cordon dunaire du littoral ; (ii) le clayonnage et le reboisement de 90 ha ; (iii) la réhabilitation de clôtures de Blocs de la CVN sur 350 ha ; (iv) la production de 440 000 plants ; (v) la Clôture des Blocs de la CVC et l'apport d'eau sur 155 ha des plantations déjà réalisées ; (vi) le reboisement de 122 ha ; (vii) l'équipement et la mise en valeur de la pépinière du PK 17 ; (viii) la réalisation d'échanges d'expériences dans la sous-région ; et (ix) l'appui aux festivités de la SNA et la JMLCD.

Dans le cadre du projet SIDVEN, les actions porteront sur : (i) la plantation des avenues de Nouakchott (routes de Rosso, Espoir, champs Elysées) ; (ii) l'aménagement des parcelles vertes (points ronds, espaces, etc..) ; (iii) la réalisation d'aménagements verts et de détente ; (réalisation de routes bitumées et en remblais ; et (iv) l'aménagement du lac artificiel.

Dans le domaine des changements climatiques, les activités suivantes sont programmées : (i) l'élargissement du portefeuille de projets ; (ii) la finalisation du PANA (Stratégie Nationale CC) et la Troisième Communication Nationale sur le CC ; (iii) la prise en charge du risque climatique dans les politiques sectorielles ; (iv) l'opérationnalisation de l'AND du MDP ; (v) la sensibilisation généralisée et ciblée de décideurs et des populations sur la problématique du changement climatique ; (vi) l'élaboration d'un Plan d'Action National pour les mesures d'atténuation (NAMAs) et la mise en place de l'Entité Nationale de mise en œuvre du fond d'adaptation (NIE) ; (vii) la participation aux réunions des COP sur le CC ; et (viii) la conduite d'une étude pour l'élaboration du profil de vulnérabilité de trois Moughataa de Nouakchott.

En matière de planification, de suivi et d'évaluation, la base de données environnementale sera perfectionnée par l'introduction progressive de modules prenant en charge les informations relatives aux thématiques prioritaires du PANE II, les informations relatives aux projets et programmes actifs dans le secteur ainsi qu'aux différents modules pertinents à la gouvernance environnementale.

### 7.2.6. Protection sociale

L'objectif du Programme National "TEKAVOUL" des Transferts Sociaux de l'Agence Nationale TADAMOUN est de contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat et du capital humain des ménages en extrême pauvreté, à travers des transferts réguliers et un meilleur accès aux services de base de santé et d'éducation.

Les objectifs spécifiques du programme consistent à améliorer: (i) la consommation des ménages bénéficiaires (quantité et qualité) ; (ii) le statut nutritionnel des enfants des ménages bénéficiaires; (iii) les indicateurs d'éducation primaire des enfants ; et (iv) l'utilisation des services de santé préventive.

#### Principes directeurs

Le programme appuie les ménages les plus vulnérables à investir dans leurs enfants. Il est concentré sur la santé de base pour les femmes et les enfants, et sur l'éducation primaire.

Le programme fait partie d'une intervention plus large, avec trois composantes: (i) la *promotion auprès des ménages* pour encourager l'adoption de comportements positifs, (ii) le *renforcement des services de santé et éducation de base* (dont la demande est stimulée par l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires et les conditionnalités), et (iii) le *transfert monétaire régulier et prévisible*.

Le programme encourage l'utilisation des services mais ne se substitue pas aux secteurs responsables de l'offre de ces services. Par contre, le programme peut appuyer les sectoriels à identifier les ménages ou les zones qui ont besoin d'une attention particulière.

#### Population cible et critères d'éligibilité

Le programme cible les ménages en extrême pauvreté, selon la définition nationale de la pauvreté (établie avec l'EPCV). L'éligibilité des ménages sera établie par le **Registre Social**, qui identifie les ménages les plus vulnérables selon une méthodologie qui combine (1) des quotas géographiques suivant la prévalence de pauvreté extrême dans chaque localité, (2) un ciblage communautaire, et (3) une vérification de la situation de pauvreté extrême sur la base d'un score.

Le bénéficiaire du transfert est la personne responsable de la santé et de l'éducation de l'enfant au quotidien, en particulier la mère. Les activités de promotion sont dirigées à tous les membres du ménage. Les ménages s'engagent à investir dans leurs enfants et utiliser les transferts à cette fin.

#### Promotion

Le pilier promotion comprend les activités de sensibilisation et accompagnement menées auprès des ménages et communautés bénéficiaires. Car pour remplir les conditionnalités, les ménages doivent bien comprendre l'importance de l'éducation, et bien connaître les pratiques de santé et de nutrition. Il faut donc les informer à cet effet, et les aider à surmonter les barrières qu'elles rencontrent dans cet effort.

- La promotion vise tous les membres du ménage, y compris les hommes
- Les sujets incluent les bonnes pratiques (santé, hygiène, éducation, développement de l'enfant, nutrition) et la gestion des ressources du ménage.
- La promotion se fera à travers les acteurs sectoriels présents au niveau local.
- La promotion sera faite sur la base des stratégies sectorielles pertinentes.
- La formation sera assurée par les sectoriels responsables, pour en garantir la qualité.

### **Conditionnalités à remplir**

Le programme de transferts sociaux est conditionnel – le versement des transferts dépend du respect de conditionnalités par les ménages. Les conditionnalités sont là pour encourager les ménages à investir plus et mieux dans le capital humain de leurs femmes et enfants et à adopter de meilleures pratiques dans ces domaines.

Initialement, le programme est conditionnel à la participation aux activités de promotion auprès des ménages. A moyen terme, lorsque l'offre de services de base est étendue, le programme sera conditionnel à l'utilisation des services de santé préventive et d'éducation primaire. Ces conditionnalités seront alors définies selon les objectifs nationaux et stratégies sectorielles, en cohérence avec les indicateurs nationaux en santé et en éducation.

### **Transferts monétaires réguliers et prévisibles**

Le transfert monétaire est établi par ménage. Les paiements se feront tous les trois (3) mois.

*En matière d'assurance maladie, les actions à mettre en œuvre viseront le renforcement de l'offre de soins et l'extension du régime d'assurance maladie en perspective de l'assurance universelle en Mauritanie. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été programmées:* (i) la finalisation de l'extension du régime d'assurance maladie de base à partir 2015 au reste des employés du secteur privé, aux salariés des collectivités locales, aux personnes exerçant des professions libérales, aux indépendants aux journalistes de la presse privée et à d'autres groupes professionnels ; (ii) la déconcentration des services de la CNAM pour améliorer la proximité avec les populations cibles; (iii) l'appui aux prestataires de soins, dans le cadre de contrats programme éventuels, pour renforcer l'offre de soins en faveur d'une réduction significative des évacuations ; et (iv) le renforcement des capacités managerielles et organisationnelles de la CNAM à travers La construction du siège central de la CNAM à Nouakchott.

Pour ce qui est de la sécurité du travail, les efforts porteront en 2015 sur: (i) la révision du cadre juridique et institutionnel de la protection sociale en Mauritanie ; (ii) la révision de la liste des Maladies Professionnelles ; (iii) l'institutionnalisation du dialogue social et l'organisation des élections professionnelles et syndicales ; (iv) le toilettage du code du travail; (v) l'édition d'un recueil de textes sur la législation nationale du travail ; (vi) le renforcement des capacités du contrôle des Inspections Régionales du Travail; (vii) la finalisation et actualisation d'une base de données relatives aux partenaires sociaux; (viii) la multiplication des contrôles pour une meilleure application de la législation du travail; (ix) la mise en œuvre d'une politique nationale de travail décent en collaboration avec le BIT dans le cadre du programme pays pour un travail décent (PPTD); (x) le suivi du Plan d'Action de la CNSS ; (xi) le suivi de la recommandation de la feuille de route pour la mise en œuvre du PNESE ; (xii) le suivi de l'exécution du projet migration ; (xiii) la réalisation d'une stratégie nationale du travail ; (ix) la mise en œuvre de la réforme relative à la main d'œuvre portuaire; (x) la programmation des Formations continues aux agents de l'administration du travail ; (xi) l'installation des inspections du Travail; (xii) le suivi du Plan d'Action de l'ONMT; (xiii) le suivi de la construction du siège de l'ONMT; (xix) la finalisation de la mise en place du Système Intégré de Gestion du Personnel de l'Etat ; (xx) la finalisation de la base de données de la Numérisation des dossiers du personnel de l'Etat ; (xxi) la formation spécifique sur le nouvel environnement de travail à l'installation du

système intégré IGPE; et (xxii) l'organisation des journées de réflexion sur les rapports entre l'administration et les juridictions du travail.

### **6.3. AXE III. Développement des ressources humaines et expansion des services de base**

La lutte contre la pauvreté ne peut valablement porter ses fruits que si elle prend en compte les dimensions liées au développement des ressources humaines et à l'accès aux services sociaux de base.

Conscient de l'ampleur de ces enjeux, le Gouvernement mettra l'accent, au cours de l'année 2015, sur le développement des secteurs fondamentaux, complémentaires et interdépendants suivants : (i) l'éducation ; (ii) l'alphabétisation et l'enseignement originel; (iii) la formation technique et professionnelle; (iv) la santé et la nutrition ; (v) l'eau et l'assainissement en milieu rural; (vi) l'emploi ; (vii) la politique de population ; (viii) la promotion féminine et l'équité de genre ; (ix) l'enfance ; et (x) l'accès universel aux services de base.

#### **7.3.1. Education**

***Le département mettra en œuvre les principales actions suivantes:*** (i) la distribution du manuel scolaire: 511.414 livres pour élève du fondamental, 120.035 guides maitres, 52.848 livres pour élève du 1er cycle secondaire, 7.421 guides professeurs 1er cycle, 726.364 livres pour élève 2ème cycle secondaire, 172.544 fiches de Math pour la 4 AF et 150 754 fiches pour la 5 AF avant la rentrée; (ii) l'ouverture de deux nouvelles écoles normales; (iii) le renforcement de l'enseignement des disciplines scientifiques par la construction d'infrastructures et la mise en place des conditions d'expérimentation (laboratoires, laborantins, équipements, matière d'œuvre; (iv) la distribution des outils didactiques pour les filles du premier cycle du secondaire : 18 879 trousseaux, 18 879 cartables, 75 516 Stylos et 151 032 cahiers ; et (v) le lancement du projet visant les zones prioritaires en éducation (ZEP) ;(vi) La Création d'académies d'excellence par Zone ; (vii) La mise en place d'un mécanisme de gestion du fichier de présence des enseignants ; (viii) L'encouragement du regroupement des écoles de petites tailles ; (ix) Le déparasitage de tous les élèves du fondamental public et privé et la Distribution de nouvelles denrées alimentaires ;(x) Le lancement au niveau du projet éducation d'un marché d'acquisition de 800 000 manuels scolaires ; (xi) Le lancement du Programme Zone d'Education Prioritaire (ZEP) par des actions d'ancrage et de structuration scolaire des Zones défavorisées

***Pour améliorer l'accès au fondamental et au secondaire, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre:*** (i) la construction de 155 écoles fondamentales reparties sur toutes les wilayas du pays et de 64 établissements secondaires dont 7 lycées d'excellences dans les wilayas du Trarza, de NDB, du Tagant, du Guidimagha, de l'Inchiri, de Nktt Nord et de Nktt Ouest. L'extension du fondamental par 1053 SDC et du secondaire par 393 SDC. La réhabilitation de 3120 SDC, de 252 clôtures et 2427 latrines.

***Dans le but d'assurer une meilleure gestion et pilotage du système, l'action du département portera, en 2015, sur:*** (i) la mise en place d'un système efficace de suivi évaluation permettant la sanction et la récompense; (ii) l'implication effective de tous les partenaires du système éducatif; (iii) la définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence ; (iv) L'amélioration de la gestion du patrimoine, la redynamisation et le renforcement de capacités des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogiques et administratifs ;

En outre, les interventions de l'Agence Nationale TADAMOUN pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté permettront, au cours de l'année 2015: (i) la construction de 20 écoles complètes; et (ii) la construction de 80 salles de classe complètent 20 écoles existantes.

Concernant la **Formation Technique et Professionnelle**, les objectifs retenus viseront à : (i) améliorer le pilotage du système de FTP; (ii) améliorer l'accès à la FTP; et (iii) améliorer la qualité et l'efficacité externe de la FTP.

Pour atteindre ces objectifs, l'action des pouvoirs publics portera, au cours de l'année 2014, sur les actions prioritaires suivantes: (i) l'actualisation de la stratégie nationale de la FTP; (ii) la généralisation des contrats programme et implantation de la démarche qualité au niveau des établissements de FTP; (iii) la mise en œuvre de projets d'extension, de réhabilitation et d'équipement des établissements; (iv) le développement d'une offre de formation qualifiante de courte durée au profit de jeunes déscolarisés; (v) la mise en œuvre du plan de développement des ressources humaines DRH ; (vi) l'engagement d'un plan quinquennal de recrutement de formateurs ; (vii) la mise en place d'un système d'information et de suivi des diplômés de la FTP; et (viii) la dynamisation de la relation formation emploi à travers le partenariat public –privé.

En matière **d'enseignement originel et d'alphabétisation**, les objectifs du Gouvernement visent à : (i) améliorer la qualité de l'enseignement originel; (ii) développer les aptitudes professionnelles des sortants des mahadras; (iii) améliorer le cadre général de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation; et (iv) développer les outils et programmes d'alphabétisation

Dans le sous domaine de **l'enseignement originel**, les principales actions phares à entreprendre au cours de l'année 2015 concernent: (i) la poursuite et la conduite à bonne fin du processus de formulation et de validation de la Stratégie Nationale ; (ii) le renforcement des capacités en matière de ressources humaines, dont la pertinence et l'urgence ont été confortées par le récent rappel des enseignants détachés, aggravant ainsi le déficit structurel avéré ; (iii) le parachèvement du cursus universitaire de l'Université Islamique d'Aïoun jusqu'au niveau du doctorat en axant sur la recherche ciblée de jumelage et partenariat agissant avec des institutions académiques analogues ; (iv) l'extension et la consolidation du Centre de Formation des Mahadhras, notamment par le biais de l'introduction de nouvelles filières fonctionnelles facilitant les aptitudes de ses sortants à l'accès au marché de l'emploi; (v) la systématisation des stages pratiques d'immersion dans le milieu de l'entreprise, au cours de la formation; (vi) l'actualisation de l'étude sur les passerelles entre l'enseignement originel et le système éducatif, en vue de promouvoir un enseignement originel plus moderne et plus fonctionnel, dans le souci de favoriser l'insertion de ses sortants; (vii) la redynamisation, le suivi et l'encadrement du système de mahadras et la création de mahadras pilotes; et (viii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation des cheikhs de mahadras

Pour ce qui est du sous domaine **d'alphabétisation**, l'année 2015 connaîtra la mise en œuvre des actions suivantes: (i) l'élaboration d'un programme de formation des enseignants; (ii) la redynamisation de la station radio éducative; et (iii) la réduction, à hauteur de 15%, du taux brut d'analphabétisme avec l'ambition de le ramener à 23% à l'horizon 2019;

En outre l'exécution des programmes mis en œuvre par l'Agence Nationale TADAMOUN en faveur des populations les plus vulnérables portera sur : (i) la poursuite de l'exécution du

Programme d'Alphabétisation en apprentissage des métiers (PALAM); (ii) la construction de 7 mosquées dans des localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres; et (iii) la construction de 7 mahadhras dans des localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres.

### 7.3.2. Santé et nutrition

En matière de *santé*, le plan national de développement sanitaire en sa première phase 2012-2015 a fixé cinq axes stratégiques d'action qui restent pertinents et qui visent : (i) la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ; (ii) la lutte contre la mortalité infantile et infanto juvénile; (iii) la lutte contre les principales pathologies transmissibles et les maladies tropicales négligées ; (iv) la lutte contre les maladies non transmissibles y compris les Accidents de la Voix Publique et (v) le renforcement du système de santé.

Les objectifs à atteindre en 2015 par axe du PNDS, se présentent comme suit:

Pour l'axe "Santé maternelle et néonatale", il est visé en 2015 de : (i) réduire la mortalité maternelle de 626 pour 100.000 naissances vivantes actuellement à 400 pour 100.000; et (ii) réduire la mortalité néonatale de 43 pour 1000 à 22 pour 1000.

Quant à l'axe " Santé Infanto- juvénile", le PNDS se fixe comme objectifs à l'horizon 2015 de: (i) Réduire la mortalité infantile de 77 pour 1000 à 38 pour 1000; et (ii) Réduire la mortalité Infanto juvénile de 118 pour 1000 actuellement à 58 pour 1000.

Pour ce qui est de l'axe: "lutte contre les maladies transmissibles", les objectifs chiffrés consistent à : (i) réduire d'ici 2015 l'incidence du VIH de 9,5 pour 10.000 actuellement à 2,6 pour 10.000 en 2015 ; (ii) réduire d'ici 2015 l'incidence du paludisme de 17,5% actuellement à 11% en 2015; et (iii) réduire d'ici 2015 la prévalence de la tuberculose de 86 pour 100.000, actuellement à 60 pour 100.000.

Pour ce qui est de l'axe "lutte contre les maladies non transmissibles", le PNDS vise les objectifs suivants: (i) réduire d'ici 2015 la prévalence de l'HTA (chez les 16-64 ans) de 22,4% à 20% ; et (ii) réduire d'ici 2015 la prévalence du diabète (chez les 16-64 ans) de 6% à 5%.

Pour atteindre ces cibles, le gouvernement mettra en œuvre au cours de l'année 2015 un plan d'actions qui se présente comme suit:

**Effet1 : 100% des FOSA au niveau de chaque district seront en mesures fin 2015 d'offrir le PMA avec la qualité requise**

**La mise aux normes en infrastructures et équipements des FOSA au niveau de chaque district/Régions sera fera au cours de l'année 2015 à travers la réalisation des actions prioritaires suivantes:** (i) la reconstruction de (50 PS, 5CS) et la réhabilitation de 7CS; (ii) la construction d'un nouvel hôpital à Boghé, d'un centre national de cardiologie, d'un institut des hépatites et reconstruire les hôpitaux de selibaby, Atar, Kiffa et Néma et d'un service des urgences à l'hôpital d'Aleg et d'hémodialyse au CH Kaedi et la réhabilitation de l'hôpital national CHN.

L'extension et la réhabilitation de la pédiatrie CH Aleg ; la construction et l'équipement CRENI Boghé; (iii) la dotation de 40 PS et de 10 CS en équipement complet et l'acquisition de 100 CDF; (iv) l'acquisition des équipements partiels destinés aux centres et postes de

santé des wilayas de Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi et Assaba; (v) l'acquisition des équipements partiels destinés aux centres et postes de santé des wilayas de Guidimagha, Gorgol, Brakna et Tagant; (vi) l'acquisition des équipements partiels destinés aux centres et postes de santé des wilayas de Trarza, Inchiri, Adrar, Tires Zemmour et Dakhlet NDB; (vii) l'acquisition des équipements partiels destinés aux centres et postes de santé des wilayas de Nouakchott; (viii) l'acquisition des équipements pour les Centres Hospitaliers de Néma, Aioun et Kiffa; (ix) l'acquisition des équipements pour les Centres Hospitalier d'Aleg, Selibaby et Tidjikja; (x) l'acquisition des équipements pour les Centres Hospitaliers d'Atar, Nouadhibou et les Hôpitaux Régionaux d'Akjoujt et Zoueratt; (xi) l'acquisition des équipements pour le Centre des Spécialités, l'INRSP et le CNC; (xii) l'acquisition des équipements pour le Centre Hospitalier de l'Amitié; (xiii) l'acquisition des équipements pour le Centre Hospitalier de Cheikh Zaïd; (xiv) l'acquisition des équipements pour le Centre Hospitalier National; (xv) l'acquisition des équipement pour le Centre Hospitalier Mère et Enfant; (xvi) l'acquisition des équipements au Profit du CNTS; (xvii) l'élaboration, la validation d'une stratégie nationale de maintenance; (xviii) l'élaboration et validation d'un référentiel des couts unitaires des activités du secteur de la santé; et (xix) la construction et l'équipement , par l'Agence Nationale TADAMOUN, de **20** postes et/ou centres de santé dans **20** localités-cibles dans les wilayas pauvres (HC, HG, Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimakha et Adrar).

**Le renforcement des capacités des structures chargées d'appuyer/encadrer les Districts s'effectuera au cours de l'année 2015 par :** (i) la construction de 2 DRAS et la réhabilitation de 10 autres; (ii) la construction de 3 magasins de stockage pour le PEV central.

**La capacitation des prestataires par rapport aux interventions clés du PNDS (SMI et LM) dans 70% des FOSA dans chaque DISTRICT** sera visée en 2015 par: la (i) la formation en cascade des prestataires sur les interventions prioritaires du PNDS (Mise à l'échelle de la PCIME, PF, PEV+, PEC MNT); (ii) l'appui à la formation de base des spécialistes; (iii) l'élaboration/la révision et la mise à la disposition des prestataires, des directives/ protocoles liés à la PEC des maladies prioritaires du PNDS dans 70% des FOSA dans chaque district

**La disponibilisation dans les structures concernées des produits pharmaceutiques (Antipaludéens, Antituberculeux, ARV, vaccins, réac/consommables)** se fera à travers l'acquisition des produits pharmaceutiques et MILDA (Antipaludéens, Antituberculeux, ARV, vaccins, réac/consommables)

**Effet 2: 100% des Mesures/réformes du PNDS visant la normalisation du secteur seront mis en œuvre d'ici fin 2015**

**La mise en œuvre des reformes liées aux prestations de services** sera recherchée en 2015 à travers: (i) la révision et la réactualisation de la loi hospitalière et la loi politique, intégrant l'approche managériale des EPA et approche contrat de performance; (ii) la mise en place d'un système performant de référence hospitalier avec procédures et protocoles; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'hygiène.

**La mise en œuvre des reformes liées aux RH** sera visée à travers : (i) la réactualisation et la mise en œuvre du plan directeur de la formation continue ; (ii) la définition et l'application de critères objectifs d'affectation, et de développement de carrière ; (iii) la révision et le suivi de l'application des primes de zones et de technicité en vue de fixer les personnels en périphérie;

**La mise en œuvre des réformes en matière d'accès aux médicaments et consommable de qualité** se poursuivra en 2015 à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une tarification harmonisée des médicaments et des actes médicaux à tous les niveaux; (ii) la révision des textes régissant le SRC et la participation communautaire; (iii) la relance du système de recouvrement des coûts dans les formations sanitaires; (iv) l'approbation de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) par le conseil de ministres; (v) la diffusion et l'édition de la Politique Pharmaceutique Nationale; (vi) l'élaboration des procédures et outils de gestion des médicaments essentiels génériques dans les formations sanitaires; (vii) la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'exercice illégal de la pharmacie et du marché parallèle; (viii) l'amélioration de l'utilisation rationnelle des médicaments.

**Effet 3: 100% des structures centralisées et décentralisées du MS seront en mesure d'ici fin 2015 de réaliser les principales fonctions du S&E pour améliorer leur rendement**

**L'atteinte de l'objectif consistant à élaborer un cadre unique du suivi et évaluation avec renforcement du SNIS et institutionnalisation des enquêtes périodiques pour renseigner les indicateurs du PNDS sera recherchée à travers:** (i) le renforcement de la capacité institutionnelle du SNIS central, régional et périphérique pour accompagner la nouvelle stratégie de mise en ligne de la BDD; (ii) l'élaboration, validation et diffusion d'un référentiel des supervisions intégrées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire; (iii) la mise en place et la formation des équipes des supervisions intégrées par niveau (Moughataa, DRAS et NC); (iv) la réalisation des supervisions intégrées par niveau conformément au référentiel des supervisions; (v) l'élaboration d'une stratégie nationale du financement de la santé et les CS 2014; (vi) le renforcement de la capacité institutionnelle en planification stratégique et revue à mi-parcours du PNDS; (vii) l'élaboration des rapports, notes et dépliants par semestre sur la situation sanitaire; (viii) la réalisation des enquêtes et des investigations sur la situation nutritionnelle des enfants 0-5 ans; (ix) la réalisation de l'enquête SARA; (x) l'institutionnalisation et la systématisation de la revue des décès maternels; (xi) la réalisation d'une enquête épidémiologique sur la situation à la fin de la première phase du PNDS ( STEPWAIS et autres); (xii) le renforcement de la capacité institutionnelle de l'IGS pour superviser toutes les entités du Ministère; et (xiii) le renforcement de l'approche Monitoring décentralisé (MODE) dans 9 Moughataa.

En matière de **nutrition**, les principales actions engagées pour l'année 2015 seront centrées sur : (i) le dépistage et l'ouverture des CAC, dans le cadre des interventions du CSA, pour la prise en charge et récupération nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée; et (ii) la promotion des approches de nutrition communautaire dans le cadre des programmes mis en œuvre par la MASEF; et (iii) la construction de 20 Cantines scolaires dans le cadre des efforts à entreprendre par l'Agence Nationale TADAMOUN.

### **7.3.3. Emploi**

L'action du Gouvernement en matière d'emploi vise à réduire le taux de chômage et le maintenir à des niveaux acceptables. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis au cours de

l'année 2015 viseront à : (i) réactualiser, adopter et opérationnaliser la stratégie nationale de l'emploi; (ii) favoriser l'emploi au niveau régional; et (iii) mettre en place un cadre juridique favorisant la création de micro-entreprises et à l'auto-emploi.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement engagera la mise en œuvre des actions suivantes : (i) la mise à jour et l'adaptation de la stratégie nationale ; (ii) la mise en place du conseil national de l'emploi, et la formation technique et professionnelle (CNEFTP); (iii) la mise en place d'une coordination interdépartementale en vue de l'intégration de la dimension emploi dans les plans d'action et les stratégies sectorielles; (iv) la mise en place d'un système national d'information permettant d'initier, de suivre et d'évaluer les politiques formation-emploi et leur mise en œuvre; (v) l'adoption et la mise en œuvre du cadre réglementaire relatif aux bureaux de placements; (vi) la transformation de la lettre de mission de l'ANAPEJ en contrat programme; (vii) l'élaboration de plans de promotion de l'emploi au niveau des Wilayas; (viii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de l'entreprenariat; et (ix) l'institutionnalisation d'un cadre réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la petite et moyenne entreprise.

#### **7.3.4. Eau et assainissement en milieu rural**

Pour faire face aux problèmes liés au manque de la disponibilité de l'eau et à l'insuffisance du système d'assainissement, le Gouvernement se fixe comme objectif principal d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en quantité, en qualité et à des prix abordables pour tous de façon durable. Par ailleurs, la Mauritanie en adhérant aux OMD, s'est fixé à l'horizon 2015 deux cibles, à savoir : (i) la desserte de la moitié de la population ayant un accès difficile à l'eau potable; et (ii)

Accroître la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

L'atteinte de ces objectifs sera recherchée à travers les actions suivantes : (i) améliorer l'accès à l'eau potable ; (ii) cerner les ressources en eau ; (iii) valoriser les eaux de surface ; (iv) améliorer les conditions d'assainissement ; (v) promouvoir le partenariat public-privé dans le domaine de l'eau ; et (vi) renforcer les capacités des différents intervenants au niveau du secteur.

Aussi, les activités suivantes seront mises en œuvre : Projet Dhar pour l'alimentation en eau potable (Composante AEP), le renouvellement de 200 équipements thermiques (Groupes électrogènes, pompes immergées...), la mise en place de 150 équipements solaires, la réhabilitation, l'extension de 130 réseaux et la réalisation de 500 réseaux d'AEP dont 200 thermiques et 300 solaires.

A cet égard, et en vue d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux auxquels le pays a souscrit, notamment les OMD, les projets suivants seront mis en œuvre : (i) la construction de 375 AEP dans les différentes wilayas du pays ; (ii) l'approvisionnement en eau potable de l'Aftout Echarghi ; (iii) la mise en œuvre du programme de création de bassins de rétention d'eau à ciel ouvert ; et (iv) l'accès à l'eau potable pour les localités traversées par la conduite principale du projet d'Aftout Essahli.

Au niveau de la connaissance des ressources en eau, les activités envisagées concerneront : (i) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) l'encouragement des transferts de ressources en eau des zones excédentaires vers les zones

déficitaires à travers des adductions ; (iii) la réalisation de nouvelles études hydrogéologiques générales dans différentes zones du pays ; (iv) la réalisation de la cartographie des ressources en eau au niveau de chaque willaya à des échelles appropriées ; et (v) la délimitation des périmètres de protection et des périmètres de sauvegarde stratégique des champs captant des grandes villes et des villes secondaires.

Aussi, les activités additionnelles suivantes seront menées : (i) la délimitation et la cartographie des aquifères (y compris réalisation de forages de reconnaissance) pour Bennichab, Boulenoir, nappes des grès d'Aioun et Dhar de Néma; (ii) la reconnaissance des eaux souterraines profondes par la réalisation de 5 forages profonds (plus de 400 m) dans l'Agane, l'Adrar et le Tagant; (iii) la mise en place du réseau national de suivi des fluctuations des nappes et des eaux de surface, par l'acquisition et la mise en place de dispositif de suivi pour les Wilayas du sud; et (iv) la régionalisation des données par la création de bases de données pour huit Wilayas.

En outre, l'Agence Nationale TADAMOUN entreprendra, en étroite coordination avec les acteurs intervenant dans le domaine de l'hydraulique, au cours de l'année 2015 les actions prioritaires suivantes: (i) la construction de 16 forages dans 16 localités - cibles dans les wilayas les plus pauvres; (ii) la mise en place de 9 AEP dans 9 localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres; (iii) l'approfondissement de 14 puits dans 14 localités-cibles dans les wilayas les plus pauvres; et (ix) le traitement de l'eau du fleuve au niveau de 20 localités-cibles dans les wilayas du Trarza, Gorgol, Brakna et Guidimakha.

S'agissant de la valorisation des eaux de surface, l'accent sera mis sur : (i) la réalisation d'ouvrages structurants pour mobiliser les eaux de surface (barrages, bassins de rétention...); (ii) l'intensification de l'investissement dans le domaine de la mobilisation des eaux de surfaces pour satisfaire la demande des différents usages de l'eau ; (iii) la formation des ressources humaines dans la maîtrise et le traitement des eaux de surface ; et (iv) la conception d'une base de données et d'un SIG sur les ressources en eau de surface.

Au niveau rural et semi urbain, l'Office National des Services d'Eau en milieu rural (ONSER) s'attèlera à assurer une meilleure fourniture d'eau, à optimiser les ressources et à mettre fin à la multiplicité des intervenants tout en garantissant une plus grande implication des populations à travers les comités de gestion de l'eau.

Pour ce qui est des eaux souterraines et des eaux de surface: (i) 600 forages d'exploitation seront réalisés; (ii) 500 bassins de rétention seront aménagés.

### **7.3.5. Promotion féminine et équité du genre**

La mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enfance, de promotion féminine et de genre s'articulera autour de plusieurs programmes qui contribuent à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration des conditions de vie de population, au développement humain et à l'ancrage de l'Etat de droit.

**Pour ce qui est de la promotion féminine et du genre** les objectifs fixés consisteront à : (i) renforcer les capacités institutionnelles et techniques des administrations pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ; (ii) améliorer la participation politique des femmes et la promotion de leur leadership; et (iii) contribuer à l'autonomisation économique des femmes et à leurs accès aux facteurs et sources de production.

A ce titre il sera envisagé de mettre en œuvre les programmes prioritaires suivants : (i) l'institutionnalisation du genre; (ii) la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ; (iii) l'appui à la promotion de la participation politique des femmes et à la scolarisation des filles; et (iv) le financement d'Activités Génératrices de Revenus.

### **7.3.6. Enfance**

**En ce qui concerne l'enfance**, les efforts des pouvoirs publics viseront, en 2015, l'atteinte des objectifs suivants : (i) améliorer le cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité ou/et de crise;(ii) stimuler l'émergence d'un mouvement national en faveur de la promotion des droits de l'enfant;(iii) contribuer au développement du jeune enfant à travers un encadrement familial, une éducation préscolaire de qualité et la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles; et (iv) assurer le bien être de la famille et sa stabilité.

Les principaux programmes suivants seront mis en œuvre : (i) le renforcement du cadre politique, légal et institutionnel de protection de l'enfant ; (ii) la promotion de la participation des enfants; et (iii) l'amélioration de la qualité et de la quantité des services du préscolaire.

### **7.3.7. Politique de population**

En matière de politique de population, les objectifs retenus dans le CSLP III demeurent toujours pertinents et visent à : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités en matière de genre.

Ces objectifs seront atteints à travers la réalisation des programmes prioritaires suivants :(i) l'exécution du projet des dividendes démographiques.

### **7.3.8. Culture, jeunesse et sports**

Dans ce domaine,l'objectif essentiel visé pour l'année 2015 est la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à contribuer à placer ce secteur sur un sentier d'une véritable croissance et pour lui permettre de réaliser au mieux sa mission. Il s'agira de contribuer à porter le secteur de la jeunesse et des sports au maximum de sa capacité, en élargissant le plus possible son champ d'exercice et en mettant en valeur l'important potentiel qu'il recèle.

Ces activités relèvent des différentes rubriques suivantes : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ; (ii) le renforcement des capacités des ressources humaines ; (iii) l'aménagement et réhabilitation des infrastructures de base ; (iv) la promotion et le renforcement des capacités des jeunes ; (v) la promotion des activités de jeunesse et de loisirs ; (vi) la promotion et la vulgarisation de la pratique du sport scolaire, universitaire et de masse ; (vii) le développement du sport de haute compétition ; et (viii) le développement de la coopération.

Ainsi, les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours de l'année 2015 permettront, de parachever les actions déjà entamées et d'entreprendre de nouvelles activités qui s'articuleront autour de trois axes stratégiques : (i) le renforcement des capacités, (ii) la

construction, l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures de base, (iii) La promotion et le renforcement des capacités des jeunes; (iv) la promotion et le développement des activités de jeunesse, de loisirs et des sports; (v) la promotion et la vulgarisation de la pratique du sport scolaire, universitaire et de masse; et (vi) le Développement du sport de haute compétition.

**Le renforcement des capacités** sera visé à travers: (i) l'élaboration d'un projet de décret portant organisation et fonctionnement du conseil national de la jeunesse; (ii) la révision du décret portant organisation et fonctionnement des maisons de jeune; (iii) l'élaboration d'un projet de loi portant organisation du secteur des Loisirs en Mauritanie; (iv) la révision de la loi 97-021 relative aux sports et l'élaboration de ses textes d'application; (v) le recensement des associations et structures privées de loisirs au niveau de Nouakchott; (vi) l'élaboration d'un projet de décret fixant les modalités et les conditions d'ouvertures des établissements sportifs privés; (vii) l'élaboration d'un guide de compétitions des sports de masse; (viii) l'élaboration d'une base de données sur la gestion des clubs, associations et établissements sportifs privés.

La construction, l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures de base s'effectuera par : (i) la construction des maisons de jeunes dans toutes les Moughataas; (ii) la réhabilitation des maisons de jeunes dans toutes les Moughataas; (iii) la construction d'un centre de vacances et de loisirs dans la périphérie de la Ville de Nouakchott; (iv) la construction d'un stade de 5.000 places; (v) la construction des stades dans toutes les Moughataas; (vi) la réhabilitation des stades dans toutes les Moughataas; (vii) l'aménagement des Aires de jeux au niveau des quartiers et des établissements scolaires à Nouakchott et à l'intérieur du pays; (viii) la construction d'une Salle Omnisports de 3.000 places; (ix) la construction d'un complexe olympique de 20.000 places à Nouakchott ; (x) la construction d'un complexe sportif comprenant une salle omnisports couverte d'une capacité de 3000 places et une grande piscine olympique; (xi) l'aménagement d'un parcours sportif à Nouakchott, zone plage; (xii) la construction d'une arène pour la lutte traditionnelle.

**La promotion et le renforcement des capacités des jeunes seront recherchés** (i) l'organisation d'un Forum National de la Jeunesse dénommé : Vous Etes Jeunes - Vous Etes l'Avenir; (ii) la généralisation dans toutes les Moughataas, de centres d'écoute, d'animation et de conseils pour les jeunes; (iii) la création de GIE (Groupement d'Intérêt Economique) au profit des jeunes; et (iv) l'incitation à la création d'associations de Loisirs.

**La promotion et le développement des activités, de loisir et de sport se fera à travers :** (i) l'identification, l'organisation, la sensibilisation et la formation des jeunes sur le service civique national et le volontariat pour l'adoption d'un comportement responsable; (ii) la protection des jeunes contre les fléaux (drogues, IST, VIH/SIDA, immigration clandestine ...); et (iii) l'organisation d'activités socio-éducatives (colonies de vacances, caravanes, jeux traditionnels.etc....)

**La pratique du sport scolaire, universitaire et de masse** sera promue et vulgarisée à travers: (i) la dotation du mouvement associatif, formel et informel, en équipements et matériels sportifs au niveau de toutes les Moughataas; (ii) l'organisation de compétitions sportives scolaires et de masse; et (iii) l'organisation d'un championnat national scolaire de football. **Le sport de haute compétition sera développé par :** (i) la mise en place d'académies de sport visant à former des sportifs et l'encadrement techniques de haut niveau (entraîneurs, préparateurs physique, médecin du sport...); (ii) la dotation de tous les

stades existants ou en cours de construction de pelouses naturelle ou synthétique; (iii) l'organisation de championnats sportifs de petites catégories; et (iv) la promotion de la participation de notre pays aux compétitions sportives internationales.

Dans le domaine de **la culture** et pour réaliser ses objectifs, le département de la culture et de l'artisanat envisage suivre les orientations suivantes :

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel se fera en 2015 à travers: (i) le catalogage et la classification du patrimoine immatériel à travers les documents et à tous les niveaux; (ii) l'encouragement des collectivités locales pour qu'elles s'acquittent d'un rôle efficace dans les domaines relatifs à la vulgarisation, la sauvegarde, la promotion et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel en vue de stimuler davantage la vigilance des collectivités et de moderniser leur participation à l'exécution des mesures d'entretien; (iii) la conduite d'une campagne de sensibilisation dont les échos toucheront les 30% de la population durant les cinq prochaines années.

Afin de rendre le produit culturel, au cours de l'année 2015, à la portée de 4% de la population, l'éducation artistique sera renforcée à travers: (i) l'ouverture des maisons de la culture suffisamment équipées à l'intérieur du pays; (ii) l'organisation et l'encouragement des festivals, des colloques et des expositions d'objets artisanaux traditionnels; et (iii) l'appui au théâtre et au cinéma.

La création de 1000 industries culturelles au cours de l'année 2015 ; ces industries culturelles étant un levier important du développement social et économique car elles offrent des milliers d'opportunités d'emploi pour les hommes, les femmes, les enfants et les personnes âgées.

En conséquence, le Département de la Culture et de l'artisanat s'assigne l'objectif de les moderniser afin qu'elles en créent 5000 durant les cinq années à venir.

La réalisation de cet ensemble d'objectifs sera possible à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) l'élaboration d'une politique culturelle et sa Stratégie de mise en œuvre et un plan de développement culturel ; (ii) l'élaboration d'une loi portant sur le code du patrimoine ; (iii) l'élaboration d'une étude pour la mise en place d'une structure supérieure dans les domaines de la culture et du patrimoine; (iv) l'élaboration et mise en place d'un plan de développement des ressources humaines ; (v) la réalisation d'une base de données de la culture et du patrimoine; (vi) la réalisation de l'inventaire général du patrimoine ; (vii) la participation et la réalisation des activités internationales (festivals, expositions, rencontres, ..); (viii) la promotion du livre et de la lecture publique; (ix) l'organisation d'un salon international du livre ; (x) la mise en place d'une bibliothèque régionale a kiffa ; (xi) la création d'un Centre de lecture témoin dans les locaux de la DLLP et de trois centres de lectures pilotes à Akjoujt, Médredra et Maghama ; (xii) l'acquisition de terrains au profit du Ministère de la Culture et de l'Artisanat dans les 12 Wilayas ; (xiii) l'aménagement des hangars pour salle de conférence avec son équipement ; (xiv) l'ouverture du centre culturel à Dakar ; (xv) la réhabilitation des bureaux de la Nouvelle Maison des jeunes et l'acquisition d'équipement informatique et bureautique ; (xvi) la réhabilitation dans chaque ville ancienne d'une maison ancienne ; (xvii) la réhabilitation de minarets d'Oualata et de Ouadane ; (xviii) la construction et l'équipement des maisons régionales de la Culture dans quelques wilayas ; (xix) la construction de siège de l'IMRS et l'IMM ; et (xx) la construction des centres culturels dans l'intérieur du pays.

Aussi, il est prévu le démarrage en 2015 du Projet Prévention de conflits et Dialogue interculturel financé par l'Union Européenne (UE) et dont la convention a été signée le 15 décembre 2014.

### **7.3.9. Accès universel aux services de base**

Dans ce cadre, l'action du Gouvernement portera sur : (i) l'efficacité énergétique et l'optimisation des systèmes d'accès à l'électricité de 20 localités dans 5 wilayas (PELEC2) ; et (ii) l'exécution du projet Centre de contrôle d'électricité.

En matière d'hydraulique, l'action en 2015 portera sur : (i) la réalisation de l'AEP d'Igavane; (ii) la réalisation de 6 forages de Legnede, Sawata et R'gougua; (iii) la réalisation de 12 forages à Termessa et El Ghaira; et (iv) la réalisation de 14 forages dans les wilaya du Tagant et du Brakna.

## **6.4. AXE IV. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités**

L'objectif de créer une administration publique moderne, plus efficace et efficiente pour mieux servir les populations, qui reste d'actualité, devra passer par le renforcement de la gouvernance dans ses différentes dimensions: (i) la gouvernance économique bénéficiera d'une attention particulière visant une meilleure efficacité, plus de transparence et d'équité et une éradication de la corruption; (ii) la gouvernance démocratique qui sera soutenue par l'ancrage du dialogue politique et une consolidation des acquis en matière de libertés publiques; (iii) la gouvernance territoriale et locale qui sera bâtie sur une nouvelle vision de l'action de l'Etat basée sur une politique d'aménagement du territoire qui garantit un développement plus équilibré et plus harmonieux du pays; (iv) la gouvernance environnementale qui sera renforcée dans un cadre de pleine participation qui associe tous les acteurs dans le contrôle du citoyen sur l'action publique à travers la promotion d'une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité; et (v) la gouvernance administrative.

### **7.4.1. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**

La gouvernance économique sera garantie par une meilleure maîtrise de la planification et la programmation, le développement de l'appareil statistique et des systèmes d'information. Ces mesures seront soutenues par une rationalisation des choix budgétaires et une gestion efficiente et transparente des ressources publiques et la lutte contre toutes les formes de corruption et de gabegie.

Les principales activités programmées en matière de planification et de programmation sont: (i) la promotion du dialogue et de la concertation Etat-secteur privé; (ii) la vulgarisation du Code des investissements; (iii) la conduite des estimations et prévisions de la croissance économique; (iv) la finalisation et la validation de l'évaluation du CSLP; (v) le lancement du processus d'élaboration de la stratégie de développement à l'horizon 2030; (vi) l'élaboration et la validation du rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP en 2014; et (vii) l'élaboration et la validation du CBMT (2016-2018).

Pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des biens publics, les actions à entreprendre sont: (i) la finalisation du processus d'adoption de la Loi d'Orientation sur la Lutte contre la Corruption; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action de la SNLC; (iii) la finalisation et la validation du rapport national d'autoévaluation (réponse aux questions des chapitres 3 et 4), disponible, dans le cadre de l'application de la convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption; et (iv) l'adoption de l'initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche qui consiste à faire avec la pêche ce qui a été fait pour le secteur minier avec l'[ITIE](#).

La mise en place d'un système d'information et de statistiques se fera à travers la poursuite de l'exécution des projets suivants: (i) l'appui aux activités spécialisées de l'ONS; (ii) l'enquête sur les conditions de vie des ménages à travers la finalisation et la publication de son rapport; (iii) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (HPC); et (iv) la conduite d'enquête de suivi des paramètres démographiques, zootechniques et épidémiologiques du cheptel national.

## 7.4.2. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La politique du Gouvernement pour l'année 2015 en matière de gouvernance démocratique a pour objectifs de : (i) renforcer la justice ; (ii) consolider la démocratie ; (iii) promouvoir les Droits de l'Homme ; (iv) consolider l'unité nationale ; et (v) lutter contre l'insécurité et les migrations clandestines.

Les axes stratégiques du plan d'actions 2015 s'inscriront dans la continuité des actions engagées et porteront sur la réforme du droit, l'accès au droit et à la justice, l'amélioration de la qualité de la ressource humaine et celle des conditions de travail dans le secteur ainsi que la vie des détenus.

Ainsi ces actions portent notamment sur l'accessibilité à la justice par la pérennisation de l'accès à la profession d'avocat, la réglementation de la fonction de conciliateur et par l'activation des mécanismes alternatifs de règlement des conflits. Il est prévu également l'adoption du dispositif législatif et réglementaire de l'assistance judiciaire et l'actualisation du dispositif relatif au frais de justice. En matière d'infrastructures, la construction de tribunaux dans différentes wilayas est prévue ainsi que deux centres pénitentiaires pour femmes et enfants à Nouakchott et le parachèvement de celui de Nbeika.

L'amélioration de l'efficacité de la justice et sa performance demeurent prioritaires à travers la spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice en leur assurant des formations professionnelles et pratiques dans toutes les disciplines qui intéressent leur domaine.

La conception d'un plan de formation continue pour l'ensemble du personnel du secteur et la définition des besoins de recrutement par domaine est prévue ainsi que le renforcement de la politique pénale et pénitentiaire à travers l'élaboration d'une stratégie nationale sur la justice pénale.

La modernisation de la justice passe obligatoirement par l'indépendance du pouvoir judiciaire en révisant les lois sur l'organisation judiciaire et celles portant statuts des magistrats, en élaborant un code de déontologie pour toutes les professions et en créant une commission nationale multisectorielle permanente de codification.

Des formations au profit d'acteurs judiciaires sur les garanties de procès équitable sont programmées ainsi que l'organisation de concours de plaidoiries annuels sur les droits de l'homme en collaboration avec l'ONA.

Dans le domaine de consolidation de la ***gouvernance démocratique***, les réalisations, au cours de l'année 2015, porteront sur : (i) la poursuite du dialogue entre le pouvoir et les parties de l'opposition; et (ii) le fonctionnement régulier des institutions constitutionnelles.

Les objectifs retenus par le CDHAH au titre de l'année 2015 sont les suivants : en matière des droits humains (i) promouvoir et protéger les droits humains ; (ii) éradiquer les séquelles de l'esclavage ; (iii) prévenir la torture, lutter contre la traite des personnes et la discrimination ; (iv) défendre la politique nationale des droits de l'homme ; (v) promouvoir et renforcer la cohésion sociale.

En matière de l'action humanitaire (i) mettre en place de cadres juridiques et des politiques appropriées de prévention et d'intervention en cas d'urgence ou catastrophes ; (ii) concevoir et renforcer les institutions chargées de gérer les situations d'urgence et faire face aux crises humanitaires ; (iii) renforcer les capacités des acteurs sociaux à faire face aux problèmes humanitaires ; (iv) promouvoir des mesures spéciales pour la protection des personnes vulnérables particulièrement les femmes et les enfants et les personnes vivant avec un handicap ; et (v) renforcer les capacités nationales et régionales de réponse aux préoccupations d'ordre humanitaire.

Les actions à entreprendre par les pouvoirs publics pour renforcer l'unité nationale porteront sur : (i) la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental d'opérationnalisation de la feuille de route de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage; (ii) l'opérationnalisation de la juridiction spécialisée dans la répression des pratiques de l'esclavage, créée en 2014 et l'adoption des décrets d'application de la loi 2007/048 du 08 septembre 2007 portant sur la lutte contre l'esclavage; (iii) la poursuite de la mise en œuvre des programmes de l'agence TADAMOUN dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'habitat social et la mise en place d'un programme d'appui aux activités génératrices de revenus, doublées par celles à entreprendre par l'Etat au niveau des infrastructures de base visant à soustraire les couches sociales les plus défavorisées de la sphère de la pauvreté; (iv) la poursuite de l'exécution du programme national de déminage humanitaire pour le développement qui a abouti à la poursuite des actions de déminage et de destruction des mines dans la région de Nouadhibou doublée de campagnes de sensibilisation permanentes autour de ce fléau; (v) l'application des mesures adoptées pour régler la situation des employés non permanents de l'Etat (environ 10 000); et (vi) la poursuite de l'exécution, par l'Agence Nationale TADAMOUN, du projet pilote des moyens de subsistance durables des rapatriés et des communautés d'accueil du fleuve Sénégal.

La lutte contre l'insécurité et les migrations clandestines sera assurée, tant à l'intérieur qu'aux frontières du pays par : (i) la poursuite des travaux de déminage; (ii) l'installation du système « MAURITANIE OUBOUR » (empreintes digitales et photos) à tous les postes frontaliers (points de passage) afin de maîtriser les flux d'entrée et de sortie du territoire national; (iii) un état civil biométrique fiable englobant toutes les applications utiles sera mis en place par le renforcement et la diversification des capacités de l'agence (ANRPTS) à l'intérieur et à l'extérieur du pays, en matière d'enrôlement et de production de titres sécurisés, avec une extension aux permis de conduire, cartes grises et autres documents; (iv) le système de visas biométriques sera généralisé à l'ensemble de nos représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger ainsi qu'à tous les postes frontaliers (points de passage) avec les pays voisins; (v) la construction de sièges pour les centres d'accueil des citoyens (CAC) dans toutes les communes du pays se poursuivront; (vi) la pérennisation des services d'état- civil par la maintenance, le renouvellement des équipements et la formation continue du personnel doit être effectuée; (vii) l'institutionnalisation de la plate forme de coopération judiciaire pénale avec les pays du Sahel qui contribuera à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

### **7.4.3. GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LOCALE**

La stratégie du Gouvernement dans ce domaine s'articulera autour des volets suivants : la décentralisation, la déconcentration et l'aménagement du territoire.

Pour 2015, le Ministère continuera l'exécution des objectifs arrêtés dans le plan triennal (2014-2017). Au niveau de **la mise en place d'une administration (centrale et territoriale) Moderne et performante au service du citoyen**, des actions visant la finalisation de la restructuration de l'administration territoriale, en cours depuis 2012, se poursuivront par la mise en place des services restants (Secrétaires Généraux de moughataas et chefs de services de wilaya et de moughataa) et l'amélioration des conditions de travail des administrations à travers la construction de locaux à usage de bureaux et de résidences appropriées pour les autorités administratives dans tous les départements. Le complément de l'équipement des autorités nouvellement nommées en mobilier de bureau et en matériel informatique et de reprographie sera fourni.

La modernisation et l'amélioration des services décentralisés et déconcentrés se poursuivra avec notamment : (i) la mise en place d'un réseau informatique sécurisé (VPN) du MIDEC au niveau des 13 wilayas (bureaux du Wali et de ses 5 collaborateurs); (ii) l'étude pour la rénovation et l'extension du RAC; (iii) la sécurité des personnes et de leurs biens sera assurée, tant à l'intérieur qu'aux frontières du pays par la poursuite des travaux de déminage.

Une décentralisation effective et un développement local soutenu feront partie intégrante du programme de 2015. Ainsi, il sera procédé au parachèvement de la réforme du Fond Régional de Développement par la mise en place d'un mécanisme intégré de financement des Collectivités Territoriales et l'adoption de la loi portant code des collectivités territoriales.

Les moyens d'action des délégations régionales de la décentralisation et du développement local destinés aux communes seront réorientés afin de pérenniser le service d'appui au profit de celles-ci et des autres acteurs du développement local.

La mise en place d'un observatoire général de la décentralisation va intégrer l'ensemble des acquis de cette dernière (modules de formation, guides, référentiels de compétences et des métiers, bases de données sur les finances communales et des données cartographiques).

Le lancement du processus de l'élaboration d'une stratégie nationale de décentralisation et de développement local est à relever.

La formation continue des élus, des agents communaux et de la sécurité civile locale est engagée.

Le renforcement des capacités de pilotage de la Direction Générale des collectivités locales est à renforcer afin d'assurer le suivi des programmes d'appui à la décentralisation. A cet effet, il ya lieu de créer un centre de formation et de perfectionnement des cadres et agents municipaux.

L'adoption du code des collectivités locales et de plusieurs textes d'application relatifs aux statuts des secrétaires généraux des communes et de l'intercommunalité doit être réalisée.

Dans le sous domaine de **l'aménagement du territoire**, l'action des autorités publiques portera en 2015 sur les actions prioritaires suivantes : (i) l'installation de la commission nationale de toponymie ; (ii) préparation et adoption des décrets sur l'aménagement du territoire ; (iii) la mobilisation des ressources de financement pour la réalisation des SRAT du Trarza et du Hodh Echergui ; (iv) la définition et l'amorce de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de déconcentration des services essentiels et de délocalisation des

Etablissements Programmes et Projets publics ; (v) la préparation des journées portes ouvertes sur l'aménagement du territoire ; (vi) l'élaboration d'un programme de réalisation des SRAT du Hodh Elgharbi, du Tagant et du Brakna ; (vii) la réalisation des monographies des wilayas du Trarza, du Tagant, du Brakna, du Tiris-Zemmour, du Hodh Echargui du Guidimagha, de l'Assaba, de l'Inchiri et du District de Nouakchott; et (viii) le développement de la cartographie à travers: l'infrastructure de référence (Géodésique et nivellement), la cartographie urbaine des chefs lieux des Wilaya, l'élaboration d'une base de données cartographique nationale, la réactivation de la collaboration avec les différentes institutions et organisations spécialisées dans le domaine de cartographie et télédétection, l'approbation du décret créant la Commission Nationale de l'Information Géographique, l'actualisation des textes exigeant l'implication de la DCIG dans tous les travaux topographique et cartographique sur le territoire national, l'exécution de la densification du Réseau Géodésique de Nouakchott et l'acquisition d'une base de données cartographiques.

#### **7.4.4.      CONTRÔLE CITOYEN SUR L'ACTION PUBLIQUE**

La priorité sera accordée, au cours de l'année 2015, au renforcement et à la promotion d'une société civile organisée et pleinement consciente de sa responsabilité en matière de gouvernance. Les efforts importants au niveau des médias et des organisations non gouvernementales en vue de favoriser un réel contrôle citoyen à tous les échelons de la vie publique se poursuivront.

Dans le domaine de la communication, la libéralisation du secteur de l'audiovisuel se verra consolidée et les actions retenues porteront sur : (i) la refonte du décret 2006-052 portant réorganisation de l'agence Mauritanienne d'information; (ii) l'élaboration d'un statut du personnel des différentes institutions; (iii) la signature par Radio Mauritanie SA et TVM SA des cahiers de charges avec la HAPA; (iv) la signature des contrats programme entre le gouvernement et Radio Mauritanie SA et TVM SA; (v) l'élaboration d'une loi sur la publicité; (vi) l'élaboration et l'adoption d'un statut spécifique des journalistes dans les missions à risque; (vii) l'adoption de la modification du décret relatif à l'aide publique à la presse privée; (viii) l'extension des dessertes nationales Radio et télévision; (ix) l'accompagnement au changement de la diffusion analogique vers le numérique; (x) la création d'une chaîne parlementaire et d'une autre dédiée à la jeunesse et aux sports; (xi) la création de nouvelles radios pour la diversité culturelle et la couverture des zones frontalières; (xii) le lancement de programmes d'éducation civique et citoyenne; (xiii) la délocalisation de la radio rurale pour l'implanter en zones d'intérêt pour sa vocation au service des paysans et des éleveurs; (xiv) le raffermisssement de la vocation de Radio Coran et de la chaîne Mahadra; (xv) la numérisation des archives, équipement et installation d'un réseau workflow interne et passage à la production TV en HD16/9; (xvi) l'acquisition d'un émetteur onde courte pour desservir les localités non couvertes par le service FM; (xvii) l'acquisition d'une plateforme Daletplus pour la radio; (xviii) la collecte, classification du fonds documentaire de l'AMI; (xix) la création d'un Centre de Documentation et d'Information; (xx) la modernisation des équipements de l'AMI, de Radio Mauritanie SA, TVM SA, de l'Imprimerie nationale et de la TDM; (xxi) la création d'espaces d'échanges, de formation et de communication (Dar Al moujtamaa Al Madani); (xxii) la réalisation d'une nouvelle carte de la presse; (xxiii) l'adoption par le gouvernement d'un nouveau décret relatif l'aide accordée à la presse publique; et (xxiv) la maximisation de l'utilisation des médias et de la communication afin de mettre en évidence les questions humanitaires.

La stratégie de communication du service de la justice est à introduire ainsi que l'actualisation du site web du ministère.

Dans le cadre de la promotion de la Société Civile, les efforts se focaliseront sur : (i) l'adoption d'une nouvelle loi sur la Société Civile; (ii) l'élaboration d'une loi sur la Fiscalité incitative pour les OSC; (iii) l'appui institutionnel aux OSC; (iv) la mise en place de cadres de concertation au sein de la société civile et de cadre permanent de dialogue avec l'Etat et les PTF.

#### **7.4.5. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE**

En matière de gouvernance environnementale, les textes législatifs et réglementaires en vigueur et en cours de préparation seront complétés et leurs textes d'applications promulgués au cours de cette année. Il s'agit en particulier de : (i) l'approbation de la loi sur la gestion rationnelle et écologiquement saine des déchets dangereux; (ii) l'approbation de la loi de protection des villes côtières contre les risques d'immersion marine; (iii) l'adoption de deux décrets d'application de la loi sur la pollution marine; (iv) l'adoption d'un décret sur les procédures de prise en charge des frais de conduite de l'EIE ; (v) l'adoption d'un décret fixant la procédure d'inspection environnementale; et (vi) l'adoption d'un texte relatif aux normes environnementales nationales.

#### **7.4.6. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE**

Dans le domaine de la gouvernance administrative, les objectifs à poursuivre au cours de l'année 2015 sont les suivants : (i) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) valoriser les ressources humaines, leurs compétences et leurs aptitudes dans l'attribution des responsabilités ; (iii) améliorer la qualité du service public et de la relation avec les usagers ; et (iv) développer les technologies de l'information et de la communication.

Les actions programmées porteront sur : (i) l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'accueil et l'orientation du public ; (ii) l'institution d'une Commission Nationale Chargée de la Simplification des Formalités et Procédures Administratives ; (iii) la conception et la mise en place d'une application de gestion de présence du personnel du Ministère ; (iv) le développement d'une application du traitement et du suivi du courrier pour toutes les structures du département ; (v) la révision et la simplification des procédures administratives; (vi) la mise en place d'un cadre juridique organisant les relations de l'administration avec les usagers; (vii) le suivi de la MAJ du site Web du MFPTMA; (viii) la mise en place d'un système de Suivi évaluation des activités du Ministère ; (ix) le suivi des activités régionales et sous régionales (Missions) ; (x) l'élaboration des plans de formation continue des fonctionnaires et agents du MFPTMA; (xi) l'organisation de Formation au profit du personnel du MFPTMA sur les techniques de leadership, de négociation et de Programmation; et (xii) le suivi du règlement des Cotisations des Organismes Internationaux; (xiii) la régularisation définitive de la situation des PNP; (xiv) la régularisation de la situation des enseignants titulaires des diplômes supérieurs; (xv) le reversement des agents de l'Etat dans les nouveaux Corps; (xvi) la finalisation du dossier des fonctionnaires agents de l'Etat victimes des événements de 1989; et (xvii) l'élaboration de l'ensemble des textes devant être pris en application de la Loi 93-09 du 18 Janvier 1993 portant statut général de la fonction publique.

Dans le domaine de l'appui institutionnel et de renforcement des capacités, il sera prévu (i) la conception, la mise en place et l'hébergement d'un site web pour le CDHAH ; (ii) l'acquisition de nouveaux équipements et matériel informatique ; (iii) l'acquisition d'un Serveur d'application et d'un Serveur de communication ; (iv) l'acquisition d'un logiciel de gestion du personnel ; (v) l'acquisition d'un logiciel gestion de ressources matérielles ; (vi) la création d'un Système d'archivage et de sauvegarde des données ; (vii) la révision du Statut du Personnel du CDHAH ; (viii) l'élaboration et la mise en place d'un système de contrôle de gestion ; et (ix) l'initiation du Personnel d'appui à l'informatique.

Les capacités du département de l'Elevage seront renforcées au cours de l'année 2015 à travers: (i) l'acquisition de véhicules pour inspection et mission de terrain ; (ii) l'acquisition d'un camion frigorifique pour vaccins ; (iii) l'acquisition d'un bus de transport du personnel de l'abattoir.

En matière d'appui institutionnel et de renforcement des capacités du CDHAH, les réalisations porteront sur : (i) l'acquisition des équipements informatiques performants et des logiciels spécialisés ; (ii) le renforcement des capacités des ressources humaines ; (iii) la promotion des activités du CDHAH par une communication efficace et un affichage convenable.

Le renforcement des capacités du département de la justice se fera à travers: (i) la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique; et (ii) l'acquisition d'équipements et d'un fond documentaire.

## **6.5.AXE V. Renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination du CSLP**

L'opérationnalisation du système de suivi évaluation du CSLP III constitue une priorité du Gouvernement et un impératif à la consolidation des outils de programmation sectorielle avec les orientations stratégiques. Les principaux objectifs en la matière restent pertinents. Il s'agit d' : (i) opérationnaliser le dispositif institutionnel existant; (ii) mettre en place un système performant de suivi - évaluation et d'outils réguliers de « reporting »; (iii) concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement); (iv) opérationnaliser le processus du CSLP; et (v) élaborer et mettre en œuvre une stratégie intégrée de communication autour de la politique de développement.

### **6.5.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP III**

Au cours de la période 2015, le pilotage et la concertation autour du suivi de la mise en œuvre du CSLP III continuera à s'appuyer sur un dispositif structuré autour de trois entités: le Conseil Interministériel de Lutte contre la Pauvreté, le Comité de Concertation Elargi et le Comité des Donateurs.

En novembre 2014, un nouveau décret, portant le n° 2015-11, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 2007-103 du 12 avril 2007 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP a été institué. Plusieurs instances ont ainsi été créées : (i) le CILP (comité interministériel de lutte contre la pauvreté) chargé de la formulation, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP. Il est assisté par des instances de concertation et des structures techniques ; (ii) le CEC (comité élargi de concertation), présidé par le MAED ; (iii) le CTLP (comité technique de lutte contre la pauvreté), présidé par le DGPESD, chargé de l'application des décisions des instances dirigeantes. Il s'est réuni pour la première fois le 02 mars 2015; (iv) les CTS (comités techniques sectoriels).

Pour cette année, le système reprendra la logique déjà définie dans le dispositif précédent de suivi évaluation du CSLP, tout en recherchant à le rendre opérationnel et plus efficace en s'appuyant davantage sur les structures opérationnelles de suivi aux niveaux sectoriels et en donnant la priorité à la systématisation de la circulation de l'information entre les différents acteurs et à l'harmonisation des outils de reporting.

La Direction du Suivi et d'Evaluation du CSLP a joué un rôle central dans la coordination des travaux des CTS, dans la consolidation de leurs contributions sectorielles et dans leur communication aux différentes structures concernées, notamment le Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté.

Pour une rationalisation de ce mécanisme de suivi-évaluation du CSLP, les actions suivantes seront menées : (i) le diagnostic et le bilan du suivi et évaluation; (ii) le renforcement du dispositif institutionnel du CSLP; (iii) l'élaboration et l'adoption d'une loi cadre sur le suivi et évaluation; et (iv) l'élaboration d'une évaluation globale du CSLP III.

En matière de pilotage, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement de la fonction de suivi-évaluation du MAED; (ii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des différents acteurs de la mise en œuvre du CSLP; (iii) le développement d'un système de suivi des investissements publics ; (iv) le renforcement de l'état de droit par l'amélioration de la gouvernance économique et financière; (v) l'appui au renforcement des capacités favorables à une croissance Inclusive.

### **6.5.2. SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ET OUTILS DE « REPORTING »**

Le système de suivi du CSLP III se concentre sur les composantes suivantes : (i) un tableau de bord pour le pilotage global (état d'avancement du CSLP résumé en quelques indicateurs, EPCV, etc.), administré par le MAED et alimenté par les tableaux de bords sectoriels; (ii) des tableaux de bord sectoriels édités suivant une périodicité trimestrielle et annuelle permettent d'assurer le suivi des différents domaines du CSLP; (iii) trois outils de reporting général comprenant une note de synthèse trimestrielle, un rapport semestriel et un rapport annuel de bilan, et (iv) un système d'information supportant l'ensemble des autres composantes.

La gestion des tableaux de bords sera facilitée par la mise en place d'une application informatique permettant de réduire substantiellement les délais de mise à jour des données et d'assurer l'harmonisation des outils de reporting.

Le système d'information pour le suivi et l'évaluation de la stratégie continuera à s'articuler autour de ses trois composantes : (i) « suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) « suivi des projets et programmes » ; et (iii) « évaluation d'impact ».

Ces différents sous systèmes reposeront sur une matrice d'indicateurs qui répondra aux besoins du suivi et de l'évaluation du CSLP, sans courir le risque d'avoir des indicateurs non renseignables. Conscients que les domaines du CSLP ne sont pas tous couverts par un indicateur de résultat ou de réalisation, la matrice des indicateurs serait évolutive.

### **6.5.3. COORDINATION**

Durant l'année 2014, le Gouvernement a poursuivi les objectifs du CSLP III en matière de coordination à la fois avec les acteurs sectoriels et les partenaires techniques et financiers. L'opérationnalisation de ce dispositif est aussi de la responsabilisation des ministères techniques dans le suivi de l'exécution. Cette responsabilisation s'est avérée nécessaire pour garantir une meilleure appropriation de la démarche CSLP par les différents acteurs et pour raffermir les rapports entre la structure de coordination du CSLP et les départements sectoriels.

Au niveau de la coordination, les actions à mener porteront sur : (i) projet d'implantation d'un logiciel de suivi et de coordination de l'aide publique au développement ( intégration à l'application des modules destinés à l'élaboration du programme d'investissements publics de suivi et évaluation des projets); (ii) renforcement des capacités de la cellule chargée des projets financés par le groupe de coordination; (iii) l'amélioration de la concertation par la tenue de réunions régulières avec les PTF; (iv) la mise en place de réformes nécessaires à la mobilisation des appuis budgétaires; (v) la poursuite de la tenue des réunions périodiques avec les PTFs (réunions semestrielles de suivi, groupe consultatif, tables rondes ...etc); (vi)

la mise en œuvre d'un plan national d'actions pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris; (vii) l'organisation des réunions des comités Etat/PTF's de l'APS; et (viii) l'organisation d'un atelier de réactualisation des données du DAD pour permettre l'élaboration de rapports sur l'aide publique au développement.

Enfin, pour ce qui est des sources d'informations statistiques, les actions à mener porteront sur : (i) la constitution d'une base de métadonnées pour les indicateurs retenus; (ii) la finalisation du recensement général de la population et de l'habitat; (iii) l'élaboration de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (EPCV), l'élaboration de son rapport final et des profils régionaux de pauvreté ; et (iv) l'appui aux activités spécialisées de l'ONS.

#### **6.5.4. OPÉRATIONNALISATION DU CSLP**

Au niveau national, cette opérationnalisation sera recherchée à travers la révision des rapports sectoriels et thématiques à fin de les adapter aux priorités et choix finaux du CSLP. Cette révision prendra en compte l'intégration du système de suivi-évaluation et les outils de reporting ainsi que les contraintes de la programmation financière du plan d'action du CSLP III.

Au niveau régional, l'opérationnalisation du CSLP sera garantie par le suivi de la mise en œuvre des Programmes régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP).

Le Comité régional de développement économique et social (CRDES) est chargé, en plus du pilotage, de l'orientation, de la validation, de l'attribution, et de la mobilisation des fonds du développement, du suivi de la mise en œuvre du CSLP au niveau régional (PRLP).

## VII .STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS DU CSLP AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Le financement requis pour la mise en œuvre du plan d'actions du CSLP III, au cours de l'année 2015, se chiffre à **313 722<sup>28</sup>** millions d'ouguiyas (soit **1 045** millions de dollars).

### ENCADRÉ 5. MÉTHODOLOGIE POURSUIVIE POUR LE CALCUL DES FINANCEMENTS DU CSLP EN 2015

Seuls les financements destinés à l'investissement sont considérés.

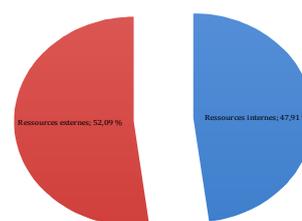
Deux sources d'informations sont utilisées : (i) le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de la loi des finances initiale de 2015 dont la source est le Ministère des Finances (Direction Générale du Budget), (ii) le Programme d'Investissement Public (PIP) dont la source est le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (Direction Générale de Programmation des Investissements Publics).

Pour le BCI et pour pouvoir effectuer un filtrage selon les axes du CSLP, un alignement de la nomenclature des projets et programmes avec le CSLP était effectué et tous les financements inscrits dans le BCI proviennent de sources internes de financement.

Pour ce qui est du PIP, trois critères de filtrages sont considérés: (i) l'année 2015; (ii) la prévision de décaissement; et (iii) les axes du CSLP; et tous les financements sur lesquels est prévu un décaissement en 2015 dans le cadre du PIP proviennent de sources externes de financement (la contrepartie est considérée dans le BCI de 2105).

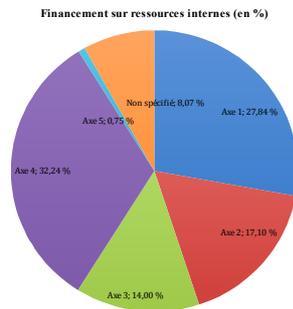
### 7.1.Ventilation du financement du CSLP en 2015 par source de financement

48% du financement global du CSLP en 2015 (soit **150301** millions d'ouguiyas ou **501** millions de dollars) sont inscrits sur des sources internes alors que 52% (soit **163 421** millions d'ouguiyas ou **545** millions de dollars) proviennent de sources externes de financement.



28 Programme d'Investissement Public; MAED; 2015

## 7.2. Ventilation du financement du CSLP en 2015 par source de financement et par axe du CSLP

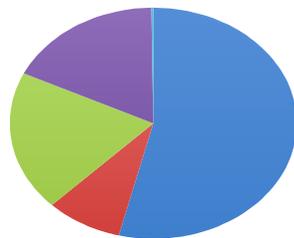


- L'axe 1 du CSLP devrait bénéficier de 28% des financements internes (soit 41 847 millions d'ouguiyas ou 139 millions de dollars) et de 54% des financements externes (soit 88 031 millions d'ouguiyas ou 293 millions de dollars);

- A l'axe 2 seront alloués 17% des financements internes (soit 25 701 millions d'ouguiyas ou 86 millions de dollars) et 9% des financements externes (soit 14 096 millions d'ouguiyas ou 47 millions de dollars);

- A la mise en œuvre des programmes et projets inscrits dans l'axe 3 du CSLP, seront destinés 14% des financements internes (soit 21 045 millions d'ouguiyas ou 70 millions de dollars) et 19% des financements externes (soit 32 036 millions d'ouguiyas ou 107 millions de dollars);

- L'axe 4 du CSLP profitera de 32% des financements internes (soit 48 454 millions d'ouguiyas ou 162 millions de dollars) et 18% des financements externes (soit 28 921 millions d'ouguiyas ou 96 millions de dollars);



- A l'axe 5 du CSLP sera alloué environ 1% des financements internes (soit 1124 millions d'ouguiyas ou 4 millions de dollars) et 0,2% des financements externes (soit 337 millions d'ouguiyas ou 1 million de dollars);

- l'allocation de 8,1% des financements internes n'est pas spécifiée (une bonne part de ces montants correspondront à l'amortissement de la dette.

## **ANNEXE 1. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2015**

Intitulé du projet	Département	Financement	Type	Prévision de décaissement 2015
<b>Coût total du CSLP en 2015</b>				<b>313,721,307,771</b>
<b>Axe 1. Accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique</b>				<b>129,878,111,006</b>
<b>Réformes structurelles</b>				<b>2,280,000,000</b>
Projet d'Appui au Développement de la Zone Franche de Nouadhibou et à la Compétitivité	ZFN	Acquis	QUASI-DON	2,280,000,000.00
Système intégré des statistiques d'entreprises	MAED	Acquis	Don	-
Mise en œuvre d'un Programme de Développement Intégré de la Baie de Nouadhibou	MAED	Non acquis	DON	-
<b>Commerce</b>				<b>343,434,312.00</b>
Programme d'appui aux commerces et au secteur privé (PACSEP)	MCIT	Acquis	DON	343,434,312.00
Renforcement des capacités de stockage de la SONIMEX pour les produits comme le blé, le sucre, les huiles et le riz	MCIT	Non Acquis	DON	-
<b>Infrastructures</b>				<b>79,612,958,876</b>
Construction d'une centrale hybride à Kiffa (1,3 MW Solaire et 4,8 MW thermique) – Somelec	MPEMi	Acquis	PRÊT	4,560,000,000.00



## ANNEXE 2. MATRICE DES INDICATEURS

Réf.	Indicateur	Responsable	Type	Catégorie	Situation de référence		Evolutions antérieures				Situation			Cibles	
					Année	valeur	Année	Valeur	Année	valeur	Année	valeur	2013	2014	2015
<b>I. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>															
1.1	Incidence de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	46,70 %	2008	42%							25%
1.2	Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	ONS	Enquête	Impact	2004	6,7%	2008	6,30%							>10%
1.3	Écart de pauvreté (Incidence x Profondeurs)	ONS	Enquête	Impact	2004	7%	2008	6,10%							4%
1.4	Proportion de ménages habitant dans un logement précaire	ONS	Enquête	Impact	2004	33%	2008	32,50%							0%
1.5	Taux net de scolarisation au fondamental (TNS)	Educatio n	Enquête	Impact	2004	40,2%	2009	73%	2011	72,7%	2012	74,5%	79%	80%	85%
1.6	Rapport filles/garçons au fondamental	Educatio n	Enquête	Impact	2004	99%	2009	102%	2011	102%	2012	101%	100%	100%	100%
1.7	Taux de rétention en fin du cycle	Educatio n	Enquête	Impact	2004	38,90%	2009	61%	2011	65,2%	2012	67,4%	74%	77%	79%

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

fondamental															
1.8	Rapport filles/garçons au secondaire	Educatio n	Enquête	Impact	2004	85%	2009	85%	2011	82%	2012	92%	85%	97%	100%
1.9	Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	Orientati on Islamiqu e	Enquête	Impact	2004	42,50%	2008	38,5%	2011						15%
1.10	Taux d'analphabétisme des adultes femmes par rapport aux adultes hommes (15 ans et plus)	Orientati on Islamiqu e	Enquête	Impact	2004	17,3	2008	15,5%	2011						5%
1.11	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	Santé	Enquête	Impact	2000	87	2007	77	2011	77					38.04
1.12	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	Santé	Enquête	Impact	2000	135	2007	122	2011	118					58.31
1.13	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	Santé	Enquête	Impact	2000	747	2007	686	2011	626					400
1.14	Taux de prévalence du VIH/SIDA	Santé	Enquête	Impact	2004	0,5%	2008	0,50%	2011	0,70%				<1%	<1%
1.15	% de femmes enceintes séropositives recevant un régime complet prophylactique d'ARV pour réduire la TME du VIH	Santé	Annuel	Résultat	nd	nd	nd	Nd	2011	17%				53	70%
1.16	% d'accouchements assistés par personnel qualifié	Santé	Annuel	Résultat	2001	57%	nd	Nd	2011	67%	2012	52%	77%	56%	81%

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

1.17	Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants <5 ans	Santé	Enquête	Impact	2004	30,2%	2007	29,8%	2011	24,5%	2012	20,4%	20%	
1.18	Proportion de la population utilisant une source améliorée	MHA	Enquête	Impact	2005	42%						58%	68,5%	
1.19	Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré	MHA	Enquête	Impact	2004	19,7%	2008	22%	2011	32,4%		34,5%	42,2%	
1.20	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha)	MEDD	Enquête	Impact	2010	0,4 %	2000	1232	2011	0,4 %		0,4 %	3 %	
1.21	Tenue d'élections transparentes	MIDEC	Enquête	Impact	2004	0	2009	1	2011	0	2012	0	1	4
II.	<b>INDICATEURS DE SUIVI DE LA PAUVRETE</b>													
2.1	Indice d'extrême pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	28,80%	2008	26,80%	2011	-			16%	
2.2	Nombre de pauvres (en milliers)	ONS	Enquête	Impact	2004	1 320	2008	1 284	2011	-			924	
2.3	Profondeur de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	15,30%	2008	14,5%	2011	-			7%	
2.4	Sévérité de la pauvreté	ONS	Enquête	Impact	2004	6,90%	2008	6,9%	2011	-			4%	
2.5	Indice de Gini	ONS	Enquête	Impact	2004	39,30%	2008	38%	2011	-			40,50%	
2.6	PIB par habitant en	ONS	Annuel	Impact	2004	542	2009	940	2011	1 246.2			1 374	

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

USD															
III. INDICATEURS MACROECONOMIQUES															
3.1	Taux annuel moyen de croissance du PIB du pays	MAED	Annuel	Impact	2004	5,2	2009	-1,2%	2011	4%	2012	7%	6,7%	6,4%	6,4%
3.2	Déficit budgétaire (hors dons et pétrole) moyen (en % du PIB hors pétrole)	MAED	Annuel	Impact	2004	8,0	2009	8,0	2011	0,7	2012	5	4,5		3,7%
3.3	Déficit courant hors transferts officiels (en % du PIB)	MAED	Annuel	Impact	2004	38,7	2009	14,6	2011	6,3	2012	32	25,1	18,8	34,8
3.4	Taux d'inflation	BCM	Annuel	Impact	2004	10,4	2008	7,3%	2011	5,7%	2012	4,9%	4,1%	3,5%	5,7%
3.5	Réserves brutes (en mois d'importation)	BCM	Annuel	Impact	2004	0,6	2008	1,6	2011	3,9	2012	6,4	7,2	7,7	7,7
IV. INDICATEURS DE RESULTATS															
4.1	Nombre de touristes	MCIAT	Annuel	Résultats	2004	40 000	2008	72 000	2011	65 000	2012	73 000			300 000
4.2	Offres de lits (capacités d'accueil hôtelières)	MCIAT	Annuel	Résultats	2004	1410	2008	9503	2011	9950	2012	10000	9612	9652	15 000
4.3	Linéaire des routes bitumées(en KM)	MET	Annuel	Résultats	-	-	2005	2012	2011	3546	2012	4229	168	470	4858
4.4	Linéaire des routes réhabilitées(en KM)	MET	Annuel	Résultats	-	-	2006	990	2011	1013			192	118	1200
4.5	Nombre d'accidents de circulation	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	7 358	2011	7 242	2012	6752	7157	7670	5518

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

4.6	Nombre de morts sur les routes	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	3 094	2011	2 678	2012	217	204	219	2320
4.7	Nombre de blessés d'accidents de circulation	MET	Annuel	Résultats	-	-	2009	221	2011	177	2012	2542	2539	2397	165
4.8	Temps requis pour la création d'une entreprise	MAED	Annuel	Résultats	2004	60 jours	2008	10 à 30 jours	2011	19	2012	19	5		5-10 jours
4.9	Classement Doing Business de la Mauritanie	MAED	Annuel	Résultats	-	-	2010	166	2011	162			167		156
4.10	Couverture des besoins céréaliers du pays par la production locale	MDR	Annuel	Résultats	-	-	2009	30%	2011	30%	2012	22%	37%	45%	50%
4.11	Taux de couverture vaccinale du cheptel (PPCB)	MDR	Annuel	Résultats	2007	%40	2009	90%	2011	95%	2012	98%	109%		100%
4.12	Taux brut de scolarisation au fondamental (TBS)	Education	Annuel	Résultats	2004	95,10%	2009	99%	2011	97%	2012	99%	98,09%		100%
4.13	Ecart type entre les TBS des wilayas	Education	Annuel	Résultats	-	-	2007	12%	2011	10,5%	2012	10.35%	8.57%	7%	5%
4.14	Taux brut de scolarisation au premier cycle secondaire (TBS)	Education	Annuel	Résultats	-	-	2009	23%	2011	22,1%	2012	27,5%	29.5%		32%
4.15	Taux de réussite au BAC	Education	Annuel	Résultats	-	-	2009	17%	2011	20,83%	2012	17,20%	21%	26%	30%
4.16	Nombre de formés aux	MEFPTIC	Annuel	Résultats	2004	999	2008	1470	2011	738			2195		2868

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

	écoles et centres de FTP														
4.17	Taux d'accessibilité géographique dans un rayon de 5 KM	Santé	Annuel	Résultats	2004	40,60%	2007	67%	2011	80%	2012	74%	84%	86,9	87%
4.18	Ratio Infirmiers /population	Santé	Annuel	Résultats	-	-	2010	1 pour 1.593	2011						1 pour 1.414
4.19	Taux de couverture vaccinale des PENTA 3 du PEV (enfants de 0 à 23 mois)	Santé	Annuel	Résultats	2004	79%	2008	68,80%	2011	74%	2012	78,4%	78,5	82%	90%
4.20	% de cas de TB dépistés et traités parmi tous les cas TB	Santé	Annuel	Résultats	-	-	2009	69%	2011	19%			40%	47	55%
4.21	Pourcentage de cas suspects de paludisme ayant bénéficié d'un examen parasitologique (TDR ou GE)	Santé	Annuel	Résultats	nd	nd	nd	Nd	2011	5.1%			50%	70%	90%
4.22	Nombre d'abonnés à l'Internet	ARE	Annuel	Résultats	-	-	2008	9693	2011	30 000			194.893		400 000
4.23	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1.000 hab.	ARE	Annuel	Résultats			2008	2 086	2011	3 387	2012	4 090			900
4.24	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	MCRP	Annuel	Résultats	2004	2%	2008	18%	2011	20%	2012	18%	20%	22%	50%
4.25	Taux de pression fiscale	MF	Annuel	Résultats	2006	17,20%	2009	14,10%	2011	16,30%	2012	21%			16,10%

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

4.26	Nombre de radios et télévisions privées	MCRP	Annuel	Résultats	-	-	2010	0	2011	7	2012	7	10	3	
4.27	Nombre d'entreprises féminines développées	MASEF	Annuel	Résultats	-	-	2010	20	2011					100	
4.28	Pourcentage de femmes conseillères municipales	MASEF	Annuel	Résultats							2012	30,3%	35%	50%	
4.29	Taux d'accès au préscolaire	MASEF	Annuel	Résultats	2008	9,8%					2012	14,3%		16%	
4.30	Nombres de femmes ministres	MASEF	Annuel	Résultats	1992	1					2012	3	4	7	10
4.31	Pourcentage de femmes directrices	MASEF	Annuel	Résultats					2011	5,9%				10%	
4.32	Nombres d'établissement d'enseignement spécialisé (enfants handicapés)	MASEF	Annuel	Résultats							2012	6		10	
4.33	Pourcentage de filles victimes de Mutilations génitales féminines (MGF)	MASEF	Annuel	Résultats					2011	46,5%				36%	
4.34	Le nombre d'étudiants du supérieur	Education	Annuel	Résultats	-	-	2009	15200	2011	16 000	2012	22 748	23 214	15 800	
4.35	Morbidité confirmée du paludisme	Santé	Annuel	Résultats	2004	-	2009	22%	2011					nd	
4.36	Nombre d'actifs assurés à la CNSS	MTFPM A	Annuel	Résultats	-	-	2009	45000	2011	47500	2012	63044	80000	47 000	

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

4.37	Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité nationale	MPEMi	Annuel	Résultats		2010	<1%	2011	<1%	2012	<1%	25%	25%	15%	
4.38	Niveau du Stock de Sécurité (tonnes)	CSA	Annuel	Résultats			0	2011	3100			12000		20 000	
<b>v. INDICATEURS DE MOYENS ET DE REALISATIONS</b>															
5.1	Niveau de réalisation du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%	2008	0%	2011	0%	2012	-	8%	25%	100%
5.2	Niveau de réalisation du projet de construction du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	10%	2012	25%	50%	80%	100%
5.3	Niveau de réalisation du projet de construction du Campus de l'Université de Nouakchott	Educations	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011				50%		100%
5.4	Niveau de réalisation du projet de réhabilitation de la route Nouakchott-Rosso	MET	Annuel	Réalisation	2010				2011	2%	2012	6%	18%	47%	100%
5.5	Niveau de réalisation du projet de construction de la route Atar-Tidjikja	MET	Annuel	Réalisation	2010				2011	18%	1012	25%	37%		100%

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

5.6	Niveau de réalisation du projet de construction, réhabilitation et équipement de centres de santé	MS	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	-					100%
5.7	Niveau de réalisation du projet d'Aftout Chergui (AEP)	MHA	Annuel	Réalisation	2010	0%	2008	0%	2011	5%	2012	14%	45%	80%	100%
5.8	Niveau de réalisation du projet de centrale électrique Duale de Nouakchott	MPEMi	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	0%	2012	20%	30%	65%	100%
5.9	Niveau de réalisation du projet de construction du parc Eolien de Nouakchott	MPEMi	Annuel	Réalisation	2010	0%			2011	0%	2012	20%	25%	50%	100%
5.10	Dispositif institué pour le pilotage de la réforme des finances publiques fonctionne régulièrement et se réunit chaque année au moins une fois par trimestre et ; (ii) le SDR-GFP est mis en œuvre de façon conforme et satisfaisante	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non					Oui
5.11	Création et fonctionnement régulier d'une DG de l'informatique au sein du MF	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non					Oui

Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014

5.12	Les audits des principales applications informatiques et le schéma directeur informatique du MF sont réalisés et mis en œuvre sous l'autorité de la DGI	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Non					Oui
5.13	Le compte unique du trésor a été créé	MF	Annuel	Réalisation	2010	Non			2011	Oui					Oui
5.14	Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat	MF	Annuel	Moyens	2010	3,40%	2008	3,6%	2011	3,8%	2012	4%	6%	7%	8 à 10%
5.15	Dépenses courantes MEF en % dépenses courantes de l'Etat (hors dette)	MEEN	Annuel	Moyens	2009	9,60%			2011	7,3%					10%
5.16	Montant du FRD (en millions UM)	MIDEC	Annuel	Moyens	2004	2700	2009	3000	2011	3000	2012	3500	3500		3 500
5.17	Réhabilitation et réalisation de nouvelles infrastructures et espaces des loisirs au niveau national	MCJS	Annuel	Réalisation	2009	-	2010	25%	2011	15%	2012	25%	35%		90%
5.18	Encadrement des jeunes vers la citoyenneté nationale, l'activité d'associations culturelles, jeunesse et sports	MCJS	Annuel	Réalisation	2009	_	2010	25%	2011	35%	2012	60%	40%		100%
5.19	Proportion des villes sans quartiers précaires	MHUAT	Annuel	Réalisation	2009	0	2009	20%	2011	45%	2012	65%	94		95%

*Rapport de mise en œuvre du CSLP 2011-2015 pour l'année 2014*

<b>5.20</b>	Nombre des pôles de regroupements et de villes modernes créées	MHUAT	Annuel	Réalisation	2009				2011	5	2012	12	16	25
<b>5.21</b>	Accroissement de Quantité de pêches débarquée/total des captures annuelle de la ZEEM	MPEM	Annuel	Réalisation	2008	10%	2010	15%	2011	20%	2012	30%		30%
<b>5.22</b>	Consommation des produits de pêche kg/habitant/an	MPEM	Annuel	Réalisation	2008	4,7			2011	5,5	2012	5,6		8
<b>5.23</b>	Nombre d'emplois dans le secteur de pêche	MPEM	Annuel	Réalisation	2008	36 000			2011	38 000	2012	40 000	43 000	50 000

### ANNEXE 3. SCHÉMA DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI DU CSLP



